VOYAGE AU CANADA

VOYAGE

AU

CANADA

DANS LE

NORD DE L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE

FAIT DEPUIS

L'AN 1751 A 1761

PAR

J. C. B. (Bonnefons)?

QUÉBEC
IMPRIMERIE LÉGER BROUSSEAU

1887

F
5017
V6

A l'Honorable C. A. E. GAGNON,

Secrétaire Provincial,

Québec.

Monsieur le Ministre,

L'intérêt tout particulier que vous prenez à l'histoire du Canada, et l'encouragement que vous accordez à tout ce qui peut servir à la mieux faire connaître, m'engagent à vous dédier le Document Historique qui forme ce volume et qui a été imprimé sur un manuscrit fort rare et fort peu connu. La lecture de ce Document vous en fera apprécier l'importance et l'utilité pour nos futurs historiens.

Agréez,

Monsieur le Ministre,

l'expression de mes sentiments les plus distingués.

L'abbé H. R. CASGRAIN.

9 novembre 1887.

AVERTISSEMENT

Le titre du manuscrit dont nous entreprenons la publication ; " *Voyage au Canada, dans le nord de l'Amérique Septentrionale, depuis l'an* 1751 *à* 1761, *par J. C. B.*, " ne saurait manquer d'attirer l'attention de tous ceux qui prennent intérêt à l'histoire du Canada. Les dix ans qui s'écoulèrent durant ce voyage embrassent en effet toute la période des guerres de la conquête, c'est-à-dire l'époque la plus importante de nos annales.

L'original de ce manuscrit, fort bien conservé et relié avec soin, se trouve à Paris et fait partie de la riche collection américaine que possède M. le Marquis de Bassano dont on connaît les relations intimes avec le Canada. En amateur éclairé, M. le Marquis de Bassano, sachant que nous étions à la recherche de documents historiques, s'est empressé de nous faire connaître ce manuscrit et de nous en faire prendre copie en vue d'une publication au Canada. Nous avons appris depuis qu'il en existe une copie à la bibliothèque nationale de Paris.

Le manuscrit ne porte d'autre signature que les initiales J. C. B. ; mais l'auteur se fait suffisamment connaître lui-même au cours de son récit. Homme instruit, observateur, il était parti tout jeune de Paris pour aller chercher fortune au Canada. Il s'engagea comme simple canonnier dans les troupes de la colonie, fit plusieurs voyages dans *les pays d'en haut*, assista à la fondation du fort Duquesne où il séjourna l'espace de trois ans et prit part à la bataille de la Monongahéla dont il donne les détails les plus curieux. Apprécié pour son instruction et son activité par les officiers sous lesquels il eut à servir, il monta successivement en grade, devint garde-magasin au fort Duquesne, puis secrétaire du Capitaine Pouchot, l'un des officiers les plus distingués de cette guerre.

Cette dernière circonstance fait supposer que l'auteur pourrait bien être M. Bonnefons, qui servit sous Pouchot et paraît avoir eu sa confiance ; c'est l'opinion de nos érudits, particulièrement de l'abbé Verreault. Quoiqu'il en soit, il fut fait prisonnier à la fin de la campagne, conduit à New-York et de là embarqué pour la France.

Ce qu'il y a de vraiment original dans ce récit de voyage, c'est que l'histoire des événements y est rapportée non pas au point de vue d'un chef de l'armée ou de la colonie, mais au point de vue d'un simple particulier, au point de vue d'un soldat. C'est le peuple qui parle par sa bouche ; il en a les instincts, les inspirations. Au milieu du mouvement général

il ne s'oublie pas lui-même, il songe à ses intérêts, à ses petites affaires, à son avancement. En racontant les combats et les négociations où se décide le sort du pays, il calcule qu'elles en seront les conséquences pour lui, quelle influence ils auront sur ses projets, sur son propre avenir. Toutefois ces préoccupations personnelles ne l'empêchent pas d'envisager l'ensemble des choses et de les juger avec le coup d'œil de l'historien. On sera même frappé de la justesse de la plupart de ses observations.

Lorsqu'il parle des faits dont il n'a pas été témoin, et qui souvent se sont passés à une grande distance de lui, son témoignage, appuyé sur les oui-dire du temps, n'a ordinairement qu'une valeur médiocre ; mais, là où ce témoignage acquiert une haute importance, c'est lorsque l'auteur raconte les événements, souvent très remarquables, auxquels il a pris part, ou qu'il a eus sous les yeux. Il les présente parfois sous un jour nouveau et avec des circonstances qu'on ne trouve pas ailleurs.

L'auteur du reste se rendait compte de la valeur de son récit, puisque de retour en France il mit tous ses soins à rédiger les notes qu'il avait prises pendant les dix années de son séjour au Canada et à transcrire son manuscrit en y ajoutant une table analytique, dans le but, dit-il lui-même, de le livrer à la publicité. On constate par certaines additions intercalées dans le texte, ou placées au bas des pages, qu'il

s'occupa de son travail jusqu'après l'année 1790 ; mais la crise extraordinaire que traversait alors la France dut lui faire abandonner l'idée de le publier. Cette publication a repris de l'actualité aujourd'hui que les esprits sont tournés avec plus d'attention vers les choses du passé.

L'Abbé H. R. Casgrain.

Québec, ce 10 Avril 1887.

PRÉFACE

L'origine de la découverte du Canada (1) remonte à 1534 sous François I, que le navigateur Jacques-Cartier y fit son premier voyage, il ne fut qu'à l'entrée du fleuve Saint-Laurent auquel il donna ce nom, parce qu'il y entra le jour que l'on fête ce saint.

L'année suivante il y fit un second voyage avec trois vaisseaux, remonta le fleuve Saint-Laurent jusqu'à Montréal, après s'être arrêté à Québec ; il repassa ensuite en France avec un seul vaisseau en ayant perdu deux accidentellement dans le voyage de Québec à Montréal ; mais soit que l'insouciance ou les guerres de François I lui aient fait négliger cette découverte, on ne s'en occupa pas.

Ce ne fut que sous Henri IV, en 1608, que le navigateur Samuel Champlain y fut envoyé avec quelques vaisseaux et des familles, il remonta le fleuve Saint-Laurent, laissa quelques familles à Tadoussac qui est à quatre-vingt-dix lieues de

(1) Le nom Canada vient de la langue huronne, qui signifie amas de cabanes.

l'embouchure du fleuve, ensuite il continua sa route jusqu'à Québec, où il commença à faire bâtir des barraques en bois, fit défricher des terres pour les cultiver, y construisit un fort et y établit des familles.

Le gouvernement français y envoya trois ans après, plusieurs familles avec des missionnaires jésuites et récollets pour s'y établir et prêcher la foi aux sauvages.

Louis XIV y envoya, en 1665, une flotte chargée de vivres et de marchandises avec de l'artillerie, des armes et plusieurs familles composées de volontaires et d'aventuriers des deux sexes, ainsi qu'un Régiment d'infanterie tout entier ; alors Québec agrandit sa population, il se forma des villages et des villes par des concessions.

Les Hollandais, les Suédois et les Danois formèrent aussi des établissements dans l'Amérique Septentrionale, mais au Midi du Canada. Les Anglais y vinrent ensuite et s'emparèrent des possessions hollandaises, suédoises et danoises ; ce ne fut que sous le gouvernement de Cromwell que leur colonie se peupla et s'agrandit par l'émigration des mécontents de la mère patrie ; alors ces colonies prirent le nom de Nouvelle Angleterre, comme le Canada celui de Nouvelle France

La Nouvelle Angleterre forma depuis les Etats-Unis composés alors de treize provinces qui, se déclarèrent indépendantes de la mère patrie, dans un congrès général tenu à

cet effet le 4 juillet 1776, ce fut en partie l'ouvrage du Docteur Franklin. (1) Le motif fut un Edit sur le timbre rendu au parlement d'Angleterre en 1765 et qu'on voulait faire exécuter dans les colonies anglaises ; on supprima cet édit sur les plaintes des américains, il fut remplacé par un impôt sur le thé qui n'eût pas plus de succès ; les colonies se soulevèrent et déclarèrent leur indépendance, ce qui occasionna une guerre entr'elles et la mère patrie ; cette guerre commença le 18 avril 1775, et finit à l'avantage des colonies, dont l'indépendance fut reconnue par le traité du 3 septembre 1783.

La France aida les américains à soutenir leur indépendance, par l'avis du Conseil de Louis XVI. Le premier secours fut trois frégates parties du Havre chargées de canons et de munitions de guerre, sous la conduite d'un agent nommé Beaumarchais, et cela avant la déclaration de guerre. Il y passa peu après quelques troupes et des officiers français. Ce fut un surcroit de haine et d'animosité de l'Angleterre contre la France.

Je viens à mon voyage ; lors de mon arrivée au Canada en 1751, il n'y avait point encore de guerre ouvertement déclarée entre la France et l'Angleterre, mais il subsistait dans l'Acadie et le haut du Canada de la mésintelligence et de la jalousie, comme on le verra dans mon voyage.

(1) Benjamin Franklin, né en Amérique, fut leur ambassadeur à Londres ensuite en France ; il repassa en Amérique et mourut dans la Pensylvanie le 17 avril 1790.

L'exactitude et la vérité avec laquelle j'ai écrit mon voyage dans le Canada pendant l'espace de dix ans environ que j'ai parcouru le pays, et les différentes remarques que j'ai faites sur les nombreuses bourgades qui s'y trouvent disséminées, peuvent encore aujourd'hui satisfaire la curiosité sur la connaissance et l'étendue de ce vaste pays, sur ses lacs, ses rivières, ses fleuves, ses bois de toute espèces, ses différentes chasses et pêches, ainsi que sur les mœurs, coutumes et usages des différentes nations qui en sont les premiers habitants connus depuis la découverte du pays par Jacques Cartier, en 1535 (1). Pays que la France a impolitiquement perdu par le traité de paix de 1763, et qui depuis a dû beaucoup fructifier entre les mains des Anglais, auxquels il offre une branche de commerce de pelleteries de toute espèce.

La partie historique et descriptive de ce voyage que j'ai traitée sur les lieux mêmes, pour utiliser les moments de repos que me laissaient mes fatigues et que j'ai revue avec attention depuis mon retour en France, pourra servir à la connaissance des événements qui mirent les Anglais en possession de ce vaste pays, et jeter quelque jour sur leur politique dans leur envahissement ; du moins je n'ai rien écrit qui ne soit parfaitement exact.

(1) Il s'agit ici du second voyage de Jacques-Cartier, lequel rendit les français maîtres les premiers du pays, car le voyage que ce navigateur avait fait l'année précédente se borna à l'entrée du fleuve St-Laurent.

Il se trouve dans le cours de ce voyage des particularités qui me sont personnelles ; j'ai crû devoir les y conserver parcequ'elles instruiront de quelle manière j'ai parcouru le Canada ; peut-être plusieurs n'en feront-ils aucun cas ; je n'en supplie pas moins ceux qui daigneront me lire, de considérer que mon intention n'est autre, tout en rapportant les choses telles que je les ai vues, que de faire connaître aussi ma position alors et comment j'ai fait cet ouvrage.

VOYAGE AU CANADA

FAIT DEPUIS

L'AN 1751 A 1761

ANNÉE 1751.—Je suis parti de Paris le 15 mars pour aller à la Rochelle suivant les intentions de mon père ; j'avais alors dix-huit ans. Chemin faisant, à pied sur la route d'Orléans, je fis rencontre d'un détachement de cent vingt hommes de recrues conduites par un officier chargé de les rendre à l'Isle de Rhée, lieu de leur départ. Cet officier m'accosta et me questionna sur le sujet de mon voyage, mes facultés pécuniaires et mes ressources ; je lui répondis que j'allais avec la permission de mon père rejoindre mon oncle qui était capitaine des postes à la Rochelle, lequel m'attendait depuis six mois ; que quant à mes facultés pécuniaires, elles n'étaient pas grandes, mais que je ferais en sorte qu'elles me soient suffisantes jusqu'à mon arrivée, qu'alors mon oncle me procurerait les moyens de me suffire. Après ma réponse, cet officier me proposa de faire route avec lui jusqu'à ma destination, où il devait séjourner, mais à condition que je lui dresserais ses états de route, j'y consentis volontiers, je fis en sorte de gagner sa confiance ; étant logé et nourri avec lui ; arrivé à la Rochelle, je le remerciai et pris congé de lui pour aller

rejoindre mon oncle ; mais je fus bien surpris en arrivant chez lui d'apprendre qu'il avait été mis en terre depuis huit jours. Cet événement joint à mon peu de ressources pour retourner à Paris, me détermina aussitôt à aller retrouver l'officier que je venais de quitter, et à lui faire part de ma position. Cet homme me proposa de passer avec lui à l'Isle de Rhée, où il espérait me servir utilement auprès du gouverneur de la citadelle. J'acceptai sa proposition. Le lendemain 2 avril, nous passâmes, dans deux barques à voiles à l'île de Rhée ;(1) aussitôt arrivé je suivis l'officier conduisant ses recrues à la citadelle, où il les remit au gouverneur et il lui parla si favorablement de moi, que je fus au même instant employé dans ses bureaux avec de faibles honoraires à la vérité, mais dans ma position je ne devais pas hésiter.

Je travaillai environ deux mois, après lesquels l'envie de voyager vint me tourmenter, je pris en conséquence des informations sur le meilleur pays à habiter, de la Louisiane ou du Canada seuls endroits où l'on transportait alors des recrues de l'ile de Rhée. Les marins m'apprirent que le Canada, était le plus sain, quoique son climat fut plus froid. Je pris donc la résolution de suivre cet avis et de profiter de la première embarcation, ce qui ne tarda pas ; malgré les offres que me fit le gouverneur de rester avec lui et que je refusai, espérant que le voyage me serait plus avantageux. Les ordres étaient arrivés de faire embarquer pour les colonies de Lousiane et du Canada un nombre de recrues déterminées. L'embarquement pour la Louisiane se fit le premier et portait deux cents hommes, dont une partie de ceux avec

(1) Distante de 3 lieues de la Rochelle et qui a 4 lieues de long sur 2 de large.

lesquels j'avais fait route. Le second embarquement ne tarda pas et ce fut celui dont je profitai.

Le 12 juin, je partis de l'Isle de Rhée distance de cinq lieues de la Rochelle, sur l'un des deux petits batimens qui conduisaient trois cents hommes de recrues sur la rivière de la Charente qui est à deux lieues de Rochefort, où était un vaisseau (1) à l'ancre qui nous attendait pour nous conduire au Canada.

Ce vaisseau se nommait le *Chariot Royal*, c'était une frégate montée en flûte et quoique percée de trente-six canons, elle n'en portait que huit ; elle était commandée par un capitaine de vaisseau nommé Salabéry.

Le 27 du même mois de juin, nous mîmes à la voile par un bon vent du nord-est qui en deux jours nous éloigna des côtes de la France dirigeant notre course de l'ouest nord-ouest.

Le 31, le vent nous étant devenu contraire, on fut obligé de mettre à la bouline (2) et de louvoyer plusieurs jours, la mer

(1) Les vaisseaux dans l'origine n'étaient que des barques ou bateaux à rames. L'ambition et l'industrie en firent graduellement construire de plus grands pour voguer en pleine mer, ils furent d'abord à un mât, ensuite à deux et enfin à trois, de sorte qu'il y en a actuellement de 120 canons et plus, ils portent jusqu'à 32 voiles sur plusieurs mâts. Le mât de beaupré est le plus avancé sur la proue et couché sur l'éperon qui est le devant du vaisseau. Le mât de misaine est placé entre le beaupré et le grand mât qui est au milieu, l'artimon est le mât de poupe qui est sur le derrière du vaisseau, chacun de ces mâts est exhaussé de deux huniers qui supportent chacun un mât ce qui fait trois mâts l'un sur l'autre dont le plus haut se nomme perroquet. Tous ces mâts prennent le nom des principaux mâts comme perroquet d'artimon, grand perroquet et perroquet de misaine, celui entre le beaupré et le grand mât, il en est de même des huniers.

Un vaisseau de 110 canons pris sous quille, a de hauteur 225 pieds et tire 25 à 30 pieds d'eau. La vitesse d'un vaisseau en voilier est de 20 à 30 pieds par seconde, ce qui fait sept à huit lieues par heure. Le plus long cable est de 120 brasses qui fait 100 toises ou 600 pieds.

(2) La bouline est prendre le vent de biais quand il est devant alors on court la bordée de droite et de gauche en pinçant le vent, c'est louvoyer.

devint si grosse que nous essuyâmes une forte tempête qui qui nous fit mettre à la cape ; (1) je payai en cette occasion tribut à la mer par un grand mal de cœur qui me dura cinq jours, c'est-à-dire autant que le mauvais temps, et pendant lesquels je ne pus manger. Enfin le vent cessa et la mer fut moins agitée, je repris alors l'appétit, mais le vent tombant tout à fait, le vaisseau ne marcha plus et nous fûmes deux jours dans cet état de tranquillité.

Le 15 juillet, il nous survint un petit vent d'est qui nous fit continuer notre route, ce ne fut pas pour longtemps, car deux jours après nous fûmes encore assaillis d'une tempête qui nous obligea de mettre encore à la cape pour quatre jours ; je renouvelai malgré moi mon tribut à la mer dont j'avais cru être quitte, mais mon tempérament était de ceux qui ne peuvent sympathiser avec l'influence de la mer lorsqu'elle est agitée ; cependant le vent venant à changer, le calme devint plus doux et nous pûmes continuer notre route, mais pour vingt-quatre heures seulement, au bout desquelles le vent contraire devint si fort, qu'il nous obligea à mettre à la bouline pendant trois jours, après lesquels il tourna au sud et nous continuâmes notre route jusqu'au banc Jacquet qui est à quelque distance du grand banc de Terreneuve. Là, le vent contraire d'ouest nous obligea à louvoyer pendant plusieurs jours, ensuite une forte tempête accompagnée du même vent, nous fit rétrograder environ quatre-vingts lieues, dans cette circonstance la corde du gouvernail vint à casser

(1) La cape est laisser deux voiles basses avec vent dehors et dedans.

et le compas (1) fut dérangé ; cette réparation fut bientôt rétablie et quatre jours après nous pûmes continuer notre route.

Le 15 août, le vent nous fut encore contraire et nous fûmes environ trois semaines à toujours louvoyer.

Le 14 septembre, nous arrivâmes (2) sur le grand banc de Terreneuve par quatre-vingts brasses d'eau, aussitôt les matelots crièrent Vive le Roi ; c'est un usage parmi les marins quand on a trouvé fonds.

Le banc de Terreneuve est éloigné de France de neuf cents lieues à l'occident, on lui donne cent cinquante lieues de long sur quatre vingt dix environ de large. Son fonds est depuis quinze jusqu'à quatre vingts brasses, c'est absolument une montagne sous l'eau. Nous eûmes beaucoup à souffrir sur ce banc par les vents contraires et les pluies qui nous y retinrent malgré nous plusieurs jours. Cette étendue est la plus désagréable et la plus incommode de l'océan, le soleil s'y montre peu et l'air y est couvert d'une brume froide et épaisse.

La terre la plus proche est le Cap Rouge qui à l'est est éloigné de trente cinq lieues à l'ouest et qui fait partie de l'Isle de Terreneuve dont il va être parlé.

(1) Le compas de mer ou boussole est un instrument contenant l'aiguille aimantée ; elle fut inventée par Marc Paul et connue en France en 1213, elle fut perfectionnée par le nommé Flavio en 1302 sous Philippe le Bel. On dit que le premier aimant fut trouvé sur le mont Ida par un berger nommé Magnès, il y en a deux sortes le mâle et la femelle, le premier est bleuâtre il vient de la Chine et du Bengale, le second est noirâtre et se trouve en Allemagne.

(2) Arriver au grand banc cela se nomme en terme de la mer banquer et en sortir c'est débanquer.

Le vent étant venu à tomber à notre arrivée au grand banc, et nous trouvant dans un beau calme, l'équipage voulut se procurer la pêche de la morue, mais comme il était tard on remit la partie au lendemain en cas que le temps le permit, malheureusement il survint dans la nuit une pluie abondante accompagnée d'éclairs et de tonnerre : on eût dit que le ciel partout entr'ouvert s'écroulait. Un coup de foudre n'attendait pas l'autre et les éclairs seuls jetaient par intervalle du jour dans l'obscurité, le tonnerre tomba près du vaisseau avec un fracas semblable à celui de plusieurs pièces de canons, nous en fûmes tous effrayés. Pendant une heure et demie que dura la tempête, il nous sembla être à la tranchée, je m'attendais à chaque instant de servir de pâture aux morues, au dépend desquelles nous avions compté la veille de faire bonne chère. Après deux heures d'inquiétude et d'anxiété, entre la vie et la mort, le jour parut, le tonnerre et les éclairs disparurent, le vent cessa et la mer se calma ; l'équipage répara les manœuvres qui avaient souffert et nous pûmes nous dédommager par la pêche, vers midi. Pendant trois jours que nous pêchâmes nous prîmes beaucoup de morues à l'hameçon, ce qui nous alimenta pendant plusieurs jours.

Tout est bon dans la morue quand elle est fraîche alors elle ne perd rien de sa bonté, mais elle devient ferme lorsqu'elle a été deux ou trois jours dans le sel, ce sont les pêcheurs seuls qui la mangent toute fraîche et ce qu'elle a de plus excellent c'est la tête, la langue et le foie, lequel étant délayé avec huile et vinaigre fait une sauce exquise. Comme pour conserver ces parties il faudrait trop de sel, on jette à la mer tout ce qu'on ne peut consommer et conserver

pendant la pêche. La plus grande morue que j'aie vue n'avait pas trois pieds, quoiqu'on prétende qu'il y en ait de plus grande. Il n'y a peut être point d'animal qui, à proportion de sa grandeur, ait la gueule plus large, ni qui soit plus vorace. On dit qu'on trouve de tout, dans le corps de ce poisson, jusqu'à des morceaux de pots cassés, du fer et du verre. On dit même qu'il digère tout cela ; mais on sait que le gau ou estomac se retourne comme une poche, et que ce poisson se décharge, en le retournant, de tout ce qui l'incommode. C'est le sentiment de tous les pêcheurs de morues. Raynal l'a judicieusement rapporté dans son histoire des deux Indes. L'amorce pour prendre ce poisson est un autre petit poisson que l'on nomme caplan et dont les environs abondent.

Le temps ayant continué à être calme, l'équipage s'amusa à faire la cérémonie du baptême qui est un usage pratiqué par les matelots envers ceux qui, pour la première fois, passent sur le grand banc. Cette cérémonie consiste à déguiser un ancien matelot avec une grande capote fourrée, une paire de bottes aux jambes, une perruque blanche sur la tête avec un casque et un bonnet, une grande barbe blanche postiche. Le matelot ainsi costumé descend du grand hunier où il s'est habillé et à l'aide des cordes et des poulies sur lesquelles il glisse jusqu'au bas du mât de misaine, où d'autres matelots le reçoivent et le conduisent au pied du grand mât, près duquel on tient le récipiendaire assis sur le bord d'un baquet rempli d'eau. Là le bonhomme Terrenenve (1) fait faire à ce récipiendaire le serment de garder le secret

(1) C'est ainsi que l'on nomme le chef de la cérémonie.

envers ceux qui n'ont pas encore passé dans ce parage, avec la promesse de ne jamais toucher à aucune femme de matelot, ce qu'il faut promettre à l'instant. Si le récipiendaire n'a pas eu la précaution de donner la pièce pour boire, il est aussitôt renversé dans le baquet par les deux hommes qui le tiennent et d'où il se retire promptement pour s'aller changer. Pendant ce temps là on remonte le bonhomme Terreneuve, qui se déshabille et reparait sans que celui qui a été renversé dans l'eau le reconnaisse ; ainsi se termine cette cérémonie peu agréable dans la saison froide et qui n'est qu'un jeu de matelot pour avoir la pièce.

Après être resté douze jours sur le grand banc, par le calme et le vent contraire, le nord-est vint à souffler et nous pûmes continuer notre route, nous voguâmes bien toute la journée mais dans la nuit suivante les matelots du quart crièrent lof, (1) alors on revîra de bord de l'avant au derrière ; il était temps car sans cette précaution, le vaisseau se serait brisé contre terre et nous serions indubitablement péris, corps et biens. Lorsque le vaisseau eût viré de bord, nous apercûmes à la pointe du jour, le danger que nous avions couru et le vent se soutenant, il nous obligea de mettre en panne, (2) pendant quatre heures.

Le 27 septembre, le vent étant devenu bon, nous longeâmes l'Isle de Terreneuve à notre droite, passant la baie de Plaisance qui est le plus beau port de ce côté de l'Isle, ensuite nous cotoyâmes les Isles Saint-Pierre et Miquelon qui sont

(1) Lof c'est mettre le gouvernail à venir au vent ; le quart est de diviser l'équipage en quatre, dont chaque quart monte la garde pendant quatre heures.
(2) Mettre en panne, c'est arrêter le vaisseau sous voile.

sur le même parage et qui sont cent lieues au-dessus du cap de Rhée dont il a déjà été parlé.

Le 30 du même mois, nous doublâmes le cap Rhée, à notre droite laissant à gauche le cap Nord qui fait la pointe de l'Isle Royale au cap Breton situé entre les 45° et 47° degrés de latitude nord et à vingt-cinq lieues de l'Isle de Terreneuve qui est à son nord, quarante lieues du golfe Saint-Laurent et à quinze de l'Acadie et l'Isle Saint-Jean qui sont à son couchant. Après avoir passé entre les caps Nord et de Rhée, nous entrâmes dans le golfe Saint-Laurent qui a quatre-vingt-dix lieues de long.

Au nord du golfe Saint-Laurent, sont les côtes de Labrador où habitent les sauvages Esquimaux et le détroit de Belle-isle lequel sépare l'Isle de Terreneuve de la grande terre de Labrador qui est à son couchant, au nord du détroit de Belle-isle, est la baie d'Hudson qui appartient aux Anglais.

L'Isle de Terreneuve est située entre les 36° et 52° degrés de latitude nord. Elle fut découverte en 1534, époque du premier voyage de Jacques-Cartier, cette isle a la forme triangulaire et contient environ six cents lieues de circonférence, le peu qu'on connaît de cette isle, n'est que de rochers escarpées, montagnes couronnées de mauvais bois, vallées étroites et sablonneuses. Les lieux inaccessibles de cette isle sont remplis de bêtes fauves surtout au nord où il ne va que des sauvages Esquimaux, dans la saison des chasses. Cette isle dont le climat est très froid au nord et plus tempéré au midi, ne contenait, en 1751, pas plus de cinq mille habitants qui vivaient de morues lesquelles sont en grande quantité dans ces parages.

La côte de Labrador est coupée de plusieurs rivières qui viennent du nord se perdre dans le fleuve Saint-Laurent à l'entrée du golfe. Cette côte est un dépot de pêcheurs ; elle n'avait lors de mon passage que les sauvages Esquimaux pour habitants, lesquels, dit-on, mangent la chair crue et se sauvent aussitôt qu'ils aperçoivent des étrangers. Ils sont toujours sur le bord de la mer à cause de la pêche, qu'ils font avec de petites nacelles de peaux de loup marin cousues en forme de bourse à jetons, et qui se ferment si hermétiquement que l'eau ne peut entrer. Ces petits bateaux sont longs de cinq pieds et ne contiennent qu'un homme chacun. Lorsqu'un Esquimau veut aller en mer, il s'assit dans son canot, le cordon de sa nacelle lié autour de sa ceinture, et à l'aide d'un petit aviron il va où il veut chercher le poisson. C'est ainsi que ces sauvages poursuivent le loup ou chien marin et quelquefois la baleine jusqu'à cinq ou six lieues en mer ; ils sont ordinairement plusieurs pour cette pêche. Lorsqu'ils se trouvent surpris par un coup de vent, chacun s'enferme dans son canot et s'abandonne ainsi au gré des flots, jusqu'à ce que le calme leur permette d'en sortir, pour continuer leur route et chasser, ou regagner leur asile. La pêche à la baleine est celle pour laquelle ils montrent plus d'avidité à raison de l'huile dont ils font leur breuvage ; ils font cette chasse avec beaucoup d'adresse ; quelquefois, mais rarement ils en sont victimes et quoique la baleine en tue avec sa queue et le chien ou loup marin avec ses dents, le besoin et la nécessité de vivre leur fait braver tous les dangers.

Ces parages abondent aussi en marsouins qui sont de deux couleurs ; les gris qui sont en mer et remontent le

fleuve Saint-Laurent et les blancs qui cherchent l'eau douce ; ces derniers sont de la grosseur d'une vache et donnent une barrique d'huile qui approche de celle du chien ou loup marin. La peau des marsouins, des deux espèces, se tanne et se passe ; il faut beaucoup la gratter parce qu'elle est fort épaisse : on peut alors en faire des vêtements et plus communément en couvrir des malles. La manière de faire la pêche du marsouin est la même que celle du chien ou loup marin, quand la marée est basse, on plante dans la vase, ou dans le sable, des piquets près les uns des autres, on y attache des filets en forme d'entonnoirs dont l'ouverture est assez large, sans néanmoins, quand le poisson est entré, qu'il puisse en sortir et lorsque la marée est basse, il reste à sec et on l'assomme à coups de bâton.

Le chien ou loup marin a la tête semblable à celle du dogue, il a quatre pattes fort courtes, surtout celles de derrière qui sont en formes de nageoires ; celles de devant ont des ongles ; cet animal a le poil rayé de diverses couleurs, il y en a qui pèsent jusqu'à deux mille.

La vache marine ressemble assez au loup marin, mais elle est plus grosse ; elle a deux dents inférieures, de la grosseur et de la longueur du bras, un peu recourbées en forme de défenses. Les autres dents n'ont que quatre doigts de longs, elles sont toutes d'un bel ivoire.

Après avoir navigué quatorze lieues dans le golfe Saint-Laurent, nous passâmes près des Isles aux oiseaux, qui sont, deux petites Isles fort hautes à côté l'une de l'autre. Le vent nous ayant manqué en cette endroit, on mit une chaloupe à la mer trois hommes s'embarquèrent pour aller chercher des œufs dans

l'une de ces deux Isles, où les goëlans, les tauyeux, les cignes, les outardes et autres volatilles vont pondre et se déplumer. La chaloupe revint à bord deux heures après, avec beaucoup d'œufs différents et du duvet très beau et fin.

Le 17 octobre, après avoir louvoyé plusieurs jours dans le golfe Saint-Laurent, le vent d'est vint nous favoriser et nous faciliter l'entrée du golfe Saint-Laurent, laissant à notre droite l'Isle d'Anticosti qui est à l'embouchure du fleuve et à moitié de sa largeur, à notre gauche au sud le Cap des Rosiers qui est au-dessus de la pointe de Gaspé, (I) où se trouve un rocher escarpé de trente toises de long, sur quatre de large et douze de haut dans l'ouverture qui forme une arcade, il peut passer une chaloupe à la voile, c'est ce qu'il lui a fait donné le nom d'Isle percée ou Isle de flore.

Le fleuve Saint-Laurent tient son nom de Jacques-Cartier, ainsi qu'il a été ci-devant dit. On donne à ce fleuve quarante lieues de largeur à son embouchure et cent-vingt lieues, de son entrée jusqu'à Québec. On trouve depuis le bas de ce fleuve, en remontant jusqu'à l'Isle aux Coudres qui est quinze lieues avant d'arriver à Québec, du saumon, du thon, de l'alose, de la truite, de l'emproi, de l'éperlan, des anguilles de mer du maquereau, du hareng, de la sole, de l'anchoi, de la sardine, du turbot, de la raie de toutes sortes, des sèches, du yobage, des plis, des flottants avec le corps duquel l'on engraisse la morue, des tortues, des éturgeons, de l'achigan, du poisson doré, du cabaillaux, du caribou, du requin, du marsouin, du chien ou loup marin etc. Tous ces poissons remontent le

(I) Note.—Erreur ; Le rocher de Percé est plus loin. (Note de l'Editeur.)

fleuve, excepté la baleine, et l'espadon, son ennemi. On ne s'amuse pas à prendre le requin dont on ne peut tirer grand parti ; les autres poissons se pêchent à l'hameçon ou au harpon et au filet en parquant.

La pêche de la baleine et du chien ou loup marin, se fait comme il a été dit plus haut en parquant. La baleine se tue à coups de harpons. Le produit de cette pêche est un commerce considérable, tant pour les Isles de l'Amérique que pour l'Europe, où l'on importe l'huile et les côtes, ainsi que la peau du loup marin.

Après être resté plusieurs jours dans le bas du fleuve Saint-Laurent à cause du vent contraire, le nord-est se montra ; il nous poussa jusqu'à Tadoussac, après avoir passé les monts Notre-Dame et mont Louis, ainsi que les maucelles qui sont trois fortes montagnes au sud en montant le fleuve.

Tadoussac est le premier établissement des français et lieu de commerce de pelleteries ; il est situé à l'entrée de la rivière du Saguenay, où les plus gros vaisseaux peuvent remonter jusqu'à vingt-cinq lieues de son embouchure. Il y avait lors de mon passage un village de sauvages Montagnais, tribut des Algonquins gouvernés par des missionnaires jésuites ; nous y restâmes quatre jours, faute de vent favorable. Cet établissement, où il n'y a plus que des sauvages, est à quatre-vingt-dix lieues de l'entrée du fleuve et à sa droite en montant.

Le 1er novembre, nous quittâmes Tadoussac et remontâmes le fleuve toujours à sa droite, nous passâmes l'Ile Rouge, l'Ile aux Lièvres, l'Ile aux Coudres, cette dernière est à quinze lieues au dessus de Tadoussac ; là nous passâmes à gauche ou

au sud du fleuve à cause du passage dangereux de l'île aux Coudres pendant un quart de lieue : c'est un rapide étroit où est un gouffre formé, dit-on, par un tremblement de terre qui en 1663 détacha une montagne et la jeta sur l'île en laissant un précipice à sa place. De la traverse de l'Ile aux Coudres, nous fûmes au Cap Tourmente qui est cinq lieues au dessus, nous y jettâmes l'ancre le vent nous étant devenu contraire. Nous n'étions plus alors qu'à dix lieues de Québec.

Le 3, nous appareillâmes et nous continuâmes notre route au sud du fleuve ; nous longeâmes l'Ile d'Orléans sur notre droite, la marée baissante nous força de jeter l'ancre.

L'île d'Orléans a sept lieues de long sur quatorze de circonférence ; j'ai ouï dire que lors du passage de Jacques-Cartier en 1535, elle fut nommée par lui l'Ile de Bacchus, parce qu'elle était alors remplie de vignes sauvages. En 1676, elle fut érigée en baronnie sous le nom d'Orléans en faveur de Sr Berthelot qui l'avait acquis de M. de Laval (1) premier évêque de Québec. Elle avait alors quatre villages ; mais lors de mon passage elle en contenait huit et autant d'églises, savoir : Saint-Pierre, Saint-Laurent, Saint-Jean, Saint-François, Sainte-Famille et trois autres ; il n'y a plus de vignes, mais on y cultive le blé et le froment sur un terrain plat et bon. Les habitants y sont à l'aise.

Au nord-est de cette île, passe un bras du fleuve Saint-Laurent, sur lequel on ne passe qu'en petits bateaux à rames, à cause du peu d'eau surtout à marée basse. La terre ferme qui borde ce bras, se nomme la côte de Beaupré, le long de

(1) François de Laval fut évêque de Québec en 1673, il avait alors soixante-un ans, il y mourut le 6 mai 1708 âgé de soixante-seize ans.

laquelle sont plusieurs villages tels que Beauport, l'Ange-Gardien, la Longue-Pointe, Château-Richer, Sainte-Anne, Saint-Joachim. Entre Beauport et l'Ange-Gardien se trouve le Sault Montmorency.

Ce Sault est une cascade qui forme une belle nappe d'eau, d'environ trente pieds de largeur sur quarante huit à cinquante de hauteur ; on pourrait croire qu'une pareille chûte qui ne tarit jamais, devrait être la décharge de quelques lacs ou de fortes rivières ; cependant il est certain qu'elle n'est formée que par un ruisseau où dans plusieurs endroits on n'a de l'eau que jusqu'à la cheville des pieds ; mais ce ruisseau coule toujours avec abondance et tire sa source d'un petit lac nommé lac des Neiges, qui est à douze lieues de la cascade. Dans cette distance est le village de Lorette habité par des sauvages Hurons, depuis 1670, et qui sont catholiques.

Le 4, nous profitâmes de la marée et doublâmes une pointe de terre à notre gauche, laquelle avance un peu au nord et au dessous de l'Ile d'Orléans, on la nomme Pointe-Lévis. C'est alors seulement qu'on aperçoit la ville de Québec qui est vis-à-vis à la traverse d'une lieue au couchant ; nous entrâmes dans la rade et y jettâmes l'ancre, à quatre heures après-midi, et après une malheureuse traversée de près de cinq mois, comme il était trop tard pour le debarquement, on remit au lendemain à le faire.

Le 5, dans la matinée, nous débarquâmes à terre, les recrues furent conduites à la caserne, et moi je fus me loger chez un négociant nommé Samson établi à la basse-ville ; j'étais fort bien logé. Je restai cinq jours chez cet honnête marchand qui me reçut avec affabilité, dans cet intervalle, je

parcouru, la ville et ses environs, prenant de mon hôte les renseignements que je désirais.

La ville de Québec, capitale du Canada, est construite en amphithéâtre sur un rocher formant une pointe, entre la rivière St-Charles qui est à sa gauche et le cap au Diamant à droite, sur le fleuve Saint-Laurent ; elle a devant elle la Pointe Lévis et l'Ile d'Orléans. Il y a ville haute et ville basse. La haute ville est fortifiée, du côté de terre, d'un fort rempart élevé de vingt-cinq pieds sur autant d'épaisseur plus en dehors d'un bon mur en pierres et plusieurs redoutes et bastions qui avec le rempart forment un circuit, depuis la côte d'Abraham du côté de la rivière Saint-Charles jusqu'au cap Diamant. Ce rempart, avec les bastions et redoutes, peut contenir trois cent cinquante pièces de canons, toutes sur des plates-formes ; mais il n'y en avait alors que cent vingt, toutes en fer, et de différents calibres. Le commencement de l'établissement de cette ville remonte à 1608, que le navigateur Samuel Champlain (1), alors gouverneur, fit dresser des barraques en bois, abattre les bois et défricher le terrain où elle est maintenant. Trois ans après, on y envoya de France des Jésuites et des Récollets, comme missionnaires pour les Sauvages ; cependant cette ville quoiqu'elle eût un fort en pierres, construit dès l'an 1623, époque où il n'y avait pas plus de cinquante familles de population française, fut prise

(1) Ce fut lui qui la distribua en haute et basse ville, il y mourut fort regretté en 1635. Il eut pour successeur le Sr de Montmagny, auquel succéda, en 1672, le Sr de Frontenac qui fut remplacé, en 1682, par le Sr de la Barre lequel eut pour successeur le Sr Denonville qui fut rappelé, en 1689 et remplacé par le même de Frontenac qui l'avait été, en 1672. A celui-ci succéda le comte de la Galissonnière, ensuite le marquis de la Jonquière, ensuite le marquis Duquesne et le marquis de Vaudreuil qui en fut le dernier gouverneur.

par les Anglais, en 1629. Ils la rendirent par le traité de Saint-Germain en 1632. Et quatre ans après avoir été rendue, c'est-à-dire en 1636, il y passa des familles de France avec une flotte et des munitions ; alors on commença à la fortifier de ses remparts et elle s'agrandit en population.

La rade de cette ville est sûre et peut contenir plus de cent vaisseaux. Son mouillage a une lieue d'étendue prise depuis la pointe de Québec jusqu'au cap Diamant, où est une redoute garnie de canons pour battre sur la rade. Le fonds du mouillage a vingt à vingt-cinq brasses. L'enceinte de la ville est d'une lieue en forme triangulaire. On ne l'aperçoit pas de loin à cause des montagnes qui en dérobent les deux tiers, lorsqu'on en est un peu éloigné. Cette ville n'est fermée du côté de terre que par les portes Saint-Louis et Saint-Jean pratiquées dans l'épaisseur du rempart.

La basse-ville n'a qu'une rue qui règne le long de la rade, sur une grève assez haute pour ne pas craindre l'inondation à marée haute. Il n'y a que des négociants qui l'habitent, ainsi que des pêcheurs. La rue se prolonge jusqu'à l'endroit appelé le Sault au Matelot, qui est un lieu fort escarpé. Au milieu de la basse-ville, est une petite église paroissiale sous le nom de Notre-Dame des Victoires. D'abord simple chapelle, bâtie en raison d'un vœu fait pendant le siège de Québec en 1690, et que les anglais furent obligés d'abandonner, n'étant pas secourus comme ils le croyaient par les sauvages iroquois qui leur avaient promis de les seconder et qui leur manquèrent de parole. Sur la place de débarquement est une batterie de douze canons à fleur d'eau qui bat sur la rade, il y a une pareille batterie au Sault au Matelot qui est à l'extrémité de la basse-ville et où l'on fait hiverner

les barques ; un peu plus loin est l'anse des mers au pied du cap Diamant, où sont des barraques de bois occupées par des matelots et des pêcheurs.

La haute-ville, qui est beaucoup plus considérable, communique à la basse-ville par une rue taillée dans le roc et aux deux côtés de laquelle sont construites des maisons. Le premier bâtiment remarquable, au haut à gauche, est l'église cathédrale et paroissiale, le séminaire et l'évêché, ensuite le château, le tout ayant vue sur la rade et entrée sur la Place d'Armes.

Le château est bâti sur le roc, son entrée dont il n'est séparé que par une grille de fer qui le ferme avec un corps de garde à chaque côté intérieur de l'entrée, une belle cour pavée. Ce château est une forteresse flanquée de deux pavillons saillants avec une galerie et trois batteries de canons battants sur la rade, jusqu'à l'île d'Orléans qui en est à deux lieues. A gauche, en sortant, est une esplanade ou redoute formée par la nature et embellie par l'art : on y arrive par une pente douce qui y conduit et qui se nomme le cap au Diamant dont il a été parlé plus haut.

La forme de la Place d'Armes, qui est aussi celle du gouvernement, est un carré long, entouré de belles maisons en pierres.

Vis-à-vis le château sont deux couvents et églises l'une de Recollets et l'autre de Jésuites ; ces deux bâtiments sont forts beaux. Deux rues aboutissent sur la Place d'Armes, l'une se nomme rue Saint-Louis, elle a deux couvents celui des Recollets et celui des Ursulines, elle conduit de la Place d'Armes jusqu'au dehors de la ville par une porte du même nom de

Saint-Louis, sur laquelle est un bâtiment qui sert de logement à une des deux compagnies de canonniers ; cette porte fait l'entrée de la ville par le faubourg où il y a peu d'habitants. L'autre rue Saint-Jean prend également de la Place d'Armes et se prolonge comme la rue Saint-Louis, avec une porte sur laquelle est aussi la seconde compagnie de canonniers. Cette rue qui est presque vis-à-vis celle qui descend à la basse ville, a au quart de sa longueur, à droite en allant de la Place d'Armes, la rue du Palais à l'entrée et à droite de laquelle est l'Hôtel-Dieu, hôpital fort bien situé ayant vue sur la rivière Saint-Charles ; il y a deux grandes salles l'une pour les hommes et l'autre pour les femmes ; les lits y sont propres et bien entretenus et les malades servis proprement. Un peu plus bas, à gauche de cette rue, est la caserne des troupes ; plus bas, sur le même côté, est la rue Saint-Charles ou de l'Intendance qui fait coude avec la rue du Palais et qui conduit à l'Hôpital-Général. La rue de l'Intendance est bordée, à droite, de maisons dont les derrières donnent sur la rivière Saint-Charles ; c'est ce qui a fait donner à ce faubourg le nom de Saint-Charles.

La maison de l'Intendance, nommée le Palais, parce que le Conseil Supérieur s'y assemble, est un grand pavillon dont les deux extrémités se prolongent en avant et débordent de quelques pieds. Au milieu de cette maison est un perron à double rampe, par lequel on monte ; sur le derrière de ce bâtiment est un assez joli jardin, dont la vue donne sur la rivière Saint-Charles ; c'est le côté le plus riant, car toute la ru est masquée par une côte fort élevée, nommé d'Abraham, qui est un roc escarpé qui se prolonge d'une demie lieue. Après l'Intendance et du même côté, est la maison du lieutenant

du Roi. C'est dans cette maison qu'on dépose ordinairement les enfants nouveaux-nés, que le libertinage abandonne et que l'humanité accueille sous le nom d'enfants trouvés ; ils sont élevés à la campagne jusqu'à ce qu'ils soient en âge de gagner leur vie, ou qu'ils aient été adoptés ; ce qui arrive presque toujours dans ce pays, où les habitants sont naturellement humains et hospitaliers. Après cette hospice, on entre dans la campagne.

L'Hôpital-Général construit à une demi-lieue de la ville, dans une anse au fond de la rivière Saint-Charles, est la plus belle maison du pays. Il fut bâti par les soins et aux frais de l'évêque de Québec nommé St-Valier (1) qui succéda au Sr de Laval, en 1674, époque où l'église de Québec fut érigée en Evêché.

Cet établissement fondé d'abord pour le soulagement des infirmes, servit aussi depuis à celui des militaires invalides. Il est desservi par trente-six religieuses chanoinesses, de l'institution de l'évêque de St-Valier leur fondateur, et toutes choisies dans la noblesse du pays. Cet hôpital est très sain et en bon air, quoique bâti dans un marais et dans une anse, au delà de laquelle sont deux villages nommés La Canardière et Notre-Dame des Anges. Il y avait de mon temps, dans cet hôpital, cent cinquante lits tous fondés par les plus aisés du pays.

J'y ai vu, en 1753, un vieil infirme alors âgé de cent neuf ans, il était passé de France au Canada en 1665, comme soldat dans le régiment de Carignan Salière qui revenait

(1) Il acheta ce terrain des Récollets qui l'habitaient comme propriétaires et le fit transférer dans la ville, dans la maison qu'ils occupent rue Saint-Louis.

alors de la Hongrie, où il avait été envoyé dans la guerre contre les Turcs et dans laquelle il avait fait des prodiges de valeur. Ce régiment était destiné à se fixer dans le pays ainsi que plusieurs familles françaises, sous la protection du ministre Colbert qui leur avait distribué des terres en propriété, auxquelles les officiers donnèrent leur nom. Ce vieux militaire se faisait encore fort bien entendre ; mais il était sourd et marchait difficilement, il se nommait le père Carignan nom de son régiment dont il restait seul ; il se disait parisien, c'était un vieux célibataire sans fortune, il y est mort en 1767 âgé de cent treize ans ; étant, en 1644, passé en Canada à l'âge de vingt-un ans, il y a vécu quatre vingt-douze ans.

La ville de Québec ne contenait pas plus de quinze mille habitants de mon temps, sans compter la garnison de deux mille quatre cents hommes. C'est la résidence du Gouverneur-Général, celui qui commandait en 1751, était le marquis de la Jonquière ; il y avait un état major, un intendant chef du conseil supérieur, un lieutenant de Roi, un commissaire de marine, un trésorier, un grand prévot, un grand voyer, un maître des eaux et forêts (1). Hors la ville entre les portes Saint-Jean et Saint-Louis est le magasin à poudre et le parc d'artillerie gardés, l'un et l'autre, par une compagnie de fusiliers. Il y avait dans cette ville de bons commerçants, il y règne beaucoup d'ordre, les habitants sont affables et de bonne société, les amusements de l'été sont les promenades en calèche et le jeu. Ceux d'hiver sont les courses en

(1) Tous ceux qui remplissaient alors ces places, après le gouverneur de la Jonquière, passèrent en France où ils furent ensuite poursuivis et pris comme concussionnaires.

carioles ou en traîneaux et en patins sur la glace ; le soir, le jeu et le bal. Tout le monde y jouit d'une honnête aisance, sans richesse, chacun aimant à se faire honneur de son avoir. Les femmes l'emportent sur les hommes par la beauté, la vivacité, la gaité et l'enjouement ; elles sont coquettes et galantes, préfèrent les Européens aux gens du pays. Les manières douces et polies sont communes, même dans les campagnes environnantes qui sont agréables surtout de l'autre côte de la rivière Saint-Charles que l'on nomme la côte de Beauport.

Après avoir parcouru Québec et ses environs, je passai sur son côté droit qui rencontre le fleuve Saint-Laurent, je fus à six lieues dans les habitations que je trouvai de peu de conséquence ; à une lieue et demie au dessus de la ville sont la rivière et le village du Cap Rouge qui n'ont rien de remarquable. Plus haut à la même distance est la rivière Sainte-Croix, communément appelé rivière Jacques-Cartier, parce que ce navigateur lors de son voyage y perdit, un de ses trois vaisseaux, sur une grosse roche qui est à l'entrée de cette rivière ; mais qu'on ne peut voir qu'à marée basse. Cet accident lui arriva en 1535, plus de quatre vingts ans avant qu'on ne pensa à s'établir à Québec. Il faut croire que ce navigateur fit naufrage à marée montante, car autrement il eut évité la roche qu'il n'aurait pas manqué de voir à marée basse.

Presque vis-à-vis cette rivière et de l'autre côté, au sud du fleuve Saint-Laurent, est le village de Sillery, (1) autrefois

(1) Ce village est de 1638, c'est-à-dire deux ans après qu'on eût commencé à fortifier Québec, son nom vient d'un commandant de Malte qui le fit bâtir sans beaucoup de succès, car les familles françaises qui y étaient établies préférèrent vivre de l'autre côté au nord du fleuve.

habité par des familles françaises et depuis par des sauvages Abénaquis et Algonquins, gouvernés par des missionnaires Jésuites. Auprès de ce village est une cascade nommée le Sault de la Chaudière.

Ayant visité, pendant cinq jours, ce qu'il y avait de plus remarquable, je me vis alors forcé de me soustraire tout à la fois au besoin et à l'oisiveté, et je me déterminai en conséquence à prendre le parti des armes lequel, tout en me paraissant rigoureux, me mettait néanmoins tout à coup hors d'embarras.

Ce parti n'était pour moi que de circonstance, parceque je me sentais des dispositions pour des occupations plus lucratives ; je pris donc ma résolution et de ma propre volonté, je laissai le marchand chez lequel j'étais en pension et fus aussitôt me présenter chez le commandant d'artillerie pour entrer dans ce corps, parceque d'après information faite, ce service me plaisait davantage ; le prix était de seize et dix-huit francs par mois. Ayant instruit cet officier de ma résolution volontaire, il me trouva faible et pas assez de taille pour entrer dans le service d'artillerie ; heureusement pour moi qu'il y avait en ce moment chez lui trois dames (1) qui, peut-être sur mon air de douceur, voulurent bien s'intéresser en ma faveur. L'officier après m'avoir fait différentes questions auxquelles je répondis de mon mieux et avec ma franchise naturelle, se décida, à la sollicitation de ces dames, de me recevoir canonnier. Elles le remercièrent et pour me témoigner leur contentement, elles jugèrent à propos de me donner un nom de guerre que je reçus à l'instant et qui fut

(1) L'une était la femme et les deux autres veuves de capitaines.

celui de Jolicœur ; il fut accompagné d'un louis, en papier monnaie du pays, que l'une d'elles me donna et que j'acceptai, d'autant plus volontiers, que j'étais alors sans le sou. Je reçus au même instant l'ordre de mon commandant, pour me trouver à la revue du gouverneur général qui devait avoir lieu le lendemain, 12 novembre, sur la Place d'Armes, pour l'incorporation des recrues, dans les différentes compagnies de troupes qui étaient de garnison dans la ville et non enrégimentées parcequ'elles étaient réputées compagnies franches de la marine. Je ne manquai pas de me trouver à la revue : toutes les troupes étaient sous les armes sur trois lignes au nombre de dix-huit compagnies, les recrues vis-à-vis sans armes et sur deux lignes. Le gouverneur accompagné de l'état major arriva vers midi ; m'étant placé, de mon propre mouvement, à la queue des deux compagnies de canonniers qui dans le pays font les fonctions de grenadiers, l'inspection commença par elles ; le commandant ayant parlé de moi au gouverneur, celui-ci m'examina et tout fut dit à mon égard, il passa ensuite aux autres compagnies et enfin aux recrues, où chaque capitaine par leur ancienneté, à commencer par celui des canonniers prit le nombre d'hommes qui lui était désigné, le commandant des canonniers en prit dix à son choix sans me compter et les autres capitaines ensuite. Ce choix terminé, chaque compagnie se retira avec ses recrues, je fus incorporé moi, cinquième dans la seconde compagnie qui était logée sur la porte Saint-Jean. Le lendemain, nous fûmes habillés et armés.

Comme il s'était trouvé lors de la revue, plusieurs personnes attirées par la curiosité et surtout les plus distinguées de la ville, j'y aperçus avec plaisir mes trois protectrices, qui

m'accueillirent et me donnèrent dix huit francs en argent ; cette générosité était pour moi un heureux présage. A mon arrivée dans la compagnie je remis les dix huit francs que je venais de recevoir, pour payer ma bienvenue selon l'usage établi ; cela me procura des amis à la manière des militaires ; mais je n'en fis cas qu'autant que cela pouvait convenir à mes intérêts et sans prendre l'habitude de fréquenter les tavernes.

On me donna pour camarade de lit, car l'on couchait deux à deux, un parisien, lequel avec une jolie figure faite pour plaire, avait le défaut du jeu et de la boisson ; il était encore méchant, querelleur, mettant souvent l'épée à la main, sans ménagement ni considération ; cependant avec le temps je parvins à prendre un tel ascendant sur lui, que je l'arrêtais dans ses emportements par ma seule présence. A jeun, il était doux et aimable, surtout envers les femmes qu'il s'étudiait à tromper. Il se passionnait pour la danse, dont il s'acquittait très bien, il m'en donna goût en m'introduisant avec lui dans les bals et me donnant des principes à cet effet ; de sorte qu'au bout de trois mois, je devins par ses soins son second dans cet art, ce qui ne contribua pas peu à le détourner de ses défauts au moins pour un temps ; car par la suite l'ayant un peu négligé, il reprit ses anciennes habitudes. Mes complaisances l'avaient mis à même de faire usage de mes habillements, au point qu'il m'usait tout et me privait souvent de sortir, en s'emparant du mieux de mes vêtements et de mon argent. Cette conduite refroidit mon amitié et me détermina à rompre avec lui.

Il me fut proposé, dans le courant de décembre, une place chez un négociant pour tenir ses livres et apprendre son

commerce ; je l'ai prise sans hésiter m'étant fait une loi, dans l'incertitude de l'avenir, de m'instruire de tout ce qu'il me serait possible d'apprendre pour me servir au besoin, sachant que l'homme fixé à un seul objet, peut se trouver dans l'embarras s'il vient à lui manquer ; j'entrai donc chez un négociant qui me prit en amitié me voyant rempli de zèle pour ses intérêts, je lui plus assez pour qu'au bout de trois mois il me fit la confidence qu'il allait travailler à me procurer mon congé. Cet acte de bienveillance m'obligea à lui témoigner ma reconnaissance, ce que je fis de bon cœur. Il fit en conséquence les démarches qu'il crut nécessaires ; mais elles furent infructueuses. Cet homme honnête avait eu l'intention, ainsi que je l'ai appris depuis indirectement, en me procurant mon congé de m'attacher à son commerce, de m'abandonner son magasin en me mariant avec sa fille unique, jeune personne instruite et de fort jolie figure. Ainsi, la fortune me servit mal en cette occasion et je regrettai alors d'avoir pris un engagement militaire.

Je n'avais pas perdu de vue mes trois protectrices auxquelles j'avais rendu plusieurs visites, dans le cours de l'hiver, parce qu'elles m'avaient toujours reçu avec une bonté qui leur était actuelle. Un jour sans m'en douter trois officiers de leurs parents qui m'y avaient rencontré plusieurs fois, leur en firent des reproches, quoiqu'elles fussent parfaitement libres de me recevoir chez elles ; cependant ces trois parents n'ayant pû les déterminer à ne plus me recevoir, prirent un autre moyen qui leur réussit ; ce fut d'aller trouver le commandant des canonniers pour qu'il interposa son autorité en me défendant de continuer mes visites auprès de ces Dames ; j'en fus instruit par l'ordre qu'il me fit parvenir de me rendre chez

lui, lorsque j'y fus arrivé j'y reçus cette défense sous peine de prison. Ne pouvant contrevenir à cet ordre supérieur, sans me rendre coupable, il me fallut y souscrire. J'écrivis aussitôt à ces Dames que j'étais au désespoir de discontinuer mes visites ; mais qu'un ordre supérieur s'opposait à ma bonne volonté et que j'étais forcé d'y obéir. Je n'en reçus aucune réponse, mais quelques jours après j'appris que ces Dames s'étaient brouillées avec leurs parents et je fus encore plus fâché d'en avoir été involontairement l'auteur.

Année 1752.—Au mois de mars de cette année mourut, à Québec, le Gouverneur Général de la Joncquière, qui avait succédé au comte de la Galissonnière.

Peu après cette époque, on ordonna une fête à l'occasion de la naissance du Duc de Bourgogne fils du Dauphin (1). Des préparatifs furent faits pour tirer un feu d'artifice, ce furent les canonniers qui en eurent la direction, sous les ordres de leur commandant ; je fus par conséquent du nombre des travailleurs, ce qui m'obligea de quitter le négociant chez lequel je travaillais et où j'étais comme un enfant adoptif ; nous fûmes occupés trois mois à la préparation de cet artifice. Le 13 juillet était le jour fixé pour tirer le feu, douze canonniers furent chargés de l'exécution, j'en fis partie. Le jour arrivé, on nous revêtit d'habits et de casques de peau par précaution, ce qui ne fut pas inutile, car au moment où nous n'attendions que le signal pour mettre le feu, une mèche

(1) Le Dauphin père du Duc de Bourgogne était fils de Louis XV et père de Louis XVI. Le Duc de Bourgogne était le frère ainé de Louis XVI. Il naquit en septembre 1751, fut baptisé sous les noms de Louis Joseph Xavier de France et mourut à Versailles, le 22 mars 1761, âgé de neuf ans et demi.

allumée et portée sans précaution, mit en passant le feu à une fusée qui par son explosion la communiqua à une boîte où il avait cent fusées, lesquelles partant mirent le feu à plusieurs autres et bientôt tout l'artifice du théâtre fut enflammé et brûla une partie de la charpente. Ce fut l'ouvrage d'un quart d'heure ; cinq canonniers furent entièrement brûlés et quatre grièvement blessés. Comme mon poste se trouvait à des accessoires un peu éloignés du théâtre, je fus moins exposé et cependant pas assez éloigné pour ne pas me sentir de l'explosion, car les fusées portèrent dans tous les sens et m'enveloppèrent de telle sorte qu'il me fallut rester immobile à ma place, je n'en fus pas moins blessé, mais légèrement à l'épaule et mon vêtement en partie brûlé. La violence du feu étant apaisée, je pus alors quitter ma place pour m'approcher du théâtre à moitié brûlé ; je ne fus pas peu surpris de trouver autant de morts et de me voir troisième de sauvé. Beaucoup de spectateurs furent pareillement surpris, de ce que nous n'étions pas tous péris ; chacun nous en témoigna sa joie. L'intendant nous fit donner à chacun une gratification de cinquante francs.

Cet artifice n'ayant pas eu le succès désiré, il fut décidé d'en commencer un autre pour être exécuté sur la rivière Saint-Charles, vis-à-vis l'intendance, le premier septembre suivant. Il fut beaucoup plus tôt prêt que le premier, parce que tous les matériaux étaient préparés ainsi que de l'artifice qui restait du premier feu. Je fus encore employé à ce travail ; le jour arrivé pour tirer ce feu, j'y éprouvai encore un petit accident qui ne fut pas moins périlleux, mais qui était l'opposé du premier. Mon poste était d'aller en bateau mettre le feu à de l'artifice fait en dauphin et posé à une des

distances latérales du théâtre, le moment arrivé je me pressai trop vite à sauter dans le bateau qui devait me conduire et je tombai dans l'eau. Heureusement que le batelier me retira promptement et j'en fus quitte pour être mouillé et sans me décourager je remplis ma mission ; ensuite je me fis conduire à terre, où je fus obligé de changer d'habillement. Mon aventure ayant été rapportée à l'intendant, il me gratifia de deux louis, en sus des vingt quatre francs qu'il accorda à chacun des canonniers employés au nombre de vingt, à cette réjouissance.

Comme dans cette saison les tourterelles sont très abondantes à Québec et aux environs, surtout dans le courant du mois de septembre époque où ces volatiles passent habituellement, pendant une quinzaine de jours pour aller chercher un climat plus chaud, en si grande quantité qu'elles produisent l'effet d'un nuage épais ; elles passent souvent tout près de terre, ce qui facilita d'en tuer beaucoup non seulement à coups de fusils, mais encore avec des bâtons, c'est ce qui m'arriva ainsi qu'à plusieurs autres cette année, où il en fut tué un si grand nombre qu'on les vendit douze sous la douzaine ; encore les voulait-on toutes plumées de sorte qu'on en donnait une douzaine à plumer pour une autre douzaine toutes plumées. Ces volatiles sont ordinairement très grosses dans cette saison et procurent une grande douceur quoique passagère, elles font de très bon bouillon et s'accommodent comme des pigeons.

Il n'y avait pas longtemps que le marquis Duquesne, chef d'escadre, était arrivé de France pour remplacer le gouverneur de la Joncquière décédé ; son premier soin fut de prendre connaissance de la situation des affaires du pays.

Il apprit que son prédécesseur avait eu des démêlés avec le gouverneur anglais (Cornwalis), commandant à Halifax, ville sur le territoire de l'Acadie nommée par les anglais Nouvelle Ecosse.

Cornwalis avait succédé en 1749, à Mascarène qui y commandait. Ce fut lui qui en 1750, suscita la guerre contre les français, habitant la baie française dans l'Acadie ; il les chassa la même année et les acadiens se retirèrent à Québec et dans les environs ainsi que les sauvages abénaquis qui y étaient résidant. Cornwalis fit ensuite bâtir le fort des mines dans le fond de la baie au lieu appelé Chibouctou, en langue abénaquise, et Beaubassin en français. Cette conduite avait obligé le ci-devant gouverneur de la Joncquière d'user de represailles, en faisant élever deux forts ; l'un vis-à-vis Beaubassin fut nommé Beauséjour et l'autre à l'entrée de la baie Verte fut appelé Gaspareaux. Tout alors demeura tranquille, d'après les arrangements qui parurent être pris entre la France et l'Angleterre (arrangements qui ne furent pas sincères de la part des Anglais ainsi qu'on le verra dans la suite de ce voyage).

Il n'en était pas de même dans le Haut-Canada, du côté de l'Ohio, où le gouverneur de la Joncquière avait été obligé, par suite des opérations du Sr de la Galissonière son prédécesseur, d'envoyer des détachements de troupes et de canadiens pour chasser les compagnies de traiteurs anglais qui s'y étaient établies en 1750. Ce gouverneur avait arrêté en 1751, quatre traitants qui furent conduits prisonniers à Québec, où ils furent interrogés au moins de juin et de suite envoyés en France ; ils restèrent quelques temps détenus à la Rochelle,

d'où ils réclamèrent la protection de l'ambassadeur anglais (milord Albemarle) lequel obtint leur liberté du ministre de la marine, comme une grâce personnelle.

Le reste de l'année 1752, fut employé par moi à continuer mon travail chez le même négociant que je n'avais quitté qu'à cause de la préparation de l'artifice, où j'avais été employé. Je passais mes soirées à l'amusement des bals de société, où j'étais bien reçu.

Année 1753 — Au mois de janvier, le gouverneur Duquesne voulant suivre le plan de son prédécesseur, se décida à faire partir pour le pays haut un détachement de quatre cents volontaires, tant troupes que Canadiens, pour chasser les négociants anglais et en imposer aux nations sauvages ; ce détachement armé et équipé partit de Québec le 30 du même mois par terre, sous les commandements des capitaines St-Pierre, Pean et Le Mercier, comme ce détachement avait dix-huit canonniers je fus compris dans ce nombre. Nous passâmes la première journée à la rivière du Cap Rouge où est un village, ensuite nous allâmes à la rivière Jacques-Cartier dont il a été parlé plus haut, de là nous fûmes à la Pointe-aux-Trembles, distante de sept lieues de Québec, qui est un assez beau village où nous couchâmes ; le lendemain nous continuâmes notre route, nous passâmes les villages de Batiscan et Portneuf à dix lieues de Québec, ensuite nous fûmes à Deschambault qui est à sept lieues au-dessus et de là à la ville des Trois-Rivières distante de trente lieues de Québec. Les villages dont il vient d'être parlé font autant de paroisses, agréablement situées sur le bord du fleuve Saint-Laurent et à droite en montant.

La ville des Trois-Rivières est située sur le même côté, elle commença à être bâtie en 1645, (neuf ans après que l'on se fut occupé à fortifier Québec) sur un côteau plat et sablonneux, à l'embouchure des trois rivières dont on lui donna le nom. Ces rivières viennent du nord se décharger dans le fleuve Saint-Laurent. On y trouve des mines de fer, on y a établi des forges à leurs embouchures où l'on fabrique du fer en barre, des pots, des marmites et autres ustensiles. Cette ville doit son établissement à la facilité, qu'avaient les sauvages du nord, d'y faire leur commerce de pelleteries en échange des marchandises françaises ; mais cet établissement qui paraissait avantageux dans son origine, n'a pas reçu une population au delà de quinze cents habitants, parce que le commerce de pelleteries ne tarda pas à se détourner pour se reporter plus loin. La ville avait alors un gouverneur particulier nommé Rigaud, un état major, et six compagnies de garnison, elle n'était point fortifiée, elle a une église paroissiale, un couvent de Recollets, un de religieuses Ursulines dépendantes de celles de Québec et qui desservent un hôpital. Les environs de cette ville sont fertiles et bien cultivés. Les bois sont à peu de distance de la ville.

Après être restés deux jours dans cette ville, nous continuâmes notre route par terre, toujours en cotoyant le bord du fleuve ; un peu au dessus du fleuve et des Trois-Rivières, est le lac Saint-Pierre au milieu du fleuve Saint-Laurent, il a trois lieues de long et sa plus grande profondeur est de douze pieds ; il est très poissonneux. A trois lieues des Trois-Rivières est le village de la Valtrie, ensuite Saint-Sulpice, puis Repentigny et de là Montréal, où nous arrivâmes le 14 février.

Tous les villages dont il vient d'être parlé, sont d'un aspect riant sans être riches, il en est de même de ceux qui sont au nord du fleuve et qui sont, en montant de Québec, Becancourt, Varennes, Boucherville, Le Tremblai, Sorel et Longueuil. (1).

La ville de Montréal est située dans une île de dix lieues de longueur sur quatre de largeur, formée par le fleuve Saint-Laurent qui l'entoure. Elle se nommait dans l'origine Hochelaga qui en langue huronne signifie entre deux monts. Elle portait ce nom lorsque Jacques Cartier y fut en 1535, avec seulement deux chaloupes ayant laissé les deux batiments qui lui restaient dans le lac Saint-Pierre près les Trois Rivières. Ce navigateur n'y trouva que des bourgades de sauvages hurons, qui le reçurent très bien ; ce fut alors qu'il donna le nom de Mont-Royal, d'où depuis est dérivé celui de Montréal à cause d'une montagne à deux têtes qui n'en est qu'à une lieue.

Quelques familles commencèrent à s'établir dans cette île en 1650, dans des cabanes de bois ; elles donnèrent à leur établissement le nom de Ville Marie, sous les auspices des prêtres du Séminaire Saint-Sulpice de Paris, lesquels, devinrent propriétaires de toute l'île, par une donation des sauvages hurons qui se retirèrent sur le continent au nord de cette ville. Les séminaristes cédèrent par suite leur droit de propriété à Louis XIV, qui les laissa seigneurs de l'île seulement.

En 1652, on construisit cette ville qui fut régulièrement bâtie par les soins d'un Sr de Maisonneuve qui en fut le

(1) Les noms de la plupart de ces villages viennent des officiers du Régiment de Carignan dont il a été parlé plus haut.

premier commandant ; elle est en forme d'un carré long, entourée d'abord de fortes palissades et plusieurs années après, on y substitua un bon mur de pierres crénelées de la hauteur de quinze pieds.

La population de cette ville dont l'aspect est riant n'a pas de mon temps excédé huit mille habitants ; elle avait un gouverneur particulier, un état major, des compagnies de garnison, une belle place d'armes, des magasins de marchandises et de vivres, une cathédrale, une paroisse, un séminaire, deux couvents d'hommes ; un de Jésuites et un de Recollets, un autre de religieuses de la Congrégation, un Hôpital-Général et un Hôtel-Dieu. Cette ville, la troisième et dernière qui subsistait de mon temps au Canada, n'avait pas d'autres habitations françaises au dessus d'elle, sinon des postes où l'on entretenait garnison.

La température est à quatre degrés de différence de celle de Québec pour la chaleur et cependant la distance n'est que de soixante lieues. Le climat de Québec est très froid et sain en hiver, le ciel est toujours beau, le thermomètre de Réaumur descend ordinairement, en janvier et février, de 27 à 33 degrés et l'été les chaleurs s'élèvent de même.

Les habitants de Montréal sont beaucoup plus vifs, actifs, braves, ardents, entreprenants et guerriers que ceux de Québec ; ils ont la prétention de se croire invincibles, ce qui cependant ne les a pas toujours garantis de se laisser surprendre quelquefois par les sauvages iroquois ; mais comme ils sont bons guerriers et accoutumés avec les sauvages, il est plus difficile de les vaincre ; ils sont bons voyageurs, conduisant bien leurs canots toujours en chantant, également bons

chasseurs ; mais peu riches parce qu'ils dépensent aisément ce qu'ils gagnent dans les voyages qu'ils font quelque fois d'un an et plus, avec les commerçants qui vont tous les ans en traite chez les nations sauvages du nord.

Les habitants de Montréal qualifièrent ceux de Québec de *moutons* ; ces derniers ont effectivement le caractère plus doux et moins orgueilleux, ils appellent par représailles les montréalais *loups* ; qualification assez juste parce qu'ils ne fréquentent que les sauvages et les bois. Les quebécois au contraire sont plus exercés à la pêche et ne commercent qu'avec les Européens, ce qui les rend plus civilisés, quoi qu'aussi courageux que les Montréalais ; en général les canadiens sont francs, humains et hospitaliers ; le crime, le meurtre n'existe pas chez eux non plus que le vol ; mais ils sont généralement peu instruits.

Entre l'île de Montréal et la terre ferme au nord est une autre île nommé, l'île Jésus, où coule la rivière des Prairies au milieu de laquelle est un rapide et une cascade appelée le *Sault au Recollet*, en mémoire d'un religieux de cet ordre qui s'y noya, en 1655, en revenant de sa mission chez les Hurons du Nord. L'île Jésus prend son commencement près le village de la Chenaye qui est un peu au dessus de celui de Repentigny et va se terminer par le haut au lac des Deux Montagnes, où sont les mille îles, et où se décharge la rivière des Outaouais ou Grande Rivière nommée par les anglais Ottawa River et dont il sera parlé plus bas ; la rivière des Prairies n'est qu'un canal qui sépare l'île de Montréal de l'île Jésus.

Le 2 mars, après être resté plusieurs jours à Montréal et avoir examiné cette ville et m'étant fait instruire des rensei-

gnements dont il vient d'être parlé, nous y prîmes un renfort de deux cents hommes de milice ; nous nous mîmes sur des bateaux et des canots (1) le lendemain 8, et fîmes la traverse de Montréal à l'île Perrot, qui est deux lieues au dessus ; nous cotoyâmes cette île que nous laissâmes à notre droite nord, elle sépare le lac des Deux Montagnes qui est encore plus à son nord et le lac Saint-Louis qui est au sud un peu au dessus de l'île Perrot. Nous arrivâmes au rapide des cascades, où pour l'éviter on est obligé de faire un portage à droite dans un endroit appelé le trou, qui est très mauvais et où il faut porter sur le dos voitures et effets, quant aux bateaux comme on ne peut les porter on les traine vides avec une corde et des hommes dans l'eau les poussent par derrière. On évite par ce moyen un autre portage voisin, nommé le buisson, qui est une nappe d'eau roulante sur un galet qui forme une chute de trois pieds de haut. Nous campâmes au dessus du trou. Vis-à-vis au sud est le village Saint-Louis habité par des sauvages iroquois gouvernés par des jésuites. Ces sauvages étaient

(1) Les canots sont les voitures d'eau les plus en usage dans le Haut Canada à cause de leur légèreté et des portages qu'il faut souvent faire dans les rapides. Les canots sont faits de petites platesbandes de bois de l'épaisseur d'une forte latte courbée en demi arceau, que l'on courbe en demi cercle et que l'on pose à quatre ou cinq pouces de distance les unes des autres, les bouts attachés à une petite perche mince avec des liens de bois de la manière dont on lie les cerceaux des tonneaux. On met cinq barres de traverse dans la longueur du canot, qui est depuis douze jusqu'à vingt pieds et plus. Ce sont ces traverses qui maintiennent l'ouverture du canot qui est de sept à huit pieds dans sa plus grande largeur et va en se retrécissant dans les deux bouts. Cette carcasse est couverte en dehors d'écorces de bois de bouleau ou de mérisier, cousues à côté les unes des autres avec des liens de bois, ces coutures sont recouvertes avec de la gomme ou résine, pour empêcher l'eau d'entrer dans le canot. Ces voitures sont très légères et se conduisent aisément toutes chargées par deux hommes, un de chaque bout. On peut y en mettre plus mais assis. Lorsque les canots sont vides s'ils sont grands, quatre personnes peuvent les porter, s'ils sont petits deux hommes suffisent.

autrefois deux lieues plus bas dans un endroit nommé la Prairie de la Madeleine ; les missionnaires jésuites les transportèrent au Sault Saint-Louis parce qu'ils se rapprochaient davantage des autres bourgades de la même nation, nommée les Agniers, Goyogouins et Onontagnés, tous livrés au libertinage et non policés. Ces missionnaires espéraient avec le temps les convertir à la foi ; leur zèle ne leur attira qu'un petit nombre de néophites, qu'ils baptisèrent et instruisirent à la religion catholique, mais au dépens de la vie des uns et des autres, car plusieurs sauvages ayant abandonné leurs bourgades pour se réunir à la mission de Saint-Louis, ceux qui étaient restés idolâtres leur firent la guerre comme fuyards, ainsi qu'aux missionnaires dont trois furent pris à différentes époques et brûlés avec quelques-uns de leurs néophites. La foi dans laquelle tous persistèrent au milieu des souffrances que leur firent endurer non-seulement leurs ennemis mais encore leurs parents, donna lieu à des missionnaires de prêcher que plusieurs de ces martyrs avaient fait des miracles sur leur tombe, depuis leur mort, envers ceux qui y avaient foi ; que des boiteux, des paralytiques avaient été guéris en faisant le voyage du Sault Saint-Louis pour aller invoquer ces nouveaux saints sur leur tombe, dans laquelle leur corps n'était sûrement pas, puisque trois d'entre eux avaient été brûlés.

Cependant dans les environs de Montréal, on célèbre quatre fêtes en l'honneur de quatre martyrs sauvages de la bourgade de Saint-Louis et quelques paroisses des environs y vont processionnellement, une fois l'année, chanter une grand'messe, les Saints et Saintes qu'on y revère sont Catherine Téga Kouïata sauvagesse, née en 1656, fille d'un Agnier et

d'une Algonquine, fut baptisée le jour de Pâques 1676, sous le nom de Catherine. Elle fit vœu de chasteté et mourut le mercredi saint 1678, âgée de vingt deux ans.

Etienne Teganauokoa, sauvage Goyogouin, marié et père de six enfants, qui vint au Sault à l'âge de trente cinq ans, il fut prit à la chasse, la même année de son arrivée, par des gens de sa nation et conduit dans leur bourgade où il fut brûlé vif au mois d'août 1690, la même année de sa prise.

Françoise Gouana Tenha, femme Onontagué prise à la pêche, fut brûlée par sa famille ; on ne dit pas en quel temps.

Marguerite Garangoa, jeune femme de vingt-quatre ans mère de quatre enfants, du village d'Onontagué ; baptisée à treize ans, prise par les sauvages de son village et brulée à un poteau, en 1693.

Le lendemain de notre campement au dessus du trou, nous allâmes aux cèdres, petites iles dont le passage est fort mauvais. Deux lieues au dessus est le coteau du lac, où nous fîmes un portage et une demi-lieue, au dessus est le lac Saint-François que nous suivîmes, dans sa longueur, de neuf lieues sur trois de large ; il est rempli de huards, espèce de cormorans dont le cri plaintif, mourant est désagréable.

Les voyageurs prétendent que son cri annonce la pluie ; effectivement le lendemain matin il tomba une pluie si abondante que nous ne pûmes continuer notre route, il nous fallut camper pendant deux jours, cependant nous ne perdîmes pas pour cela notre temps, car nous fîmes la chasse aux chevreuils, aux daims et aux canards ; nous en tuâmes plus qu'il nous en fallait pour notre nourriture

puisqu'il s'en gâta une partie. La pluie ayant cessé nous continuâmes notre route ; nous passâmes les chenaux, qui sont de petites îles où est un rapide, ensuite duquel en est un autre nommé le moulinet qui est très mauvais et oblige à faire un portage ; on arrive ensuite au long Sault, autre rapide d'une demi-lieue, où il faut encore faire un portage et traîner les bateaux à la corde et à force de perches. Ce rapide que l'on n'a pu descendre en canots et bateaux que du côté du sud et à travers les rochers, a une étendue de près de deux lieues qui se font en moins d'un quart d'heure, toujours dans une eau très rapide et bouillonnante au milieu des rochers qu'il faut avoir l'attention d'éviter pour ne pas périr. Ce sont ordinairement des guides, habitants de Montréal, qui descendent ce rapide, comme étant les plus habitués à ce passage qu'ils fréquentent pour le commerce. Sept lieues au-dessus de long Sault est un rapide plat, et cinq lieues plus loin sont les galots qui est le dernier rapide que nous trouvâmes ; passé les galots sont trois petites îles du même nom à la suite l'une de l'autre et dont la plus avancée au sud a été nommée l'île Lévis dont il sera parlé par la suite ; deux lieues au-dessus est située la galette où les Français ont construit un fort du même nom, qui n'est qu'un entrepôt gardé seulement par quinze hommes. On compte, de ce poste à Montréal, cinquante lieues. Nous campâmes vis-à-vis au nord, ensuite nous passâmes aux mille îles, ainsi nommées, à cause de leur grand nombre très rapprochées les unes des autres, en sorte que les courants d'eau qui les séparent sont autant de coupe-gorges, lesquels facilitèrent autrefois les Iroquois, dans leurs guerres avec les Français et autres nations sauvages.

Les Iroquois étaient autrefois une nation très nombreuse qui habitait au nord du Canada, elle fut obligée par suite de se retirer au sud. Elle se compose de cinq nations, toutes iroquoises et connues sous le nom de Tsonontouins, Goyogouins, Onontagués, Onoyotes et Agniers. (1) Ces différentes bourgades ne diffèrent que par le langage, elles ont toutes le caractère remuant, portées à la vengeance, aimant la guerre, qu'elles ont toujours faite avec succès et plus de circonspection que les autres nations sauvages ; c'est une des principales causes de leur supériorité sur leurs ennemis, qui cependant ne leur ont jamais cédé en valeur, et qui auraient pu les écraser par leur nombre ; mais une raison de la supériorité des Iroquois est que lorsqu'ils allaient en guerre ils avaient la précaution de poser des sentinelles, autour de leur campement, où ils restaient fort tranquilles ; ce que ne faisait pas l'ennemi surtout la nation des Eriés, laquelle se laissa toujours surprendre ce qui fut la cause de sa défaite. Les Hurons et les Outaouais, aussi braves guerriers que les Iroquois, après les avoir souvent combattus, se retirèrent dans le nord, pour plus de tranquilité ; mais cela n'empêcha pas les Iroquois de faire continuellement la guerre aux Français, dont ils se sont montrés amis autant que leurs intérêts le leur conseillaient.

Après avoir passé les mille îles, nous en passâmes encore trois autres qui sont celle aux Cochons, celle aux Cèdres et celle aux Cerfs ; nous entrâmes ensuite dans une anse qui est

(1) Ce sont les Iroquois qui ont plus persécuté les missionnaires, quoi qu'ils aient compté des chrétiens ; on a dit d'eux qu'ils venaient en renard, qu'ils attaquaient en lièvres, et qu'ils fuyaient en oiseaux. On peut dire qu'ils ont bien dégénéré depuis, quoique toujours belliqueux.

au Nord-Est, à l'entrée du Lac Ontario. C'est dans cette anse qu'est le fort Frontenac nommé par les sauvages et les canadiens, Catarakoui, et depuis par les anglais appelé Kingston. Nous restâmes trois jours campés sous les canons du fort qui reçut son nom du gouverneur de Frontenac qui le fit construire en 1672, tant pour favoriser la traite avec les nations sauvages du nord, que pour contenir les Iroquois avec lesquels on était en guerre ouverte et dont les forces et le voisinage, sur le derrière et aux environs de ce territoire qu'ils habitaient, les facilitaient à faire la guerre aux nations du nord comme aux voyageurs français. Ce fut l'établissement de ce fort qui donna plus de facilité aux Français pour continuer de combattre les Iroquois et qui les contraignit enfin, comme il a été dit plus haut, d'aller s'établir au sud, sur les confins de la Nouvelle York.

Le fort de Frontenac fut détruit par les circonstances de la guerre et reconstruit quelque temps après, par les ordres du même gouverneur et sur le même emplacement ; son terrain est marécageux, il a fallu le défricher pour l'aplanir. En 1753, ce poste qui avait été la clef du pays haut, ne servait plus d'entrepôt, quoi qu'il eût encore huit pièces de canons et trente hommes de garnison ; le marais qui est derrière n'avait pas plus d'un quart de lieue de défrichement. Ce territoire est abondant en pêche et en chasse.

Le 25 mars, nous quittâmes ce poste et traversâmes au sud l'embouchure du Lac Ontario, auquel l'on donne cent soixante lieues, sur trois cents de circonférence, il a la forme ovale. Il y avait alors deux petits vaisseaux, à deux mâts, destinés aux transports des marchandises et munitions de

guerre, qui faisaient le va et vient au fond du Lac à son embouchure ; les premiers vaisseaux construits sur ce lac le furent par les soins du Sr De la Salle, gouverneur de Montréal (*).

Après avoir fait au bas du lac d'Ontario la traversée, qui est de deux lieues, du nord au sud, nous passâmes la rivière de l'Assomption, celles des sables, de la planche, de la grande famine. (Ainsi nommée à cause d'un détachement de canadiens, sous le commandement du Sr De la Barre, qui y fut anciennement surpris par un parti Iroquois, qui ne leur fit d'autre mal que de s'emparer de leurs vivres et marchandises de traite ; ce qui les réduisit à la famine et les obligea à retourner par terre). Nous campâmes près cette rivière, avec les précautions d'usage, attendu le voisinage des bourgades iroquoises et du fort anglais Oswego, que les Français nomment Chouaguin, situé sur le bord du lac à l'entrée d'une rivière du même nom.

Le lendemain nous continuâmes notre route et passâmes trois lieues au large de ce fort pour éviter son canon qui aurait pû tirer sur nous ; le vent nous étant favorable nous fûmes, à la voile, et allâmes camper, dix lieues au dessus de la baie des Goyogouins ; le lendemain nous gagnâmes la rivière des Tsonotouins, qui est à quinze lieues au dessus, ensuite nous fûmes à la rivière aux Bœufs et de là à la Niagara, où nous arrivâmes le 11 avril.

Le fort de Niagara, situé au haut et au sud du Lac Ontario, fut nommé dans son origine Denonville ; il est sur

(*) De la Salle n'a jamais été gouverneur de Montréal : il était commandant, au Fort de Frontenac.—(Note de l'éditeur.)

un terrain élevé qui est dominé par des montagnes, à l'ouest, qui bordent un détroit de trois lieues de long qui porte le nom de rivière de Niagara. Ce fort, construit en 1687, était en pieux debout, il fut reconstruit et fortifié en 1763. Nous le trouvâmes bâti partie en pierres et partie en bois, bien fortifié du côté de terre et entouré de fossés avec des bastions garnis de dix-huit pièces de canons, un pont-levis et quatre vingts hommes de garnison.

Vis-à-vis ce fort, au nord et presqu'au fond du Lac Ontario, est une grande baie nommée Toronto et depuis appelée par les anglais baie d'York. Sur le bord de cette baie il y avait été construit, par les ordres du gouverneur de la Joncquière, un fort nommé Toronto et qui fut depuis détruit comme inutile.

Le lendemain 12 avril, nous passâmes par terre ; du fort Niagara, nous montâmes les trois montagnes qui sont à l'ouest du fort et au dessus de chacune desquelles, se trouve une plate forme de roche plate très unie, qui fait un repos pour les voyageurs qui y passent ; il y a environ deux lieues de montagnes de bas en haut. Lorsque nous fûmes parvenus au sommet, il fallut nous reposer, ensuite nous continuâmes à marcher. A un quart de lieue au nord de la dernière montagne est la fameuse chute Niagara, dont le bruit se fait entendre de près de trois lieues ; à la même place au sud où nous allâmes, était un petit entrepôt nouvellement construit pour le travail des bateaux et canots nécessaires à la navigation du lac Erié. Cet entrepôt fut nommé Toronto, les anglais lui donnèrent celui de Scuyler ou Sckuiler ; lors de notre passage il y avait une garnison de quarante hommes canadiens, tous

charpentiers de bateaux, nous y restâmes trois jours pendant lesquels on fit le chargement de vivres, munitions et marchandises que nous devions conduire avec nous, au fond du lac Erié.

La curiosité permise aux voyageurs me porta à vouloir visiter la chute Niagara, dont j'avais ouï parler comme une merveille curieuse ; j'y fus moi troisième. J'examinai cette étonnante cataracte qui a la forme d'un croissant d'une étendue d'un quart de lieue, on lui donne de hauteur, suivant la commune tradition, cent quatre-vingts pieds. Elle est la décharge du Lac Erié, reçoit ses eaux qu'elle jette dans le détroit ou rivière de Niagara qui les verse dans le Lac Ontario près du fort Niagara. Les approches de cette chute paraissent inaccessibles, surtout du côté du sud où nous nous présentâmes et qui offre dans sa hauteur un roc garni de broussailles qui croissent naturellement dans ses escarpements. Il est impossible, lorsqu'on est auprès, de s'entendre parler, que très près et aux oreilles. Après avoir bien examiné du haut, cette chute, avec attention. je proposai aux deux personnes qui m'accompagnaient de descendre en bas, elles m'opposèrent la difficulté d'y parvenir, n'y ayant aucun chemin, ni sureté et que l'entreprise était périlleuse et téméraire d'y aller par des broussailles qui paraissaient trop faibles pour soutenir celui qui voudrait s'y fier, les racines ne pouvant être fortes n'étant prises que dans les joins du Rocher. Ces raisons, toutes vraisemblables qu'elles me parurent, ne m'empêchèrent pas de persister dans ma curiosité. Je me déterminai donc à m'exposer seul, et aussitôt je m'avançai pour descendre avec l'intention de m'assurer des branches que je rencontrai sur mon passage, en descendant de reculon,

et que je ne quittai les unes après les autres qu'après en avoir saisi d'autres de la même solidité. Je fus environ une heure à parvenir en bas, non sans me recommander à la providence, car je voyais de la témérité dans mon entreprise ; mais il fallait la finir, autant par amour propre que par curiosité. Lnfin j'arrivai en bas, à environ vingt toises du pied de la chute et, quoi qu'à cette distance, cela ne m'empêcha pas d'être bien mouillé par le brouillard pluvieux que la chute occasionne, j'avançai tout auprès, je passai sur un beau galet de roche plate qui me conduisit sous la nappe d'eau tombante, c'est alors que je fus beaucoup plus mouillé et senti un tremblement de rochers causé par la chute d'eau qui me rendit incertain, si je devais avancer ou reculer ; cependant refléchissant que ce tremblement devait être le même tous les jours, je pris la résolution d'avancer et après avoir fait trente pas de plus, je me trouvai dans une espèce de caverne formée de rochers, au milieu desquels coulaient des nappes d'eau par des crevasses à plusieurs étages ce qui faisait des cascades assez agréables et amusantes, si la pluie causée par la chute permettait de s'y arrêter un peu de temps. Je crus en cet endroit être au milieu de la cataracte, le bruit et le tremblement me paraissant plus fort ; cela ne m'empêcha pas d'examiner la caverne qui me parut de la largeur de dix toises sur environ vingt pied de haut. Sa profondeur n'avait guère que quinze pieds, je voulus la passer je ne fus pas loin à cause de larges crevasses que je ne pus franchir. Il me fallut retourner sur mes pas tout transi de froid et bien mouillé, je me dépêchai de reprendre le chemin que j'avais tenu pour descendre. Je remontai les broussailles plus promptement que je les avais descendues, arrivé en haut je trouvai les deux

personnes avec lesquelles j'étais venu, elles voulurent m'interroger ce fut inutile, j'étais sourd, je ne pus les entendre. Le froid et la faim me forcèrent à prendre promptement la route de Toronto, où étant arrivé je commençai par changer de vêtements ensuite je mangeai.

Ce ne fut que deux heures après que la surdité me quitta et que je pus rendre compte de ce que j'avais vu. J'ai depuis consulté plusieurs voyageurs pour savoir s'ils avaient connaissance de quelques uns qui aient descendus cette chute, aucun n'en avait entendu parler. Cela ne me parut pas extraordinaire sachant que les Canadiens sont d'autant moins avides de curiosité qu'ils ne daignent pas se détourner de leur route pour ce qui mérite un rapport ; cette indifférence de leur part ne me donne cependant pas la prétention de croire être le seul qui se soit hasardé dans ce voyage périlleux, ni qu'il ne se trouvera pas par la suite quelques curieux comme moi ; mais si le cas arrive celui qui l'aura entrepris pourra confirmer ce que j'ai rapporté avoir vu. Il passe pour constant dans le pays qu'un sauvage iroquois, s'étant trouvé engagé avec son canot dans le haut du courant et ne pouvant s'en tirer par la force du courant, prit le parti de s'envelopper dans sa couverture, de se couler dans son canot et de s'abandonner au courant qui ne tarda pas à le précipiter dans la chûte, où il fut englouti avec son canot sans reparaître. J'ai vu tomber un arbre entrainé par le courant et qui n'a pas non plus reparu, d'où j'ai conclu qu'il y avait un gouffre où tout ce qui tombe du haut est précipité.

A vingt pas environ au dessus de cette chûte est une petite île formée sur un roc d'environ quinze toises de long

sur dix à douze de large, garnie de broussailles avec un seul arbre au milieu ; l'eau du Lac Erié qui l'entoure et qui se jette dans la chûte, est très rapide et coule sur un galet de roches plates, à la profondeur de quatre à cinq pieds, surtout du côté du sud où je l'ai examiné.

On trouve au bas de la chûte le long de la rivière Niagara, beaucoup de poissons morts. Les voyageurs prétendent que ces poissons viennent du Lac Erié, qu'ils se trouvent entraînés dans la chûte par la rapidité de l'eau, j'ai fait à cet égard une réflexion qui m'a paru juste, c'est que le poisson monte plus qu'il ne descend, et que venant plutôt du Lac Ontario, montant trop près de la chûte, il y est tué ensuite entraîné par le courant qui le jette sur les bords, où on en trouve souvent qui n'est qu'étourdi ; or s'il venait du Lac Erié, il serait tué et qui plus est englouti dans la chûte. On dit aussi que les oiseaux qui passent au vol au dessus de la chûte y sont attirés malgré eux par la force de l'air ; je n'assure pas ce fait qui n'est cependant pas dénué de vraisemblance en ce qu'on y voit souvent un arc-en-ciel, laquelle peut fort bien attirer les volatiles qui portent leur vol dans cette direction, où se trouvant mouillés et étourdis, ne peuvent manquer de tomber ; mais le cas arrivant ce ne peut-être qu'à des oiseaux de passages, car pour ceux qui habitent les environs ils sont si accoutumés à l'arc-en-ciel et au bruit de la chûte qu'on peut croire qu'ils savent s'en préserver parce qu'on n'en voit guère passer auprès, quoi qu'il y en ait beaucoup vers ces parages.

Le 16 avril, nous partîmes du dépôt de Toronto en canots et en bateaux ; nous fîmes route au sud du Lac Erié auquel on

donne trois cents lieues d'étendue, mais qui n'a que cent lieues de long. Ce lac est fort beau, bien navigable, les coups de vent y sont très fréquents et à craindre, à cause de son fond plat qui n'a pas plus long (*) de douze à quinze pieds et peu d'abri pour les bateaux, on ne naviguait de mon temps sur ce lac qu'avec des bateaux et des canots; mais depuis, les anglais y ont construit des sloops, ou petits bâtiments à voiles.

Le nom du Lac Erié lui vient de la nation sauvage des Eriés qui habitaient ses bords et que les Iroquois ont entièrement détruits, excepté une bourgade de cette nation qui s'est retirée dans le nord et connue sous le nom de la nation du chat. Le côté du sud de ce lac est habité par les Iroquois ; Ils sont reculés des bords du lac à cause des guerres que les Français leur ont faites pour avoir la sureté et la liberté de leur commerce.

La pêche est très abondante dans ce lac, on y chasse aussi les cygnes, les outardes, les canards, les hérons et les oies sauvages.

Dans les bois qui l'entoure, on trouve beaucoup de cerfs, chevreuil, de daims, d'ours, dindons (1) ; dans les huit jours que nous fûmes à naviguer sur ce lac nous vécûmes parfaitement bien de pêche et de chasse.

Le 24 avril nous arrivâmes presque au fond du Lac dans un endroit nommé la presqu'île (*) ; c'est une anse peu pro-

(*) L'auteur veut dire, de *profondeur*.—(Note de l'éditeur.)

(1) Le dindon tire son origine de l'Amérique orientale et occidentale. Les premiers qui furent apportés en France furent servis aux noces de Charles IX en 1570.

(*) La presqu'île est situé environ au tiers inférieur du Lac Erié.—(Note de l'éditeur.)

fonde au fond de laquelle nous entrâmes et où l'on traça le plan d'un fort, après avoir fait un abatis d'arbres. Ce fort fut construit en pièces de bois équarri avec quatre bastions garnis de douze pièces de canons que nous avions conduits avec nous. On donna à ce fort le nom du lieu où il fut construit, c'est-à-dire le fort de la Presqu'île. L'insalubrité de l'air qui règnait dans cet endroit pendant l'abatis des arbres, le défrichement du terrain et la construction du fort, joint à la nourriture de viande salé et de biscuits de mer, seuls aliments du détachement qui n'avait en outre pour boisson que de l'eau ; tout cela occasionna le scorbut dont furent attaquées deux cents personnes ; ce qui obligea de former un hôpital pour les réunir, afin d'empêcher la maladie de gagner le reste du détachement.

Comme en arrivant dans cet endroit je fus nommé commis de garde magasin (1) pour la délivrance des vivres et marchandises de traités, je fus par cette raison mieux nourri que le détachement. Je vivais à la table du garde-magasin, qui était servie comme celle des officiers en pain, viande fraîche de chasse, vin et eau de vie.

Il était enjoint au garde magasin de ne délivrer ni pain, ni vin, ni eau de vie à personne autre que les officiers et le chirurgien, le garde magasin m'enjoignit la même défense. Cependant je voyais avec répugnance l'inhumanité qu'on mettait à laisser souffrir et mourir les malades sans autres secours que des médicaments ; voyant avec peine cet état de souffrance, je pris sur moi la résolution d'enfreindre la défense

(1) C'est le premier emploi que j'ai occupé étant attaché au service militaire.

qui m'était faite, en conséquence j'entrepris de soulager au moins, si je ne pouvais guérir, une partie des malades ; j'en adoptai vingt deux à qui je fis promettre le plus grand secret sur les douceurs que je me proposais de leur procurer, ce qu'ils firent sans difficulté. Je mis aussitôt de côté et journellement pain, vin, eau de vie, ainsi que la viande fraîche de chasse, ce qui faisait par jour cinq livres et demie de pain, à raison d'un quarteron par homme ; cinq demi setiers, un poinçon de vin, à raison d'un demi poinçon par homme, autant d'eau de vie et onze livres de viande fraîche, à raison d'une demi-livre par individu, cela pouvait d'autant moins paraître ou s'apercevoir que je faisais souvent des distributions aux sauvages que l'on envoyait à la chasse et à la découverte. J'eus la satisfaction de voir journellement se rétablir mes malades qui au bout de quinze jours furent en pleine convalescence, tandis qu'on en mettait en terre trois, quatre jusqu'à cinq par jour des autres auxquels j'aurais voulu pouvoir donner les mêmes soins, ce que je ne pouvais, sans risquer de perdre ma place.

Il arrive souvent qu'on oblige des ingrats, c'est un malheur généralement attaché à l'espèce humaine; j'en eus la certitude en cette occasion. La convalescence de mes malades m'avait fait discontinuer mes secours, l'un deux se trouvant ivre, sans que je sus par quel moyen, voulut m'obliger à lui donner de l'eau de vie. En vain je lui observai qu'il ferait mieux d'aller dormir, les mauvaises raisons qu'il me tint me forcèrent à le mettre dehors ; aussitôt il éclata en injures ce furieux, il se saisit d'un casse-tête (1) dont il voulut me

(1) Petite hache qui se porte dans les voyages à la ceinture. Les anglais nomment cette hache tomahawk.

porter un coup sur la tête et que je n'évitai qu'en me jetant promptement en arrière, en m'emparant d'un autre casse-tête que je trouvai à ma portée et que je lui lançai sans ménagement, il en fut frappé à la cuisse avec une profonde blessure. Deux de ses camarades témoins de sa violence le blamèrent beaucoup et lui dirent qu'il avait mérité cette punition. Il fallut cependant le faire soigner, je le fis conduire par ses camarades chez le chirurgien qui pansa sa blessure laquelle fut deux mois à guérir et le rendit boiteux environ quatre mois. Ce fut le seul dont j'eus à me plaindre, aussi ne reçut-il plus de douceurs de ma part malgré les regrets qu'il me témoigna et les excuses qu'il me fit.

Les environs de la Presqu'île sont abondants en gibiers de différentes espèces, tels que cerfs, chevreuils, daims, ours, cignes, outardes, canards, oies, dindons, hérons, perdrix rouges et tourterelles.

La chasse la plus fréquentée et la plus curieuse que j'aie vu faire en cet endroit, est celle du dindon laquelle est aussi amusante qu'elle est abondante. Elle se fait ordinairement au clair de la lune, par deux ou trois personnes au moins ; comme ces animaux ont pour habitude d'aller par bande toujours sur les hauteurs, afin de pouvoir mieux prendre leur vol dans un long trajet et peut-être en cas de surprise, ils ne descendent ordinairement dans les fonds pour boire, que lorsque la nuit arrive. Ils choisissent dans les hauteurs les arbres les plus branchus pour s'y percher, alors ils se rassemblent à côté les uns des autres sur chaque branche et autant qu'elle en peut porter, quelque fois on en trouve jusqu'à cent cinquante sur le même arbre ; lorsqu'on a découvert un

canton qu'ils habitent, on se rend sans bruit et le plus près que l'on peut de l'arbre où ils sont perchés ; là sans parler ni changer de place, un chasseur tire son coup de fusil dont il abat quatre ou cinq dindons plus ou moins, ceux qui restent ne manquent pas de se réveiller au bruit, ils glapissent et s'ils n'entendent pas de bruit, ils se rendorment ; alors on tire un autre coup de fusil et ainsi de suite jusqu'à ce qu'on ait tout tué ou qu'on s'en trouve assez. S'il arrive que quelques dindons tombent seulement blessés et se sauvent, les chasseurs doivent les laisser au hasard de les perdre, parce que autrement ceux qui sont sur l'arbre prendraient l'épouvante et se sauveraient et les chasseurs perdraient davantage. Enfin lorsqu'on croît en avoir assez, on ramasse ceux qui sont tués et on les porte dans le canot que l'on a conduit près du lieu de la chasse, attendu qu'il serait impossible d'en porter beaucoup autrement, y en ayant qui pèsent jusqu'à trente cinq livres. Ce n'est que par surprise que l'on peut tirer ces animaux en plein jour, s'ils sont surpris ou poursuivis dans les terrains bas, d'où ils ne peuvent prendre leur vol à cause de leur pesanteur et faute d'assez d'air, ils ont recours à leurs pattes pour gravir les hauteurs avec une telle vitesse qu'un chien a de la peine à les suivre, et lorsqu'ils se sentent assez élevés, ils prennent leur vol du côté des bas fonds pour avoir plus d'air et s'en vont très loin.

Le 20 juillet les travaux du fort de la Presqu'île se trouvant bien avancés, nous y laissâmes pour commandant le capitaine Saint-Pierre avec cent cinquante hommes de garnison et nous partimes trois cents hommes dans des canots pour aller chez les nations sauvages du nord. Le but de ce voyage était d'en imposer à ces nations dont la plupart n'avaient

vu que quelques traitants et jamais tant de Français à la fois, c'était aussi pour les détourner de secourir les anglais qui n'avaient cessé de les indisposer contre les Français depuis l'année 1749. Nous fûmes au Nord-Ouest qui est le fond du lac Erié et nous gagnâmes ensuite le nord de ce même lac et allâmes camper dans l'île des serpents à sonnettes, qui se trouve au bas de la rivière du Détroit.

Cette île tient son nom de la grande quantité de reptiles qui l'habitent, et que nous fûmes obligés de chasser pour n'en pas être incommodé dans notre campement ; ce fût par où nous commençâmes à coups de fusils. Il en entra plusieurs dans le creux d'un arbre tombé par terre de vétusté, je m'attachai quatrième à tirer des coups de fusils dans son creux. Après quelques coups tirés nous vîmes sortir plusieurs serpents roulés comme une pelote de ficelle, il y en avait plusieurs de vivants et des morts coupés par tronçons et entraînés par les vivants ; nous en tuâmes plusieurs avec des baguettes et leur coupâmes les sonnettes qui au rapport des voyageurs indiquent l'âge de l'animal par le nombre de sonnettes qui terminent la queue. Il y en a qui en ont trente et plus c'est ce qui établit leur âge. Ces sonnettes sont des petits grains ronds qui roulent un à un librement dans une peau sèche et transparente de la longueur de trois pouces environ suivant l'âge du reptile et collée par le milieu dans sa longueur pour séparer les deux côtés dont chaque grain ou sonnette renfermé dans sa case, parallèlement posé comme deux branches de chapelet à côté l'un de l'autre de sorte que la queue se terminant par un grain annonce les années impaires, si elle se termine par deux grains les années de l'animal sont paires, d'où l'on voit que chaque année il

pousse une sonnette. Lorsque le serpent fait aller sa queue c'est pour avertir les autres du danger. On assure que cette queue guérit toutes sortes de coliques en la faisant infuser dans du vin blanc ou du bouillon.

Le serpent sonnette a la mâchoire garnie de plusieurs gencives en forme de dents, dont deux sont incisives et qui se crêvent en mordant, c'est le venin de l'animal qui rend sa blessure dangereuse. En général il ne mord qu'autant qu'il est touché, autrement il s'enfuit, c'est donc pour se défendre qu'il pique car il est plus peureux que hardi. Il est très facile à tuer avec une baguette de bois. Nous en tuâmes cent trente, ce fût une guerre meurtrière pour ces reptiles qui eurent à redouter les voyageurs pendant plusieurs jours.

Il y a plusieurs manières de se guérir de la morsure du serpent sonnette ; la première est l'herbe de son nom connue sous le nom de serpentaire et qui en est le contre poison ; (1) les sauvages s'en servent avec succès en l'appliquant sur la peau après l'avoir mâché, les voyageurs qui ne connaissent pas tous cette herbe, ont la précaution de porter à leur cou un petit sachet de toile et de peau rempli de sel, et lorsqu'il y en a qui se trouvent mordu par ce serpent, celui à qui cela arrive mâche du sel dans sa bouche et l'applique imprégnée de salive sur la plaie, après l'avoir cicatrisée avec une pierre à fusil afin que le sel puisse mieux atteindre le venin et arrêter le ravage qu'il ne manquerait pas de faire sans cette précaution. Ce remède n'est pourtant pas si prompt ni si efficace que le premier. On se sert encore du jus de racine de

(1) En France on nomme cette herbe Vipérine virginienne.

plantain pilé et bû en deux cuillérées d'heure en heure et enfin on emploie encore une feuille de tabac trempée dans du rhum et appliquée sur la plaie ; mais ces deux dernières manières ne sont employées que dans le sud vers la Caroline, où il se trouve beaucoup de ces reptiles.

Le lendemain, 21 juillet, nous quittâmes cette île et continuâmes notre route par la rivière du Détroit que nous suivîmes et remontâmes dans sa longueur de trente deux lieues ; nous trouvâmes à notre gauche la rivière Saint-Denis, ensuite le lac Sainte-Claire qui a cinq lieues de long et à l'entrée duquel était anciennement construit un fort nommé Pontchartrain, dont on changea le nom en celui du Détroit et qui enfin fut détruit pour reporter le commerce sauvage plus loin dans le nord (*). Plusieurs bourgades sauvages, qui habitaient les environs de ce fort, se retirèrent aussi plus avant dans le nord lorsqu'ils virent les Français abandonner ce poste. Vers le milieu du lac Sainte-Claire et à sa droite, c'est-à-dire à son Orient, est la rivière à la Tranche ; en suivant ce lac à l'Ouest est la rivière des Hurons dans laquelle est un village de la même nation, c'est là où ils se retirèrent lors de la guerre avec les Iroquois. En quittant le lac Sainte-Claire nous passâmes le village sauvage Mississagués, plus loin du même côté est la rivière de Bellechasse. La rivière du Détroit parcourt un très beau pays. On dit communément que son territoire est le plus beau du Canada, en effet la nature ne lui a rien refusé ; son sol est très sain, ses productions en grains et fruits quoique sauvages sont bonnes,

(*) Le fort du Détroit existait, à l'époque, où l'auteur remonta le lac Sainte-Claire.—(Note de l'éditeur.)

les rivières poissonneuses et les bois abondants en gibier de toute espèce. Après la rivière du Détroit nous entrâmes dans le lac Huron que nous suivîmes à l'Ouest, où est la rivière du Sagenaw dont l'embouchure est une baie de cinq lieues de largeur qui s'enfonce trente lieues de largeur dans les terres et dans l'entrée de laquelle est un village de sauvages Outaouas que les anglais nomment Ottawas ; dix lieues au-dessus de la traverse de cette baie, se trouvent deux petites rivières que l'on nomme, je n'ai pu savoir pourquoi, grande et petite rivière des bandits, cinq lieues plus loin est l'anse au tonnerre que nous trouvâmes, nous passâmes ensuite l'île au bois blanc et nous arrivâmes à Michillimakinac le 10 août, c'est là où les Français ont établi un fort pour le commerce de traite, avec les sauvages.

Le fort Michillimakinac (1) est situé au fond du lac Huron auquel on donne trois cent cinquante lieues de circonférence ayant la forme triangulaire. Ce fort est entouré de pieux et monté de six canons avec trente hommes de garnison qu'on renouvelle tous les trois ans et à volonté ; elle ne reçoit pour paie que de la poudre et du plomb de chasse, avec cela, elle se suffit parce qu'elle cultive le maïs ou blé de Turquie, et chasse et pêche, le tout pour sa nourriture : lors-

(1) Ce nom signifie abondance de tortue, ce poste a devant lui à l'ouest le lac Huron, derrière au Nord-Ouest le lac Michigan auquel on va par la rivière de Michillimakinac laquelle a cinq lieues. Ce lac est long et étroit il y avait autrefois au fond un fort français nommé Saint-Joseph à l'entrée de la rivière du même nom. Au nord de Michillimakinac est le lac Supérieur qui a trois cents lieues et auquel on va par un détroit de vingt-cinq lieues au milieu duquel est le Sault Sainte-Marie où était autrefois une mission de Jésuites chez les sauvages nommés les Sauteux.

Le lac Michigan communique à la rivière des Miamis qui conduit à celle du Ouabache grande rivière qui coule au nord-ouest et va se perdre dans le Mississipi.

qu'il y en a qui s'y trouve bien, ils demandent à n'être pas relevé et on ne le leur refuse pas. J'y en ai vu deux qui y étaient résidents, l'un depuis vingt un ans et l'autre, qui était un parisien, depuis trente ans ; il en avait soixante. Les soldats de cette garnison font ordinairement des échanges avec les sauvages des environs, il s'en trouve qui lorsqu'ils sont relevés de ce poste, ont ramassé et emporté avec eux deux, trois ou quatre paquets de pelleteries qu'ils ont eues par leur commerce avec les sauvages et qu'ils vendent jusqu'à quatre vingt dix francs le paquet, plus ou moins, suivant la quantité de pelleteries ; ce qui leur procure des douceurs dans le lieu de leur garnison.

Michillimakinac, comme je l'ai déjà dit, est le rendez-vous de tous les traitants du Canada avec les sauvages du nord ; c'est là où ils font leur départ et leur échange pour de la pelleterie. Ils partent ordinairement de Montréal au mois de juin avec des canots chargés de marchandises et prennent la route du nord par la rivière des Outaouas dont il sera parlé plus bas.

Le lac Huron reçoit les eaux du lac Supérieur qu'il porte avec les siennes par deux débouchés, l'un à l'Orient vis-à-vis le fort de Michillimakinac dans la rivière des Français, de là dans celle des Outaouas et de là dans le fleuve Saint-Laurent, à Montréal. L'autre débouché est au sud par la rivière du Détroit. Le lac Erié, ensuite le lac Ontario et les rapides jusqu'au fleuve Saint-Laurent. Ce sont les deux seules routes pour voyager dans le Haut Canada, encore les traitants préfèrent de passer par la rivière des Outaouas, encore qu'il y ait plus de portages à faire, par la raison que la route est plus directe, peut-être aussi à cause de l'habitude qu'ils en ont.

La pêche est très abondante dans le lac Huron, on y trouve de la carpe, du poisson doré, du brochet, de l'étur-geon, de la truite, de la barbue, du poisson blanc et autres. Ce dernier est excellent, fait du bon bouillon et peut se manger à toutes sauces, cependant il ne se mange à Michilli-makinac que cuit dans l'eau et avec un peu de sel.

La chasse y est pareillement abondante, on y trouve du cerf, du chevreuil, du daim, de l'ours, de l'orignal, du castor, de la loutre, de la marthe, de la fouine, de l'hermine, du renard, du chat cervier, du porc épic, du dindon, du rat de bois, du rat musqué, de l'hérisson, de la tortue etc. Il sera parlé plus bas des animaux les plus recherchés et des chasses les plus remarquables qui se font et que j'aurai vues dans les différents endroits où j'aurai passé.

Pendant l'espace de douze jours que nous restâmes à Michillimakinac, on y assembla plusieurs bourgades sauvages des environs, avec lesquelles on tint conseil à trois reprises différentes et auxquels conseils assistèrent seize sortes de nations ; savoir : des Hurons, des Outaouas, des Sauteux, des Algonquins, des Pontéouatamis, des Ontagamis ou Renards, des Miamis, des Mississagués, des Mascoutins ou nation du feu, des Puants, des Sioux, des Kicapoux, des Malomines ou Follavoines, des Assinipoils, des Pânis et des Ouïatanons ; toutes ces nations diffèrent entr'elles dans le langage comme dans les manières et ne sont pas toutes également braves.

Comme la réunion de ces sauvages montait au nombre de douze cents hommes, et que nous n'étions guère que le quart de ce nombre, cela nous obligea à prendre des précau-tions pour éviter la surprise, en cas de mauvaise intention de

leur part ; on se mit sous les armes, on chargea les canons à mitrailles.

Le premier conseil fut tenu sous les canons du fort. Lorsque les sauvages furent tous assemblés en demi cercle, le commandant du détachement français qui présidait ce conseil leur parla ainsi : " je suis envoyé auprès de vous de " la part de votre père Ononthio (1), pour vous dire qu'il " aime tous ses enfants et qu'il veut leur en donner une " preuve par les présents que je suis chargé de vous remettre " en son nom ; mais aussi il m'a chargé de lui rapporter vos " intentions en vous engageant de lever la hache (2) pour " aller avec vos frères les Français combattre les Anglais ; que " votre père Ononthio, a appris que vous avez écouté des mau- " vais conseils en vous engageant à tourner vos armes contre " vos frères les Français qui sont aussi nombreux que les " feuilles des arbres, et dont vous ne voyez dans ceux qui " m'environnent qu'une petite branche du grand arbre. " Après ce discours transmis par les interprètes dans les différentes langues de ces nations, chaque chef s'étant levé, ils parlèrent les uns après les autres et tous leurs discours tendirent au même but ; c'est-à-dire, qu'ils étaient et seraient toujours prêts à marcher aux ordres de leur père Ononthio et qu'ils leveraient tous leurs jeunes gens pour aller en guerre contre les Anglais qui les avaient déjà trompés et qu'ils ne

(1) Ononthio en langue huronne et iroquoise signifie grande montagne ; toutes les nations sauvages ont adopté ce mot pour désigner le Gouverneur-Général et lorsqu'ils veulent parler du Roi ils le qualifient grand Ononthio.

(2) Lever la hache, est une expression employée par les sauvages pour marquer qu'ils déclarent la guerre et pour cela ils élèvent leur casse tête qui est la petite hache dont il a été parlé plus haut.

les écouteraient plus. Le commandant leur répondit en peu de paroles, qu'il était satisfait de leur discours et qu'il rendrait compte à Ononthio de leur bonne disposition, qu'il allait leur faire donner de quoi fumer, qu'il les engageait à la tranquillité et à rester encore quelques jours avec leurs frères les Français et qu'il donnerait les présents dont l'avait chargé Ononthio ; il leur fit distribuer du tabac. Cette distribution faite, tous se levèrent, se mirent en rond suivant leur coutume, et firent ensemble le cri de guerre, s'asseyant ensuite par terre les jambes croisées comme les tailleurs, ils se peignirent de rouge et noir, (1) ils chantèrent la chanson de guerre ; une partie se leva et se mit à danser au son du chichikoi (2). Après cette danse ils se mirent à marcher en rond à la suite les uns des autres en appelant à leurs secours Areskouï et Agrekouï (3) pour les seconder. Après avoir dansé de cette manière le reste de la journée et une partie de la soirée, ils furent se coucher ; mais les Français restèrent sous les armes et cela pendant la huitaine que les sauvages demeurèrent parmi eux Il fut encore tenu deux conseils pour s'assurer de leur parole, qu'ils confirmèrent par des branches de collier.

Pour faire une alliance, inviter à la guerre ou à la paix, on donne réciproquement des branches de petits grains de

(1) Ce qu'ils font en trempant leurs doigts dans la couleur dont ils veulent se maquiller le visage en tous sens, ce qui forme des raies sur la figure de long et en large, il en sera parlé plus au long à la suite de ce voyage en faisant mention de leur physique.

(2) Le chichikoï est une espèce de calebasse remplie de petits cailloux qu'ils font sauter et accorder à la voix, par des hi hi tirés du gosier faisant des efforts d'estomac.

(3) Divinités sauvages dont il sera parlé à la fin de ce voyage.

verre de différentes couleurs appelées porcelaine dans le pays ; ces grains sont longs de trois à quatre lignes percés au milieu de leur longueur, ils sont arrondis et on les enfile comme un chapelet en une seule branche, d'autres grains tout bleus et quelques fois mélangés de deux couleurs. Les colliers sont de plusieurs branches réunies et cousues à côté les unes des autres sur une bande de la largeur de trois ou quatre pouces sur dix-huit à vingt de long. Dans une assemblée l'orateur ne parle et n'assure jamais son discours que par les symboles qu'il tire de chaque branche ou du collier qu'il présente et quelquefois de tous les deux ; s'il traite de plusieurs objets il présente une branche pour chacun et a grand soin de se resouvenir dans telle occasion que ce soit, de tout ce qu'il a dit et à quelle époque il a parlé par chaque branche et collier. Comme leurs discours sont toujours aussi laconiques que symboliques et souvent proposés en assemblée de village ou de nation, chacun des assistants les retient pour les rappeler au besoin à l'orateur qui doit porter la parole. Lorsqu'il s'agit de leur répondre, on leur donne pareillement des branches et des colliers, suivant que les circonstances l'exigent ; mais on a la précaution d'écrire les discours et les réponses pour s'en ressouvenir dans l'occasion.

On présente encore pour la paix et l'union le calumet ; (1) quand il est accepté c'est un bon augure. Il y a des nations qui le présentent pour marcher à la guerre ; et alors au lieu du calumet c'est le casse tête dans lequel on fume

(1) Espèce de pipe faite en pierre rouge qui se trouve dans le nord du Canada et à l'Ouest vers le Missouri. Les sauvages la présentent à fumer en signe de paix et d'amitié.

également, la tête étant faite en forme de pipe à l'opposé du tranchant et le manche percé dans sa longueur. Ce serait une preuve de lâcheté de la part de ceux auxquels on le présente, s'ils refusaient de fumer et ils seraient toujours méprisés par les guerriers ; lorsqu'il s'agit de lever un parti, on députe des guerriers chez les nations voisines pour les inviter à marcher ; si la marche doit se faire par eau, on prépare les canots pour la navigation, si c'est par terre et dans l'hiver, on fait des traînes et des raquettes pour la neige.

La traine est une planche mince de la longueur depuis six jusqu'à neuf pieds, sur douze à quinze pouces de largeur, elle est recourbée par un bout en demi cercle nommé chaperon et auquel on attache une courroie nommée collier, faite de corde de bois de bouleau de la longueur d'environ trois brasses et dont le milieu a une largeur d'environ trois à quatre pouces, sur une longueur de seize à dix huit pouces. Ce collier sert encore à porter une charge et sa largeur du milieu s'appuie sur le front ou en travers sur la poitrine et les épaules quelques fois en écharpe. La traine a dans sa longueur et sur les bords des nerfs en peau d'animaux dans lesquels passent une corde en façon de lacet pour contenir les effets dont on charge la traine. On peut faire de cette manière deux ou trois cents lieues, tant sur la neige que sur la glace.

Les raquettes sont faites en façon de poires plates travaillées avec des nerfs de bêtes fauves et à peu de chose près comme les raquettes à volant ; mais plus fortes et de la longueur de dix huit à vingt pouces sur environ quinze de large, elles s'attachent avec des courroies aux pieds comme

les patins. Leur usage est de faciliter de marcher sur la neige sans enfoncer plus de deux pouces, malgré le poids de l'homme ; mais il faut avoir l'attention d'écarter les jambes en marchant et de faire passer à chaque pas les raquettes l'une sur l'autre sans qu'elles s'accrochent, car on tomberait dans la neige d'où il serait difficile de se relever surtout lorsqu'elle est nouvellement tombée et qu'il y en a beaucoup.

Pendant les huit jours que les sauvages assemblés à Michillimakinac y restèrent, ils nous donnèrent le spectacle de la danse et de la découverte.

C'est une représentation figurée de ce que font les sauvages dans une expédition de guerre. Un homme et c'est ordinairement un guerrier, danse seule au milieu de plusieurs qui sont assis autour de lui. Il commence par avancer lentement au milieu de la place, en faisant les gestes de quelqu'un qui ne veut pas être aperçu et demeure un moment immobile, après quoi il marque le départ du guerrier, sa marche par terre et par eau, le campement, ensuite il va comme à la découverte, feint les approches de l'ennemi, s'arrête, examine, et tout à coup entrant en fureur, il se met à courir comme s'il voulait faire un prisonnier ou tirer son ennemi ; dans ce dernier cas il fait la démonstration de lui casser la tête et de lui lever la chevelure (1) en faisant un cercle avec le tranchant de son couteau, puis avançant un pied en avant et mettant son couteau entre ses dents, il semble tirer avec force la chevelure avec ses deux mains, et montre qu'il l'attache à sa ceinture en faisant

(1) Il sera parlé par la suite de la manière de lever la chevelure.

le cri de mort dont il sera parlé plus bas ; il se sauve aussitôt à pleines jambes comme s'il était poursuivi.

Tel fut le premier acte de cette pantomime tragique. L'homme qui s'était fort agité fut obligé de se reposer étant tout en sueur. Après un instant de repos il commença son second acte en se mettant à courir ça et là, comme s'il se cachait derrière les arbres, s'avançant ensuite dans la position d'un homme qui met en joue et faisant comme s'il avait tué un homme ; mais paraissant avoir été découvert et poursuivi, il s'arrêta et se sauva précipitament en faisant des détours mais sans rien dire, n'ayant pu lever la chevelure. Voilà le second acte. Passant au troisième le même homme commença par aller en guerre assis comme dans un canot agitant ses mains et bras, ainsi que s'il tenait un aviron et qu'il changea de main pour naviguer plus vite, faisant ensuite semblant d'apercevoir l'ennemi, il gagna terre avec son canot qu'il fit le simulacre d'attacher, puis de se mettre en embuscade pour surprendre son ennemi, et faisant semblant d'être découvert et de ne pouvoir rejoindre son canot, il chercha à se sauver à travers les bois ; après ce simulacre, il fit comme si l'ennemi avait donné dans l'embuscade et qu'il l'eût tué ou fait prisonnier. Dans ce dernier cas il montre qu'il l'emmène en triomphe en faisant le cri de joie. C'est ce qui fut démontré dans ce dernier acte.

Les sauvages ont d'autres danses d'amusements, mais étant moins intéressantes il n'en sera point fait mention.

Ceux qui séjournèrent à Michillimakinac furent en chasse et nous apportèrent du gibier de plusieurs espèces. Enfin, comme ils consommaient beaucoup chaque jour et

qu'il fallait conserver des vivres pour le voyage de notre détachement, on pensa à les congédier ; mais avant on tint avec eux un dernier conseil où il s'agissait de les engager à montrer et à maintenir leur attachement envers leur père Ononthio et leur amitié envers leurs frères les Français. Ils en firent la promesse par des branches de porcelaine en disant qu'ils allaient se préparer pour marcher au premier avis qu'ils recevraient d'Ononthio. Après cette promesse on leur distribua du tabac, de la poudre, des balles, des chemises, des couvertures de laine, du drap pour faire des mitasses, (1) quelques pièces de rubans et des couteaux ; ils parurent satisfaits et partirent le lendemain matin.

Il a été dit plus haut que la chasse était abondante aux environs de Michillimakinac et qu'il serait parlé des animaux les plus recherchés à cause de leurs peaux ou fourrure ; en voici les détails.

(1) Ce qu'on nomme mitasses ou mitassonés en langue sauvage sont des espèces de bas que les canaiens font avec deux demies aunes de drap, ou une aune de milton séparé en deux pour chaque jambe et cousu de la longueur de la jambe de la largeur de la moitié du mollet pour que la jambe puisse entrer, de sorte qu'il reste un excédant hors de la couture d'environ quatre à cinq pouces de large qu'on laisse voltiger à volonté le long de la jambe, ou dont le bout d'en bas se met si l'on veut dans le soulier et s'attache par le haut avec une jarretière au-dessus du mollet. Lorsqu'on veut faire parure de ces espèces de bas, on les garnit de rubans cousus unis ou à dents de loup, sur le bord de la bande qui voltige à l'extérieur. Les sauvages ajoutent souvent à cet ornement du poil de porc épic travaillé de différentes couleurs, ainsi que le poil d'animaux qu'ils peignent en rouge, ils y mettent des petits grelots que leur vendent les Européens. Ce sont les femmes des sauvages qui travaillent ordinairement à ce luxe, les jarretières sont aussi ornées de même avec des grelots ou de petits morceaux de cuivre longs de trois à quatre lignes faits comme des ferrets de lacets mais évasés en cornet. Ils sont attachés assez près les uns des autres pour se heurter et donner un son en marchant de sorte que celui ou celle qui en est parée se fait entendre de loin. Les souliers sauvages sont travaillés de même. On les nomme mockassons. Il en sera parlé à la suite de ce voyage en faisant mention de leurs vêtements. Les sauvages portent aussi les mitasses de peaux de chevreuils et de daims, mais on ne leur en fournit pas, ce sont eux qui les préparent et les femmes les cousent.

La loutre est un animal vorace qui habite le bord des lacs et des rivières, elle vit ordinairement de poissons, si elle en manque elle mange de l'herbe, de l'écorce et des plantes aquatiques. Ses habitudes l'ont fait ranger parmi les amphibies, qui vivent égalent sur terre et sur eau. La fourrure est plus belle dans le nord que partout ailleurs et conséquemment la plus recherchée, parce qu'elle est noire.

La fouine est également recherchée des chasseurs ; cet animal est de trois espèces, la première est la fouine commune, la seconde se nomme vison et la troisième bête puante, parceque son urine qu'elle lâche quand elle est poursuivie, empeste l'air fort au loin ; c'est d'ailleurs un joli animal de la hauteur d'un chat, mais plus gros, son poil est luisant et un peu gris avec des lignes blanches tracées en forme ovale depuis le cou jusqu'à la queue ; cette queue est touffue comme celle du renard et elle la redresse comme celle de l'écureuil. La fouine, le vison ainsi que le pécan et le putois sont des chats sauvages qui ne diffèrent entre eux que par le poil, ils font tous la guerre aux oiseaux.

Le rat est utile par sa peau seulement qui est un objet de commerce, il y en a deux sortes, le rat de bois qui est beaucoup plus gros que ceux de France ; il a le poil gris argenté quelque fois blanc, sa femelle a sous le ventre une bourse qu'elle ouvre et ferme à son gré ; quand elle est poursuivie elle y met ses petits et se sauve avec eux. L'autre espèce est le rat musqué ainsi appelé parce que ses testicules renferment un musc très exquis ; il a toutes les inclinations du castor dont il paraît être le diminutif pour la ressemblance excepté la queue, il loge comme lui sur le bord des

ruisseaux et des petites rivières. On ne le voit que depuis le mois de mars jusqu'à l'approche de l'hiver, alors il se refugie dans un trou ou dans le creux d'un arbre sans en sortir.

L'écureuil est de trois espèces au nord, le rouge qui est le plus gros et plus fort que ceux de France, le suisse qui est plus petit que le rouge et blanc et le volant qui saute d'un arbre à l'autre l'espace de quarante pas. Cette facilité lui vient de ce qu'il a une peau des deux côtés entre les pattes de devant et celles de derrière laquelle s'étend de la longueur de deux pouces. L'écureuil du Canada est très facile à apprivoiser, il sait distinguer son maître parmi plusieurs personnes. Il y a encore d'autres écureuils d'une espèce beaucoup plus belle dont il sera parlé plus bas.

L'hermine est de la grosseur de l'écureuil, un peu moins allongée ; elle a comme lui les yeux vifs, la physionomie fine et les mouvements si prompts que l'œil ne peut les suivre ; l'extrémité de sa queue longue, épaisse et bien fourrée, est d'un noir geai, son poil roux en été devient blanc en hiver, c'est une des beautés du Canada que cet animal, il est plus petit que la marte et n'est pas aussi commun.

La marte se trouve uniquement dans les pays froids au milieu des forêts, loin de toute habitation : elle est chasseur et vit d'oiseaux ; quoi qu'elle n'ait pas dix huit pouces de long, les traces qu'elle fait sur la neige paraissent d'un animal très grand, parce qu'elle ne va qu'en sautant et qu'elle marche toujours des deux pieds à la fois. La fourrure est recherchée quoique moins précieuse que celle de la marte Zibeline qui est distinguée par son poil noir et luisant.

La plus belle espèce est celle dont le poil est plus brun et s'étend le long du dos jusqu'auprès de la queue qui reste toujours noirâtre. Les martes ne quittent ordinairement le fond des bois les plus fourrés qu'elles habitent, que tous les deux ou trois ans. Les sauvages en augurent alors un bon hiver, c'est-à-dire beaucoup de neige ce qui doit leur procurer une grande chasse.

Le renard est un animal carnivore et destructeur, originaire des climats glacés, naturalisé depuis dans les zones tempérées, où il n'a pas gardé sa première beauté. Dans le fond du nord, au delà du Lac Supérieur, il a conservé son poil long et touffu, quelquefois blanc, ou gris argenté et souvent roux. Le plus beau, le plus rare est le poil noir, il s'en trouve au nord du Canada, mais moins cependant que dans la Moscovie, qui est encore plus septentrionale et moins humide.

On tire encore du nord du Canada des peaux de cerfs, de chevreuils, de daims, de castors, d'ours etc. Le cerf, le chevreuil, le daim et l'ours sont les quadrupèdes les plus communs du pays, il y en a partout du nord au sud. Quand le chevreuil est jeune son poil est moustaché et rayé blanc et rouge. Cet animal n'est pas farouche, il s'apprivoise aisément avec l'homme, la femelle quand elle est apprivoisée et qu'elle devient en chaleur se retire dans les bois et lorsqu'elle a été couverte elle revient au logis de son maître. Le temps de mettre bas est-il arrivé, elle se retire dans le bois où elle reste quelques jours avec ses petits, puis elle revient. Si alors on veut avoir ses petits on la suit dans le bois, on emporte les petits qu'elle continue de nourrir dans la maison.

L'ours ordinairement noir est plus farouche que féroce ; au lieu de caverne il choisit pour retraite le creux des arbres soit morts ou sur pieds et s'y loge en hiver, le plus haut qu'il peut monter ou grimper ; comme il est très gras à la fin de l'automne et en hiver que son poil est épais parcequ'il ne se donne aucun mouvement et qu'il dort presque continuellement dans cette saison, il ne perd pas par l'aspiration. Il sort rarement de son asile pour chercher de la nourriture ; mais on l'y force soit en frappant au pied de l'arbre ou en faisant du feu au pied, soit en l'abattant, pour cela on est ordinairement trois hommes, quand on lui fait la chasse. L'un des trois chasseurs frappe le pied de l'arbre avec sa hache, l'animal qui est dedans ne manque pas de grimper au haut du tronc où il pose les deux pattes, avance la tête et regarde en bas pour savoir ce qui se passe ; s'il aperçoit du danger il redescend dans son creux d'où pour le faire sortir il faut abattre l'arbre. Quelquefois les coups réitérés de la hache le forcent à sortir et à descendre à reculon, c'est alors seulement qu'un chasseur lui tire, lorsqu'il est disposé à descendre, un coup de fusil à la tête, si l'animal se sent blessé il descend plus vite et lorsqu'il se voit à moitié descendu il se laisse tomber ; au même instant on lui tire un second coup de fusil et quelquefois deux, s'il arrive qu'il ne soit pas tué et qu'il ait encore beaucoup de force, il court alors sur le chasseur qu'il aperçoit et qui se jette derrière un arbre en le couchant en joue, les deux autres chasseurs le tirent alors ; l'animal est souvent couché par terre, lorsqu'on l'a réduit ainsi, les chasseurs courrent dessus, lui coupent les pattes à coups de hache, lui coupent le cou sous la gorge, après quoi on l'éventre. On jette ses boyaux, on lui lève la peau et on le coupe par

morceaux que l'on emporte pour manger et que l'on fait boucanner. Jamais on ne tire sur un ours quand il est au haut d'un arbre sur le bord de son trou, parce qu'il y descendrait et qu'alors on ne pourrait l'avoir qu'en abattant l'arbre et le coupant par tronçons. Les sauvages se frottent avec la graisse de cet animal surtout les femmes pour leurs cheveux, la peau leur sert de matelas et fait également un objet de commerce. Cet animal est ordinairement en rut au mois de juillet, dans ce mois et le suivant, il est maigre.

Le castor est un autre objet de commerce très lucratif, il sera parlé plus bas de son industrie et de sa chasse.

Le 3 septembre, nous quittâmes Michillimakinac avec nos canots, prenant notre route au Nord-Est, nous laissâmes à notre droite l'île Manitoulin, habitée par deux bourgades de Sauvages Outaouas et Sauteux, nous gagnâmes ensuite la rivière des Français qui est une des deux branches de la décharge du Lac Huron. Nous suivîmes cette rivière dans sa longueur de quarante lieues, elle est fort étroite en plusieurs endroits et remplie de saults et portages. Le nom de cette rivière lui vient de ce que plusieurs commerçants canadiens dans leurs voyages pour la traite, y furent plusieurs fois attaqués et pillés de leurs marchandises et quelquefois tués, par de forts partis d'Iroquois qui habitaient les environs, se mettaient en embuscade dans les endroits qu'ils croyaient les plus favorables à leur dessein, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, de la rivière qui présentent de vrais coupe-gorges ; nous y vîmes encore des restes de retranchements formés anciennement par ces sauvages, c'étaient de gros cailloux mis les uns sur les autres et soutenus avec de la terre à la hauteur

de quatre pieds sur douze à quinze pouces d'épaisseur, dans la forme d'un carré long et d'un demi cercle ; mais depuis que les Iroquois ont quitté ces environs pour se porter comme il a été dit plus haut, au sud du Lac Erié, le passage de la rivière des Français n'a plus été dangereux pour les Français qui y ont depuis voyagé librement.

Dans le cours de cette rivière, se trouve le lac Nippissingue où est un village de Sauvages du même nom, qui ne sont autres que des Algonquins. Ce lac a dix lieues de long et est à l'ouest nord-ouest de la rivière des Français, après l'avoir suivi dans sa longueur, nous passâmes plusieurs rapides, où lorsque l'on monte la rivière on est obligé de faire des portages. Ces rapides sont connus sous les noms de la Marquise, les Talons, les Roses, l'Epine et les Galops. Après avoir passé ce dernier, on trouve la fourche de la rivière des Français et la rivière Matahouan qui se joignent ensemble et se déchargent dans la grande rivière des Outaouais ; toute grande qu'est cette rivière, elle ne laisse pas de manquer d'eau en plusieurs endroits dans l'été ; parce que les castors en arrêtent le cours pour leurs commodités, ce qui oblige à faire des portages. Cependant ces animaux procurent aux voyageurs les moyens de naviguer avec plus d'aisance en arrêtant par distance le cours de l'eau, qu'ils amassent avec assez d'abondance dans les digues qu'ils ont formées et que les voyageurs, quand ils veulent passer soit en montant ou en descendant, avec leurs canots chargés, n'ont qu'à crever ces digues dont l'eau forme alors un grand courant qui emporte les canots chargés, jusqu'à quelquefois une distance de deux lieues, où il se trouve une autre digue où on en fait autant et ainsi de suite jusqu'à ce que les voyageurs trouvent

assez d'eau sans le secours des digues, lesquelles digues sont rebouchées ou refermées par les castors quand les voyageurs sont passés. Il sera parlé plus bas de la construction de ces digues.

Le castor est un animal amphibie fort docile, il y en a de trois sortes ; le noir qui est le plus beau ; le roux que l'on nomme terrier parce qu'il est toujours dans la terre où il gâte son poil ; et le blanc qui ne se trouve qu'au fond du nord. Les plus grands castors sont de trois pieds environ, sur une largeur de seize pouces de large, ils pèsent jusqu'à soixante livres et leur poil est de deux sortes par tout le corps, excepté aux pattes ou il n'a qu'un pouce de long ; mais sur le dos il a deux pouces, rude et luisant, l'autre poil est un duvet très fin et c'est celui dont on fait plus d'usage. Les pattes ont des ongles, celles de derrière ont des membranes en forme de nageoires. On prétend que cet animal vît quinze à vingt ans, que la femelle vit moins et porte quatre mois ; que sa portée ordinaire est de quatre petits ; en effet elle n'a que quatre mamelles. Les muscles du castor sont extrêmement forts, ses intestins très délicats, ses os fort durs et ses deux màchoires qui sont presque égales ont une force extraordinaire, chacune a dix dents ; deux incisives et huit molaires. Sa tête est à peu près semblable à celle du rat de bois, il a le museau un peu allongé, les yeux petits, les oreilles courtes, rondes, velues par dehors et sans poil dedans ; sa queue est plate et a la forme d'un ovale allongé de quinze à seize pouces, large dans le milieu de six à huit pouces. Elle a environ quatre pouces à sa racine et deux à trois à son extrémité sur un pouce et demi d'épaisseur ; le tout couvert d'une écaille fine

et noirâtre, sa substance est chair blanche et ferme avec une forte arête dans le milieu.

Le besoin de vivre et de peupler rassemble ces animaux dans l'été au nombre de cinquante jusqu'à cent, plus ou moins, toujours sur le bord des rivières. Lorsque l'eau n'est pas assez abondante à leur gré, ils arrêtent l'eau dans la traverse de la rivière par une digue ou chaussée qu'ils font en piloti de vingt à trente pieds, plus ou moins, sur une épaisseur de six à huit pieds à la base qui décroit en talus, à la hauteur de huit à neuf pieds. Pour parvenir à ce travail ils commencent à se mettre plusieurs autour d'un arbre le plus près de la rivière et le rongent du côté qu'ils veulent le faire tomber ; lorsque l'arbre est à terre chacun, dans une distance de cinq ou six pieds, ronge le corps de l'arbre dans sa longueur, tandis que d'autres s'attachent aux branches qu'ils séparent à la longueur d'environ quatre pieds et qu'ils mettent de côté, soit pour manger quand le bois est tendre, ou pour le travail de leurs digues. Ils coupent si également les branches et les arrangent si bien en pile, qu'ils les font monter à la hauteur de neuf ou dix pieds sans que les parements se dépassent ; on dirait à voir cet arrangement que c'est plutôt le travail des hommes que celui des animaux. A l'égard du corps de l'arbre ils se mettent plusieurs et roulent un morceau, l'un après l'autre, dans l'endroit où il s'agit de faire la digue, en travers de la rivière, là ils assujettissent chaque morceau avec des pieux et des pierres. Lorsque le premier lit est bien assuré, ils en recommencent un autre dessus avec la même précaution en retrécissant jusqu'au haut, en mettant à mesure que la digue monte un massif ou enduit de terre mêlé avec des broussailles, pour

retenir l'eau lorsque la digue est faite. Ils font au dessus du courant sur les deux bords de l'eau trois étages de trous pour s'y loger un à un, à commencer par le premier, toujours la queue dans l'eau, lorsque l'eau entre au premier étage les castors montent au second et ainsi de suite jusqu'au dernier ; quand l'eau y parvient les animaux font des trous dans la digue pour empêcher que l'eau ne monte plus. L'industrie de cet animal est si sagement prévu que lorsqu'ils travaillent à leurs digues il y a toujours deux d'entre eux qui sont en sentinelle à environ cent pas du travail et au moindre bruit, la sentinelle siffle pour avertir les travailleurs qui aussitôt se cachent tous jusqu'à ce que la sentinelle reparaisse ; c'est un avertissement qu'il n'y a plus de danger, alors chacun se remet à l'ouvrage. Tout en travaillant à une digue, ils s'occupent encore de leurs provisions d'hiver, en ramassant les petites branches de bois tendre et des écorses, telles que de l'aune, du peuplier, du tremble, du bouleau et du sapin. Chacun fait son magasin particulier, la propriété de chacun est respectée, d'où il resulte que chacun vit à son particulier, encore que le travail soit commun. Ces provisions sont assez fréquentes dans la rivière des Français et des Outaouas, et c'est dans le mois de juin, juillet et août qu'elles sont plus considérables, parce qu'ils sont les mois où les castors s'assemblent pour leurs travaux. Vers le milieu de septembre ils commencent à s'accoupler et c'est au printemps que la femelle fait ses petits ; elles les nourrit, lorsqu'elle veut cesser de les allaiter, avec du poisson, des écrevisses et du bois tendre.

Les castors roux ou terriers sont ceux qui, ainsi qu'il est dit plus haut, se logent sous terre ; ils vivent séparés des autres et ne travaillent point, aussi sont-ils chassés par les

travailleurs qui leur font la guerre lorsqu'ils les rencontrent. Ils sont aisés à reconnaître par le poil ras qu'ils ont sur le dos et parce qu'ils sont plus maigres que les autres.

La chasse du castor ne se fait qu'en hiver et tout au plus tous les deux ans, afin de ne pas dépeupler la race. Cette chasse n'est pas difficile, car il s'en faut bien que cet animal ait autant de force pour se défendre et d'adresse pour éviter les embûches de ses ennemis, qu'il montre d'industrie pour se loger et de prévoyance pour se pourvoir de tous les besoins de la vie. Cette chasse se fait de quatre manières savoir avec des filets, à l'affût, à la tranche et à la trappe. On n'emploie guère le filet et l'affût, parce que les petits yeux de cet animal sont si perçants et son oreille si fine qu'il est difficile de l'approcher assez pour le tirer avant qu'il ait gagné l'eau dont il ne s'écarte guère et où il plonge d'abord ; on le perdrait même lorsqu'il aurait été blessé avant de se jeter à l'eau, parcequ'il ne revient pas dessus s'il meurt de sa blessure ; c'est donc à la tranche et à la trappe qu'on s'attache plus communément ; comme ces animaux sont toujours friands de bois tendre pour leur nourriture ils se mettent en campagne pour en chercher, les Sauvages qui en sont instruits dressent sur leurs chemins des trappes, en façon d'un quatre de chiffre, sous lesquelles ils mettent de petits morceaux de bois tendre fraîchement coupés ; le castor n'y a pas plutôt touché qu'il lui tombe sur la tête une grosse bûche qui lui casse les reins et le chasseur qui est à l'affût survient et l'achève sans peine. La tranche demande plus de précaution et voici de quelle manière on y procède. Quand la glace n'a encore que quatre à cinq pouces d'épaisseur, on y fait une ouverture avec la hache, on y jette sur le bord du

roseau ; les castors y viennent pour respirer plus à leur aise, on les y entend venir de loin, parce qu'en soufflant ils donnent un grand mouvement à l'eau. Lorsque l'animal est arrivé au trou, il pose sur le bord ses deux pattes de devant et avance sa tête, alors on lui casse la tête en saisissant une de ses pattes pour le jeter sur la glace où il est assommé avant d'être revenu de son étourdissement.

Si la cabane est proche du ruisseau, la chasse se fait encore plus aisément, parce qu'on coupe la glace à travers pour y tendre un filet, ensuite on va briser la cabane ; les castors qui y sont ne manquent pas de se sauver dans l'eau où ils sont pris dans le filet, il ne faut pas les y laisser longtemps parce qu'ils s'en seraient bientôt débarrassés en les coupant. Lorsque cet animal est pris, il a un cri plaintif · on croirait que les voyageurs détruisent ces animaux lorsqu'ils rencontrent leurs digues, point du tout ; l'utilité qu'ils en retirent est trop avantageux ; ils se font une loi de ne point faire de mal au castor pendant son travail, attendu que sans lui il faudrait souvent faire portage des canots et des marchandises, ce qu'ils évitent en ouvrant les digues, comme il a été dit plus haut.

Telles sont les qualités et l'industrie des castors ainsi que les manières de lui faire la chasse.

En suivant la rivière des Outaouas nous passâmes plusieurs rapides, tels que la roche capitaine, les grandes et petites allumettes, la roche fendue, les Calumets, ensuite la rivière Rouge, le sault de la Chaudière. Après, nous nous trouvâmes dans des plaines où nous campâmes le 12 septembre, vers trois heures après-midi.

Au moment de notre arrivée nous aperçûmes un ours traversant la rivière à la nage et venant de notre côté, à la distance d'une bonne portée de fusil, je courus moi quatrième dans l'intention de lui disputer non seulement le passage, mais de le tuer. A peine eut-il posé ses pieds à terre que nous lui tirâmes trois coups de fusil, il secoua la tête en avançant toujours, je me jetai au devant et assez prêt pour lui enfoncer dans le flanc droit mon couteau de chasse que je fus forcé d'abandonner aussitôt par le mouvement que fit cet animal qui se jeta de suite sur moi et me mit sous ses deux pieds de devant ; mes compagnons me voyant dans cette position, n'osant plus tirer sur l'ours se contentèrent de crier pour l'épouvanter. Je fus retourné deux fois de droite et de gauche par l'animal, je contrefis le mort à tout hasard, me resouvenant d'avoir entendu dire que c'était la seule manière d'éviter la colère de l'ours ; pendant ce temps-là mes compagnons qui n'avaient pu par leurs cris lui faire peur, prirent le parti de tirer plusieurs coups de fusil en l'air, alors l'animal me quitta, après m'avoir tenu sous lui pendant un demi quart d'heure qui me parut bien long, il s'en fut gravement sur le bord du bois où il se retourna en se posant sur son derrière et nous regarda audacieusement, malgré plusieurs coups de fusils qui lui furent tirés. On vint à moi, aussitôt qu'il m'eut quitté, je me levai et fit comme les autres qui étaient venus sur la nouvelle que j'étais terrassé et nous fûmes tous à la poursuite de l'ours, qui se sauva dans le bois avec plusieurs coups de fusils et mon couteau de chasse au côté, nous le poursuivîmes, à la trace de son sang, l'espace d'une demie lieue où il s'arrêta et reçut encore quelques coups de fusils qui le firent tomber sur le côté, nous nous avançâmes

aussitôt sur lui, en achevant de le tuer et je lui repris mon couteau de chasse qui n'était entré que dans sa panse, il fut ensuite éventré et coupé par morceaux dont chacun s'empara pour les emporter au campement afin d'être mangé en société.

Le 15 septembre nous quittâmes la rivière des Outaouas pour entrer dans le lac des Deux Montagnes qui est à l'embouchure de cette rivière ; nous la suivîmes dans sa longueur de deux lieues ; nous entrâmes ensuite dans la rivière des Prairies qui, comme il est dit plus haut, sépare l'île Jésus de celle de Montréal.

Le 17, nous arrêtâmes à Montréal où nous restâmes huit jours pour nous reposer des fatigues d'un voyage d'environ cinq cents lieues. La route que nous venions de faire depuis Michillimakinac est, comme il a été dit plus haut, celle que les traitants ont le plus habituellement coutume de fréquenter pour leur commerce avec les Sauvages du nord. Ils mettent ordinairement cinq semaines pour se rendre de Montréal par cette route jusqu'à Michillimakinac, avec leurs canots et marchandises de traite.

Le 25, nous quittâmes Montréal pour nous rendre à Québec sur des bateaux, au nombre de cent vingt hommes seulement.

Le 3 octobre nous arrivâmes à Québec, j'y fis les visites d'usage chez les personnes de ma connaissance. Comme il était déjà question de rentrer en campagne au mois de janvier l'an prochain, et que j'étais prévenu que je serais compris dans le détachement, je ne pensai qu'à passer agréa-

blement le peu de temps qui me restait et je l'employai aux promenades en carioles (1) et au bal de société.

Dans le courant de novembre il arriva à Québec un courrier dépêché au Gouverneur-Général par le capitaine Saint-Pierre, commandant au fort de la Presqu'île, pour lui annoncer qu'il avait eu la visite d'un officier anglais, porteur d'une sommation portant injonction aux Français d'évacuer ce poste et toutes les terres neutres qui n'étaient que pour la traite avec les Sauvages. Qu'il lui avait répondu qu'étant sur le territoire français, il ne pouvait se retirer sans les ordres de son général auquel il en ferait part ; que du reste il avait fait à cet officier beaucoup de politesse avant de le renvoyer.

Le gouverneur Duquesne en apprenant cette nouvelle qui était un ordre du gouverneur de la Virginie nommé (Dinwiddie) reçut encore d'autres avis, qui l'instruisaient des préparatifs que l'on faisait dans les colonies anglaises pour attaquer les Français sous le prétexte de secourir les Sauvages ; prétexte d'autant plus faux que les Français recevaient bien tous les Sauvages et qu'ils ne cherchaient que les moyens de se les attacher ; mais alors voulant se mettre en mesure de repousser la force par la force, dans le cas d'une attaque, il se détermina à envoyer un fort détachement de troupes et de milices, non seulement à la Presqu'île, mais encore sur la Belle rivière ou l'Ohio rivière où il avait appris que les Sauvages avait établi un fort.

(1) Les carioles sont des espèces de traineaux ferrés qui ne vont que sur la neige ou la glace.

Il dressa en conséquence son plan pour l'ouverture de la campagne suivante.

Dans mes amusements d'hiver, depuis mon retour à Québec, je fus invité moi quatrième à une noce qui devait se faire à dix lieues de la ville au milieu du mois de décembre ; nous partîmes en cariole sur la neige et arrivâmes le même jour au rendez-vous. Nous y restâmes cinq jours en plein divertissement ; lorsqu'il fut question de revenir à Québec il se trouva une Dame fort enjouée et très aimable qui désirait profiter de notre voiture pour revenir ; nous ne pouvions nous y refuser sans manquer à la politesse, je fus le premier à lui offrir ma place, comme la cariole ne pouvait tenir que quatre personnes. Je fus obligé de louer un cheval, après être convenu que nous ne nous quitterions pas sur la route ; malheureusement on me présenta un cheval poussif avec lequel je fis trois lieues ; nous couchâmes à cette distance attendu que nous étions partis tard.

Le lendemain je pris un autre cheval, il était boîteux et ne put faire que deux lieues ; comme il était convenu de ne pas se quitter, nous restâmes à nous divertir dans cet endroit où nous couchâmes et où je fus beaucoup plaisanté sur mes deux montures ; mais le lendemain lorsqu'il fallut partir on me donna un cheval borgne ce qui acheva de compléter la plaisanterie, mais au moins ce cheval pouvait aller et nous arrivâmes à Québec à cinq heures du soir et avant de nous séparer nous reconduisîmes la Dame chez elle, elle ne se sépara de nous qu'après nous avoir fait promettre d'aller le lendemain manger sa soupe, ce qui fut tenu pour fait.

Année 1754.—Au commencement de janvier on fit une levée de cinq cents hommes, tant troupe que milice, je ne

manquai pas d'être compris dans ce nombre comme je l'avais prévu. Nous partîmes de Québec le 15, par terre sous le commandement du capitaine Contrecœur et autres officiers. Nous fûmes sur la neige et sur la glace jusqu'à Montréal où nous arrivâmes le 26. Nous y restâmes huit jours pendant lesquels on prit un renfort de trois cents hommes de milice et de vivres pour deux mois. Nous en partîmes le 3 février par terre avec chacun une traîne (planche dont il est parlé plus haut). Nous passâmes le village de Lachine ensuite nous passâmes sur la glace à l'île Perrot, de là à la grande terre en cotoyant les lacs Saint-Louis et Saint-François ainsi que les rapides et le lac Ontario toujours dans la direction du Nord-Ouest, étant souvent obligé de passer des rivières dans l'eau en dérangeant les glaces trop faibles pour se hasarder à passer dessus, ce qu'il fallait faire en se déshabillant et portant ses hardes sur la tête et après être passé, se réhabiller bien vite et courir pour s'échauffer, ce qui arrivait quelque fois trois fois dans une journée. Nous n'éprouvâmes ce désagrément que pendant quatre journées de marche après lesquelles nous fûmes dédommagés sur le bord du lac Ontario, où la glace se trouvait assez forte pour nous porter et où ceux qui savaient patiner pouvaient conduire sept à huit traînes, à la file les unes des autres, avec les hommes dessus en faisant de cette manière jusqu'à vingt lieues ; nous gagnâmes ainsi la baie Toronto dont il a été parlé plus haut, on vînt de Niagara au devant de nous avec des bateaux et nous fîmes la traverse du fond du lac par eau.

Le 25 février nous arrivâmes à Niagara où nous laissâmes cent hommes pour renforcer la garnison de ce poste, ensuite nous en partîmes par terre, montant les trois montagnes

voisines de la chute de Niagara pour nous rendre à Toronto où il se trouva des bateaux et canots pour nous conduire à la Presqu'île. Nous y restâmes trois jours ; ce fut une ocasion pour moi d'aller revoir la fameuse chûte de Niagara, sans cependant avoir l'intention de la descendre comme je l'avais fait l'année précédente.

Nous partîmes de Toronto le 28, sur quatre-vingt-dix bateaux et canots, en suivant le sud du lac Erié, jusqu'à la Presqu'île où nous arrivâmes le 8 mars. On s'occupa aussitôt à faire un portage jusqu'à la rivière aux Bœufs qui en est à une distance de quatre lieues ; ce portage dura douze jours à cause de l'artillerie qu'il fallut traîner, quand il fut achevé nous laissâmes encore deux cents hommes au fort de la Presqu'île et nous partîmes seulement cinq cents hommes pour la rivière aux Bœufs.

Le 25 mars, nous partîmes du fort de la rivière aux Bœufs sur des bateaux et des pirogues (1) tous chargés de vivres et munitions. Nous fûmes obligés de naviguer à petites journées, sur cette rivière, à cause qu'elle était embarrassée de plusieurs arbres qui y étaient tombés, soit de vétusté, ou par des ouragans qui sont assez fréquents dans ces environs, où les tourbillons de vent déracinent souvent les arbres. Il en fallut couper beaucoup et en déranger d'autres pour nous faire passage.

(1) Les pirogues sont faites de corps d'arbres de bouleau ou bois blanc dont on ôte l'écorce et que l'on creuse comme un auge coupé carrément sur le derrière et en pointe tranchante sur le devant. Elles sont un peu aplaties dans le foud et dessous, mais très sujettes à tourner en mettant le pied sur le bord.

Un jour que nous faisions halte à terre sur le bord de cette rivière en descendant, nous aperçûmes plusieurs chevreuils et daims dont les environs abondent, je pris mon fusil moi quatrième dans l'intention d'en tuer au moins un. J'avais avec moi mon chien (1) animal très ardent et plein de vigueur, qui après avoir reconnu la piste d'un chevreuil se mit à sa poursuite plus longtemps qu'il ne fallait, car l'heure de s'embarquer étant arrivée, j'appelais inutilement mon chien qu'il n'était pas en mon pouvoir d'attendre puisque j'étais obligé de suivre les autres pirogues. Enfin après avoir fait une lieue environ sur la rivière j'aperçus mon chien sur le haut des montagnes escarpées d'où il ne pouvait descendre pour me rejoindre, je fus donc forcé de l'abandonner, non sans beaucoup de regret, persuadé qu'il ne pouvait que mourir de faim et être la pâture de quelques animaux voraces.

Le 4 avril, nous arrivâmes au bas de la rivière aux Bœufs où elle fait fourche avec la rivière des Iroquois et se déchargent ensemble dans l'Ohio ou Belle rivière dont la source prend au pays des Iroquois vers le lac Erié et va se jeter dans le Mississipi conjointement avec la rivière Ouabache. Environ à dix lieues plus bas de l'embouchure de la rivière aux Bœufs et sur le bord de l'Ohio, en le descendant, nous aperçûmes un fort Anglais, nous traversâmes du même côté une lieue au dessus de ce fort et de suite nous mîmes à terre quatre pièces de canons sur leurs affûts. On

(1) Ce chien que j'avais depuis deux ans et qui m'avait coûté trois cents francs, m'avait gagné, par sa force et son industrie, déjà deux cents francs. Sans compter les autres services qu'il m'avait rendus, en me traînant avec ma traîne sur la neige et la glace.

envoya aussitôt un officier et un tambour avec une sommation au commandant de ce fort dont la teneur portait en substance : *La surprise où étaient les Français de trouver les Anglais établis sur le bord de l'Ohio, rivière qui appartenait à la France ; que sans doute cette violation de territoire ne s'était faite qu'à la sollicitation d'une compagnie de traitants pour favoriser leur commerce avec les Sauvages ; que quoi qu'il en fût, le commandant et sa garnison pouvaient se retirer très tranquillement sans autre délai qu'une heure, autrement qu'on serait obligé d'employer la force de faire la garnison prisonnière et détruire le fort.* La réponse du commandant (capitaine Trent) fut qu'il se rendait à la sommation ; la capitulation fut signée de suite. On s'empara du fort où il n'y avait que cinquante hommes et quatre pièces de canons, mais point de vivres, nous en distribuâmes à cette garnison pour trois jours et on travailla à la destruction du fort qui n'était qu'une enceinte en pieux debout, nous embarquâmes l'artillerie avec la nôtre et allâmes camper cinq lieues plus bas.

Le lendemain nous continuâmes notre route, et arrivâmes à un abattis de bois qui nous donna de la méfiance, on envoya vingt-cinq hommes par terre en avant pour savoir s'ils découvriraient quelque chose ; ils rapportèrent avoir été jusque sur le bord d'une rivière à environ deux lieues du point de départ ; laquelle rivière se décharge dans l'Ohio et a à son bord opposé une forte montagne escarpée qui borde cette rivière. On avança aussitôt jusqu'à cette rivière, où l'on trouva un emplacement propre à se fixer par l'établissement d'un fort ; c'est sur la fourche de cette rivière et à son entrée dans l'Ohio qu'on fit un plan de construction. On commença par abattre les arbres et à nettoyer le terrain.

C'est le 8 avril que l'on commença la construction de ce fort, auquel on donna le nom de fort Duquesne et à la rivière celui de Mal Engueulée, que les Anglais appelaient Monongahéla. Le fort Duquesne était le plus éloigné des possessions françaises du côté de l'Ohio qui est au midi du Haut Canada ; ce fort fut construit en bois équarri d'une épaisseur de douze pieds du côté de terre, l'épaisseur remplie de terre avec un fort parapet et trois bastions garnis chacun de quatre canons, avec un profond fossé en dehors, et un pont-lévis au nord, qui est le côté haut de l'Ohio ; la partie du fort qui est du côté de l'eau à l'ouest, n'était qu'un corps d'arbres piqués en terre comme des pieux et une boulangerie du même côté. Dans l'intérieur était quatre corps de bâtiments séparés, savoir : Un à droite, en entrant par le pont-lévis, est le logement du commandant, vis-à-vis à gauche est le corps de garde et la caserne ; dans le fond en face de l'entrée est le magasin de vivres et marchandises et à côté du côté de l'eau est le logement des canonniers. On mit beaucoup de célérité pour parachever ce fort, il était à moitié achevé, lorsqu'il y arriva des sauvages Chaouanons habitant cinq lieues plus bas sur le bord de l'Ohio, on leur fit accueil tout en les regardant comme des espions dont on devait se défier. On fut peu de jours après instruit que ces mêmes sauvages avaient été rapporter aux Anglais le travail des Français et l'entretien qu'ils avaient eu avec eux.

Ces sauvages avaient pour voisins d'autres sauvages nommés les Loups, ces derniers vinrent également au fort Duquesne et furent bien reçus et s'attachèrent aux Français ; comme ceux-ci flattaient ces sauvages qui allaient souvent chez les Anglais, comme ils y allaient librement, les Français

les engagèrent d'y aller voir ce qui se passait, ce qu'ils firent de la manière la plus obligeante et la plus utile ; ils en furent recompensés par les présents et bons traitements qu'on ne cessait de leur faire, ce qui donna la jalousie à leurs voisins les Chaouans, qui voulurent les imiter en rendant pareillement compte de ce qu'ils savaient des Anglais, de sorte que cette jalousie fut avantageuse pour les Français ; cependant comme la justice existe chez les sauvages qu'en raison de leurs intérêts, il est raisonnable de croire que les Français et les Anglais étaient réciproquement instruits par les sauvages de ce qui se passait chez chaque nation, c'est à dire dans les deux nations.

Cet espionnage se payait toujours fort cher à raison souvent du peu de profit qu'on en pouvait tirer ; sinon celui d'être respectivement sur la défensive persuadé que les sauvages sont non seulement trompeurs, mais qu'ils ont encore l'habitude de grossir leur rapport ; c'est la raison pourquoi on ne leur dit que ce que l'on veut.

Le fort Duquesne était presque achevé, lorsque le commandant Contrecœur envoya des sauvages avec des Français à la découverte ; ce détachement au bout de quelques jours revint et apprit que les Anglais s'établissaient à quarante lieues dans la Virginie et formaient des dépôts pour des magasins, que c'étaient probablement dans l'intention de venir attaquer le fort Duquesne. Cette nouvelle détermina le commandant d'envoyer un officier avec une escorte pour porter une sommation au premier officier anglais qu'il trouverait ; mais avec l'attention de se tenir sur ses gardes contre toute surprise, tant de la part des anglais que des

sauvages, de chercher même l'amitié de ces derniers et surtout de bien prendre connaissance du pays et des différents chemins.

Le 23 mai, le porteur de cette sommation qui était le Sr Dejumonville (1) avec trente quatre hommes d'escorte dont un interprète partit avec la sommation suivante : " Il m'est " déjà revenu par la voix des sauvages que vous veniez à " force armée sur les terres du Roi mon maître, sans toutefois " pouvoir le croire ; mais ne devant rien négliger pour en " être informé au juste, je détache le Sr Dejumonville pour le " savoir et en cas qu'il vous y trouve, vous sommer de la part " du Roi, en vertu des ordres que j'ai de mon général, de vous " retirer paisiblement avec votre troupe, sans quoi Monsieur " vous m'obligerez à vous y contraindre par toutes les voies " que je croirai les plus efficaces pour l'honneur des armes " de France. La vente des terres de la Bellerivière par les " sauvages, vous est un si faible titre que je ne pourrai " m'empêcher de repousser la force par la force.

" Je vous préviens que si après cette sommation qui " sera la dernière que je vous ferai, il arrive quelqu'acte " d'hostilité, ce sera à vous d'en répondre puisque notre " intention est de maintenir l'union qui règne entre les " deux princes amis. Quels que soient vos projets je me flatte " que vous aurez pour M. Dejumonville tous les égards que " mérite cet officier et que vous me le renverrez sur le champ " pour m'informer de vos intentions. "

(1) Il était enseigne dans les troupes, il avait avec lui un autre officier nommé Drouillon, trois cadets nommés Boucherville, Dusablé et un autre avec un volontaire nommé Laforce, un interprète, en tout trente cinq hommes.

L'officier Dejumonville étant parti avec l'ordre et la sommation dont il vient d'être parlé, marcha jusqu'au 26. Au soir il fut obligé de camper à cause du mauvais temps, il se mit avec son escorte dans un bas fond, il n'était alors qu'à deux lieues du fort Anglais où il dirigeait sa marche, le mauvais temps l'ayant retenu toute la matinée, dans son campement, il y fut découvert par les sauvages Iroquois qui allèrent aussitôt en prévenir les Anglais qui de suite se mirent en marche et le lendemain 27 au matin, ils entourèrent les Français au nombre de soixante, tant anglais et sauvages ; sans que les Français s'en fussent aperçus autrement que par une décharge de mousqueterie que l'ennemi dirigea sur eux ; alors le Sr Dejumonville se mit en devoir de faire lire la sommation dont il était porteur, l'ennemi n'y fit aucune attention et par une seconde décharge le Sr Dejumonville et neuf des siens furent tués ; le surplus au nombre de vingt quatre furent emmenés prisonniers et conduits à Winchester où ils arrivèrent le 4 juin. Les Anglais qui défirent le détachement français étaient commandés par le colonel Washington (1) qui commandait le fort anglais nommé le fort de la Nécessité. Un seul homme du parti Jumonville put s'échapper soit avant ou pendant l'action, c'était un canadien nommé Monçeau, homme de trente six ans, robuste, fort agile à la course, parlant plusieurs langues sauvages pour les avoir toujours fréquentés d'amitié et avoir souvent été en guerre et à la chasse avec eux, depuis sa jeunesse.

Cet homme mit six jours à se rendre au fort Duquesne parce qu'il fut obligé de faire beaucoup de détours, ce

(1) Ce Washington est le même dont il sera parlé plus bas.

qui ne l'empêcha cependant pas d'être rencontré par un parti de sauvages Iroquois qui le questionnèrent et à qui il répondit qu'il venait de quitter un parti français dans lequel il y avait des Iroquois, qu'il en avait été détaché pour annoncer qu'ils allaient arriver. Cette espèce de ruse lui réussit fort bien car ils le laissèrent passer et lorsqu'il s'en trouva un peu éloigné, il eut recours à ses jambes et arriva pieds nus et mourant de faim. Il donna la nouvelle de la défaite du parti Jumonville sans en pouvoir détailler les circonstances, il rapporta seulement que s'étant écarté pour ses besoins particuliers à quelque distance du campement, il entendit du mouvement qui l'obliga à rester tranquille,qu'un instant après il entendit des coups de fusil et peu à près une seconde décharge et des cris de mort, qu'alors il soupçonna la défaite de son parti surpris par l'ennemi, ce qui le détermina à se sauver pour en donner la nouvelle. Ce rapport fut confirmé deux jours après par des sauvages qui donnèrent les détails dont il vient d'être parlé, ce qui fut encore dit par un prisonnier anglais qui arriva quelques jours après.

La défaite de cette espèce d'ambassade, donna l'obligation au commandant Contrecœur, d'en instruire le Gouverneur-Général Duquesne, celui-ci en écrivit au ministre de la marine qui s'en plaignit à l'ambassadeur d'Angleterre, comme un assassinat ; elle servit beaucoup dans le pays à animer les Français et les Anglais les uns contre les autres.

Peu après la défaite du Sr Jumonville, il arriva un courrier de Québec au fort Duquesne, apportant la nouvelle que le Roi d'Angleterre avait fait passer des ordres secrets

à tous les gouverneurs de la Nouvelle Angleterre pour se disposer à attaquer le Canada de tous les côtés ; cet ordre qui venait d'être donné n'était qu'une suite d'un précèdent donné dès l'année 1752, par suite des mésintelligences, qui n'avaient été dans l'origine que des querelles de commerçants et devinrent ensuite des disputes de terrains et enfin une guerre ouverte tramée d'abord dans le secret pour envahir le Canada.

Le 26 juin arriva au fort Duquesne le capitaine DeVilliers commandant au fort Chartres dépendant de la Louisiane, avec trois cents sauvages Illinois et otages, avec plusieurs bateaux chargés de vivres et marchandises conduits par cinquante Français. Cet officier apprit à son arrivée la mort du Sr Jumonville son frère et les préparatifs qui se faisaient pour aller venger cette mort, regardée comme un assassinat. Il demanda de commander le détachement qu'on se proposait d'envoyer, sous les ordres du Sr Lemercier, lequel sur la demande du Sr DeVilliers consentit à lui céder sa place, tant à cause de la vengeance qu'il voulait tirer de son frère que parce qu'il était son ancien au service, il fut son second dans cette expédition. Le détachement qui ne devait être d'abord que de cent hommes fut augmenté de trois cents sauvages venus avec le capitaine DeVilliers. Ce détachement parut alors assez considérable. J'y fus compris.

Le 28 nous partîmes, partie par terre et partie par eau en remontant la rivière Mal Engueulée, nous fûmes camper à quatre lieues ; on y tint un conseil avec les sauvages où le commandant DeVilliers leur fit part de sa résolution de venger la mort de son frère, il fut arrêté qu'il y aurait conti-

nuellement des découvertes en avant et qu'on marcherait à petite journée. Le lendemain matin avant de se mettre en marche on fit dire la messe au camp par l'aumônier, (1) ensuite on se mit en marche ; nous arrivâmes à un grand hangard construit l'année précédente et de suite abandonné par les Anglais dans la même année. Ce hangard avait une longueur de quarante pieds sur vingt de large formé en pièces de bois couchées les unes sur les autres et couvertes en écorce. Nous y laissâmes nos bateaux avec une garde de quinze hommes et cinq sauvages, ensuite nous continuâmes notre route par terre. Nous aperçûmes dans notre marche des pas d'hommes, qui nous firent craindre d'avoir été découverts, elle nous obligea à redoubler de précaution sans cependant craindre d'être surpris parce que nous avions toujours des découvertes en avant. Sur les trois heures après midi nous apprîmes par des découvreurs qu'ils venaient d'un chemin qui paraissait n'avoir point été fréquenté depuis trois jours ; ce rapport nous fit présumer que l'ennemi s'était retiré ayant été instruit de notre marche ; nous continuâmes néanmoins notre route en faisant souvent halte pour attendre les rapports de nos découvreurs ; dans l'intervalle arriva un des cinq sauvages laissés au hangard, lequel nous amena un prisonnier se disant déserteur. Il fut aussitôt questionné et dit que les Anglais instruits de l'approche des Français avaient abandonné leur camp pour se retirer au fort de la Nécessité, (au fort de la Prairie indistinctement,) lequel était peu éloigné.

(1) C'était un Récollet venu avec le capitaine de Villiers, du fort de Chartres, cet homme grand, fort et vigoureux avait servi en France dans la cavalerie, il s'était fait moine depuis la mort d'une jeune personne qu'il espérait épouser.

Pendant cet interrogatoire il arriva des découvreurs qui dirent avoir vu un camp que les Anglais avaient abandonnés depuis peu, d'autres découvreurs partirent à l'instant pour aller plus loin et nous marchâmes toujours ; sur les sept heures du soir nous arrivâmes au camp abandonné, nous y campâmes, on y découvrit plusieurs caches d'outils (1) que l'on s'occupa à changer de place, ces caches nous donnèrent la preuve d'un décampement précipité. Le lendemain matin nous le quittâmes pour continuer notre marche sur le midi nous nous trouvâmes à l'endroit où le Sr Jumonville fut tué, il y avait encore quatre cadavres dont la chevelure était levée ; on les enterra, on fit une prière générale, après laquelle le commandant DeVilliers harangua les sauvages, sur le lieu de l'assassinat de son frère et sur la vengeance qu'il espérait en tirer avec leur secours, ils promirent de le bien seconder ; ensuite on continua la marche jusque vers les trois heures après midi que nos découvreurs nous apprirent que nous n'étions plus qu'à une demi-lieue du fort anglais, alors nous avancâmes avec plus de précautions tâchant de pouvoir arriver le plus près possible de ce fort, sans être découverts ; mais lorsque nous l'aperçûmes, il en sortit aussitôt une cinquantaine d'hommes armés qui vinrent à notre rencontre sans probablement nous croire aussi nombreux, nous avançâmes sur trois colonnes à droite, tous les sauvages prirent la gauche en faisant leur cri de guerre ce qui épouvanta tellement les cinquante hommes sortis du fort qu'ils firent volte face et entrèrent précipitamment, alors nous avançâmes jusque vis-à-vis ce fort, à portée de fusil seulement, à cause de la plaine

(1) Le mot cache est l'expression employée ; sureté est le terme propre.

dans le milieu de laquelle était construit ce fort. A peine fûmes nous arrivés à cet endroit que le canon du fort commença à tirer sur nous des biscayens, (c'étaient des petits canons) ; nous étions dans le bois et derrière chacun un arbre ; comme nous n'avions point de canons nous ne pouvions riposter qu'à coups de fusil, cependant ils atteignaient le fort. Le feu de notre mousqueterie dura jusqu'à huit heures du soir que l'on envoya un officier avec un tambour pour sommer le commandant de se rendre, sans quoi on allait le prendre d'assaut, en effet on s'y était préparé par des fascines que l'on avait faites, dans le cours de la fusillade ; mais cette précaution fut inutile car au moment où l'officier, porteur de la sommation s'avança sur le fort, le pavillon ennemi fut baissé, ce qui fut un signe que l'ennemi était dans l'intention de se rendre ; cela ne tarda pas à se confirmer, par le retour de l'officier, avec la décision du commandant du fort de se rendre avec les honneurs de la guerre. On dressa de suite la capitulation en ces termes.

" Comme l'intention des Français n'a jamais été de troubler la paix et la bonne harmonie ; mais seulement de " venger l'assassinat commis sur l'officier de Jumonville " porteur d'une sommation, et sur son escorte, comme aussi " d'empêcher aucun établissement sur les terres du Roi de " France ; nous accordons au commandant anglais du fort de " la Nécessité de se retirer avec sa garnison pour s'en retourner paisiblement du pays. Promettons d'empêcher toute " insulte de la part des Français et de maintenir autant qu'il " se pourra tous les sauvages qui sont avec nous ; il lui est " permis d'emporter avec lui tout ce qui lui appartient à " l'exception de l'artillerie. Nous accordons à la garnison les

" honneurs de la guerre, lesquels sont de pouvoir sortir tam-
" bour battant avec une petite pièce de canon, voulant bien
" les traiter amicalement ; que cependant nous donnons
" notre parole d'honneur de maintenir les sauvages, comme
" elle le sera donnée par le commandant de ne plus travailler
" à aucun établissement dans le même lieu, qu'en deçà de la
" hauteur des terres. Que comme les Anglais ont eu en leur
" pouvoir un officier, deux cadets et les autres prisonniers
" faits lors de l'assassinat du Sr Jumonville, qu'ils promettent
" de les envoyer avec sauvegarde jusqu'au fort Duquesne, pour
" sureté de laquelle promesse il sera remis deux capitaines
" en otage sur le champ, lesquels seront gardés jusqu'à l'arri-
" vée des Français et des Canadiens au fort Duquesne
" Les Français de leur côté s'obligent à donner escorte pour
" reconduire en sureté les deux capitaines anglais ce qui
" doit avoir lieu dans deux mois et demi à compter de ce
" jour."

Cette capitulation fut rédigée et signée le même jour, 4 juillet, jour de l'attaque par le commandant anglais George Washington (1) et les officiers français et les deux otages furent livrés. Le lendemain matin on prit possession du fort

(1) C'est le même officier qui fit tirer sur le Sr Dejumonville et son escorte, il oublia en se sauvent du fort une partie de ses papiers dans lesquels on vit qu'il avait été major de milice en Virginie, que le 15 mai 1753 il fut nommé lieutenant colonel du Régiment de Virginie composé alors de cent cinquante hommes, qu'il en reçut la commission le 30 du même mois. Cet homme était partisan des sauvages auxquels il commandait souvent sans cependant les conduire à la guerre, il en était fort aimé, ils lui donnèrent le nom de Concorins qui est un nom Iroquois, et cela en témoignage de l'amitié qu'ils lui portaient.

Il est encore le même homme qui depuis s'illustra dans la guerre de l'indépendance des Etats-Unis de l'Amérique et dont il fut élu le président en février 1789, après avoir servi comme général en chef la cause de l'indépendance depuis 1776 jusqu'en 1783.

dans lequel il ne se trouva que vingt-cinq hommes sur pied, et douze tués, plusieurs barils de rhum et viandes salées défoncés, enfin un dégat absolu ; le commandant Washington était parti dans la nuit avec une partie de la garnison car il ne se trouva plus au fort au moment de la prise de possession. On travailla aussitôt à démolir le fort qui n'était qu'un corps de bâtiment en bois avec magasin et une cour, le tout entouré de forts pieux debout avec six plates formes élevées pour six petits canons de trois livres de balles qui furent cassés par nous.

Nous perdîmes à ce siège deux Français tués et dix sept blessés. Il y eut un sauvage tué et deux blessés.

Les sauvages avaient bien approuvé la capitulation, mais ils comptaient sur le pillage auquel on s'opposa, en conseillant aux Anglais restés dans le fort de s'en aller au plus vite, tandis qu'on amuserait les sauvages dont il y avait bien lieu de craindre le ressentiment ayant perdu un des leurs. Les Anglais suivirent l'avis ; mais une heure après, les sauvages n'en voyant plus demandèrent où ils étaient ; il fallut leur dire que l'ennemi était parti, aussitôt ils se mirent plusieurs à leur poursuite : ils les atteignirent, à environ deux lieues, fuyant à toutes jambes et firent dix prisonniers qu'ils nous amenèrent à deux lieues de notre marche.

Le commandant de Villiers les blâma de leur conduite contraire à la capitulation, les engageant de les reconduire avec six Français qu'il leur donna exprès pour être assuré de la vérité, ce qu'ils firent pour complaire au commandant ; mais en route ils déshabillèrent ces dix hommes en tuèrent trois et leur enlevèrent la chevelure malgré les représenta-

tions des six Français qui étaient de l'escorte ; satisfaits de cette vengeance ils s'en retournèrent laissant les sept hommes déshabillés, sous la conduite des six Français. Ceux-ci se voyant abandonnés par les sauvages et ne voulant pas les abandonner laissèrent aller les Anglais et s'en furent avec les sauvages qui nous rejoignirent ; les Français ne manquèrent pas de rendre compte de l'événement, et les sauvages qui en étaient les auteurs furent réprimandés.

Le 7 juillet nous repassâmes au camp abandonné par les Anglais, nous y brûlâmes les cabanes, laissâmes les caches d'outils où on devait, suivant le rapport de deux otages, construire sur cet emplacement un fort sous le nom de Pitt ; nous continuâmes ensuite notre route et le lendemain nous arrivâmes au hangard où nous avions laissé quinze Français et cinq sauvages, nous y couchâmes et avant de le quitter on le brula et on s'embarqua dans les bateaux restés au dépôt. Les sauvages furent par terre. On ne fut coucher qu'à deux lieues de là et les sauvages se rendirent de suite au fort Duquesne où nous nous rendîmes le lendemain à une heure après midi ; nous fûmes surpris d'y trouver six prisonniers que quelques uns de nos sauvages avaient faits sur la garnison du fort de Nécessité depuis la capitulation ; ils avaient été au fort sans que nous en fussions prévenus et ils y avaient reçu la bastonnade, (1) ensuite de laquelle les sauvages en avaient donné deux au commandant du fort qui voulait racheter les quatre autres, mais les sauvages s'y refusèrent.

(1) Il sera parlé plus bas de la manière dont les sauvages donnent la bastonnade.

Peu de jours après un courrier dépêché de Québec nous rapporta la nouvelle de la prise de l'Acadie par une armée anglaise de quinze cents hommes commandés par les généraux Lawrence et Moncton lesquels à leur arrivée, le 18 mai 1754, firent une proclamation qui enjoignait aux habitants acadiens de déposer leurs armes au camp ; qu'aussitôt la totalité de ces habitants avaient abandonné leurs professions pour se retirer à Québec, ainsi que les sauvages Abénaquis (1) de cette contrée, mais que cette émigration ne s'opéra qu'après le bombardement qui eut lieu le 16 et 17 juin sur les forts de Beauséjour et de Gaspareaux dont il a été parlé plus haut. (*)

L'Acadie nommée par les Anglais Nouvelle Ecosse, est située au midi du fleuve Saint-Laurent à vingt cinq lieues de la côte de Gaspé ; elle a une étendue de deux cent cinquante lieues de côtes depuis les limites de la Nouvelle Angleterre jusqu'à la rive méridionale du fleuve Saint-Laurent. Elle commença à être habitée par les Français en 1618 ; sa forme est triangulaire, elle renferme plusieurs baies et îles, telles que l'île Saint-Jean et autres. Chibouctou qui était un établissement français, est revenu sous les Anglais, qui en furent

(1) Les Abénaquis étaient anciennement connus sous le nom de Souriquois, ensuite sous celui de Micmacs et enfin Abénaquis. Cette nation est généralement d'un caractère doux et la plus fidèlement attachée aux Français, ils sont les premiers auxquels on a prêché l'Evangile et qui y ont fait le plus de progrès. Après eux ce sont les Hurons également attachés aux Français. Ces deux nations n'ont pas produit des saints comme les Iroquois chez lesquels seuls on en célèbre des fêtes.

Les Abénaquis sont encore divisés en plusieurs tribus dont il sera parlé à la suite de ce voyage.

(*) La prise des Forts Beauséjour et Gaspareaux n'eut lieu qu'au mois de Juin 1755, et une dispersion des Acadiens, au mois de Septembre suivant.—(Note de l'éditeur.)

propriétaires par le traité d'Aix la Chapelle du 18 octobre 1748, une ville qu'ils nommèrent Halifax. (*)

L'Ile Saint-Jean située comme l'Acadie au midi du fleuve Saint-Laurent a vingt deux lieues de long sur une de largeur, (*) sa courbe naturelle se termine en pointe aux deux extrémités et lui donne la figure d'un croissant. Il y avait dans cette île autrefois une quantité prodigieuse d'insectes très-nuisibles. Les côtes sont néanmoins très saines, son port est excellent et ses hâvres bien commodes. C'est un pays uni avec de belles prairies. Son sol est propre à la culture, on y trouve beaucoup de gibier, de bêtes féroces et la meilleure espèce de poissons, la pêche de la morue y est abondante. La population des sauvages Abénaquis (*) y a toujours été assez considérable et plus que dans les îles voisines. Son principal port se nomme le port Lajoie que les Anglais ont depuis nommé Charlottetown : c'est le chef lieu de la colonie.

Les premières hostilités sur mer avaient commencé le 7 juin de la même année 1754, par l'amiral Boscawen, contre les deux vaisseaux français l'Alcide commandé par le capitaine Hocquard et le Lys commandé par le capitaine de Lorgerie, ces deux vaisseaux furent pris après ce combat renouvelé le lendemain.

(*) Il règne une étrange confusion, dans ce passage. Voyez la carte de Bouchette, pour la description et la distance des lieux. L'Acadie fut cédée aux Anglais par le traité d'Utrech, en 1713. Halifax fut fondée par les Anglais en 1749—(Note de l'éditeur.)

(*) La largeur n'est pas uniforme. Elle est de plusieurs lieues, dans sa plus grande étendue.—(Note de l'éditeur.)

(*) Lisez : Micmacs.—(Note de l'éditeur.)

Les mois de juillet et d'août se passèrent au fort Duquesne en différents partis sauvages qui allèrent faire des incursions sur les habitations anglaises dans la Virginie, la Pennsylvanie et la Caroline du Nord, quoique la plus éloignée du fort Duquesne. Plusieurs des sauvages nouvellement arrivés au nombre de deux cents, se mirent aussi en campagne et revinrent quinze jours après, avec vingt-une chevelures et neuf prisonniers, dont trois furent donnés au commandant et le surplus amené par les sauvages dans leur village. De tous ces différents partis il résulta beaucoup de chevelures et de prisonniers.

Voici la manière dont les sauvages lèvent la chevelure et donnent la bastonnade aux prisonniers.

L'usage général lorsqu'un parti a fait un ou plusieurs prisonniers s'il ne peut les amener, il les tue à coups de casse-tête (petite hache dont il a été parlé plus haut) qui se frappe sur la tête. Le sauvage qui en a porté deux ou trois coups, prend aussitôt son couteau dont il fait une incision autour des cheveux, depuis le haut du front jusqu'à la marque du cou; mettant ensuite un pied sur l'épaule de la victime dont il a tourné le ventre contre terre, il lui tire à deux mains la chevelure de derrière en avant, ainsi qu'il a déjà été dit plus haut en parlant de la danse de la découverte. Cette opération qui est très prompte n'est pas plus tôt achevée que le sauvage l'attache à sa ceinture et continue sa route, cependant on n'emploie ce moyen que quand le prisonnier ne peut pas suivre celui qui l'a pris, ou que le sauvage est poursuivi et que dans ce dernier cas il veut rapporter des marques de sa bravoure, et alors, après avoir promptement levé la chevelure,

il fait le cri de mort (1) et se sauve à toutes jambes. Le cri de mort est un avertissement de bravoure que les sauvages ne manquent pas de pratiquer, après avoir levé la chevelure, les anglais nomment cela scarpeler.

Lorsque la chevelure est levée et que celui qui a fait cette action ne craint pas qu'on le poursuive, il s'arrête, gratte la peau pour la nettoyer du sang et des fibres qui y sont attachés ; il la fait ensuite sècher un peu au soleil, après avoir fait un petit cerceau de bois vert autour duquel il étend la peau comme un tambour de basque et la peint en rouge les cheveux en dehors sont peignés. La chevelure arrangée, on l'attache au bout d'un long bâton qui est porté comme en triomphe sur une épaule, jusqu'au village, ou le lieu qu'il veut la déposer, mais à l'approche de chaque lieu qu'il passe il fait avant d'y arriver autant de cris qu'il a de chevelures pour annoncer son arrivée et sa marque de bravoure. On attache quelquefois jusqu'à quinze chevelures sur le même bâton et lorsqu'il y en a beaucoup, on garnit plusieurs bâtons.

Les Français et les Anglais avaient pour maxime de payer ces chevelures, jusqu'à concurrence de trente francs valeur en marchandises, il s'agissait alors d'encourager les sauvages à en faire le plus qu'ils pourraient sur l'ennemi et pour avoir la certitude du nombre des vaincus ; ce moyen de précaution a fait naître, soit naturellement ou par insinuation, la ruse chez les sauvages, qui pour augmenter la

(1) Le cri de mort bref marque un avantage, s'il est lent et traîné il annonce de la perte ; plusieurs cris qui se succèdent promptement annoncent des prisonniers et chevelures. Si les mêmes cris se répétent lentement on les compte ce sont autant d'hommes perdus, alors les sauvages reviennent le visage machuré de noir.

rétribution qu'ils tiraient des chevelures s'avisèrent d'en faire de peau de cheval qu'ils préparaient de la même manière que la chevelure de l'homme. Cette supercherie reconnue donna lieu d'y regarder de plus près, avant de parvenir au paiement, de sorte que les Français et les Anglais ont fini par ne plus payer que très peu de chose par forme de présents. Il est honteux pour l'humanité d'employer des moyens aussi barbares, il est pourtant vrai de dire que cette invention appartient seule aux sauvages qui en faisaient usage entre eux avant de connaître les nations policées. C'est donc de la barbarie que provient cet horrible usage pratiqué chez les sauvages seuls, car il ne paraît pas avoir existé chez aucune autre nation, même celles qui comme eux n'ont reçu aucun principe de civilisation.

L'usage de la bastonnade est aussi ancien. Lorsqu'un parti a fait des prisonniers, il en prend soin et ne les maltraite pas ; mais si ce parti en revenant de la guerre passe par quelques bourgades ce qui ne manque guère d'arriver par orgueil ou vanité, il a l'attention de s'annoncer à une certaine distance de la bourgade ou du village par des cris réitérés qui se succèdent promptement. Alors les jeunes gens viennent ou vont à leur rencontre et lorsqu'ils les ont rejoints ils s'emparent des prisonniers et les font passer entre deux rangs formés par les jeunes sauvages qui les font courir jusqu'au bout de la haie à coups de poings, de pierres et de bâtons. Le prisonnier qui a le malheur de tomber dans le cours de la bastonnade doit se relever promptement et continuer sa course, sans quoi il serait assommé sur la place. Lorsque les prisonniers sont arrivés au village, il n'est plus permis d'y toucher, ils rentrent alors sous la sauvegarde de

leurs conducteurs qui ne peuvent se formaliser de la réception dure faite à leurs prisonniers, quand bien même il y en aurait d'estropiés, ce qui arrive quelquefois, surtout quand le parti passe plusieurs bourgades en peu de jours et que dans chacune les prisonniers ont la même réception. Cette cérémonie désagréable est pourtant un amusement pour les jeunes sauvages.

En général, les sauvages se font un scrupule et regardent comme un crime de toucher à une femme prisonnière, même quand elle y consentirait ; mais lorsqu'elle est libre rien n'est défendu si elle le permet.

Le 4 septembre je partis moi quarantième du fort Duquesne pour retourner à Québec, nous prîmes la route ordinaire par la Presqu'île, le lac Erié, Niagara, le lac Ontario, les rapides, la ville de Montréal, celle des Trois-Rivières et enfin Québec où nous arrivâmes le 26 octobre toujours en canots et bateaux ; j'y passai trois mois aussi agréablement que l'hiver précédent.

Année 1755.—Dans le courant de janvier on se proposa à Québec d'envoyer encore du renfort dans le pays haut, on équipa en conséquence six cents hommes de troupes et milices ; je fus aussi du nombre.

Le premier février nous partîmes par terre et par un froid excessif avec des traînes ; le 6 de février nous arrivâmes à la ville des Trois Rivières et de là nous fûmes à Montréal où nous arrivâmes le 13, nous y prîmes un renfort de deux cents miliciens, nous en partîmes le 17 avec des traînes et quelques raquettes, nous cotoyâmes les rapides, nous nous

rendîmes au fort Frontenac le 5 mars. Là nous prîmes des bateaux qui nous conduisirent par le sud du lac Ontario jusqu'au fort de Niagara où nous mîmes pied à terre le 15.

Le lendemain nous en partîmes par terre pour aller au poste de Toronto, d'où nous partîmes le 19 sur des bateaux et canots ; nous suivîmes le sud du lac Erié jusqu'au fort de la Presqu'île où nous arrivâmes le 27. Nous y laissâmes trois cents hommes et passâmes de suite à pied au fort de la rivière aux Bœufs où nous prîmes des canots et des pirogues pour nous conduire jusqu'au fort Duquesne où nous arrivâmes le 8 avril. Le surlendemain on renvoya les canots et les pirogues conduits à vide chacun par deux hommes, pour aller chercher le reste des provisions restées en arrière faute de voiture d'eau.

Il y avait alors au fort Duquesne plusieurs sauvages de différentes nations venus exprès pour aller en guerre chez les Anglais. Ils formèrent cinq divisions et furent séparément sur les habitations anglaises ; douze jours après, il revint au fort deux de ces divisions avec seulement un prisonnier et cinq chevelures, les trois autres divisions rentrèrent successivement avec ensemble dix-neuf chevelures seulement. D'autres partis se suivirent en course, brulèrent quelques habitations et rapportèrent vingt-sept chevelures sans un seul prisonnier.

Dans les premiers jours de mai il arriva du Nord soixante sauvages Outaouas, lesquels après trois jours de repos partirent pour la Virginie, d'où dix sept jours après ils revinrent avec vingt cinq prisonniers et trente chevelures. Ils avaient brûlé une habitation toute entière de cinquante cinq familles

dont le surplus avait péri dans les flammes et voici comment : ces familles s'étaient réunies par précaution et pour leur sureté dans une enceinte par elles faites en pieux debout et qui enfermait toutes les maisons rapprochées de l'habitation formant un village et où toutes ces familles se croyaient à l'abri des surprises pendant la nuit ; les sauvages épièrent pendant trois jours les hommes de cette habitation qui travaillaient journellement dans leurs champs sans s'apercevoir qu'ils étaient guettés. Au bout des trois jours les sauvages profitant de l'obscurité de la nuit du quatrième, portèrent des broussailles au pied de l'enceinte y mirent le feu qui gagna les maisons construites en bois, les sauvages épiaient et n'attendirent pas longtemps, le progrès du feu fit sortir les habitants hommes, femmes et enfants, tous cherchèrent leur salut dans la fuite ; mais les sauvages qui avaient prévu cette fuite, fusillaient tous ceux qui voulaient se sauver et qui ne le pouvaient sans beaucoup de risque. Enfin l'animosité des sauvages ne se ralentit que lorsqu'ils furent rassasiés de tuer et alors ils firent vingt-cinq prisonniers, reste de cent quarante individus des deux sexes que contenait l'habitation et dont très peu se sauvèrent au rapport des prisonniers qui reçurent à leur arrivée au fort la bastonnade suivant l'usage ; il en fut donné dix au commandant, il voulut racheter les autres, les sauvages ne voulurent pas les vendre.

Au nombre des dix prisonniers donnés était une jeune fille nommée Rachile ; cette fille fort jolie née en Virginie de pauvres parents, fut prise avec sa tante qu'elle était venue voir de six lieues par amitié et chez laquelle elle était depuis huit jours lorsque les sauvages s'en emparèrent pendant l'incendie de l'habitation. Sa tante et la nièce se trouvèrent

entre les mains de leurs ennemis, mais sur le soir du premier jour de marche, la nièce ne voyant plus sa tante jugea qu'elle avait été tuée ; en effet cette femme n'ayant pu marcher aussi vite que les sauvages le voulaient, ils prirent le parti de la tuer, c'est ce que la jeune Rachile avait jugé n'ayant plus revu sa tante depuis le premier jour de marche et qu'elle la connaissait petite marcheuse. Cette fille reçut comme les autres à son arrivée au fort la bastonnade, elle manqua y perdre un œil par les coups de poings qu'elle reçut, heureusement qu'elle fut du nombre de ceux donnés en présent, on la fit soigner par le chirurgien ; elle fut un mois à se rétablir et pendant deux elle eut un tremblement qui lui prenait chaque fois qu'elle voyait un sauvage et cela arrivait fort souvent. Cette fille apprit aisément la langue française, comme elle était jolie et d'un caractère doux et affable elle toucha sans y penser le cœur d'un canadien qui, désirant l'avoir pour femme, en fit la demande au commandant ; celui-ci n'y trouva d'autre obstacle que d'instruire la jeune fille de la religion catholique. L'aumônier du fort fut chargé de cette mission et lorsqu'il la crut en état, le commandant permit le mariage qui se fit de suite. Cette union fut peu de temps après contrariée sans être altérée, un incident inattendu en troubla la tranquillité.

Des sauvages qui avaient contribué à donner la bastonnade à la jeune Rachile et qui étaient revenus pour aller en guerre, la reconnurent ; ils voulurent s'en emparer pour l'amener dirent-ils dans leur village, la regardant toujours comme une esclave. Le canadien son mari s'étant aperçu de l'intention de ces sauvages et craignant qu'ils n'employassent la surprise et même la violence, prit le parti d'en prévenir le

commandant, qui fit dire aux jeunes sauvages que la femme qu'ils convoitaient ayant été rachetée par lui, n'était plus esclave et qu'elle était de son consentement mariée à un Français. *Si ce que tu dis est vrai*, lui répondirent-ils, *nous méprisons le Français qui s'est lâchement allié avec son ennemie.* Le commandant voyant l'acharnement de ces sauvages qui pour avoir la femme aurait volontiers sacrifié le mari dont la mort suivant eux rendait la femme esclave et persuadé que le libertinage était le seul motif qui animait ces sauvages, le commandant ne vit pas de meilleur moyen pour soustraire ces deux jeunes époux à leurs ennemis, que de les faire partir incognito et nuitamment dans un bateau avec des vivres et deux conducteurs qui les conduisirent à la Louisiane. Ce projet exécuté fut tenu secret pendant huit jours, après lesquels le commandant fit dire aux sauvages que leur conduite l'avait forcé d'envoyer la jeune femme et son mari à Ononthio. Il n'est pas douteux que cette sage précaution évita le malheur qui serait indubitablement arrivé à ces deux individus dont trois mois après on apprit l'arrivée à bon port et l'établissement à la Nouvelle Orléans, capitale de la Louisiane, où ils furent très bien reçus au moyen d'un passe-port et d'une lettre de recommandation qui leur furent donnés lors de leur départ.

Comme les soixante sauvages Outaouas dont il vient d'être parlé plus haut, avaient perdu deux des leurs dans l'expédition qu'ils avaient faite en Virginie, ils tinrent conseil entre eux, il y fut résolu que pour venger la mort de leurs deux hommes, ils adopteraient deux de leurs prisonniers, en remplacement des deux morts et qu'ils en brûleraient deux autres et donneraient le surplus à leurs villages. Ce jugement

fut exécuté le lendemain contre les deux condamnés au feu. Les sauvages voulaient faire l'exécution devant le fort, le commandant s'y étant opposé n'ayant pu racheter les deux malheureuses victimes, leurs bourreaux les conduisirent de l'autre côté de l'Ohio vis-à-vis et à la vue du fort où plusieurs sauvages avec des femmes et des enfants s'étaient rassemblés et avaient fait de grands feux pour faire du brasier. Les deux victimes étant arrivées sur le lieu du sacrifice, on les attacha chacun à un jeune arbre qu'on avait courbé la tête en bas et là les mains derrière le dos et attachés à leur arbre, on jeta du brasier ardent sur leurs pieds à la distance qu'ils pouvaient parcourir et qui se soulevaient aisément par la flexibilité de la tête de chacun des jeunes arbres qui ne demandait qu'à se redresser et qui en était empêché par le poids de l'homme.

Pendant cette atrocité dont les sauvages seuls paraissent donner l'exemple, les bourreaux chantèrent autour des victimes en les engageant à braver la mort. Leur souffrance ne fut pourtant que le prélude d'une plus grande qui fait frémir l'humanité, et qui n'est rapportée que pour faire connaître la barbarie que les sauvages exercent ; il est cependant une vérité dont on doit être persuadé c'est que ce ne sont pas toujours les hommes qui inventent ni qui exécutent le plus cruellement les supplices, ce soin est très souvent laissé aux femmes parce qu'ils les croient plus ingénieuses et plus raffinées pour inventer les souffrances auxquelles elles ne manquent pas de s'exercer pour plaire aux hommes ; c'est ce qui se fit voir en cette occasion, où les femmes firent preuve de scélératesse en faisant rougir des baguettes de fusils et les enfonçant ensuite dans les narines, dans les oreilles, après elles leur brûlèrent avec des tisons différentes parties du corps ;

les enfants de leur côté leur décochèrent des flèches dans les cuisses et dans les bras et cela après quelques moments d'intervalle, les femmes revinrent ensuite brûler le bout des doigts dans des pipes pleines de tabac, puis couper le nez et les oreilles aux trop souffrantes victimes. Il faut s'arrêter ici pour ne pas mettre à jour tout ce que l'imagination la plus barbare peut inventer de plus atroce, et se contenter de dire que les cris, les plaintes et les jurements lancés pendant ces tourments excitèrent la risée des bourreaux.

Il arriva un événement au milieu de ces souffrances, c'est que les deux victimes se trouvèrent naturellement détachées de leurs liens toutes à la fois à force de se débattre, et aussitôt avec un courage qui tenait du désespoir, ils coururent ensemble se jeter dans la rivière ; quelles que fussent leurs intentions, ils ne purent réaliser leur projet, car les sauvages s'étant aussitôt jeté à la nage après eux les ratrappèrent et les ramenèrent au lieu du supplice où, la force et le courage leur ayant manqué, ils tombèrent par terre ; alors les sauvages hommes, femmes et enfants leurs jetèrent sur le corps le bois allumé dont ils furent en un instant couvert et bientôt réduits en cendre ; ainsi se termina cette barbare exécution.

Ce ne fut pas le seul sacrifice qui se passa en notre présence, de la part des sauvages, en voici un autre qui se fit huit jours après, mais d'une autre manière.

Un parti de sauvages Illinois ayant combattu contre des sauvages Agniers, bourgade de la nation iroquoise, et en ayant pris un, ils le condamnèrent à être brûlé, il le fut en effet de la manière suivante.

La victime fut attachée en croix sur un morceau de bois vert ployé en cerceau et posé à plat sur quatre petites fourches piquées en terre, le tout à hauteur de deux à trois pieds ; le corps de la victime ainsi posé on jeta dessous force de brasier pour brûler à petit feu la victime qui pour montrer sa bravoure se mit à chanter en défiant ses bourreaux de lui en faire pis ; cette bravoure qui paraît plutôt l'effet de la rage que de la valeur, ne manque pas d'animer les bourreaux et plus il montra de courage et plus ceux qui le firent souffrir montrèrent d'acharnement, enfin il expira en ne cessant d'injurier ses bourreaux. Il se trouve quelque fois des sauvages qui témoignent du regret d'avoir fait mourir un homme courageux parcequ'ils le considèrent comme un brave. Voici le sens de la chanson de la victime. " Je suis brave " et intrépide ; je ne crains pas la mort, ceux qui la redoutent " sont des lâches ; ils sont moins que des femmes. La vie et " la mort ne sont rien pour celui qui a du courage. Que le " désespoir et la rage étouffent mes ennemis, que ne puis-je " les dévorer et boire leur sang jusqu'à la dernière goutte ; " j'ai fait tant d'exploits, j'ai tant tué d'hommes, j'en ai tant " brûlé et tant noyé et tant mangé. Tous mes ennemis sont " des chiens : si je les retrouve dans le pays des âmes je les " combattrai, actuellement je regrette mon corps, je viens " mourir en brave. "

Un sauvage allant à la mort ne serait pas réputé brave s'il montrait de la sensibilité dans les souffrances, ce serait une marque de faiblesse qui le ferait mépriser.

En général les sauvages ne montrent de la sensibilité que pour les guerriers tués en combattant et pour la mort de

leurs proches parents ce dont il sera parlé à la suite de ce voyage en établissant leur funérailles. Les guerriers tués sont souvent remplacés par des prisonniers qu'ils font et qu'ils adoptent en leur donnant les mêmes noms et dignités du défunt avec les mêmes honneurs ; mais il faut que l'adopté soit prudent et sage dans sa conduite s'il veut se faire aimer comme celui qu'il remplace, ce qui ne manque guère d'arriver parce qu'on lui rappelle sans cesse la conduite et les bonnes actions du défunt.

Dans le courant du mois de juin, il arriva au fort Duquesne un convoi de deux cents hommes avec cinquante canots chargés de vivres et de marchandises ; dans ce nombre il y en avait cinq chargés pour le compte d'un traitant avec lequel j'étais associé, les cinq canots portaient des marchandises de traite pour les sauvages ainsi que du vin, de la liqueur, de l'eau-de-vie et du tabac à fumer. Lorsque tous les canots furent déchargés, ils furent renvoyés à vide, avec chacun deux hommes pour les conduire à la rivière aux Bœufs d'où ils étaient partis.

Peu de jours après l'arrivée du convoi dont il vient d'être parlé, un courrier arriva de Québec apportant la nouvelle que le colonel Braddock anglais avait été successivement nommé major puis général de toutes les troupes, en Amérique, qu'il était arrivé d'Europe à Williambourg, dans la Virginie au mois de février précédent, qu'il avait indiqué Alexandrie pour rendez-vous général ; qu'il y avait formé un camp de troupes américaines auxquelles il avait joint celles venues de l'Europe. Cette nouvelle fut répétée peu après par des déserteurs et des prisonniers qui s'accordèrent tous sur

le même dire. Ces nouvelles donnèrent de l'inquiétude, parce que le fort Duquesne n'était qu'à quarante huit lieues de la Virginie, il est vrai que ces quarante lieues en valaient le double par la difficulté des montagnes Appalaches (1) que l'ennemi ne pouvait franchir qu'en se frayant un chemin pour le passage de son artillerie, à travers ces montagnes pleines de roches, ce qui ne pouvait s'effectuer en une campagne. Cette difficulté tranquillisa, pour cette année au fort Duquesne, cependant on ne fit pas moins les préparatifs pour se défendre à la campagne suivante ; en attendant, on envoya successivement des partis de sauvages pour harceler l'ennemi et connaître l'état de ses travaux dans les montagnes.

Les découvreurs amenaient de temps en temps prisonniers et chevelures, les prisonniers annonçaient la situation de l'ennemi ainsi que sa marche lente et pénible ; mais on ne se fiait pas toujours à leurs rapports et lorsqu'on les suspectait mensongers, parce qu'ils se contredisaient, on employait la menace qui procurait la vérité qui était confirmée par des rapports subséquents. Pendant ces incursions sur les habitations anglaises le commandant du fort Duquesne députa chez les nations du nord pour les engager à venir avec les Français faire la guerre aux Anglais, qui venaient pour envahir les possessions françaises et ensuite celles des nations sauvages et que s'ils aimaient le père Ononthio, ils viendraient au printemps aider leurs frères les Français à combattre et chasser l'ennemi commun.

(1) Ce sont des montagnes qui séparent la Nouvelle Angleterre aujourd'hui les États-Unis du Canada et que les Anglais nomment Alléghanies. La rivière de l'Ohio est au Sud Ouest de ces montagnes.

De son côté, le général Braddock avait, à son arrivée à Williambourg, décidé dans un conseil d'engager les cinq nations iroquoises à s'armer contre les Français et à aller faire des prisonniers aux environs de leurs forts. Il était plus facile aux Anglais d'avoir des partisans sauvages, parceque les cinq nations iroquoises habitaient leur voisinage ; mais aussi la précaution que prenaient les Français, envers les autres nations faisait qu'ils avaient toujours à opposer l'ennemi, surtout au fort Duquesne, le plus près de l'ennemi et par conséquent le plus menacé.

Dans le conseil du général Braddock, il fut encore arrêté qu'un corps de quatre mille quatre cents hommes, sous les ordres du général Johnson, irait s'emparer du fort de la Pointe à la Chevelure, qu'ils appelaient fort Frédéric, situé entre le lac Champlain et le lac Saint-Sacrement, au midi de Montréal et aux confins de la rivière d'Hudson, que le colonel Shirley, avec son régiment et celui de Pepperel se chargerait de l'attaque et de la prise de Niagara sur le lac Ontario, qu'on lui fournirait, pour cet effet, de l'artillerie et qu'en cas de retraite, il se porterait sur Chouaguen ou Oswego. Il restait l'expédition du fort Duquesne que Braddock se réservait de faire avec trois mille hommes de troupes effectives. Il fut en conséquence décidé qu'il partirait le 20 avril suivant de Williambourg, pour se rendre avec son armée, à Frédérictown et de là gagner, dans les premiers jours de mai, les montagnes Appalaches ou Alléghanies, pour effectuer son projet, sur le fort Duquesne et ensuite remonter l'Ohio, pour aller rejoindre Shirley à Niagara.

Tel fut le plan projeté qui devait assurer aux Anglais le Haut Canada ; mais ce plan, pour ce qui regardait le

général Braddock n'a pu être exécuté, comme il l'avait arrêté par la difficulté des chemins à faire dans les montagnes, ainsi qu'il a été dit plus haut, ce point de difficulté fit remettre à la campagne suivante l'expédition du fort Duquesne et celle du Niagara.

Comme il était arrivé de France à Québec douze cents hommes de troupes de ligne, sous le commandement du Baron de Dieskau, Suisse, après quelques jours de repos, ses troupes se mirent en marche avec le Baron de Dieskau, ils purent gagner le fort de la Pointe à la Chevelure, menacé par l'armée anglaise de quatre mille quatre cents hommes, sous les ordres du général Johnson, dont il est parlé plus haut. L'armée française étant arrivée au fort de la Pointe à la Chevelure, apprit que l'armée anglaise s'avançait pour la combattre. Le Baron Dieskau tint aussitôt conseil, dans lequel il fut conseillé de se battre à la manière des sauvages, c'est-à-dire de faire mettre chaque homme derrière un arbre, il rejeta ce conseil comme étant contraire à l'usage des Européens, il ne tarda pas à s'apercevoir de son tort, car l'armée anglaise venait du fort Georges, situé six lieues plus loin à l'entrée du Lac Saint-Sacrement, nommé Lac Georges par les Anglais. Le Baron s'avança avec la sienne et se trouvant en présence de l'ennemi, il fit mettre son armée en bataille tandis que l'ennemi qui avait plusieurs sauvages iroquois, s'embusqua derrière les arbres. L'action s'engagea, les Français firent un feu roulant qui ne pouvait faire beaucoup de mal sur l'ennemi, qui ajustait chaque coup de fusil et qui faisait par ce moyen beaucoup de mal, enfin l'armée française fut en partie détruite, et le reste fut fait prisonnier de guerre ;

le général, qui fut blessé pendant l'action fut conduit à New-York, où après avoir été guéri, il fut renvoyé en France.

La nouvelle de la défaite des Français dans cette affaire causa de la tristesse au Canada, où on avait eu beaucoup de confiance dans ce secours arrivé de France. Cependant il fallut travailler à réparer cette perte en faisant de nouvelles levées d'hommes et en fortifiant les différents postes et garnisons ; mais à la suite de la défaite du Baron Dieskau (*) l'ennemi prit le fort de la pointe à la Chevelure et il le détruisit ; c'était le fort le plus intéressant et pour ainsi dire la clef du pays de ce côté. Il restait bien encore en arrière des petits fortins ; mais ils n'étaient pas en état de soutenir un siège.

Un autre accident arriva peu après cet échec, ce fut un magasin à poudre qui sauta près de la ville des Trois-Rivières et qui causa la perte de quarante personnes et de quatre vingts barils de poudre.

Le fort Duquesne n'eut rien à craindre pendant le reste de la campagne, où on avait sans cesse des découvreurs qui rapportaient que l'ennemi n'avançait pas vite dans les travaux de ses chemins. Ce fort était éloigné alors de quarante lieues de l'armée ennemie, de soixante de la Caroline du nord et de quatre vingt dix de la Pennsylvanie et du nouveau Jersey.

On n'était cependant encore qu'au mois d'août, c'est dans ce mois que l'on voit ordinairement beaucoup d'écu-

(*) Cette prise du fort de la Pointe à la Chevelure est entièrement fausse.—(Note de l'éditeur.)

reuils à la nage. J'ai parlé plus haut de ceux qui sont dans le nord et qui ne sont pas à beaucoup près aussi beaux que sur l'Ohio aux environs du fort Duquesne où ils sont gros comme des rats et de quatre sortes, les noirs, les argentés, les suisses et les volants ; ces deux dernières espèces ne diffèrent point de celles du nord, il est inutile d'en faire plus de mention. A l'égard des deux premières qui sont les noirs et les argentés, leur peau fait de très belles fourrures ils sont un excellent manger ; mais ils sont sujets à des démangeaisons dans la tête surtout dans les mois de Juillet et Août ce qui les oblige à se jeter à l'eau pour se rafraichir et cela deux et quelquefois trois fois par jour au nombre de sept à huit cents et quelque fois plus. Ce qui me procura l'envie moi quatrième d'aller à cette chasse sur la rivière à environ deux portées de fusil du fort pour les attendre et les tuer à leur arrivée à terre ; à peine fûmes-nous entrés dans le bois que nous fûmes accueillis de trois coups de fusils dont un seul atteignit l'un de nous à l'épaule très légèrement, ayant aperçu que nous avions affaire à trois sauvages, nous résolûmes de leur faire face chacun derrière un arbre, après plusieurs coups de fusils tirés de part et d'autre, la peur prit à deux d'entre nous qui nous quittèrent et se jetèrent à la nage, dans l'intention de regagner le fort, ne nous voyant alors que deux contre trois nous prîmes la résolution de nous jeter à l'eau, pour ne pas devenir victimes de trop de bravoure dans une affaire inégale, nous suivions le cours naturel de l'eau, lorsque les trois sauvages s'avançèrent sur nous, nous firent une décharge et se jetèrent à la rivière pour nous atteindre. Heureusement pour nous que les coups de fusil ayant été entendus du fort firent sortir plusieurs personnes armées,

qui coururent où ils avaient entendu tirer et ayant aperçu plusieurs personnes à la nage et distingué les trois sauvages par leur tête, tirèrent dessus ce qui obligea l'ennemi à traverser de l'autre côté de la rivière où ils croyaient être plus en sûreté mais il s'y trouvait des Français occupés à couper du bois et qui s'étaient embarqués voyant venir les sauvages de leur côté et lorsqu'ils les virent tout près de terre, ils firent feu sur eux et en tuèrent deux, le troisième eut la cuisse cassée et fut assommé, après avoir été interrogé sur lui et ses camarades et avoir dit être trois Iroquois de la tribu des Stonontounis.

Telle fut la fin de ces trois hommes qui ne nous auraient pas épargnés s'ils avaient eu l'avantage sur nous. Cet événement nous priva du plaisir de la chasse que nous comptions faire aux écureuils au moins pour cette fois ; car huit jours après nous y retournâmes plusieurs à la fois, avec plus de précaution, aussi en résulta-t-il une provision d'environ deux cents, dont on fut obligé de jeter la tête parce qu'il y avait des vers dans la cervelle ce qui la rendait noire et occasionnait une espèce de folie à l'animal.

Année 1756.—Au printemps de cette année, il arriva de France à Québec trois mille hommes de troupe, de ligne composées des régiments de La Sarre, de Berry, de Béarn, de Languedoc, de Roussillon, de chacun deux bataillons, le tout sous les ordres du Marquis de Montcalm, lieutenant général commandant en chef, du chevalier de Lévis, maréchal de camp, du chevalier de Bourlamarque, brigadier des armées, de Bougainville aide de camp et autres avec des ingénieurs dont le chef était Desaudrouins.

Le général Montcalm se concerta avec le gouverneur de Vaudreuil,qui avait succédé l'année précédente au gouverneur Duquesne. Après avoir pris les renseignements nécessaires sur la situation des places de défense, il s'occupa de ses plans d'attaques et de fortifications.

Au commencement du mois de mai un convoi de soixante canots chargés de vivres et de marchandises arriva au fort Duquesne avec deux cents hommes de milice pour renforcer la garnison de ce fort. On apprit à cette époque par des prisonniers faits par les sauvages que l'armée de Braddock avait quitté Fredericton et était arrivée le 10 mai au fort Cumberland en Virginie près les montagnes Appalaches ou Alléghanies, que le reste de son armée s'y était rendu le 17, après vingt-sept jours de marche à travers les bois et un chemin frayé de la largeur de douze pieds.

Jusqu'ici le Canada et la Nouvelle Angleterre ne s'étaient armés que pour se disputer le territoire relativement au commerce avec les sauvages et cela sans déclaration de guerre ; mais ce qu'on ignorait au Canada était bien connu dans la Nouvelle Angleterre, où, on l'a vu plus haut que l'arrivée de Braddock à la Nouvelle Angleterre avait un motif hostile d'après les intentions du cabinet de Londres longuement méditées depuis l'an 1752 que la France et l'Angleterre discutaient respectivement leurs droits dans le cabinet. La crédulité de la France aux fausses réponses de l'Angleterre, qui chargea son ambassadeur milord Albemarle de la mission de maintenir la cour de France dans la bonne foi où elle était, fut la cause qu'elle n'évita pas le mal qui est arrivé.

On a vu plus haut que les Anglais avaient commencé les hostilités sur le territoire de l'Acadie en 1750, que la même année des traitants s'étaient établis sur le territoire français dans le Haut Canada, où le gouverneur général avait été obligé d'en faire arrêter quatre en 1751 qu'il envoya comme prisonniers en France. Ce furent probablement ces petits démêlés qui donnèrent lieu aux cours de France et d'Angleterre de discuter leurs droits de propriété, pendant quatre ans ; mais la conduite que tint la cour de Londres dans cet intervalle a dû démontrer jusqu'à l'évidence toute sa mauvaise foi, puisqu'elle fit passer en 1752 des ordres secrets dans la Nouvelle Angleterre pour attaquer les possessions françaises au Canada, sous le prétexte de secourir les traitants et les sauvages ; l'envahissement de quelques portions de terrains, donna lieu aux Français qui apprirent que les anglo-américains armaient en 1753, d'user de représailles surtout d'après de nouveaux ordres réitérés par le cabinet de Londres en 1754. Il était évident que le Canada devait au moins se mettre sur la défensive pour la conservation de son territoire et avoir la liberté de son commerce avec les nations sauvages. On a pareillement vu que les Anglais s'emparèrent de l'Acadie au milieu de la même année 1754 et qu'à la même époque commencèrent les premières hostilités sur mer et tout cela sans déclaration de guerre, qui n'eut lieu que deux ans après les débats du cabinet. Telle fut la conduite de l'Angleterre à l'égard de la France. Cette conduite peu légale n'est pas la première dont cette cour ait fait usage, ainsi fut-elle jugée dans l'opinion générale des autres puissances de l'Europe.

A l'époque de la déclaration de guerre en Europe, entre la France et l'Angleterre, il arriva au fort Duquesne différentes

nations sauvages du nord qui avaient été invitées à lever la hache l'année précédente, ces sauvages étaient au nombre de cinq cents ; il fut tenu conseil à leur arrivée, dans lequel ces sauvages témoignèrent l'envie de combattre pour leurs frères les Français. On leur donna du tabac, quelques fusils, de la poudre et des balles, le surlendemain ils formèrent cinq divisions et furent dans les habitations de la Virginie, de la Pensylvanie et de la Caroline ; mais avant de partir ils firent selon leur usage le festin de guerre (1) et chantèrent la chanson de guerre comme il a été dit plus haut. Lorsque la viande fut cuite celui qui en avait eu le soin la coupa par petits morceaux et en distribua un à chaque guerrier dont le nombre s'asseya par terre en rond et mangea avec le désir de faire autant à l'ennemi commun. Comme il se trouva à ce festin plusieurs spectateurs français dont je faisais parti, il nous fut présenté chacun un morceau, il fallut mordre dedans, je fis comme les autres et à l'instant je fis tomber le reste de mon morceau dans le jabot de ma chemise sans que personne s'en fut aperçu car les sauvages méprisent ceux qui ne font pas comme eux en pareil cas car ils les traitent de lâches. Après ce festin ces sauvages dansèrent une partie de la soirée et le lendemain matin ils partirent, on leur donna dix Français pour être assuré de ce qu'ils feraient. Un de ces cinq partis revint douze jours après avec seulement cinq chevelures et un prisonnier ayant perdu un homme dans leur expédition ce qui les chagrinait beaucoup et après quelques

(1) Le festin consiste à faire bouillir un chien ou un prisonnier. En cette occasion ce fut un prisonnier qui fut acheté avec promesse d'en donner un autre. Il faut observer que les sauvages ne font ces festins que lorsqu'ils sont en grande assemblée ou en partis nombreux.

jours de repos ils résolurent de faire une autre sortie sur l'ennemi pour venger la mort de leur camarade ; mais ils ne furent pas plus heureux dans cette seconde expédition de laquelle ils ne rapportèrent que quatre chevelures ; les quatre autres partis revinrent également et successivement avec des chevelures et des prisonniers qui reçurent la bastonnade selon l'usage.

Il ne faut pas être étonné quand un parti sauvage fort comme faible revient de la guerre sans succès parce qu'étant dans l'usage avant de partir de consulter leurs devins (1), leurs dieux pénates ou manitou (2), s'ils n'ont pas reçu une prédiction avantageuse, ou ils ne partent pas, ou s'ils partent ils reviennent sans avoir rien fait ou après avoir eu le plus petit échec et ne retournent pas à la guerre avant qu'ils n'aient de nouveau consulté leurs divinités pour savoir si elles leur seront plus favorables, ce qui se fait toujours par l'intermédiaire des devins ou jongleurs.

A la fin du mois de juin on (*) reçut l'avis que l'armée de Braddock qui était en marche, avait passé les Appalaches et s'avançait sur le fort Duquesne. Il arriva en même temps d'autres sauvages du nord que l'on envoya par petits détachements à la découverte pour connaître la marche journalière de l'ennemi.

Le 8 juillet au soir les découvreurs annoncèrent que sous deux jours l'armée ennemie serait à la vue du fort Duquesne

(1) Ce sont ordinairement des vieillards qui se mêlent de jonglerie, il en sera parlé à la fin de ce voyage, lorsqu'il sera fait mention de leurs habitations.

(2) Les dieux et divinités sauvages sont expliqués à la fin de ce voyage.

(*) L'expédition de Braddock eut lieu, en 1755 et non en 56.—(Note de l'éditeur.)

et qu'elle devait le lendemain passer à grué la rivière Mal Engueulée à quatre lieues au dessus du fort. Sur cette nouvelle on tint conseil sur le parti à prendre, il fut décidé de ne point attendre l'ennemi ; mais d'aller à sa rencontre et d'y marcher en masse, en laissant seulement cent hommes pour la garde du fort avec quelques sauvages.

Le 9 juillet au matin on se mit en marche au nombre de onze cents hommes dont trois cent cinquante Français et sept cent cinquante Sauvages, le tout sous le commandement des Capitaines Beaujeu, Dumas, Lemercier, et autres. Il resta au fort le commandant Contrecœur avec cent hommes de garnison et autant de sauvages. L'armée marchant à la rencontre de l'ennemi était sur trois colonnes dans les bois ayant toujours des découvreurs en avant ; à midi l'armée fit halte sur la nouvelle qu'une partie de l'armée ennemie avait passé la rivière avec son artillerie et qu'elle faisait halte en attendant son arrière garde et des caissons ; nous n'étions alors qu'à un quart de lieue, l'ordre fut aussitôt donné de doubler le pas et d'attaquer de suite l'ennemi de front et de côtés, ce qui ne tarda pas de s'effectuer ; les Sauvages firent le cri de guerre et les Français commencèrent par une décharge générale qui fut imitée des sauvages. L'ennemi surpris se rangea en bataille, fit jouer son artillerie dont de Beaujeu fut tué à la première décharge ; les sauvages épouvantés du bruit du canon auquel ils n'étaient point accoutumés, prirent un moment la fuite ; mais le capitaine Dumas ayant pris le commandement aussitôt après la perte du Sr de Beaujeu et ayant encouragé les Français, les sauvages voyant cette fermeté et n'entendant plus le canon dont les Français s'étaient emparés, revinrent charger l'ennemi à

l'exemple des Français et les forcèrent après deux heures de combat de battre en retraite laissant deux mille morts sur le champ de bataille, et repassèrent à la hâte la rivière où ils perdirent du monde par la fusillade qui ne cessait de pleuvoir sur eux.

L'ennemi dans sa déroute perdit son artillerie, ses caissons et quinze drapeaux ainsi que sa caisse militaire. Les canons au nombre de neuf furent encloués sur le champ de bataille au moment de leur prise. Le général Braddock fut blessé dans cette affaire et emmené par les fuyards dans un carosse qu'il avait à l'arrière garde de l'autre côté de la rivière, c'était bien un objet de luxe qui n'était d'aucune utilité dans les bois et les montagnes et où pour la première fois on en avait vu.

Après cette défaite de l'ennemi qu'on ne jugea pas à propos de poursuivre, on pilla les caissons au nombre de seize chargés de munitions, de vivres et de rhum dont quelques sauvages s'étant enivrés ce qui obligea les Français de crever les barils pour éviter un désordre qui n'aurait pas manqué d'arriver sans cette sage précaution ; les sauvages tombèrent les premiers sur la caisse militaire et ne connaissant pas le prix de l'argent ils l'éparpillèrent à droite et à gauche dans le bois, les Français s'amusèrent à la ramasser et à fouiller les morts parmi lesquels se trouvèrent cent cinq officiers sur la dépouille desquels on s'attacha de préférence. On passa la nuit à garder le champ de bataille et dans un silence profond et cela dans l'incertitude de l'apparition de l'ennemi. Comme on était deux à deux assis au pied de chaque arbre, auprès de celui où j'étais moi deuxième, se trouva un homme qui se mit à bâiller et à parler sauvage en jurant contre les Anglais ;

d'abord à son bâillement nous le crûmes un Anglais blessé, mais à son parler nous doutâmes plus qu'il ne fut un sauvage qui se fut endormi par ivresse, cependant craignant s'il nous entendait remuer qu'il ne nous soupçonnât ennemis et que dans cette idée il se jetât sur nous à coups de casse tête, nous résolûmes de rester sur la défensive ; peu après comme cet homme parlait toujours, nous lui dîmes tout bas, *camarade nous sommes tes frères les Français, nous avons battu les Anglais avec toi, tous tes frères sont ici pour garder le champ de bataille jusqu'à ce qu'il soit jour ; il paraît que tu as du bon rhum qui t'a fait du mal et t'a endormi tu es comme nous parmi les morts, ne fais pas de bruit pour ta sûreté, car on pourrait te croire un ennemi et te tuer.* Ce sauvage qui était un chaouan nous répondit *qui hélà* (c'est-à-dire cela est vrai) mais je veux m'en aller et ne pas rester parmi ces chiens de morts ; nous lui persuadâmes d'attendre le jour et il se décida à rester avec nous. Le jour étant venu à paraître on battit la générale, tout le monde fut aussitôt sur pied, le sauvage nous présenta la main pour marque d'amitié et s'en fut rejoindre ceux de sa nation qui étaient aux environs. Les Français rassemblés et l'ennemi ne paraissant pas, nous reprîmes le chemin du fort Duquesne avec les dépouilles de l'ennemi.

Les Français perdirent dans cette affaire onze hommes et eurent vingt deux blessés, les sauvages en perdirent deux et eurent vingt blessés, ils firent seize prisonniers, on les empêcha de lever la chevelure aux morts qu'on prit soin d'enterrer. A la suite de cette affaire trois cents des sauvages s'en retournèrent dans leurs villages, emmenant avec eux les seize prisonniers. Le surplus des sauvages resta pour faire des courses sur les habitations anglaises.

Le général Braddock fit la même faute que le Baron Dieskau en rangeant son armée en bataille dans le milieu d'un bois où elle ne pouvait faire beaucoup de mal et courir risque de succomber comme il est arrivé. Ce fut toujours le sentiment des Français canadiens d'où on doit conclure qu'il y a moins d'inconvénient à suivre l'usage du pays où l'on est.

Si Braddock échoua dans son entreprise il n'en fut pas de même de l'armée confiée à Shirley, elle avait réussi à prendre le fort de Niagara le 26 juin précédent, après onze jours de siège et où il y avait deux cents hommes de garnison sous le commandement du Sr Pouchot, capitaine au Régiment de Béarn lesquels furent renvoyés avec les honneurs de la guerre. Shirley garda ce poste jusqu'à nouvel ordre ce qui ne fut pas de longue durée.

Nous apprîmes dans le courant du mois d'août qu'une armée française de deux mille hommes sous les ordres de M. Bourlamarque s'était présentée dans les premiers jours du mois devant Chouaguin, fort Anglais situé sur le bord du lac Ontario à vingt cinq lieues audessous de Niagara. Cette armée en forma le blocus et le siège par terre, il dura huit jours au bout desquels le fort nommé en anglais Oswego se rendit par capitulation et la garnison se retira avec la promesse de ne pas servir contre les Français pendant la guerre. Il se trouva dans ce fort quatre vingts pièces de canon. Il parut que c'était un dépôt car moitié n'étaient pas montées et n'avaient pas même servi pendant le siège. On travailla de suite à la destruction du fort et les Français se retirèrent. Ils perdirent pendant ce siège quarante hommes et le général

Bourlamarque fut blessé à la clavicule ; l'ennemi perdit six cents hommes et douze cents capitulèrent de sorte que la garnison était composée de dix huit cents hommes.

Cette prise fit abandonner aussitôt le fort de Niagara par le Sr Shirley et les Français en reprirent possession avec un détachement de cent hommes.

Le mois de septembre fut employé à faire partir du fort Duquesne différents partis sauvages pour aller en course sur les habitations Anglaises, où ils firent des prisonniers, des chevelures et brûlèrent plusieurs habitations.

Les Anglais de leur côté firent aussi marcher des partis sauvages iroquois sur le fort Duquesne, un de ces partis épia si bien qu'il parvint à faire trois chevelures sur des ouvriers occupés à couper du bois à environ cinq arpents du fort.

Ainsi se passa le reste de la campagne, nous fûmes fort tranquilles pendant tout l'hiver, saison où les Anglais ne firent aucune tentative sur aucun poste du Canada.

Au mois de mars il arriva au fort Duquesne un convoi de vivres avec cent quatre vingts hommes de renfort, en même temps on reçut l'ordre d'employer l'économie, attendu la difficulté du passage qui pouvait devenir impraticable, de reprendre le fort Niagara qu'ils n'avaient abandonné que par crainte l'année précédente.

Je fus à cette époque nommé garde magasin pour les marchandises de traite ; cette place m'était très favorable j'étais à portée de rendre quelques services, cela tenait assez à mon caractère ; j'en eus différentes occasions entre autres envers de jeunes officiers.

J'obligeai aussi quelques sauvages qui me payèrent de reconnaissance par leurs chasses dont ils eurent soin de me pourvoir sans me laisser manquer, de sorte que je pouvais en gratifier quelques Français ce qui était pour moi une satisfaction.

Il est malheureux que la reconnaissance n'entre pas dans le cœur des personnes que l'on oblige, comme il a été dit plus haut, en voici une autre preuve.

Deux sauvages chouanons qui m'étaient affidés et auxquels je ne laissais manquer de rien, me proposèrent un jour une partie de chasse ; comme mon poste exigeait de l'assiduité, je ne pouvais m'absenter sans la permission du commandant, il me fallut donc la demander, j'en ai eu le consentement sans difficulté, mais pour la journée seulement avec l'invitation à rentrer de bonne heure ; je me préparai en conséquence à partir le lendemain matin et donnai à mes deux conducteurs du tabac, de la poudre et du plomb avec du pain pour la journée, ensuite nous nous mîmes en route tous trois à huit heures du matin, après avoir fait trois lieues dans le bois, ils me donnèrent une route à suivre au couchant du soleil, un autre prit le levant et le troisième le sud avec la promesse de me rejoindre deux heures après. Il y avait à peine une heure que j'étais seul lorsque j'aperçus quatre sauvages s'avançant sur moi et qui me dirent qu'ils me faisaient leur prisonnier et que je n'avais qu'à les suivre, ce qu'il me fallut faire non sans murmurer en moi-même sur ce que je deviendrais ; cependant je fis réflexion que mes deux hommes pouvaient m'avoir joué ce mauvais tour sans autre intention que d'avoir quelques piastres ; ma conjecture se confirma

non pas le même jour, car les quatre sauvages qui me prirent après m'avoir fait marcher jusqu'à l'entrée de la nuit s'arrêtèrent pour camper, ils firent du feu et m'engagèrent à manger. Je reconnus à leur langage qu'ils étaient de la même nation que mes deux hommes, ce qui me donna plus de tranquillité parce que j'entendais leur langue, ce qui me détermina à leur demander s'ils ne me reconnaissaient pas pour leur avoir donné des vivres au fort Duquesne, ils sourirent à ma question sans me répondre ; je compris aussitôt que mon soupçon était fondé, mais je n'étais qu'à demi persuadé, car je fus obligé de passer la nuit avec eux et comme ils me demandèrent pourquoi je ne mangeais pas, je fis réponse que quand l'esprit était malade le manger ne pouvait profiter ; cette réponse leur fit me dire que je pouvais être tranquille et qu'il ne m'arriverait point de mal ; alors sans vouloir manger je me mis en devoir de dormir ce que je fis mal étant troublé et agité ; la nuit se passa ainsi et de bonne heure dans la matinée je fus surpris de voir arriver mes deux hommes qui cherchèrent à me persuader qu'ils me cherchaient depuis qu'ils m'avaient quitté et qu'ils n'avaient pas oser retourner sans moi au fort. Comme je crus avoir l'intime conviction que j'avais été volontairement livré par eux, je leur répondis qu'ils le savaient bien et qu'ils n'avaient employé ce stratagème que pour avoir de moi quelques présents ; aussitôt ma réponse ils s'entretinrent particulièrement avec ceux qui m'avaient pris et me dirent que j'en serais quitte pour peu de chose et que les quatre me rendraient volontiers si je le leur promettais sur parole, je n'avais garde de m'y refuser, lorsqu'on m'aurait remis au fort ; mais que je ne pouvais me dispenser de tout dire à Ononthio (le commandant) parce qu'il aimait la vérité

et qu'il ne fallait pas lui mentir sans quoi il se fâcherait ; sur cela nous prîmes tous ensemble la route du fort où nous arrivâmes sur les trois heures après midi.

Le commandant nous voyant témoigna sa surprise à ce que je n'étais pas rentré la veille ; je lui en dis le motif, il en fit des reproches aux sauvages, il me défendit de leur rien donner, j'y étais tout disposé, mais sachant que les sauvages sont vindicatifs lorsqu'on leur manque de parole, je me déterminai à les satisfaire non pas en entier, car mes deux hommes n'eurent qu'un peu de tabac tandis que je donnai aux quatre autres chacun une chemise et du tabac. Je dis aux deux qui m'avaient livré qu'ils pouvaient se dispenser de m'apporter leur chasse que je n'en voulais plus ; ils revinrent cependant pour m'en donner, je n'en voulus point parceque je m'étais adopté deux autres sauvages de la nation Louve qui me servirent de même au grand regret des deux premiers qui firent ce qu'ils purent pour se rapprocher de moi ; mais je fus inexorable à leur égard.

Les sauvages qui sont les plus voisins de l'Ohio ou La Belle Rivière, sont, dans le haut, les cinq nations iroquoises dont il a déjà été parlé, auprès du fort Duquesne les Chouannons et les Loups, en descendant à la Nouvelle Orléans, les Illinois, les Missouris, les Alibamons, les Mingos, les Akanças, les Osages, les Natchitoches, les Natches, nation cruelle qui autrefois fit tout le mal possible aux Français qu'ils massacrèrent en 1730, dans leurs habitations et qu'ils auraient indubitablement tous détruits dans une nuit sans une femme de leur nation qui en prévint un Français qu'elle aimait, lequel en instruisit aussitôt son commandant, qui fit de

suite mettre tout son monde sous les armes, fit braquer le canon à leur approche et tirer dessus, ce qui les força d'abandonner leur projet, en voyant que les Français étaient sur leur garde et qu'ils ne dormaient pas. Les autres nations sauvages voisines de la Louisiane sont les Cenis, les Chactas, les Chikachas, les Cherokis, les Natchigamis, les Tonikas, les Scioux, les Yazous et autres.

Quelques unes de ces nations s'étant assemblées au nombre de sept à huit cents arrivèrent au fort Duquesne au mois de juin pour aller en guerre sur les Anglais. Cette arrivée imprévue donna de la défiance au point de tenir conseil avec eux sous le canon du fort, encore que ces nations aient montré beaucoup de bonne volonté ; ils restèrent six semaines à faire des courses sur les habitations anglaises où ils firent plusieurs prisonniers et chevelures dont dix neuf prisonniers furent donnés au commandant. Lorsqu'ils voulurent s'en retourner chez eux on tint encore conseil pour les engager à revenir, mais ils opposèrent qu'ils étaient trop loin pour revenir et qu'un si long voyage les fatiguait beaucoup, qu'ils avaient d'ailleurs leurs champs à cultiver pour nourrir eux et leurs familles. Je fus dans ce conseil chargé de faire la fonction de secrétaire pour écrire les discours et réponses de part et d'autre suivant ce que chaque collier ou branche de porcelaine signifiait appuyé par chaque discours assez laconique, pour maintenir la paix et l'amitié qu'ils étaient dans l'intention de conserver avec les Français. A la suite de ce conseil on leur distribua à chacun une chemise, du tabac et un petit verre d'eau-de-vie, l'interprète leur faisant entendre de la part du commandant qu'il n'en avait pas davantage, que c'était tout ce qu'il avait conservé depuis

longtemps. Ces dernières paroles leur firent pousser des soupirs de chagrin et de regret en disant que c'était bien dommage. Ainsi se termina ce conseil dont ils furent très satisfaits. Le lendemain ils partirent avec leurs prisonniers et chevelures.

Tous les sauvages en général aiment l'eau-de-vie, ils ont une passion violente pour cette liqueur qui est un présent funeste pour eux, car ils deviennent furieux aussitôt qu'ils en ont bu, ils se battent et se tuent entre eux, aussi on leur en donne le moins possible de crainte de leur gâter l'esprit, telle est leur expression.

Voici un exemple de l'effet de cette liqueur sur les sauvages et dont la cause est venue de l'indiscrétion de quelques Français.

Un Français qui avait à sa disposition une pinte d eau-de-vie, en donna un petit verre à un sauvage, qu'il accueillait et cela sans avoir eu la précaution de cacher sa bouteille ; un instant après le sauvage lui en demanda encore un peu, le Français fit quelque difficulté et finit par le satisfaire de sorte que ce sauvage s'enivra et persista pour en avoir encore, le Français s'y étant absolument refusé, le sauvage se mit en devoir de chercher la bouteille, le Français s'y opposa, il s'éleva dispute entr'eux de laquelle il résulta que le sauvage menaça de son couteau ; le Français piqué de cette menace essaya de mettre à la porte l'homme qui venait de l'injurier.

Aussitôt cet homme hors de raison tira son couteau et en blessa le Français au bras, il aurait vraisemblablement

redoublé s'il ne fut arrivé à l'instant quelques Français au secours, lesquels se saisirent du Sauvage qui fut aussitôt désarmé et conduit au commandant auquel il dit que le Français qui l'avait fait boire lui en refusait quoiqu'il en eût encore. Le commandant fit venir le Français et le réprimanda beaucoup en lui défendant de ne plus donner à boire à aucun sauvage et pour montrer au sauvage que le Français n'avait plus d'eau-de-vie à sa disposition pour lui en donner, il employa une ruse qui fut de mettre de l'eau dans une bouteille et il se la fit apporter devant le sauvage et lui dit : voilà la bouteille qui renferme la liqueur qui t'a fait du mal, elle ne t'en fera plus, et en même temps il avança sur le pas de la porte et renversa dehors l'eau qu'elle contenait, ce qui chagrina beaucoup le sauvage qui se voyait par ce stratagème frustré de ses espérances. Le Français n'en fut pas moins puni de la prison jusqu'au lendemain. Cette petite aventure fit faire défense à la garnison de donner de l'eau-de-vie aux sauvages à peine de confiscation et de prison pendant un mois. On savait bien que plusieurs Français en avaient reçue par les convois ; on ne pouvait pas les en priver sans commettre une injustice ; les plus sages gardaient leur petite provision et les plus intéressés la vendaient pour du gibier que leur procuraient les sauvages et c'était ce commerce qui occasionnait des disputes dont une manqua de m'être funeste sans y avoir contribué.

Des Français ayant fait boire de l'eau-de-vie à des sauvages soit par amitié ou par motif d'intérêt, il fut dit à l'un de ces sauvages dans la seule vue de s'en débarrasser, qu'il n'y en avait plus ; mais que si on en voulait davantage il fallait s'adresser au garde magasin qui n'en manquait pas.

Ce sauvage vint me trouver, il était déjà un peu ivre ; ses premiers mots furent : *j'ai bien envie de boire, mon frère, donne moi un petit coup d'eau-de-vie, je sais que tu en as, un Français me l'a dit, tu peux m'en donner pour me faire plaisir.* Je lui répondis que n'en ayant point à ma disposition, il pouvait s'adresser à Ononthio (le commandant) ; cet homme peu satisfait de ma réponse se mit à vouloir chercher, je m'y opposai avec d'autant plus de raison qu'il était dangereux de faire connaître aux sauvages le dépôt dont j'étais gardien ; cet homme comme un furibond tira son casse-tête de sa ceinture et voulut m'en porter un coup sur la tête. Je reculai en arrière en levant le bras pour parer ce coup, je fus légèrement atteint au poignet gauche, ce qui excita ma colère et me fit saisir un bâton qui se trouva à ma portée et je lançai aussitôt un fort coup sur la tête de ce téméraire qui tomba par terre et dans la crainte qu'il ne se releva pour venir sur moi, je lui en portai un second coup qui le rendit immobile de sorte que le croyant mort, j'en pris de l'inquiétude et fermai promptement la porte de la pièce où cette scène venait d'avoir lieu, dans la crainte que d'autres sauvages n'en eussent connaissance, parce que j'aurais couru le risque d'être tué par eux ; j'avais dans ce moment pour seul témoin mon commis ; nous décidâmes ensemble de sortir ce corps inanimé par une porte de derrière et de le déposer sur des pièces de bois de charpente, ce qui se fit aussitôt sans que personne s'en aperçut et nous gardâmes un profond silence sur cet événement. Cependant ce malheureux que nous avions cru mort, ne l'était pas, il fut aperçu environ une heure après par des sauvages de sa nation qui le voyant sans mouvement l'emportèrent. Je le vis conduire et il me resta la crainte qu'il ne se ressouvint de moi, il se

dégrisa dans la nuit, il se plaignit de sa tête, se ressouvint d'avoir bu de l'eau-de-vie, mais non pas de celui qui lui en avait donné, d'après les différentes questions de ses camarades auxquelles il ne put répondre faute de mémoire, on fut déterminé à croire et à lui persuader qu'il s'était blessé dans la charpente où il avait été trouvé. Je l'aperçus se promenant la tête emmaillotée, j'évitai sa rencontre ; mais ayant su qu'il ne se ressouvenait de rien je fus alors entièrement tranquille.

Un autre Français qui avait aussi maltraité un sauvage quelques jours après moi, pour pareil refus d'eau-de-vie, ne fut pas aussi heureux, car ayant été reconnu par celui qu'il avait maltraité, ce dernier chercha l'occasion de se venger et comme il y avait lieu de craindre que la vengeance ne fut extrême, le commandant, instruit du fait, fit partir en secret le Français pour le fort de la Presqu'ile afin de le soustraire à son implacable ennemi.

Depuis longtemps il subsistait au Canada une ordonnance qui défendait à tous Français de fournir par échange ou autrement de l'eau-de-vie aux sauvages sous peine de confiscation de cette liqueur et de punition exemplaire, comme aussi de maltraiter les sauvages sous les mêmes peines. Quoique cette ordonnance ait été renouvelée à chaque mutation de Gouverneur Général du pays, cela n'a pas empêché la traite d'échange pour de l'eau-de-vie, parce qu'elle s'est faite loin des villes dans le Haut-Canada ; d'ailleurs on n'a jamais empêché les voyageurs de s'en munir pour leurs besoins parce que cette liqueur qui anime leur courage est encore un moyen de leur procurer des douceurs lorsqu'ils n'ont pas autre chose à échanger avec les sauvages

pour de la viande de chasse, mais en ce cas là il ne faut pas se mettre à dos les sauvages, ni les maltraiter et encore moins les tuer quels que soient leurs torts. Je cite ici une punition sévère que je n'ai pas vue, mais qui m'a été rapportée par plusieurs personnes qui m'ont assuré le fait quoi qu'anciennement passé à Montréal.

Un Français dans une rixe ayant tué un sauvage, ceux de la même nation vinrent s'en plaindre au commandant de la ville, soit politiquement ou autrement, il demanda aux plaignants s'ils reconnaîtraient bien le meurtrier, ils répondirent que oui ; en ce cas, leur dit-il, *vous n'avez qu'à me l'amener je le punirai de sa témérité en votre présence.* Le lendemain dans la matinée ils ne manquèrent pas de traduire cet homme devant le commandant qui l'interrogea en lui demandant s'il était l'auteur du meurtre, il avoua le fait en disant que c'était à son corps défendant ; sur cette déclaration il le fit pendre sans autre formule. Cette punition sévère contenta les sauvages, mais n'en fit pas moins murmurer les Français contre le jugement illégal du commandant. On a toujours regardé comme une mauvaise politique dans le pays de punir le Français qui use de voix de fait envers les sauvages, tandis que ces derniers peuvent impunément maltraiter, même tuer un Français sans courir d'autre risque que la réprimande.

Il est cependant vrai de dire qu'on ne les y autorise pas. Chez les Anglais c'est tout le contraire un sauvage qui tue un Anglais, s'il est attrapé est puni de mort, et jamais un Anglais n'est puni pour avoir tué un sauvage ; c'est peut-être pour cette raison qu'il y a plus de nations sauvages attachées

aux Français qu'aux Anglais. Cependant pour leurs intérêts les sauvages préfèrent de commercer avec les Anglais, par la raison que ceux-ci leur vendent à meilleur marché.

Je fus nommé au mois de juin garde magasin des vivres par interim. Cet emploi me mettait à même d'augmenter mon aisance sans aucune crainte.

J'ai parlé plus haut de la situation du fort Duquesne, je vais faire mention du climat, de son sol et de celui de l'Ohio. Il est doux et tempéré ; le mois de janvier seul est froid, cependant les pluies forment des torrents qui sortent des montagnes et qui grossissent l'Ohio au point de causer des débordements dans le printemps et l'automne ; le sol est d'ailleurs susceptible de bonne culture, quoique je n'y aie vu semer que du maïs ou blé de Turquie, des pois, des haricots, des citrouilles et du tabac qui est aussi bon que dans la Virginie. Il y a des prairies d'une grande étendue au sud de l'Ohio, que l'on nomme le Scioto, où sont des cantons de terres mouvantes, et un peu plus bas on trouve une chasse abondante ainsi que la pêche. La chasse est le cerf, le chevreuil, le daim, l'ours, le bœuf sauvage, les canards de différentes espèces surtout le canard volant, les perdrix rouges, l'écureuil. On trouve aussi sur les bords de l'Ohio et du Mississipi beaucoup de crocodiles ou caymans (1) ; à l'est du fort Duquesne sont les montagnes Appalaches ou Alléghanies dont il a déjà été parlé plus haut et audelà desquelles est la Nouvelle Angleterre. La pêche ordinaire

(1) Cet animal amphibie est très vorace et dangereux surtout dans l'eau ; il a l'écaille très forte, et pour le tuer il faut l'attaquer au défaut de l'épaule ou aux yeux.

sur l'Ohio et les rivières qui y aboutissent sont la carpe, l'anguille, le brochet, l'éturgeon et la barbue.

Les bois de toutes espèces sont très beaux dans cette contrée de l'Ohio, on y trouve deux espèces de pins, des blancs et des rouges ; des sapins de quatre sortes connus sous les noms d'épinette blanche, rouge, la péreuse et sapin de France ; du cèdre de deux sortes, le blanc et le rouge, des chênes de deux sortes, le blanc et le rouge ; de l'érable mâle et femelle, du mérisier, du fresne, du plane, du charme, du bouleau, du hêtre, du noyer de trois espèces, de l'orme de deux espèces, du prunier et autres plantes que presque tout le Canada produit.

L'érable est le plus remarquable de tous ces bois à cause de l'abondance d'eau délicieuse, douce, fraiche, claire, sucrée et fort saine que cet arbre distille pendant les mois de février et mars de chaque année, si on ne le fatigue pas trop, car autrement il meurt. La manière d'en extraire l'eau est fort simple : lorsque la sève commence à monter aux arbres avec un peu d'abondance, on fait une entaille au bas, à la hauteur de trois pieds environ en forme de talus ; on y introduit soit une lame de couteau ou un morceau de bois taillé de la même manière, et sur laquelle coule l'eau comme une gouttière avec assez d'abondance pour tirer d'un fort arbre, depuis le soleil levant jusqu'à son couchant, vingt à vingt cinq sceaux de cette eau qui tombe dans un grand vase que l'on transvide, à mesure qu'il s'emplit, dans de grandes chaudières qui sont sur un bon feu pour faire bouillir l'eau qui d'abord se forme en sirop, ensuite en cassonade, jusqu'à concurrence de douze à quinze livres par jour ; alors on met cette cassonade dans des jattes de bois où elle se durcit en forme de pain rond.

On peut tirer du même arbre de cette eau pendant cinq ou six jours de suite, en ayant soin de faire de nouvelles tailles chaque jour, et toujours du côté du midi du soleil, en observant qu'il ait fait froid la veille, que le soleil soit serein et que le vent ne soit ni froid ni fort. Le moment où l'on s'aperçoit que l'arbre n'a plus de sève c'est lorsque l'eau vient blanchâtre et coule lentement, alors on peut en faire du vinaigre, ou de la boisson comme du cidre, mais toujours quand elle a bouilli en cassonade, et si on ne cesse pas de tirer. Il faut deux bonnes heures de cuisson pour la former en sirop et deux autres heures pour le sucre qui est toujours brun, très pectoral et ne brûlant jamais l'estomac. On fait de ce sucre de petites tablettes comme du chocolat afin de le transporter plus facilement en voyage ; il se garde très longtemps au sec, autrement il se moisirait et se gâterait par l'humidité. Les érables sont ordinairement garnis de grosses loupes que l'on coupe et fait sécher au soleil, on en fait une espèce d'amadou que les Canadiens appellent tondre.

Le plane, le mérisier, le fresne et le noyer donnent aussi de l'eau dont on peut faire du sucre ; mais comme cette eau rend beaucoup moins et que le sucre n'en est pas si bon, on n'en fait presque point, de sorte que le sucre d'érable est le plus commun au Canada, à l'égal du sucre blanc qui se consume, il se tire de Saint-Domingue, (1) le sucre d'érable est très stomachique.

(1) Tout le monde sait que la canne à sucre tire son origine de l'Inde, d'où elle passa en Arabie au 13ème siècle, de là en Egypte, en Chypre, en Sicile, en Provence, en Espagne, et à Saint-Domingue par Americ Vespuce en 1497 ou 1498.

Le chocolat tire son origine du Mexique, il fut porté en France par les Espagnols en 1520 ; le café tire son origine de l'Inde, le premier connu en France arriva à Marseille en 1644.

Il a été parlé plus haut de la chasse du dindon, de celle de l'ours, du castor et de l'écureuil, il le sera fait de plusieurs autres qui se font à l'ordinaire, mais je parlerai de celle du bœuf sauvage.

Cette chasse est fort amusante. Les bœufs sauvages s'attroupent ordinairement dans les prairies au nombre quelque fois de deux à trois cents, plus ou moins. Lorsqu'on veut faire cette chasse on se réunit plusieurs chasseurs, on tend des filets faits avec de l'écorce de bois blanc ou bouleau, que l'on attache à des pieux plantés dans la terre en forme de barrière ; quand les filets sont tendus on fait une battue soit à cheval, soit à pied, fort étendue au loin pour pousser les bœufs dans les filets, et comme ils prennent toujours la course on les suit, ils ne manquent pas d'être arrêtés dans leur course par les filets qui les font tomber. Comme il y a des chasseurs qui les attendent et qui sont lestes à tomber dessus à coups de casse-tête ils leur coupent les jarrets, s'en rendent maîtres par ce moyen et les saignent aussitôt. Lorsque les animaux sont en rut, ils courent sur les chasseurs qui les évitent habilement en se mettant derrière des arbres ; le bœuf qui arrive furieux présente ses cornes la tête baissée et les casse contre l'arbre où il s'est jeté, le chasseur qui l'attend son casse-tête à la main, lui en porte à l'instant plusieurs coups sur la tête entre les deux cornes pour terrasser l'animal, qui n'est pas plus tôt à terre qu'on lui coupe la gorge.

Il ne faut pas croire qu'on prenne des bœufs en grande quantité dans les filets, parce que les filets sont très souvent rompus par la force de ces bœufs qui lorsqu'ils se sont ouvert un passage s'y jettent pour se sauver ; mais toujours

est-il vrai qu'il y en a quelques-uns de pris. On leur fait aussi la chasse séparément et cette chasse particulière est plus difficile parce que cet animal a l'odorat très fin et qu'il faut toujours prendre le dessous du vent pour l'approcher, il est d'ailleurs fort peureux et furieux lorsqu'il est blessé ou quand les vaches ont des veaux qui sont nouvellement nés. Les bœufs sauvages ont les cornes noires et courtes, une grande barbe sous le museau et sur la tête qui leur couvre les yeux ce qui leur donne l'air hideux. Ils ont sur le dos une bosse qui commence sur les hanches et va en augmentant sur les épaules ; cette bosse est couverte d'un long poil roussâtre, le reste du corps est une laine frisée et noire, son poitrail est fort large et sa croupe fine, la queue courte ainsi que le cou ; mais la tête grosse. La chair de la vache est plus tendre et meilleure à manger que celle du bœuf.

On trouve aux environs de l'Ohio beaucoup d'oiseaux mouches à peine gros comme des olives ; il y a aussi des vers luisants ou mouches à feu, des essaims d'abeilles sur les arbres, avec leur miel ; les sauvages dans ces cantons les nomment des mouches anglaises : elles sont plus fréquentes dans la Caroline ainsi que le vers à soie.

On y voit aussi des serpents de différentes espèces surtout dans les endroits marécageux. Les sauterelles couvrent la terre pendant près de six mois. Les insectes les plus incommodes sont les moustiques et les maringouins, appelés en Europe brûlots et cousins ; on est souvent obligé pour s'en garantir de se graisser le visage, les mains et le corps avec du lard, parce que l'insecte s'y trouve attaché et meurt aussitôt. Il y a une autre manière de s'en garantir, c'est que comme

ils sont plus abondants à la suite des pluies, on fait un feu de beaucoup de fumée qui les éloigne sans cependant les détruire.

Il y a beaucoup de vignes sauvages dont les ceps montent jusqu'au haut des arbres. La grosseur, la couleur et la qualité des raisins varient suivant l'exposition du terrain, le goût en est un peu sauvage et cependant on pourrait en faire du vin si la vigne était cultivée. J'ai essayé et suis parvenu à en faire quarante pintes. Le vin ne s'est pas trouvé mauvais après avoir cuvé près de trois jours ; il a conservé un goût de vert avec un peu de qualité et sans mauvais goût, au bout de deux mois de garde, il n'avait ni bonifié ni perdu son goût de vert.

Parmi les simples qui croissent sur le territoire de l'Ohio, je distingue l'herbe à la puce dont la connaissance est nécessaire aux voyageurs dans tout le Canada, non pas à cause de ses bonnes qualités mais plutôt pour l'éviter. Les effets qu'elle produit sont plus ou moins sensibles selon le tempérament de ceux qui la touchent ; il est des personnes sur qui elle ne fait aucun effet, d'autres qui sont attaquées d'une fièvre lente qui dure environ quinze jours et qui est accompagnée d'une gale fort incommode et d'une démangeaison par tout le corps, alors la partie attaquée parait comme une lèpre et enfle de sorte qu'on ne peut faire usage de ses mains pendant cette quinzaine que le mal augmente. On ne connait d'autre remède à ce mal que la patience. Cette herbe à laquelle on ne donne pas d'autre nom au Canada ressemble un peu à la ciguë.

Le ginseng autre simple y est fort connu, sa racine est très bonne pour le rhume et les maux d'estomac quand elle

est infusée dans du bouillon ou du vin blanc, il aide aussi la transpiration ; on l'emploie encore comme poivre ou épice dans les ragoûts.

Le capillaire se trouve encore communément dans tout le pays. Le tabac (1) vient fort bien aux environs de l'Ohio surtout dans la Virginie, la Caroline et le Maryland, où le terrain lui est favorable et rend sa qualité supérieure ; aussi est-ce dans ces endroits qu'il a le plus propagé et qu'il est le plus en réputation au Canada. Les Illinois et surtout les Natchès cultivent aussi de très bons tabacs qui ne cèdent pas en force et qualité à celui de Virginie, où il est jaunâtre, celui des Illinois et des Natchès au contraire est très noir, gras et d'un fort bon odorat.

La manière dont on cultive le tabac surtout en Virginie est de commencer par semer la graine en mars, et par touffes sur des couches, lorsqu'il est poussé à quatre ou cinq pouces, on le transporte dans un champ approprié et travaillé en butte sur chacune desquelles on plante un pied de tabac et toujours à la distance de trois à quatre pieds l'un de l'autre en tous sens, avec le soin d'éplucher la plante des mauvaises feuilles et de celles qui peuvent nuire à la croissance, en commençant par celles du bas à cause de l'humidité de la terre ; on casse ou rompt la tige du haut pour l'empêcher de monter trop haut, on coupe, à mesure qu'ils poussent, tous les

(1) Son origine vient du Mexique, il fut découvert par les Espagnols en 1520, transporté en Afrique, en Asie, en Europe, et dans plusieurs parties de l'Amérique. Le premier apporté en France, le fut par François Nicot ambassadeur de France au Portugal en 1560, il en donna la graine à Catherine de Médicis, veuve de Henri II, laquelle en fit semer et qui vint très bien.

rejetons et on ne laisse que huit à dix feuilles pour venir en maturité au mois d'août ; alors on coupe la tige au pied et on la laisse sécher plusieurs jours au soleil dans le champ, ensuite on porte toutes les tiges dans des greniers où on les suspend pour achever de sécher et de mûrir, après quoi on épluche les feuilles les plus mûres que l'on met les unes sur les autres en petits paquets, on trille les plus belles que l'on met ensemble, c'est ce qu'on appelle la première qualité ; les feuilles inférieures sont mises à part ; les paquets liés par la queue et mis en presse sont ensuite entassés dans des boucauts ou tonneaux, de manière qu'on fait trois sortes de tabac en Virginie. Il y a des propriétaires qui ôtent la principale côte des feuilles et qui humectent un peu les feuilles avec de l'eau et du sel ou avec une infusion d'une herbe dont la feuille ressemble à celle du thé. On fait ordinairement des feuilles choisies des carottes comme on les voit en France. Il faut éviter l'humidité dans la préparation du tabac, autrement il se gâterait. Il suffit de quatre pieds de butte de neuf feuilles chacune pour donner une livre de tabac. Lorsqu'on veut avoir de la graine à conserver pour la semence de l'année suivante, on laisse ordinairement pousser environ cinquante à soixante tiges dans toute leur hauteur sans leur rompre la tête.

La culture du tabac demande beaucoup de soin, il y a des accidents à prévoir, le vers qui s'y met quand il est sur pied et qu'il faut avoir soin d'ôter ; prévenir l'humidité qui lui donne le feu, les grands vents cassent la tige et les chenilles mangent les feuilles, de sorte que cette culture demande une surveillance active.

Dans l'automne de cette même année 1757, il y eut sur l'Ohio une si grande crue d'eau qu'elle occasionna un débordement considérable sur le territoire du fort Duquesne, où l'eau monta vingt cinq pieds au dessus de son lit ordinaire, de sorte qu'elle se trouva être de cinq pieds sur la berge ou terrain où est établi le fort Duquesne, qui ne fut pas atteint de cette inondation parce que lors de sa construction on avait prévu qu'il pouvait en arriver ainsi et on avait exhaussé la partie où l'on voulait construire ce fort ; mais le fossé qu'on y avait fait en dehors fut comble d'eau. Cette inondation ou crue d'eau fut l'ouvrage de douze heures, elle commença à midi et fut en augmentant jusqu'à minuit.

Vis-à-vis le fort, le long de la berge en remontant l'Ohio, on avait formé un espèce de petit village composé d'une soixantaine de cabanes en bois où logeait une partie de la garnison, j'y avais aussi établi une petite maisonnette où il m'arrivait quelque fois de coucher, quoique mon logement fut dans le fort et cela à cause de mes relations commerciales avec mon associé ; j'eus la curiosité d'y passer la nuit de l'inondation pour en mieux voir l'effet, chacun cependant avait eu la précaution de vider sa cabane, la mienne n'avait qu'un lit, une table et deux chaises, j'y allumai un bon feu ; le sommeil m'ayant pris sur les onze heures du soir je me jetai tout habillé sur mon lit avec l'intention de mettre une lumière sur une chaise auprès de moi et une échelle pour, en cas de nécessité, pouvoir monter au grenier qui était au dessus du rez de chaussée. Je m'endormis ensuite assez profondément pour ne pas entendre mon feu s'éteindre ainsi que ma lumière par l'effet de l'eau qui n'aurait pas manqué de m'atteindre dans mon lit, sans le grand bruit de dehors

qui me réveilla, et ne voyant ni feu ni lumière, j'étendis mon bras à terre et sentis l'eau ; je montai aussitôt au grenier où je vis par la lucarne beaucoup de monde en bateaux dans la plaine avec des flambeaux pour conduire du monde dans un terrain plus élevé, alors je pris le parti d'appeler ; il me vint un homme avec un bateau qui me conduisit à terre comme les autres, il y avait déjà plusieurs cabanes entraînées par la force de l'eau et je craignais pour la mienne qui n'était pas plus solide que les autres, cependant elle fut conservée sans aucun dégât. Je fus surpris comme les autres de voir l'eau se retirer aussi vite qu'elle était venue, car à huit heures du matin elle n'était plus sur la berge, alors chacun put aller à pied à sa cabane excepté ceux qui n'en avaient plus ; il s'en trouva quinze d'emportées par l'eau mais on y remédia bientôt en en construisant d'autres et ce fut l'ouvrage de deux à trois jours. L'abondance de l'eau fut néanmoins quelques jours à se retirer de la rivière. C'est la seule inondation conséquente que j'aie vue dans mon séjour ou résidence au fort Duquesne.

Le reste de cette campagne se passa tranquillement à ce fort d'où l'on envoyait toujours des partis sauvages sur les habitations anglaises. On y apprit que le gouverneur Vaudreuil projetait conjointement avec le général Montcalm et autres officiers supérieurs, leurs plans d'attaques et de défense relativement à ceux des Anglais dont on était instruit pour la campagne suivante.

Année 1758.—L'ouverture de cette campagne se fit en mars, qu'il arriva au fort Duquesne un convoi de vivres et munitions avec cent cinquante hommes de renfort parce que

le gouverneur général était instruit, que les Anglais avaient intention de chasser les Français de l'Ohio.

Il arriva peu après cinq cents sauvages des environs de Michillimakinac. Le lendemain de leur arrivée il se tint un conseil avec eux, dans lequel ils firent connaître l'envie d'aller en guerre chez les Anglais, ils furent accueillis sur leur bonne intention ; on leur distribua selon l'usage du tabac, de la poudre et des balles, ils firent le festin de guerre avec un chien qu'ils firent cuire dans l'eau et qu'ils se distribuèrent entre eux, ensuite ils dansèrent une partie de la nuit et le lendemain matin ils formèrent cinq bandes et se mirent en route sur les habitations anglaises de différentes contrées, d'où il revint, vingt jours après, un parti avec quarante prisonniers et cent vingt chevelures. Ce parti avait ravagé deux habitations de la Virginie, leurs prisonniers furent heureux de ne pas recevoir la bastonnade parce qu'il n'y avait pas de sauvages au fort à leur arrivée. Les quatre autres partis arrivèrent successivement quelques jours après, avec plusieurs chevelures et prisonniers, ces derniers ne furent pas aussi heureux que les premiers car ils eurent la bastonnade de la part des premiers sauvages arrivés. De tous ces prisonniers il n'en fut donné que sept au commandant le surplus resta avec les sauvages qui les emmenèrent avec les chevelures.

Il est un usage assez généralement établi chez les nations sauvages, c'est qu'ils ne retournent pas aisément à la guerre quand ils ont eu un bon succès et cela dans la crainte que leurs dieux tutélaires ne leur soient pas favorables ou les punissent. Un autre usage c'est lorsqu'un parti a fait un

coup à la guerre, le chef de ce parti laisse sur le champ de bataille un casse-tête sur le manche duquel il trace les marques de sa nation et le nombre de guerriers qu'il avait avec lui et cela tant pour montrer sa valeur, que comme un défi qu'il fait à ses ennemis de venir l'attaquer, il y a des nations qui se contentent de faire ces mêmes marques sur un arbre dont ils lèvent la première écorce. Cependant il faut dire que cet usage n'a lieu que pour les guerres entre les sauvages, il est bien rare que cela leur arrive quand ils combattent contre des Européens à moins que ceux-ci aient avec eux des sauvages qui soient ennemis de ceux contre lesquels ils combattent.

Les prisonniers qu'ils font sont ou adoptés ou faits esclaves parmi eux, ou enfin condamnés à la mort. L'esclavage consiste à faire les ouvrages les plus bas, comme de couper le bois de chauffage, travailler à la culture de la terre, faire la récolte, piler le blé d'Inde, ou de Turquie pour faire la sagamité, (1) faire la cuisine, raccommoder les souliers des chasseurs, porter leur chasse et généralement tout ce que font les femmes à qui on donne le commandement sur l'un et qui leur refusent à manger quand ils se montrent paresseux. L'adoption se fait par la famille qui a perdu un homme à la guerre et qui a la volonté de le remplacer par un prisonnier qui lui convient et dont le choix est volontiers laissé aux femmes surtout celles qui ont perdu leurs maris et dans ce cas la femme choisit parmi les prisonniers, même dans ceux qui sont condamnés à être brulés, car il n'y a pas d'autre supplice établi chez les sauvages, et dans ce dernier

(1) Espèce de bouillie.

cas la femme ne fait autre chose que de jeter sa couverture sur le corps du condamné fut-il même attaché et prêt à être exécuté, cela suffit pour montrer qu'il est adopté, la femme le détache et l'emmène sans que les sacrificateurs s'y opposent.

Un courrier venu de Québec apporta la nouvelle qu'une flotte anglaise sous les ordres de l'amiral Boscawen s'était présentée au mois de juin devant Louisbourg principale forteresse de l'Ile Royale, avec une armée de seize mille hommes de débarquement commandés par les généraux Wolfe et Amherst ; qu'elle en forma de suite le siège qui dura plusieurs jours et fut soutenu avec beaucoup de bravoure et de courage par le commandant français nommé Drucourt, quoique canonnée et bombardée vigoureusement, pendant lequel siège la femme de ce commandant fit des prodiges de valeur en mettant elle-même le feu au canon et soutenant plusieurs assauts ; mais que malgré cette belle résistance, la place ne pouvant plus tenir fut obligée de se rendre et de capituler avec les honneurs de la guerre. Cette garnison était composée de deux mille quatre cents hommes de troupes et de quatre mille habitants.

L'Isle Royale nommé aussi Cap Breton et dont il a déjà été parlé plus haut, a trente lieues de longueur sur vingt deux dans sa plus grande largeur, elle est hérissée dans toute sa circonférence de petits rochers séparés au pied desquels viennent battre les vagues. Tous ces ports sont ouverts à l'Orient, en tournant au sud, à l'exception des lieux montueux, la surface du pays a peu de solidité, ce n'est partout qu'une mousse légère ou de l'eau. La grande humidité du terrain s'exhale en brouillards, sans cependant rendre l'air malsain, du reste le climat est très froid.

Louisbourg capitale de cette île est bâtie sur une langue de terre de figure oblongue qui s'avance dans la mer. Elle a trois quarts de lieue de tour et est construite en grande partie en pierre de France. Les Français la possédaient depuis 1713 et la fortifièrent en 1720. Sa population lors de sa prise était de dix mille habitants dont six mille répartis au fort Dauphin, au port Toulouse, à Nérika et autres graves (1) propres à sécher la morue. Les autres quatre mille personnes habitaient Louisbourg.

L'agriculture n'a jamais occupé les habitants de cette isle, la terre s'y refuse. On n'y sème que des herbes potagères dont le goût est fort bon ; la rareté de pâturage empêche les troupeaux de s'y multiplier ; l'activité des habitants se tourne vers la pêche de la morue et la mine de charbon que la terre produit.

Au mois de juillet il arriva au fort Duquesne le Sr Aubry capitaine des troupes de la Louisiane avec deux cent quarante hommes conduisant plusieurs grands bateaux portant chacun vingt milliers, tant en vivres que marchandises dont une partie de quatre mille livres de tabac des Natchès, appartenant à un conducteur, me fut proposé pour le prix de six mille livres ; je savais que le vendeur aimait mieux vendre en bloc qu'en détail et qu'il n'y avait que moi ou mon associé en état de faire cette acquisition, j'en offris la moitié au comptant ; le vendeur lésina un peu, je lui tournai le dos en disant que c'était oui ou non et qu'il n'en trouverait pas

(1) On appelle grave au Canada un terrain plus élevé que la grève ordinaire et qui est moins sujet à l'inondation.

plus, cet homme se décida à me le laisser, je payai aussitôt. Environ une heure après un traitant qui sut que je venais de faire cette acquisition, vint me trouver pour que je le lui cède ; je lui dis que j'en voulais six mille francs, il me prit au mot et l'affaire fut terminée de sorte que de la main à la main je me vis un bénéfice de mille écus sans avoir examiné la marchandise ni couru le risque de perdre.

Peu de jours après l'arrivée du capitaine Aubry une armée de mille Anglais commandée par le Général Gicent, se présenta dans l'intention de s'emparer du fort Duquesne par surprise, il fit en conséquence battre la générale sur le bord de l'Ohio pour attirer la garnison, tandis qu'il se tenait sur le bord de la rivière Mal Engueulée avec la majeure partie de son armée pour arriver sur le fort aussitôt qu'il en aurait vu la garnison éloignée ; mais son projet fut déjoué, le capitaine Aubry sortit du fort avec environ cinq cents hommes et au lieu de marcher du côté où l'on battait la générale, il avança le long de la rivière Mal Engueulée et se trouva bientôt en présence de l'ennemi ; le combat aussitôt s'engagea si vivement que l'ennemi après avoir perdu trois cents hommes prit la fuite, on lui fit trente cinq prisonniers dont sept par les sauvages qui les donnèrent au commandant du fort ; les Français n'eurent qu'un homme de tué et cinq blessés, le motif de ce peu de perte de la part des Français c'est qu'ils combattaient derrière les arbres tandis que l'ennemi était à découvert. Cet avantage joint à ceux précédemment obtenus dans cette partie de l'Ohio, devait bien dégoûter les Anglais de faire d'autres tentatives, cependant ils ne se rebutèrent point, il fut fait de fortes levées de milices dans la Virginie, la Pennsylvanie, la Caroline et New Jersey ; on envoya

quelques sauvages vers le fort Duquesne où l'on espérait faire quelques prisonniers sur les Français occupés journellement à couper du bois de chauffage.

Me promenant un jour sur le bord de l'Ohio, au dessus du fort Duquesne j'entrai dans le bois pour cueillir des noisettes. Il y avait peu de temps que j'y étais et j'étais peu éloigné des coupeurs de bois lorsque j'entendis deux coups de fusils et le sifflement d'une balle, je me mis aussitôt à terre sans bouger pour écouter si c'était sur moi ou sur les coupeurs de bois qu'on venait de tirer, je ne tardai pas d'entendre le cri de mort ; je sus alors qu'on ne m'en voulait pas à moi et qu'on venait de tuer un homme et de lui lever la chevelure ce qui annonçait que l'ennemi était en fuite, alors je pris le parti de m'en retourner au plus vite ; à peine fus-je sorti du bois que j'aperçus plusieurs Français armés courant de mon côté, étant arrivés jusqu'à moi ils me questionnèrent, je répondis n'avoir rien vu, j'indiquai où l'on avait tiré et dit qu'il y avait sûrement un homme de tué d'après le cri de mort que j'avais entendu, ce qui fut bientôt confirmé. En entrant dans le bois on trouva le cadavre de l'homme tué et sa chevelure levée, on le transporta au camp où de suite il fut enterré et assisté entre autres personnes par ceux qui avaient été couper du bois avec lui et qui s'étaient sauvés au fort aussitôt qu'ils avaient entendus les deux coups de fusils.

Quoique l'on fût assez tranquille sur l'Ohio, il n'en était pas de même au milieu du Canada, où l'on s'occupait de combattre l'ennemi.

Dans le courant de juillet une armée française de six mille hommes sous les ordres du général Montcalm secondé

des généraux Lévis et Bourlamarque s'avança au midi du Canada par le lac Champlain jusqu'au lac Saint-Sacrement où les Anglais avaient construit un fort auquel ils donnèrent ainsi qu'au lac le nom de Georges et où il y avait deux mille quatre cents hommes de garnison et cinquante pièces de canons. L'armée française en forma le blocus et le siège, ce fut l'ouvrage de peu de jours, le fort malgré sa résistance fut pris et la garnison renvoyée avec promesse de ne pas servir pendant la guerre ; le fort fut démoli par les Français qui se retirèrent à quatre lieues en arrière au fort de Carillon (1) où elle fit des retranchements à une bonne portée de fusil du fort, afin d'éviter la surprise de l'ennemi et de pouvoir l'empêcher d'approcher trop près du fort.

Cette précaution fut aussi utile que sage de la part du général Montcalm, car ayant reçu avis que l'ennemi se préparait à venir sur le fort Carillon il fit ses dispositions pour le combattre à son arrivée.

Peu de temps après, l'armée anglaise composée de vingt deux mille hommes sous les ordres des généraux Loudon et Albercrombie s'étant avancée, les Français les reçurent du bord du retranchement par eux pratiqué et en dehors duquel était un fort abattis de bois et de broussailles de la largeur d'environ quinze toises et très touffu, le parapet du retranchement était élevé de quatre pieds et demi sur une épaisseur de huit à neuf pieds. L'armée française était forte de sept mille hommes, l'ennemi se présenta la baïonnette au bout

(1) Carillon que les Anglais appelaient Ticondéroga, était situé au fond du lac Champlain était plus avancé que le fort de la Pointe à la Chevelure, autre poste français que les Anglais ont détruit après la défaite du Baron de Dieskau.

du fusil, tâchant de franchir l'abattis qui lui faisait obstacle, il y travailla inutilement pendant près de cinq heures et après y avoir laissé quatre mille morts sur la place dans l'abattis de bois, il se retira. Après sa retraite les Français se contentèrent sans vouloir la poursuivre, d'enterrer les morts et de garder leurs retranchements, pendant trois jours, dans la crainte que l'ennemi ne revînt à la charge et comme il ne reparût plus, l'armée française se retira laissant seulement au fort Carillon deux cent cinquante hommes sous les ordres du général Bourlamarque qui avait été blessé à la clavicule pendant le combat dans lequel les Français perdirent très peu d'hommes. Cette action fit beaucoup d'honneur aux Français.

Dans le courant d'août, il fut détaché du fort Duquesne différents partis sauvages qui firent des incursions sur les habitations anglaises et qui en ramenèrent plusieurs prisonniers et chevelures.

Ayant été prévenu au mois de septembre que je serais incessament relevé des postes de garde magasin des marchandises et des vivres que j'occupais pour retourner à Québec, je fis mes dispositions en conséquence, commençant par un inventaire général de tout ce qui restait dans les magasins, j'établis ensuite un compte de recettes et dépenses. Je comptai également avec le traitant qui m'était associé et auquel je déclarai qu'attendu mon départ prochain et l'incertitude de revenir au fort Duquesne j'étais déterminé à rompre la société, il fut fait un compte de clerc à maitre entre nous, duquel il résulta qu'il me revenait, tant en bénéfice sur les ventes et sur ce qui restait en magasin, la somme de trente

deux mille quatre cents francs dont il me fut fait des billets sur le correspondant demeurant à Montréal. Je fis ensuite passer au garde magasin de la Presqu'île ma malle contenant mes effets et dix mille francs en papier monnaie du pays avec prière de la faire passer à mon adresse à Montréal par la première occasion qu'il aurait.

Le 21 octobre fut l'époque de mon départ après trois ans de résidence au fort Duquesne où j'avais précédemment fait deux voyages avantageux, je partis moi vingt deuxième ; arrivé à la Presqu'île j'eus la précaution de m'informer si ma malle avait été envoyée, le garde magasin m'ayant répondu qu'il le croyait, cette réponse que je pris pour une incertitude, m'obligea à chercher dans son magasin rempli de différents paquets qui m'auraient pris beaucoup de temps pour déranger et remettre en place ; je ne pus donc faire recherche qu'en gros, ne voyant point ma malle, je me persuadai qu'elle était partie et je continuai ma route dans cette confiance, néanmoins en passant à Niagara je m'informai au garde magasin s'il en avait eu connaissance il me dit avoir fait passer tout ce qu'il avait reçu de la Presqu'île et quoi qu'il n'ait pas nommément parlé de cette malle je me persuadai toujours qu'elle était passée à sa destination et je quittai ce poste dans cette idée.

Le 12 novembre en passant sur le lac Saint-François en bateau nous éprouvâmes un froid si vif et un vent de nord si violent que nous fûmes arrêtés par les glaces sans pouvoir manœuvrer pour avancer ou reculer, nous restâmes une bonne heure dans cette situation, pendant laquelle neuf d'entre nous eurent les pieds gelés ; la glace s'étant renforcée dans cet intervalle, nous décidâmes à nous risquer dessus à

l'aide de nos avirons c'est-à-dire nos rames, nous fûmes assez heureux de gagner terre dont nous étions éloignés d'environ deux arpents ; mais non pas sans peine, car il se trouvait des endroits faibles en glace qu'il fallut éviter à l'aide des rames, heureusement que nous fûmes favorisés par un beau clair de lune. Ce trajet eut lieu vers minuit, nous traînâmes nos neuf gelés, sans autre secours à attendre que de notre courage, nous n'en étions pas moins transis de froid en arrivant à terre où nous ne fûmes pas plus tôt que nous coupâmes du bois pour faire un bon feu qui nous réchauffa nous et nos gelés le reste de la nuit. Le jour arrivé nous nous trouvâmes fort embarrassés pour continuer notre route par terre ; nous avions bien des vivres pour huit jours et il ne nous en fallait pas tant si nous aviens voyagé par eau ; mais ce n'était pas assez par terre parce que nous ne pouvions aller qu'à petite journée à cause de nos estropiés. Nous prîmes donc le parti de détacher trois hommes d'entre nous pour aller en avant jusqu'à un village de sauvages Abénaquis situé sept lieues plus bas pour leur annoncer notre embarras et les engager à nous prêter secours, ce qu'ils firent volontiers en venant à nous le troisième jour au nombre de douze et nous apportant de la viande de chasse dont nous mangeâmes une partie ; ensuite nous fîmes des brancards pour porter nos blessés qui le furent tour à tour par les Français et les sauvages jusqu'à leur village où nous restâmes cinq jours, après lesquels les Abénaquis nous firent embarquer dans leurs canots et nous conduisirent par les rapides jusqu'à Montréal où nous arrivâmes le 24 du même mois ; nos gelés furent aussitôt transportés à l'hôpital où on fut obligé de couper les pieds à cinq d'entre eux, deux moururent à la suite de l'opération.

Mon premier soin en arrivant dans cette ville fut d'aller à la recherche de ma malle, elle ne s'y trouva point et on n'en avait pas eu connaissance, je soupçonnai alors qu'elle était restée en route, j'en écrivis aux gardes magasins des différents postes où elle devait avoir passé et notamment à celui de la Presqu'île qui l'avait reçue directement, en l'invitant d'en faire la plus scrupuleuse recherche et de la faire passer de suite dans le cas où elle se trouverait encore dans son magasin ; je ne reçus aucune réponse quoi que j'eusse réitéré ma réclamation pendant six mois ; alors il me fallut me résoudre à cette perte qui pour moi était la première qui m'arriva et à laquelle je fus peu sensible parce que j'avais l'espoir d'y remédier et que d'ailleurs j'avais des fonds plus conséquents, comme je le dirai plus bas, et que je venais de recevoir le montant des billets que mon associé m'avait donné à prendre sur son correspondant.

Le 30 novembre je partis de Montréal moi dixième pour me rendre à Québec ; nous arrivâmes en quatre jours par eau à la ville des Trois-Rivières, de là il nous fallut voyager par terre à cause des glaces, et malgré la rigueur du froid nous eûmes bien de l'agrément par le bon accueil des habitants des villages où nous passâmes. Je puis assurer avec vérité que l'on trouve chez tous les Canadiens une hospitalité prévénante et généreuse qui met à l'abri de la faim, de la soif, du froid en hiver et qui facilite le repos et tout cela se présente avec tant d'instance qu'on ne peut guère s'y refuser sans causer de chagrin.

Le 10 décembre nous arrivâmes à Québec, le lendemain je fus rendre visite à mes connaissances, dont je fus très bien

accueilli et qui me firent plusieurs invitations auxquelles je ne manquai pas d'être sensible en témoignant toute ma reconnaissance.

A quelques jours de mon arrivée on apprit que le capitaine Aubry, dont il a été parlé plus haut, avait eu une affaire avec les Anglais. Il conduisait deux cents hommes de la garnison du fort Duquesne au fort de la Presqu'île, les Anglais venant en force sur ce dernier poste dans l'intention de le prendre et d'empêcher par ce moyen le fort Duquesne de recevoir aucun secours, rencontrèrent à l'embouchure de la rivière aux Bœufs le détachement français qui allait pour renforcer la garnison de la Presqu'île, le combat s'engagea et se continua pendant deux heures, les Français furent battus, le capitaine Aubry fut blessé ainsi que son second le capitaine Devilliers le même qui avait vengé la mort de Jumonville son frère, ils furent faits prisonniers avec ce qui restait de leur détachement dont quelques-uns se sauvèrent à travers les bois et gagnèrent le fort de la Presqu'île ; ceux qui furent faits prisonniers furent conduits à New-York et lorsque le capitaine Aubry fut guéri il fut renvoyé en France où il resta jusqu'à la paix de 1763. (1). Il eut alors le commandement de six compagnies franches de la marine conservées à la Nouvelle-Orléans capitale de la Louisiane et partit de suite pour ce pays, mais à la prise de possession de la Louisiane par les Espagnols, le capitaine Aubry qui en était gouverneur repassa en France avec sa troupe, le bâtiment qui

(1) Par cette paix la France céda à l'Espagne toute la Louisiane et le capitaine Aubry n'y fut envoyé que pour maintenir les Français habitants du pays qui ne voulaient pas se soumettre au gouvernement ni souffrir être dépendants de l'Europe et qui étaient toujours en guerre avec eux.

le portait périt malheureusement auprès du port de France et tout fut englouti corps et biens. Telle fut la fin tragique de cet officier plein de bravoure, de mérite et de prudence.

Au milieu des plaisirs de l'hiver dont j'étais occupé et qui sont ainsi que je l'ai déjà dit les bals et les courses en carioles ou traîneaux sur la neige et la glace, il me fut proposé un mariage avec une demoiselle d'une famille honnête assez bien alliée mais peu fortunée ; je fus même sollicité par ses proches parents, je refusai ne me sentant point d'inclination et d'ailleurs en me persuadant que cette proposition n'avait lieu qu'à cause de la petite fortune que je possédais, cependant à force d'être tourmenté je finis par donner mon consentement, je fis par conséquence la folie de louer provisoirement une maison toute entière ; je fis plus, j'y mis pour dix mille francs de mobilier et y logeai ensuite la mère et la fille, car cette mère était veuve, je n'avais rien dit à mes amis de mon projet ; mais ils ne tardèrent pas d'en être instruits et d'employer plusieurs moyens pour me faire rompre ma promesse, il me fut fait des remontrances de la part de mes supérieurs ; alors je me déterminai, après deux mois de résistance, à rompre ma promesse qui à la vérité n'était que verbale ; mais il s'agissait de retirer mon mobilier qui se trouvait sous la garde de la mère et de la fille par ma maladresse, ce qui ne m'était pas facile, parce que j'étais instruit qu'on était convenu dans la famille de s'y opposer en regardant mon mobilier comme une indemnité de mon dédit. Cependant il me fallut user de ruse et je parvins à l'enlever en vertu d'un ordre supérieur et à l'aide de mes amis, et désirant montrer de la générosité dans mon procédé je laissai quelques meubles dans la maison, je fus ensuite payer le

loyer et donner congé ; je me trouvai avoir dépensé dans cet hiver y compris mon mobilier la somme de quinze mille francs.

La nouvelle que l'ennemi se disposait à venir à la campagne prochaine attaquer le Canada par son milieu après avoir gagné le pays haut, fit qu'on se prépara à soutenir toutes les attaques qu'il pouvait entreprendre.

Année 1759.— Au commencement de mars de cette année on fit à Québec une levée de six cents hommes tant troupes que milices, je fus encore compris dans ce nombre. Avant de quitter cette ville je mis ordre à mes affaires en mettant et confiant à la probité d'un sergent d'artillerie, homme qui jouissait d'une bonne réputation dans Québec où il était établi, non seulement tous mes meubles et effets mais encore la somme de quarante cinq mille francs en papier monnaie du pays, ce qui faisait la majorité de mon avoir n'ayant gardé avec moi que dix francs en même papier.

Le 18 du même mois tout étant préparé pour le départ le détachement de six cents hommes se mit en route par terre, nous allâmes à la ville des Trois-Rivières, où nous laissâmes deux cents hommes destinés pour monter à Montréal, nous traversâmes de suite le fleuve Saint-Laurent au sud et passâmes aux îles de Richelieu qui sont à l'extrémité occidentale du lac Saint-Pierre et qui sont voisines de la rivière Saint-François où se trouve un village de sauvages Abénaquis qui est assez nombreux ; ces environs ont été longtemps le théâtre des scènes sanglantes causées par les guerres des Iroquois. La pêche est très abondante dans la rivière Saint-François, on y trouve des barres, du poisson doré, de l'achigan

et du masquinongé, espèce de brochet qui a la tête plus grosse que le brochet et qui a la bouche sous son museau recourbé, ce qui donne à ce poisson une figure singulière. Des îles Richelieu nous passâmes à la rivière Sorel qui est au dessus du Lac Saint-Pierre.

Cette rivière se nommait dans l'origine rivière des Iroquois, elle eut ensuite celui de Richelieu qu'on lui changea encore en celui de Sorel. Après avoir remonté quinze lieues cette rivière, nous passâmes le rapide de Chambly au-dessus duquel était autrefois un fort du même nom qui a été détruit ; de là nous fûmes aux forts Sainte-Thérèse et Saint-Jean qui n'étaient que d'anciens petits fortins établis pour les guerres contre les Iroquois, mais qui ne servaient plus à rien et qui étaient abandonnés ; ensuite nous entrâmes au lac Champlain auquel on donne au moins cinquante lieues de longueur.

Dans tous les environs de la route que nous fîmes, on trouve en outre des rivières poissonneuses, du gibier de toutes espèces dans les bois, entr'autres de l'orignal que l'on nomme en Allemagne et en Moscovie élan ou grande bête. Cet animal est au Canada de la grandeur d'un cheval, et a la croupe large, une queue de la longueur d'un grand doigt, le jarret fort haut, les jambes et les pieds du cerf, un long poil lui couvre le garot et le col, sa tête a environ deux pieds de long, il la porte de longueur ce qui lui donne un mauvais air, son mufle est gros et rabattu par dessus à peu près comme celui du chameau, ses naseaux sont grands à y fourrer le bras et son bois, plat et fourchu comme celui du daim, n'est guère moins long que celui du cerf et il se renou-

velle tous les ans ; son poil est mêlé de gris blanc et de roux, il devient creux quand l'animal vieillit ; on en fait dans le pays des matelas et des selles de chevaux, sa chair est d'un très bon goût, légère et nourrissante, il a la peau fort douce et moëlleuse, elle se passe en chamois et fait de fort bon buffle.

L'orignal aime le pays froid, il broute l'herbe en été et l'hiver il ronge les arbres, quand les neiges sont hautes ces animaux s'assemblent en troupeau sous les sapins pour être à couvert du mauvais temps, c'est alors qu'il est aisé de lui donner la chasse ; mais plus aisément encore quand le soleil a de la force Lorsqu'il y a peu de neige on ne l'approche pas sans peine ni sans danger, parceque quand il est blessé, il est furieux et retourne sur le chasseur pour le fouler à ses pieds ; le moyen de l'éviter est de lui jeter son habit sur lequel il décharge sa colère, tandis que le chasseur retiré derrière un arbre peut prendre ses mesures pour l'achever. Les sauvages du nord ont une autre manière de faire cette chasse sans aucun risque. Ils se divisent en deux bandes l'une s'embarque dans des canots et se tenant à la queue les uns des autres forment un circuit dont les deux bouts touchent à terre. L'autre bande restée à terre en fait autant par un grand circuit et lâchent leurs chiens (1) pour faire lever les orignaux renfermés dans cet espace et les pousser en avant pour les obliger à se jeter à l'eau où ils ne sont pas plus tôt que l'on tire dessus de tous les canots, et il est bien rare qu'il s'en échappe.

(1) Les chiens sauvages sont tous de la même race et ressemblent assez aux chiens des bergers, ils ont le même instinct.

L'ennemi le plus terrible pour l'orignal est le carcajou, espèce de chat dont la queue est si longue qu'il en fait plusieurs tours sur son corps. Lorsqu'il rencontre l'orignal il saute dessus s'attache à son col et lui coupe la veine jugulaire : l'orignal n'a qu'un moyen d'éviter ce malheur c'est de se jeter à l'eau.

Les sauvages regardent l'orignal comme un animal de bon augure et se persuadent que ceux qui y rêvent fréquemment peuvent se flatter d'une longue vie, c'est tout le contraire pour les ours.

On trouve encore dans ces environs du porc-épic de la grosseur d'un moyen chien, mais plus court et moins haut, son poil d'environ huit à dix pouces de long est gros comme une paille, blanc et noir crin et très fort particulièrement sur le dos, c'est une arme offensive et défensive ; il le lance si on l'approche et pour peu que ce poil entre dans la chair on doit l'en retirer aussitôt si non il s'y enfonce tout entier (je n'assure pas ce fait mais on le tient pour vrai au Canada) on a grand soin d'empêcher les chiens de l'approcher. Sa chair est bonne à manger surtout à la broche, il vaut un cochon de lait.

Après avoir navigué dans la longueur du lac Champlain nous nous trouvâmes à l'emplacement du fort à la Pointe à la Chevelure que les Anglais détruisirent après la défaite des Français commandés par le Baron de Dieskau où ils ne trouvèrent alors que vingt cinq hommes qu'ils firent prisonniers. A peu de distance de cet emplacement est situé le fort Carillon nommé par les Anglais Ticonderoga. C'était pour ce dernier poste français de ce côté que nous étions destinés,

parcequ'il était menacé par les Anglais qui avaient à quatre lieues plus loin le fort Georges où l'année précédente les Français commandés par le général Montcalm les avaient obligés de capituler et de se retirer et où néanmoins ils étaient revenus se fortifier.

Il n'y avait au fort Carillon lors de notre arrivée que deux cent cinquante hommes de garnison sous les ordres du général Bourlamarque, de sorte que notre renfort la porta à cent cinquante, nombre insuffisant pour garder ce poste important ; nous y restâmes environ deux mois bien tranquilles pendant lesquels le commandant fit pratiquer des mines sous le fort et les bastions, pour faire sauter le tout s'il se trouvait obligé de l'abandonner. Cette précaution ne fut pas inutile.

Le 18 juin l'ennemi s'était présenté à la vue du fort, d'abord en tirailleurs pour donner le temps au corps d'armée d'établir six batteries, on lui riposta également de la tranchée qui était restée intacte depuis l'affaire où le général Montcalm avait arrêté et obligé vingt deux mille hommes de se retirer. On fut trois jours à se fusiller de part et d'autres et quand le général s'aperçût que les batteries de l'ennemi étaient dressées et ne voulant pas soutenir un siège où il aurait succombé par la force de l'ennemi et éviter d'être faits, ainsi que la garnison, prisonniers de guerre, il fit à bas bruit dans l'obscurité de la nuit du 26 juin, embarquer toute la garnison dans des bateaux à l'exception de dix hommes seulement qui furent chargés de mettre, une heure après l'ordre reçu, le feu aux traînées de poudre faites pour communiquer aux masses de barils défoncés qui étaient dans les mines qui avaient été pratiquées à cet effet.

Comme la garnison embarquée devait passer en se retirant sous le canon de l'ennemi, malgré le silence qui lui avait été recommandé et qu'il était de son intérêt d'observer, elle ne put le faire à cause des rames sans être entendue : ce qui fit que l'ennemi s'en étant douté tira plusieurs coups de canons de ce côté du passage, mais aucun des bateaux ne fut touché parce que le canon fut pointé trop haut ou peut être ne le fut point dans l'obscurité ; il ne cessa que lorsque l'ennemi vit l'explosion du fort, alors seulement il se persuada qu'on avait évacué le fort, il fit de suite avancer du monde sur le fort et l'on y trouva huit hommes des dix qu'on y avait laissés pour faire sauter tous les ouvrages, on les fit prisonniers ; les deux autres hommes après avoir rempli leur mission s'étaient sauvés et vinrent nous rejoindre à environ dix lieues de là dans l'île aux Noix, où nous nous arrêtâmes pour attendre l'ennemi et retarder sa marche sur les environs de Montréal, où les Français étaient sans force ; pour cet effet on encombra la rivière de pierres, de pieux d'arbres, pour sinon empêcher, au moins retarder le passage de l'ennemi. Le lendemain matin les deux hommes qui s'étaient sauvés du fort après l'explosion, nous rejoignirent et nous apprirent qu'un seul bastion n'avait pas sauté parce que la mine n'avait pas fait son effet, et que du reste tout avait réussi.

Je fus le 28 détaché, moi deuxième, pour aller faire sauter les forts Sainte-Thérèse et Saint-Jean dont il est parlé plus haut. Nous remplîmes notre mission à la satisfaction du général qui se retrancha à l'île aux Noix en attendant l'ennemi mais sans l'intention de le combattre ; c'était seulement pour retarder sa marche et cependant se replier à mesure qu'il avançait, ce qu'il ne devait faire qu'après de

nouveaux ordres. On savait à Québec, comme à Montréal, qu'il y avait dans le bas du fleuve Saint-Laurent une flotte anglaise qui le remontait avec une troupe de débarquement dans l'intention de faire le siège de Québec ; il s'agissait donc de se mettre en mesure de s'opposer à cette entreprise, ainsi que toutes les autres tentatives où l'ennemi pouvait se porter sur tous les points du pays ; c'était ce motif qui retenait le général Bourlamarque au poste de l'île aux Noix, et dont l'armée qu'il observait entrait par le milieu du Canada ; il restait le pays haut à garder et tous les forts en avant jusqu'au fort Duquesne étaient au pouvoir de l'ennemi, il n'y en avait plus en état d'arrêter l'invasion. On se détermina d'envoyer un détachement avec un ingénieur au dessus des rapides pour y construire un fort.

Le 4 juillet je fus détaché, moi deuxième, de l'île aux Noix pour aller à Montréal prendre douze pièces de canons et les conduire à l'île Lévis, la plus avancée des trois îles aux galots dont il a été parlé plus haut, laquelle île est située deux lieues avant d'arriver à la Galette. En arrivant à Montréal et ayant rendu compte du sujet de notre mission on nous chargea de la conduite de cette artillerie composée de six pièces de six et de six de douze qui furent de suite embarquées sur des bateaux conduits par soixante hommes, avec des munitions de guerre et de bouche, le tout sous la direction d'un officier.

Nous partîmes de Montréal le 12 juillet, nous passâmes les rapides à petite journée et arrivâmes à l'île Lévis le 24, nous trouvâmes le fort à moitié construit par les soins de l'ingénieur nommé Desandrouins venu de France avec le

général Montcalm ; notre premier soin fut de débarquer nos canons. Ce fort ne fut terminé qu'à la fin de septembre, il fut construit en pièces, de bois équarris l'épaisseur de six pieds revêtus de terre avec trois bastions garnis chacun de quatre pièces de canons et auxquels on communiquait par un parapet de trois pieds de large, un pont lévi en faisait l'entrée avec trois bâtiments et des casemates en dedans sous les bastions, en avaient formé en dehors un parapet de quatre pieds et demi de haut et des broussailles fort épaisses pour empêcher l'ennemi de débarquer aisément en cas qu'il voulut en venir à ce moyen.

Je fus à mon arrivée dans ce poste retenu par l'ingénieur pour être son secrétaire, il me nomma en même temps inspecteur des ouvriers ; mes appointements pour ces deux places me valaient deux cents piastres par mois. A peine y avait-il quinze jours que j'étais arrivé dans ce poste que l'on m'annonça que le commandant d'artillerie m'avait nommé sergent de la seconde compagnie de canonniers ; je la refusai comme plus gênante que lucrative pour moi, qui gagnais beaucoup plus dans mes voyages sans être assujetti rigoureusement.

Cependant tandis que l'on était occupé à la construction du fort Lévis on y reçut la nouvelle de la prise de Québec.

La flotte anglaise dont il a été parlé plus haut et qui était dans le bas du fleuve Saint-Laurent, s'avança au nombre de trente voiles jusqu'à la pointe de l'île d'Orléans et à la vue de Québec le 20 juin, après avoir resté environ un mois dans le bas du fleuve ; à peine fut-elle mouillée à la vue de la

ville, que tous les habitants prirent les armes pour défendre cette capitale du pays. Le général Montcalm fit ses efforts pour s'opposer à l'entreprise de l'ennemi, il commença par faire lâcher huit brûlots qu'il avait fait construire et qui devaient brûler la flotte ennemie ; mais ceux qui étaient chargés de cette expédition se précipitèrent trop soit par peur ou autrement, de sorte que l'ennemi s'étant aperçu du piège, l'évita promptement pour sauver sa flotte.

Le général Montcalm voyant son projet manqué se porta à Québec de l'autre côté de la rivière Saint-Charles, sur le côté de Beauport où l'ennemi pouvait aisément débarquer et où il fit des tentatives inutiles. Enfin le premier juillet la flotte ennemie leva l'ancre et vint mouiller dans la rade tout vis-à-vis de la ville qui aussitôt tira dessus. L'ennemi ne manqua pas de bombarder la haute et basse ville ; cette dernière fut presqu'entièrement brûlée et détruite, la haute fut aussi endommagée. Toutes les familles avaient quitté la ville pour se retirer à quatre lieues dans la campagne et avaient provisoirement amoncelé leurs meubles et effets dans les doubles caves comme lieu de sûreté de l'incendie. Le général Montcalm gardait toujours la côte de Beauport avec partie de la troupe de ligne et de la milice, parcequ'il supposait à l'ennemi l'intention de faire une fausse attaque sur la ville pour débarquer plus aisément sur la côte si les Français abandonnaient leurs retranchements ; mais ce n'était pas là l'intention de l'ennemi qui continua le siège pendant deux mois et demi sans autre succès que d'avoir détruit la basse ville et bien endommagé la haute. Impatienté de la longueur du siège l'ennemi prit la résolution de tenter le débarquement, ce qui s'exécuta le 13 septembre une heure avant le jour,

par six mille hommes sous les ordres du général Wolfe. (1) Ils débarquèrent à une lieue de la ville, dans le lieu appelé l'anse des mères, où on avait bien eu la précaution de mettre une forte garde avancée commandée par un capitaine nommé Vergor ; mais cette garde se laissa surprendre. L'ennemi alors put s'avancer pour bloquer la ville par terre et empêcher les secours qui pouvaient y arriver.

Le général Montcalm n'en fut pas plus tôt instruit, qu'il quitta Beauport pour venir au secours de la ville avec les quatre mille hommes qu'il commandait. L'armée ennemie qui était en observation apercevant les Français fut à sa rencontre sur la côte d'Abraham qui fait face à la rivière Saint-Charles et qui est à une demi-lieue de la ville, elle se rangea en bataille sur cette côte en attendant les Français qui venaient du même côté par le haut de la rivière Saint-Charles et à marche forcée pour combattre l'ennemi ; lorsqu'ils furent arrivés au pied de cette côte, il fallut la gravir ce qui se fit avec autant de courage que d'ardeur et l'impétuosité française se montra en cette occasion. Aussitôt montés les Français ayant leur général à leur tête firent successivement deux décharges sur l'ennemi dans l'une desquelles le général anglais Wolfe fut blessé à mort, emporté aussitôt par son monde il mourut le même jour. Après la seconde décharge des Français, l'ennemi fonça sur eux la baïonnette en avant ; la résistance des Français fut opiniâtre, mais le général Montcalm ayant reçu deux blessures dont une mortelle au bas ventre en chargeant l'ennemi, fut emporté à Québec, après avoir encouragé ses soldats à faire leurs efforts pour soutenir l'honneur français. Ce général mourut le lendemain

(1) C'est le même qui avait fait le siège de Louisbourg l'année précédente.

et fut enterré au couvent des Ursulines, rue St-Louis dans le trou d'une bombe (1).

Cette bataille perdue par les Français décida la prise de Québec qui se défendit encore pendant quatre jours et qui finit par se rendre le 17 septembre au général Murray qui remplaça Wolfe. Le surplus de l'armée française qui avait combattu à la côte d'Abraham et qui s'était retiré en remontant le pays, ne pouvant entrer dans Québec, rencontra à dix lieues de cette ville une autre armée française sous le commandement du général Lévis et qui venait au secours de Québec ; mais ayant appris la mort du général Montcalm la défaite de son armée et se doutant de la reddition de la ville, il crut à propos de ne pas avancer davantage et de se retrancher pour empêcher l'ennemi dans le cas où il voudrait gagner plus de pays ; pour cet effet il forma un camp et se prépara à marcher en force sur Québec au printemps suivant, soit pour faire le siège de cette ville, ou pour la prendre par un coup de main.

Cette nouvelle fut une alarme pour le reste du pays où il ne fut plus question de se défendre, au mieux possible n'ayant plus ni villes ni places fortes, non plus de forte artillerie.

Si le pays fut dans l'inquiétude, de mon côté je le fus personnellement bien davantage ; tout ce que je possédais était à Québec et j'ignorais si on l'avait sauvé ou s'il était devenu la proie de l'ennemi ou celle du feu ; j'étais dans un poste

(1) Montcalm naquit à Condiac d'une famille de Rouergue d'où descendait Gozon grand maître dans l'île de Rhodes.

éloigné de cent dix lieues de Québec où je n'en pouvais recevoir aucune nouvelle ; il me fallut me résoudre d'attendre et de rester dans l'inquiétude. J'avais bien encore avec moi douze mille francs argent du pays que je pouvais augmenter par les émoluments des deux places que j'occupais ; mais il me restait la crainte de la prise totale du pays.

La ville de Québec avait déjà été prise premièrement en 1629 par les Anglais et rendue en 1632 comme il a été dit au commencement de ce voyage ; elle fut encore attaquée en 1690 par une flotte anglaise qui fut obligée de lever le siège parce qu'elle ne fut pas secondée par les sauvages iroquois qui leur avaient promis de les aider et qui ne se présentèrent même pas. En 1710, il se présenta de nouveau dans le fleuve Saint-Laurent une flotte anglaise avec six mille hommes de débarquement ; mais cette flotte ayant péri en partie la ville fut encore sauvée.

L'année 1759 ne fut pas heureuse pour le Canada où les Français avaient successivement eu plusieurs échecs. Le fort Duquesne dans le pays haut avait été évacué par la prise de la Presqu'île et sa garnison ne pouvant plus passer fut obligée de se retirer à la Louisiane, celle de la Presqu'île se retira par le nord à Michillimakinac, celle de Niagara se replia à Montréal ainsi que celle du fort Frontenac ; de sorte qu'il ne restait plus aux Français dans le haut pays, que le fort Lévis et le petit poste de la Galette qui était deux lieues au dessus et où il y avait seulement quinze hommes de garnison. Au midi du Canada il n'y avait plus de forteresse que les cinq cents hommes sous les ordres du général Bourlamarque. Québec pris, toutes les clefs du pays étaient au

pouvoir des Anglais. Il ne restait plus que le milieu à conquérir et cela ne devait pas être d'une extrême difficulté pour l'ennemi, cependant il fallut en faire la conquête, les Français étant déterminés à disputer le terrain pied à pied et à ne le céder que malgré eux.

A l'égard du fort Lévis où j'étais, nous y restâmes fort tranquilles tout le reste de la campagne bien certains cependant qu'il n'en sera pas de même l'année suivante.

Année 1760.—Le 6 janvier commença la campagne par la prise du poste de la Galette et des quinze hommes qui le gardaient qui furent faits prisonniers.

Nous étions alors renfermés dans notre île sans aucun sauvage à envoyer à la découverte, de sorte que nous n'apprenions de nouvelles que celles qui nous parvenaient de Montréal où siégeaient alors toutes les forces françaises depuis la prise de Québec.

Le 23 mai nous apprîmes par un courrier que le général Bourlamarque s'était retiré avec son détachement de l'île aux Noix pour se joindre au général Lévis, qui commandait en chef depuis la mort du marquis de Montcalm et qu'ils étaient tous deux partis le 16 avril, à la tête d'un corps d'armée composé de toutes les troupes et milices disponibles, que cette armée s'était mise en marche par terre, et par eau pour reprendre Québec ; qu'aux approches de cette ville le détachement par eau avait été au moment de tomber sur une grande garde ennemie de quinze cents hommes postée trois lieues en avant Québec, laquelle aurait indubitablement été prise ou taillée en pièces sans un hasard qu'on ne pouvait prévoir.

Deux canonniers au moment de mettre pied à terre tombèrent dans l'eau, l'un deux se noya, le second s'attacha à un glaçon monta dessus et fut emporté par le courant de l'eau, et le glaçon en descendant rasa la rive de la basse ville ; une sentinelle apercevant cet homme appela au secours, aussitôt on vint pour arrêter ce malheureux que l'on trouva sans mouvement. Etant reconnu à son uniforme, on le transporta chez le gouverneur où avec des liqueurs spiritueuses on le rappela un moment à la vie. Interrogé il répondit qu'une armée de dix mille hommes était tout près et mourut aussitôt. Le général anglais Murray envoya de suite l'ordre de faire retirer la garde avancée en toute diligence.

Malgré cet ordre il n'arriva que lorsque cette garde eût été attaquée par les Français qui la poursuivaient après l'avoir battue et lui avoir tué beaucoup de monde ; mais la fatigue et le froid arrêtèrent les Français qui furent obligés de camper et d'allumer des feux pour se chauffer. Le général Murray sortit aussitôt de Québec avec quatre mille hommes et de l'artillerie pour aller au devant des Français qui étaient campés, il s'approcha et fit sur le camp une décharge générale de mousqueterie, ce qui obligea les Français d'éteindre leurs feux ; alors l'ennemi ne tira plus à cause de l'obscurité de la nuit ; mais il resta en présence jusqu'à la pointe du jour, que les Français avancèrent sur lui au pas de charge et foncèrent en fusillant la baïonnette en avant. La charge fut si rigoureuse que l'ennemi recula et fut poursuivi jusqu'aux portes de la ville après avoir abandonné son artillerie et laissé dix huit cents hommes tués dans ce combat. On serait indubitablement entré avec l'ennemi dans la ville, si toute l'armée française eut suivi avec la même ardeur les poursuivants, qui

n'osant pas avec leur petit nombre entrer avec l'ennemi, resta sur les glacis en attendant le reste de l'armée qui n'arriva qu'une heure après et qui fut employée à ouvrir la tranchée d'autant plus difficile qu'il fallût tailler dans le roc. On n'avait malheureusement pas de pièces de siège et la ville n'en fut pas moins bloquée, depuis le 27 avril jusqu'au 16 mai, parce qu'on espérait qu'il arriverait du secours de France et il n'en arriva point. Le blocus aurait encore duré plus longtemps si l'ennemi ne se fut avisé de faire remonter le fleuve à une partie de sa flotte, ce qui fit craindre aux Français d'être pris entre deux feux et d'avoir sa retraite coupée, ce qui les obligea à lever le siège et à se retirer à Montréal siège principal où les forces françaises furent réunies. Il y avait bien à moitié chemin la ville des Trois-Rivières ; mais elle n'avait aucune défense, la petite garnison qui y était reçut l'ordre de se replier sur Montréal à l'approche de l'ennemi.

Dans la poursuite de l'ennemi jusqu'aux portes de Québec, le général Bourlamarque qui chargeait à la tête des Français eut trois chevaux tués sous lui, le troisième reçut un boulet de canon dans le poitrail, le même coup emporta le mollet droit de ce brave officier et chose surprenante la botte ne fut pas endommagée, et le général malgré sa blessure ne discontinua pas de donner des ordres. On a prétendu que sans cette blessure il serait entré dans la ville avec l'ennemi, tant les soldats avaient de confiance en lui, ce qui prouve que le bon général fait le bon soldat.

Cet échec des Français annonçait évidemment que tout le reste du Canada devait être bientôt au pouvoir des Anglais.

Le 6 juin il arriva au fort Lévis un détachement de cent cinquante hommes commandé par le capitaine Pouchot (1) pour renforcer cette garnison qui par ce moyen se trouva être de trois cent soixante quinze hommes effectifs ; ce capitaine prit à son arrivée le commandement et me nomma pour son secrétaire et me chargea d'abord de la garde du magasin à poudre. On avait reçu avis qu'une armée anglaise devait venir par le pays haut rejoindre l'armée de Québec et celle du centre dont le rendez-vous était à Montréal. On fit en conséquence des préparatifs de défense pour retarder autant que possible cette réunion ; pour cet effet on avait mis deux lieues au dessus du fort Lévis et à l'entrée du lac Ontario, deux petits batiments à voiles qui y faisaient ordinairement le service pour le fort de Niagara à celui de la Galette ; mais depuis la prise de ces postes ces batiments ne servaient plus, on prit le parti de les mettre en station, pour aussitôt qu'ils apercevraient l'ennemi avertir au fort Lévis par trois coups de canons.

Le 16 août l'ennemi ayant paru, les deux batiments ne manquèrent pas de les signaler par trois coups de canons ; mais une bonne heure après ils furent entourés par des chaloupes canonnières qui malgré leur résistance leur firent amener pavillon, s'en emparèrent et forcèrent les équipages à venir tirer sur le fort, ce qui fut exécuté de suite ; le fort Lévis alors se défendit, un de ces batiments déjà maltraité fut s'échouer une lieue plus bas, l'autre ayant résisté fut criblé et resta échoué devant le fort où on ne cessa de tirer sur lui et sur l'armée ennemie qui filait le long de terre au nord et n'en perdit pas moins trois bateaux et quelques hommes.

(1) C'est le même qui commandait à Niagara lorsqu'il fut pris le 26 juin 1756.

Lorsque toute l'armée ennemie fut passée elle vint établir ses batteries dans l'île la plus voisine du fort, elle tenta même un débarquement sur notre île mais ce fut inutilement ; elle prit alors le parti de nous canonner et bombarder le 18 et successivement sans interruption jusqu'au 25, dans cet intervalle nous eûmes un bastion détruit et trois canonniers tués ; enfin le 25 le commandant Pouchot certain que toute résistance serait inutile prit le parti pour consumer le reste de ses munitions de guerre de commencer à la pointe du jour à faire tirer les canons en état, tant qu'il y eut de la poudre, ce qui étonna l'ennemi qui n'eût d'autre soupçon que celui de la fête du Roi de France qui était ce même jour et que les Français étaient vraisemblablement bien aises de célébrer ; mais il se trompait car le vrai motif était de tout consumer afin qu'il n'en profita pas. A dix heures du matin le feu cessa et le pavillon fut baissé. Alors l'ennemi envoya un officier parlementaire, on convint avec lui de la capitulation qui portait que la garnison sortirait le lendemain matin avec les honneurs de la guerre, qu'elle poserait ensuite les armes à terre qu'elle serait prisonnière et conduite à New-York où elle resterait. Le lendemain matin à huit heures nous sortîmes du fort comme il avait été convenu la veille, on nous garda pendant deux heures que l'on mit à visiter tout ce que se trouvait dans le fort. L'ennemi fort de dix mille hommes sous les ordres du général Amherst (1) fut surpris que si peu de monde ait soutenu aussi longtemps et ait empêché la tentative ou l'exécution du débarquement. Le général ennemi ne put s'empêcher de faire l'éloge des

(1) C'est le même général qui se trouva à la prise de Louisbourg avec le général Wolfe au mois de juin 1758.

Français, tout en disant qu'il était surpris qu'après avoir détruit en partie ce fort il n'y ait pas eu plus de monde de tué. En effet nous ne perdîmes pendant ce siège que quatorze hommes et nous eûmes trente cinq blessés dont douze seulement restèrent au fort, ne pouvant nous suivre ; il est vrai que nous en perdîmes seize sur les deux batiments dont l'ennemi s'était emparé, de sorte qu'au moment de la capitulation nous n'étions plus que trois cent trente trois dont vingt trois blessés. L'ennemi perdit cinquante six hommes.

Le 27 on nous fit embarquer sur des bateaux escortés par cinquante hommes, nous allâmes gagner le sud du lac Ontario jusqu'à la rivière de Chouaguin, ou Oswego en anglais, que nous remontâmes dans son cours de trente lieues ; cette rivière est pleine de rapides et de chutes, dont une a environ dix pieds de haut, au bout de cette rivière nous trouvâmes le fort des Onoyotes auquel les Anglais ont depuis donné le nom d'Oneïda ; une lieue au dessus nous entrâmes dans le lac du même nom qui a sept lieues de long ; au bout est une rivière dont j'ai perdu le nom mais qui a dans son milieu une écluse ; dix lieues plus loin se trouve le fort Sténix, ensuite une prairie où nous vîmes le fort Johnson six lieues plus loin la rivière Corlac, après Albani sur la rivière Hudson ; là nous fûmes embarqués sur des petits batiments à voiles qui nous conduisirent à New-York, où nous arrivâmes le 20 septembre. Débarqué je fus me loger ainsi que les autres à la maison qui nous était destinée et de laquelle nous avions la liberté de sortir à volonté pour nous promener dans la ville et ses environs. Cette maison se trouve située à l'extrémité de la place d'armes et fait face au port.

Cette ville, dont la forme est un carré long, est dans une belle position à l'extrémité de l'île Manhattan qui a trois lieues de long sur une de large, elle est séparée au nord ouest par la rivière Hudson dont elle est à deux milles de son embouchure ; à son orient par l'île longue nommée en anglais Long Island qui n'en est séparée que par un petit bras de mer d'une demi-lieue, cette île a trente lieues de longueur sur quatre de largeur. Suivant le dénombrement fait en 1760, la ville de New-York avait vingt cinq mille habitants de diverses nations et de sectes différentes. Elle commença à être construite en 1609, de cabanes de bois, l'année suivante les Hollandais qui en furent les premiers habitants la firent bâtir sous le nom de Nouvelle Belge et en 1614 ils lui donnèrent le nom de Nouvelle Hollande ; les Suédois prirent cette ville en 1638 et lui donnèrent le nom de Nouvelle Suède, les Hollandais l'ayant reprise en 1655 lui laissèrent le nom de Nouvelle Hollande, les Anglais s'en étant emparés en 1664 lui donnèrent le nom de New Jersey ensuite celui de New-York qu'elle a conservée.

Cette ville n'a qu'une belle rue au milieu de laquelle se tient le marché et la boucherie ; la plus grande partie des maisons de cette rue est bâtie en briques, c'est cette rue que j'ai nommé grande place, les autres rues ont toutes des maisons de bois.

L'Etat de New-York occupe un espace étroit de trois à quatre lieues sur le bord de la mer, il s'élargit insensiblement et s'enfonce au nord environ douze lieues dans les terres. La rivière d'Hudson prend sa source dans les montagnes Appalaches ou Alleghanies qui commencent entre le lac

Georges que les Français nomment lac Saint-Sacrement et le lac Ontario et qui se prolongent jusqu'à la Caroline, ce sont ces montagnes qui séparent le Canada de la Nouvelle Angleterre. La rivière Hudson ne porte d'abord que de faibles bateaux pendant vingt deux lieues environ, encore cette navigation est-elle interrompue par des cascades. Ce n'est guère que d'Albani distance de cinquante trois lieues de New-York qu'elle est bien navigable et là elle n'est éloignée de la mer que de cinquante lieues environ.

Le lendemain de mon arrivée à New-York, je fis rencontre de deux prisonniers français qui y étaient arrivés depuis un mois et vivaient à leurs dépens en pension dans une auberge de la grande rue ; ces deux hommes que je connaissais, me proposèrent d'aller vivre avec eux, je m'y décidai volontiers, mais avant de prendre ce parti il était à propos que je me rendisse compte à moi-même de mes facultés. Je n'avais apporté avec moi que treize mille cinq cents francs en papier monnaie du Canada, c'était tout mon avoir ; j'avais bien une montre d'or, des boucles de souliers, de jarretières, ainsi que des boutons de manches et de col en or massif, je pensai bien qu'en les vendant, le montant qui en reviendrait ne pourrait me faire subsister longtemps, c'est ce qui me détermina à vendre une partie de mes papiers que les Anglais achetaient volontiers mais à bas prix ; enfin je consentis à vendre la majeure partie de mon papier et donnai une feuille de cinq cents francs de papier pour dix guinées, c'était vendre mon papier à la modique somme de deux et demie pour cent, ce sacrifice m'était moins pénible que ma montre et autres effets ci-dessus énoncés dont je venais de me défaire moyennant cinq guinées parce que je considérais

le papier comme de nulle valeur ; il n'en est pas moins vrai que je m'étais réservé quatre mille francs de papier comme dernière ressource dans un besoin urgent, je fus avec mes quinze guinées me loger à l'auberge où étaient mes deux compatriotes. Cet aubergiste était un Français qui traitait très bien trois jours à la française et le reste à l'anglaise, le tout à table d'hôte ; ma pension pour logement et nourriture était de trois chelings par jour, on ne donnait à table que de la bière rouge, le vin se payait à part.

A quelques jours de là, nous apprîmes la reddition entière du Canada, les trois armées anglaises dont il a été parlé plus haut étant parvenues à se réunir devant Montréal ; le 8 septembre la ville fut aussitôt sommée de se rendre. Les généraux français s'étaient pendant plusieurs jours battus en retraite et réduits à se retirer dans la ville qui ne pouvait résister à trois corps d'armée, ils prirent le parti de capituler, cependant la capitulation paraissant honteuse au général Bourlamarque il refusa de la signer et elle ne le fut que du général Lévis et de Bougainville. (1). Les Français sortirent de la ville avec les honneurs de la guerre, mais ils furent faits prisonniers et embarqués pour Québec où ils attendirent le printemps suivant pour passer en Europe.

Je cite ici une anecdote arrivée avant la prise de Montréal. Il y avait cinq jours que le général Murray était avec sa flotte monté de Québec et en présence où à la vue

(1) Ces généraux après être rentrés en France, le général Lévis fut fait maréchal de France, M. de Bourlamarque fut envoyé au secours de Malte, de retour il fut envoyé gouverneur de la Guadeloupe où il mourut. M. de Bougainville se livra à la navigation, fit des découvertes et après plusieurs voyages il devint sénateur et membre de l'Institut de France.

de Montréal ; il attendait avec impatience l'armée du général Amherst lorsqu'il prit le parti de lui envoyer un espion qui était un Canadien, homme d'assez mauvaise figure et qui plus est contrefait, ce qui est contre l'ordinaire des habitants du pays généralement bien faits. Cet homme se présenta seul dans un petit canot au camp des Français établi à une demi-lieue de la ville ; il s'arrêta à une tente, demanda à manger, fit plusieurs questions et entre autres s'informa de combien d'hommes l'armée française pouvait être composée ; son air libre et ses questions donnèrent du soupçon aux soldats auxquels il s'adressa et comme ils ne le satisfirent pas, il passa à une autre tente où il ne fut pas plus satisfait, enfin il alla à une troisième où il fit les mêmes questions. Un soldat qui l'avait suivi par soupçon lui ayant entendu faire les mêmes demandes en avertit aussitôt son sergent qui interrogea cet homme qu'il ne trouva pas régulier dans ses réponses ; alors il le fit garder à vue sans qu'il s'en douta et fut de suite en avertir le général Bourlamarque qui fit venir cet homme devant lui l'interrogea et le soupçonnant être un espion, il le fit fouiller et déshabiller ; comme on ne trouva rien dans ses habits, on lui ôta sa chaussure et l'on trouva dans le pied de ses bas deux petites lettres ployées du chaussons et sans cachets ; le général en prit lecture, c'était des invitations au général Amherst pour qu'il se pressa d'avancer pour faire par terre le blocus de la ville, qu'on attendait après lui pour commencer le siège à tel jour et heure indiqués. Sur la vue de ces lettres le général Bourlamarque acquit la conviction de l'espionnage et donna l'ordre de pendre cet homme, ce qui fut exécuté sur le champ.

Le Canada malgré sa résistance fut entièrement conquis après huit ans de guerre soutenue dans son intérieur. Les Anglais l'ayant d'abord faite pendant quatre ans dans le pays haut pour leur commerce et limites de terre, la continuèrent ensuite pour envahir le pays. Les Français la soutinrent avec courage et intrépidité quoique toujours inférieurs en nombre. La perte du Canada en fut une pour la France qui vraisemblablement ne calculait pas les avantages qui tournaient tous au profit seul des agents qu'elle y envoyait ainsi qu'on le verra plus bas par le procès qui fut fait aux derniers agents qu'elle y avait envoyés et dont les prédécesseurs auraient mérités pareil traitement.

Mais pourquoi le gouvernement français, à qui on n'avait cessé de demander des secours, a-t-il négligé d'envoyer, puisqu'il connaissait la nécessité de secourir ce pays ? peut-être est-il hors de doute qu'un secours de six mille hommes de plus envoyés à propos aurait pu faire échouer toutes les tentatives des Anglais, leur aurait fait beaucoup de mal et sauvé le pays. Il n'est pas moins vrai qu'avec ses faibles forces le Canada s'est défendu vaillamment et a disputé pied à pied son terrain à l'ennemi avec un héroïsme qui tenait du prodige, de l'aveu même des Anglais. C'est donc insouciance ou politique qui ont fait que la France a négligé de secourir sérieusement ce pays parce qu'il lui coûtait plus qu'elle n'en retirait ; mais si pour découvrir la cause du peu de profit, on eut envoyé plusieurs années avant la guerre des émissaires fidèdes, on n'aurait pas manqué de découvrir comment parvenaient à s'enrichir les gouverneurs, les intendants, les trésoriers, les commissaires ordonnateurs et autres agents auxquels la faveur seule accordait les places et

alors le gouvernement eut profité des productions du pays et n'aurait pas été obligé de sévir contre les derniers agents.

Dans le second cas la France a plus perdu que gagné ; la paix honteuse de 1763 le prouve par l'abandon qu'elle a fait gratuitement du Canada ; elle a perdu un commerce lucratif de pelleteries, trois cents pièces de canons et encore le remboursement forcé de plusieurs millions que les Anglais se sont fait payer tant pour la dépense des différents prisonniers qu'ils firent, que comme porteurs de papier monnaie du pays qu'ils avaient acheté à bas prix et qui leur furent payés valeur nominale. Les Anglais depuis cette cession ont été plus adroits à tirer avantage des productions du Canada.

L'étendue de ce vaste pays n'est pas encore déterminée, on le croit plus grand que la moitié de l'Europe, et qu'il faudrait cent quarante millions d'habitants pour le peupler comme l'est la Nouvelle Angleterre (actuellement les Etats-Unis).

La plus grande partie du Canada consiste en vastes marais, forêts et bois, lacs et rivières ; lors de sa prise il y avait au plus quatre vingt mille âmes, sans compter les sauvages dont la population n'est pas connue (1).

Avant la découverte du Canada les forêts qui le couvraient n'étaient qu'un vaste repaire de bêtes fauves ; elles s'y étaient prodigieusement multipliées parce que le peu

(1) On ne comptait en 1760 que 86 nations disséminées en plusieurs bourgades, à savoir : dans le Bas-Canada y compris l'Acadie 12, dans le nord 40, au sud 10, et depuis l'Ohio à la Louisiane 24, de sorte que comptant par modération 1000 hommes par nation on trouve 86,000 combattants ; c'est un calcul faible car deux seules nations dans la Georgie donnent ensemble 40,000 hommes.

d'hommes qui fréquentaient ces déserts et le manque d'animaux domestiques laissaient plus d'espace et de nourriture aux différentes espèces errantes et libres, comme les sauvages mêmes ; mais la multitude des animaux payait un tribut à la souveraineté de l'homme, laquelle s'étend sur tous les êtres vivants. Faute d'art et de culture les sauvages se nourrissaient et s'habillaient uniquement aux dépens des bêtes. Dès que le luxe européen eut consacré l'usage de leurs peaux, les sauvages américains leur firent une guerre d'autant plus vive qu'elle leur procurait une abondance et des jouissances nouvelles, et d'autant plus meurtrière qu'ils avaient adopté nos armes à feu (1) ; cette industrie destructive fit passer des bois du Canada dans les ports de France une grande quantité de pelleterie, dont une partie fut consumée dans le Royaume et l'autre dans les Etats voisins, la plupart de ces fourrures étaient connues dans l'Europe, qui les tirait avant du nord de notre hémisphère ; mais en trop petit nombre pour que l'usage en fut fort étendu. Le caprice et la nouveauté leur ont donné plus ou moins de vogue depuis que l'intérêt des colonies que l'Amérique a voulu qu'elles prissent faveur dans les métropoles. Cet article est judicieusement rapporté par Raynal dans son histoire des deux Indes.

En faisant des réflexions sur la perte du Canada, je ne manquai pas d'en faire aussi sur celle qui m'était personnelle. J'ai dit plus haut que j'avais commencé par perdre ma malle dans laquelle était renfermée outre mes effets la somme de dix mille francs, que depuis j'avais laissé en dépôt à Québec

(1) Il sera dit à la fin de ce voyage en parlant des armes des sauvages quels sont les premiers Européens qui leur ont fourni des armes.

différents meubles et effets avec quarante cinq mille francs, argent du pays ; après avoir dépensé quinze mille francs dans l'hiver de 1758 à 1759 j'avais conséquemment gagné quatre vingt mille francs sans compter les treize mille cinq cents francs que j'avais emporté à New-York ; de tout cet avoir je n'avais à regretter que ce qui restait à Québec et que je ne voyais moyen de recouvrer qu'en retournant sur les lieux, ce qui ne m'était pas aisé étant prisonnier de guerre ; il fallut donc me résoudre à attendre que je fusse en France pour savoir par quelques uns venant du pays si tout était perdu pour moi où s'il ne me restait l'espoir de recouvrer quelque chose. J'avais bien résolu en 1758 de convertir mon papier du pays en lettres de change sur le trésorier de la marine en France, mais il ne m'était pas possible, parce qu'il était venu défense d'en tirer davantage, vu qu'on en avait déjà tiré beaucoup dont le paiement était arrêté sur le soupçon d'une malversation ou au moins d'une mauvaise administration, ce qui était vrai comme il va être demontré.

Le papier monnaie commença à être introduit au Canada en 1670, pour la somme de cent mille francs seulement ; en 1706 ce papier s'éleva à six cent cinquante mille francs, il fut supprimé peu d'années après ; en 1726 il fut recréé sous différentes formes c'est-à-dire en cartes de quatre-vingt seize francs, de quarante-huit francs, de vingt-quatre francs, de douze francs, de six francs, de trois livres, trente sous, quinze sous et sept sous six deniers. Chaque carte avait un timbre sec aux armes de France et était signée à la main par le gouverneur, l'intendant et le trésorier et le nombre en circulation n'était que de huit cents mille francs ; en 1748 indépendamment de ces cartes il fut introduit des ordonnances en papier

portant depuis vingt sous jusqu'à cent francs et signées seulement de l'intendant de sorte que tout le fond de ce papier monnaie ne s'élevait en 1751 qu'à trois millions ; mais les circonstances de la guerre jointes au monopole des agents interressés, firent qu'il s'en trouva à la reddition du pays pour quatre vingts millions de plus que le gouvernement n'en avait permis ; ce fut le motif qui fit suspendre le paiement des lettres de change jusqu'à ce qu'on eut découvert d'où venait cette extraordinaire augmentation.

Comme après la reddition du Canada, les chefs qui avaient participé à l'administration repassèrent en France fort tranquillement sans se douter que le gouvernement qui n'avait rien dit de ses intentions fisse aucune recherche, ils furent arrêtés et mis à la Bastille au nombre de dix-neuf, on nomma ensuite une commission présidée par le Lieutenant-Général de police (de Sartine) et on fit une procédure qui dura dix-huit moïs et de laquelle il résulta un jugement qui réduisit la dette totale à trente six millions. Huit des concussionnaires furent condamnés à une restitution de onze millions avec bannissement, confiscation et amendes, les autres furent déchargés ayant plus amplement informé.

Je reviens à mon séjour à New-York où je dépensai mon argent sans rien faire que de visiter la ville et ses environs.

J'ai dit plus haut que cette ville était peuplée de différentes sectes ; la multiplicité des temples que la tolérance a permis d'ériger à la divinité, forme un spectacle intéressant dans cette ville où chaque secte a le sien, et ce qu'il y a de plus étonnant les Quakers, les Anabaptistes, les Dumplers, les Anglicans, les Presbytériens, les Méthodistes, les Moraves,

les Luthériens et les Calvinistes, tous prient Dieu à côté les uns des autres ; chacun à sa manière, sans troubler la concorde qui doit régner entre les citoyens.

Les Anabaptistes (1) ont pour doctrine la communauté de biens et la légalité des conditions, ils ne communiquent point avec les autres sectes, ils se mêlent de prophétiser, ils ne portent point d'armes pour se défendre, ils ne font jamais de serment que par oui et non ; ce sont eux, dit-on, qui ont donné naissance à la secte des Quakers (2) qui est semblable et qui ont en partage l'humanité, la tempérance, la chasteté et qui se croient inspirés.

Les Dumplers vivent isolés et toujours dans la contemplation et méditation ; les hommes et les femmes habitent des quartiers séparés, ils ne se voient que dans les temples et ne s'assemblent jamais que pour des affaires publiques. Le travail, le sommeil et la prière partagent leur vie. Deux fois le jour et deux fois la nuit ils s'assemblent pour prier, ils ont tous le droit de prêcher comme les Quakers et les Méthodistes ; l'humilité, la tempérance, la chasteté et autres vertus font l'objet de leurs conversations, ils admettent le Paradis et l'enfer ; mais ils rejettent l'éternité des peines ; la doctrine du pêché originel est pour eux un blasphême impie. Ils ne donnent le baptême qu'aux adultes ; ils sont insensibles aux outrages, on peut les tromper et les maltraiter sans crainte

(1) Cette secte se leva en Allemagne en 1523. Elle eut pour chef Stork et Mundler disciples de Luther. En 1534, Jean de Leyde successeur des premiers se fit nommer Roi de secte et périt sur l'échafaud le 2 janvier 1536.

(2) La secte des Quakers a commencé en Angletterre en 1640. Geòrges Ton fut leur fondateur et chef, ils s'établirent au nombre de 500 dans la Pensylvanie fondée par Guillaume Penm qui en eut la concession de Charles II en 1681.

de représailles ni de plaintes. Les hommes et les femmes sont vêtus de longue robe blanche avec un capuchon, ils ne vivent que de racines par abstinence et ils couchent sur des planches. Tout le fruit de leur industrie se met en communauté. Ils se marient jeunes ou point du tout ; les nouveaux mariés sont obligés d'aller vivre à la campagne jusqu'à ce qu'ils aient un enfant, alors ils reviennent.

Je ne dis rien des Anglicans, des Presbytériens, des Méthodistes, des Moraves, des Luthériens et des Calvinistes parce qu'on connaît leur système religieux.

On se détermina à New-York de sortir les prisonniers français de la ville ; en conséquence, le 25 septembre nous fûmes envoyés plusieurs dans la contrée de la Jamaïque à quatre lieues de New-York dans Long Island, où on nous dissémina dans différents lieux ; celui d'Ahstide fut celui où je fus destiné ; seul chez un meunier, où je fus huit jours assez mal nourri, n'entendant pas l'Anglais, je m'ennuyais beaucoup ce qui me détermina à vouloir retourner à New-York ; mais il était défendu aux prisonniers de quitter leur demeure et ordre aux Shérifs (1) d'arrêter tous prisonniers sur les routes ou éloignés de leur résidence habituelle et de les conduire en prison ; les prisonniers ne pouvaient l'ignorer puisque la défense leur avait été notifiée. Je pris le parti à tout événement d'engager mon hôte à me prêter un cheval ; il eut un peu de peine à se décider, cependant sur mes représentations il se détermina et le lendemain matin 10 octobre je me mis en route ; à peine avais-je fait une lieue que

(1) Officiers de justice qui portent une baguette blanche à la main et qui ont droit d'arrêter les malfaiteurs et ceux qui contreviennent aux lois.

j'aperçus dans la plaine deux hommes à cheval venant à moi au trot. Je fus alors incertain de continuer ma route ou de retourner ; mais pensant que je courais le même risque soit que j'avance ou que je recule ; je pris le parti premier, avec la résolution de risquer mon cheval dont je connaissais la vigueur, aussitôt que je serais appproché par ces deux hommes, ce qui ne manqua pas ; un instant après l'un deux chercha à me devancer tandis que l'autre ajusta en arrière, alors piquant mon cheval je ne tardai pas à laisser derrière moi ces deux hommes qui n'étaient rien moins que des shérifs.

Je continuai ma course au grand galop et arrivai ainsi à la Jamaïque où je m'arrêtai à l'entrée, chez deux prisonniers français de ma connaissance, que je priai de mettre promptement mon cheval à l'écurie et de ne rien dire attendu que j'étais poursuivi par deux shérifs ; cinq minutes après passèrent ces deux hommes, demandant le long des habitations si on n'avait pas vu passer un homme à cheval, personne ne put les satisfaire parce que je ne m'étais arrêté à l'entrée et que personne ne pouvait m'avoir vu que ceux de la maison où j'étais entré. Une heure après ces deux hommes repassèrent devant la maison où j'étais et s'en retournèrent ; je restai à diner avec mes compatriotes, je remontai ensuite à cheval pour gagner l'extrémité de Long Island, où étant arrivé je mis mon cheval à l'auberge et passai aussitôt à New-York où j'arrivai sur les heures du soir, j'allai loger chez l'aubergiste où j'avais précédement demeuré.

Le lendemain je fus trouver le capitaine Pouchot avec lequel j'avais été fait prisonnier et à qui j'avais servi de secrétaire, deux motifs me conduisaient à cet officier, le premier de lui

mettre un porte crayon d'argent qu'il m'avait prêté dans notre route du fort Lévis à New-York pour la continuation de mon journal de route ; le second pour lui emprunter de l'argent ; il parut surpris de me voir sachant que j'avais été envoyé à six lieues de New-York, ce qui me donna lieu de l'entretenir du stratagème que j'avais employé pour arriver jusqu'à lui ; après cet entretien je lui parlai du désir que j'avais de rester à New-York et d'y faire quelque chose, le priant de s'intéresser pour moi, cela ne lui parut pas aisé en ce que je ne parlais ni n'écrivais l'anglais ; mais comme j'étais instruit que le commissaire anglais avec lequel il vivait avait pour secrétaire un prisonnier français qui n'était pas plus savant que moi sur l'anglais et qui d'ailleurs était un ivrogne, défaut que j'ai toujours eu en horreur, j'engageai mon officier à parler pour moi au commissaire ; il s'en chargea volontiers sans me promettre du succès, cependant il me dit qu'il en parlerait le soir et que je pouvais passer le lendemain matin pour en savoir la réponse. Je ne manquai pas au rendez vous, j'appris qu'il réussit et qu'il allait me présenter ; nous passâmes ensemble de suite chez le commissaire qui, soit pour m'intimider ou pour s'amuser, me fit plusieurs questions, entr'autres si j'entendais l'anglais et si je l'écrivais : *l'un comme l'autre* répondis-je aussitôt, alors dit-il asseyez vous, c'était devant son bureau, et *copiez cette lettre* ; je me mis en devoir avec la croyance que c'était une plaisanterie parce que l'officier avait dû l'instruire que je ne savais ni parler ni écrire l'anglais, je ne m'en occupai pas moins à copier la lettre littéralement qui m'était donnée en faisant de mon mieux pour imiter l'original, lorsque j'eus fini je présentai ma copie où examen fait il s'y trouva une faute, j'étais si persuadé

qu'elle ne venait pas de moi que j'eus la hardiesse de le soutenir, ce qui donna lieu de revoir l'original, dans lequel effectivement la faute existait. Le commissaire se mit à sourire de ma hardiesse et de mon air résolu et me surprit agréablement en me disant qu'il me chargeait de la confection des États des prisonniers et de leurs paiements par ration ; ce qui se faisait tous les huit jours en argent. Il s'agissait de fixer mes appointements, je demandai une piastre (1) par jour et trois schelings pour ma nourriture ; mais ayant été observé que l'autre secrétaire n'avait pour tout qu'une piastre, je consentis à cette somme avec d'autant plus de raison que si j'avais trop insisté sur ma demande je courais risque de perdre cette place ; je demandai trois jours, attendu qu'il me fallait aller chercher mes effets, je demandai en conséquence mon passe port.

Cette demande me donna d'être questionné sur le lieu d'où je venais et comment j'étais parvenu à passer ; je ne fis pas difficulté de rapporter mon aventure, et de dire que c'était le motif qui me faisait désirer un passe port ; ma franchise fit rire le commissaire qui m'expédia de sa main un laisser passer de trois jours. Je fus aussitôt remercier mon protecteur auquel je rendis compte de mon entretien ; ensuite passant à mon auberge je convins de ma pension comme je l'avais ci-devant payé, c'est-à-dire à trois schelings par jour payables par mois.

Je partis avec mon passe port, je m'arrêtai une heure à la Jamaïque où je repris mon cheval et continuai ma route, je fis rencontre des deux mêmes shérifs qui m'avaient

(1) Elle vaut 3 f en argent de France.

poursuivi et qui vraisemblablement m'attendaient à mon retour, comme je n'avais plus la même crainte, je les laissai m'approcher, ils me parlèrent mais comme je ne les entendais pas, je présumais bien qu'ils menaçaient de la prison en disant que je ne leur échapperais pas pour cette fois ; je tirai mon passe part qui était ma sauvegarde pour le leur montrer l'un tendit la main pour le prendre et ne voulant pas le lui confier, ce refus me valut de la part de cet homme un coup de fouet, l'autre voulut arrêter mon cheval par la bride ; choqué de cette conduite je donnai trois coups de fouet et employai un moyen qui m'avait déjà réussi dans une autre occasion et dont l'idée me vint dans cette circonstance.

J'avais appris à fumer au Canada, usage usité chez tous les habitants, je conservais une pipe avec son étui fait d'un très bon bois dur et fait en forme de pistolet, je le tirai et le présentai aux deux shérifs comme arme à feu ; ils s'arrêtèrent aussitôt et moi je piquai mon cheval qui me rendit en peu de temps chez mon hôte qui fut surpris de ne pas m'avoir vu depuis trois jours et qui le fut encore plus de voir arriver chez lui les deux shérifs qui étaient à ma poursuite sans qu'il s'en douta. En entrant ils lui parlèrent, l'un d'eux s'expliqua pour la première fois devant moi en mauvais français, alors je pus communiquer mon passe port qui ne fit aucune difficulté ; mais il restait l'histoire du pistolet qu'on regardait comme rébellion à la justice ; la gravité avec laquelle ce discours fut appuyé, me fit pousser un éclat de rire, et je tirai aussitôt de ma poche, l'instrument sur lequel on me faisait un crime et je m'écriai : la voilà cette arme pour laquelle on fait tant de bruit, je l'ai en effet montrée dans l'intention d'épouvanter, parceque j'ignorais si j'avais affaire

à des shérifs ou à des voleurs qui voulaient s'emparer de mon cheval ; j'ai d'autant moins cru avoir affaire à des shérifs que ces deux hommes m'ont maltraité et puisque l'un deux parle le français que ne m'a-t-il parlé je l'aurais entendu et j'aurais pu lui répondre ; je sais que les shérifs n'ont pas de pouvoir pour insulter ni maltraiter, ils n'ont que le droit de parler au nom de la loi et de requérir assistance dans le cas de rébellion ; mes raisons étaient péremptoires et mes deux shérifs après discussion furent regardés comme dupes et furent fâchés de l'être, ils se retirèrent tranquillement.

Il s'agissait pour moi de partir le lendemain pour retourner à New-York, je demandai le même cheval, mon hôte était peu disposé à le prêter ; je lui fis tant d'instances et la promesse de lui payer ma pension pour un mois encore que je ne fusse resté que neuf jours, qu'enfin il se décida en me faisant promettre que je le lui renverrais le lendemain, cela ne souffrit point de difficulté. Je partis une heure après c'est-à-dire sur les onze heures du matin, je ne m'arrêtai qu'à la traverse de Long Island, je voulus mettre mon cheval à l'auberge, il se trouva un Français qui m'offrit de s'en charger pour le rendre à son maître, je le lui confiai et j'eus grand tort comme je le dirai ci-après. J'embarquai de suite et arrivai à New-York à quatre heures de l'après-midi, je fus aussitôt à mon auberge pour m'installer. Le lendemain matin je me rendis chez mon commissaire et pris possession de ma place au grand étonnement de mon confrère le secrétaire, je fus chargé de la paie des prisonniers, emploi qu'il avait fait avant moi.

A quelques jours de là, l'hôte de chez qui je sortais vint me trouver et me demander son cheval ; surpris de cette

demande je lui dis avoir chargé un Français de le lui remettre et qu'il me l'avait promis, que cette demande me surprenait beaucoup, mon étonnement l'obligea à me tirer d'inquiétude et il me répondit : *soyez tranquille mon cheval est chez moi, celui à qui vous l'aviez confié est un fripon qui a abusé de votre confiance ; je l'ai rencontré avec mon cheval sur la route de Philadelphie où je conduisais des farines, je l'ai abordé lui ai demandé d'où il tenait le cheval qu'il menait, m'ayant donné de mauvaises raisons, j'ai arrêté l'homme et le cheval, les ai conduits chez le premier officier de justice que j'ai trouvé, où j'ai exposé mes raisons ; cet homme fut aussitôt interrogé, il répondit avoir acheté le cheval d'un inconnu et qu'il l'avait payé dix guinées ;* (1) *mais n'ayant pu dire le lieu de l'achat ni le nom du vendeur le juge l'avait condamné à la restitution du cheval sans autre indemnité que sa nourriture pendant trois jours, ce que je n'ai pas fait difficulté de payer sur le champ.*

Il ne m'en fit pas moins le reproche d'avoir été trop confiant dans un inconnu et que je m'étais exposé à payer son cheval, je savais être dans mon tort et ne répondis rien ; mais pour que cet homme ne fut pas mécontent, je lui donnai une guinée pour ma pension chez lui comme je l'avais promis et une piastre pour le rembourser de ce qu'il avait payé pour la nourriture de son cheval pendant trois jours ; il fut très content de moi, me remercia et s'en fut.

Dans l'espace de temps que je restai à New-York je fus témoin de la manière barbare avec laquelle on donne la

(1) La guinée vaut 21 schelings et pèse deux gros douze grains, elle est au même titre que le louis d'or de France.

correction aux nègres, manière qui tient plus ou moins au caprice du maître de qui dépend l'esclave.

L'aubergiste français chez lequel je demeurais, avait entre autres domestiques un jeune nègre de douze ans peu actif et très gourmand, il l'avait menacé plusieurs fois de le corriger ; un jour qu'il le prit en défaut mangeant à même dans les plats prêts à servir, il lui donna un soufflet et le menaça de le punir dans le jour même ; plusieurs personnes présentes s'intéressèrent pour lui, ce fut inutilement ce petit malheureux instruit de la résolution de son maître et connaissant sa dignité se sauva de la maison sans trop savoir où se réfugier ; le maître s'étant aperçu de son évasion, le fit chercher de tous les côtés, il fut trouvé et ramené à la maison de son maître qui l'enferma environ une heure pendant laquelle il prépara un bâton d'environ deux pieds de long avec des cordes, ensuite il le prit et le conduisit sur une hauteur de terre, où moi quatrième le suivit plus pour adoucir la correction que pour en être témoin, nous vîmes coucher la victime par terre, son maître lui lia les mains ensemble, lui passa le bâton sous les jarrets et sur la jointure des bras, le tout lié avec des cordes, et la tête attachés par le cou au bâton. Le corps nu et ressemblant dans cette attitude à une boule, ce pauvre malheureux dans cette position reçut plus de cinquante coups de fouet ; nous eûmes beau crier grâce pour la victime qui avait le corps tout en sang le maître fut inexorable, il le fit rouler du haut en bas de la butte à grands coups de fouet. Enfin il cessa de le maltraiter ; ce nègre fut détaché et ramené à la maison où il fut lavé et frotté avec de l'huile et du sucre.

On m'a assuré qu'il s'en faisait de plus sévère à Saint-Domingue. L'humanité doit réclamer contre ces châtiments qui tiennent du barbare plutôt que de l'homme civilisé (1).

Au mois de décembre il arriva à New-York le cartel passé entre la France et l'Angleterre le 6 février 1760. Peu de jours après l'ordre fut donné d'expédier deux vaisseaux de transport destinés à conduire en France les prisonniers français qui étaient à New-York et aux environs. Le premier janvier suivant fut fixé pour le départ.

Dans cet intervalle je fus à confectionner les triples états de dépense de tous les prisonniers français par époque de leur prise ; suivant lesquels états les dépenses se trouvent monter à quatre-vingt mille cent trente neuf francs quinze sols pour six cent vingt-cinq prisonniers à compter chacun du jour de sa prise jusqu'au premier janvier jour de l'embarquement. Pendant que j'étais occupé à faire ces états et à les mettre au net, le commissaire chez lequel je travaillais me fit une proposition avantageuse pour rester avec lui ; mais comme j'étais plus flatté de retourner en France et que

(1) C'est au Sénégal, au Congo, en Caffrérie, en Guinée, en Nubie et en Nigritie partie de l'Afrique que se fait la traite des nègres. Ces Africains toujours en guerre entr'eux n'ont jamais vu s'élever dans leur sein de redoutables conquérants ; faute de civilisation chez eux l'esprit est mort et la raison nulle. Ils sont grossiers, impudiques, paresseux, surtout en Nigritie et jaloux de nos liqueurs spiritueuses, cependant ils sont humains envers les étrangers. Depuis la Nigritie jusqu'au Cap de Bonne Espérance les noirs y trafiquent leurs femmes, les pères vendent leurs enfants et les enfants leurs pères. Des peuplades mangent leurs prisonniers ; ils maltraitent leurs captifs plus que ne font les Européens à qui ils les vendent. Parmi eux vivent quelques tributs arabes connues sous le nom de Maures qui se tiennent en station près des forêts de gommiers et en défendent l'approche aux Européens. Les nègres ont leurs prêtres connus sous le nom de Marabouts. Les Portugais ont tenté de civiliser le Congo en y introduisant le christianisme et le Congo est toujours ce qu'il a été. Le commerce depuis la Nigritie jusqu'au Sénégal est la gomme, l'or, le morphil, etc.

d'ailleurs je n'entendais pas l'anglais, je le remerciai de son offre.

Le 31 décembre veille du départ on fit embarquer tous les prisonniers, au lieu de six cent vingt-cinq portés sur les états, il ne s'en trouva que cinq cent quatre, de sorte qu'il en resta dans le pays cent vingt un volontairement et tous militaires car les prisonniers canadiens eurent la liberté de retourner chez eux.

Année 1761.—Le 1er janvier je m'embarquais ainsi que les officiers sur le vaisseau le James du port de six cents tonneaux et commandé par le capitaine Cooper, nous étions trois cents hommes de transport sur ce batiment indépendamment des officiers supérieurs. L'autre vaisseau nommé le Boscawen était un petit batiment du port de deux cent cinquante tonneaux et commandé par le capitaine Nobster, ce petit vaisseau portait le reste des prisonniers.

Le vent d'Ouest étant survenu deux heures après que nous fûmes embarqués, on leva l'ancre et mit à la voile, nous fîmes route pour France assez bien pendant les cinq premiers jours.

Le 6, nous éprouvâmes une tempête sérieuse qui dispersa nos deux vaisseaux et qui nous obligea de mettre à la cape pendant deux jours, nous perdîmes de vue le Boscawen, après l'avoir vu longtemps balloté par la tempête, ce qui nous fit croire qu'il était péri ; et ce qui vint fortifier notre croyance ce fut de ne le plus revoir pendant toute la route ; nous fûmes dans un pareil danger, parce que le vaisseau le James était un vieux vaisseau qui faisait beaucoup d'eau, ce

qui nous obligea à pomper jour et nuit pendant toute la traversée. La mer s'étant calmée trois jours après nous continuâmes à faire voile assez tranquillement pendant quatre jours après lesquels le vent contraire nous obligea à louvoyer plusieurs jours de suite.

Le 20 nous eûmes encore une tempête, qui nous fit faire beaucoup d'eau et fit craquer à deux reprises notre vaisseau de manière à craindre qu'il ne s'ouvrit ; alors nous eussions indubitablement péri corps et biens. Heureusement qu'il n'arriva plus de craquement au batiment et que ce fut là la dernière tempête que nous essuyâmes, car s'il en fut arrivé une autre nous aurions pu être privés de l'espoir de revoir la France ; c'était l'opinion de l'équipage qui ne dissimulait pas sa crainte. Au milieu de cette perplexité nous continuâmes à voyager sans oser forcer la voile pour ne pas fatiguer le bâtiment qu'il fallait continuellement surveiller en pompant sans cesse l'eau qui était, malgré cette précaution, de la hauteur d'un pied et demi dans sa cale. Enfin après quarante jours de navigation ou nous conduisit, je n'ai su pourquoi, à la rade de Portsmouth plutôt que de nous rendre dans un port de France.

Ce fut le 15 Février que nous jetâmes l'ancre dans cette rade où à notre arrivée il y avait huit cents vaisseaux à l'ancre ; on nous y garda dix jours qui furent ennuyeux pour nous.

Le 26 nous en partîmes et arrivâmes au Hâvre le 28. On jeta l'ancre à une lieue de cette ville, ne pouvant approcher plus près à cause du courant de la rivière de Seine qui à son

embouchure repousse l'eau de la mer à peu près à la même distance.

Le 1er mars on vint nous chercher avec des barques pour nous conduire à terre ; nous fûmes fort surpris d'y voir les prisonniers que nous avions cru péris avec le vaisseau le Boscawen que nous avions perdu de vue depuis le 6 janvier ; ils étaient arrivés quinze jours avant nous et avaient eu la même crainte pour nous, de sorte que huit jours après leur arrivée ils avaient fait faire un service à notre intention ; nous leur en fîmes nos remerciements et voulant leur témoigner notre reconnaissance nous les invitâmes à un repas qui eut lieu le 4. La fête dura toute cette journée et le lendemain, la plus grande partie prit la route qui convenait à chacun pour se rendre dans sa famille. Il convient d'observer que toutes les troupes qui arrivèrent du Canada et réputées compagnies franches de la marine furent congédiées au Havre suivant l'intention du gouvernement et qu'il fut accordé à chaque individu un congé absolu avec trentre francs de conduite ; comme il se trouvait des militaires auxquels il était dû plusieurs années de paie, le gouvernement ordonna qu'il leur fut payé un à compte de huit mois. Il n'en fut pas de même des troupes de ligne elles eurent l'ordre de rejoindre leurs corps par étapes.

Il m'était personnellement dû trois années de paie à raison de dix-huit francs par mois, ce qui faisait pour les trois ans la somme de six cent quarante-huit francs, je reçus comme les autres huit mois à compte qui me firent cent quarante quatre francs, il me resta dû par le gouvernement cinq cent quatre francs ; je reçus pour ma conduite trente

francs ; ces deux sommes reçues firent ensemble cent soixante-quatre francs ; j'apportai avec moi de New-York en argent de France sept cents francs, ce qui portait mon avoir à huit cent soixante quatorze francs indépendamment des quatre mille francs en papier que j'avais conservé sans savoir si j'en pourrais tirer parti.

Tel fut tout mon avoir à mon arrivée en France. Je convertis cette somme en or au Havre avant d'en partir pour être moins chargé en route.

Je partis du Havre le 14 et j'arrivai à Paris le 22 ; mon premier soin fut d'aller à la recherche de ma famille que j'avais perdue de vue depuis dix ans. Je retrouvai avec bien du plaisir mon père et ma mère et me déterminai à demeurer avec eux et à y jouir en commun du peu de fonds qui me restait.

Je cherchai à réaliser ou convertir mes quatre mille francs de papier en argent, je n'en trouvai la facilité qu'à la bourse, où je fus dans cette intention et où je fus obligé de me conformer au cours de vingt pour cent, de sorte que mes quatre mille francs me procurèrent huit cents francs numéraires, ce qui me procura une augmentation de douceur, mais ce ne fut pas sans me ressouvenir que j'avais fait un mauvais marché étant à New-York en donnant une feuille de cinq cents francs de ce même papier pour dix guinées qui font à peu près deux cents quarante francs en argent de France, de sorte que je perdis par cette opération quinze cent soixante francs qui m'auraient été plus avantageux si je les eusse gardés jusqu'à mon arrivée à Paris ; mais c'était un mal sans remède et mes réflexions à ce sujet furent inutiles.

Comme j'avais des moments de loisir étant chez mes père et mère, je m'occupai de revoir et mettre en ordre le manuscrit de mon voyage ; je l'ai revu depuis et je l'ai communiqué à quelques personnes qui m'engagèrent à le rendre public par la voie de l'impression ; je n'ai pu m'y déterminer par le laps de temps qui s'est écoulé depuis ce voyage, et parcequ'il y aurait peut être peu de curieux à connaître les détails d'un pays qui n'appartient plus aux Français ; cependant je ne dissimulerai pas que les détails qui se trouvent dans ce voyage pourraient intéresser ceux qui auraient le projet de voyager au Canada ou seulement avoir des connaissances du pays.

Il parait certain que depuis ce voyage il s'est fait au Canada plusieurs changements, tant dans la population qui a nécessairement augmenté que dans les lieux d'habitations, les nouvelles routes de communications, le défrichement des terres, l'abattis des bois, enfin un sol plus productif depuis que les Anglais en sont en possession. J'ai même ouï dire par des gens venant du pays, que les Anglais du Canada avaient changé les noms de plusieurs villages ainsi que ceux des rivières, lacs, et nations sauvages entr'autres ceux des tribus iroquoises.

Cependant ce qu'un voyageur moderne reconnaîtra toujours et qu'on ne peut changer, ce sont les situations des lacs, des rivières, des villes et villages qui existaient à la prise du pays, ainsi que leurs distances ; les mœurs des habitants canadiens, celles des sauvages, même ceux qui se seront civilisés, car il faut se persuader que la civilisation sera longue et difficile tant à cause de l'étendue du pays que

de l'éloignement de la majorité des habitants sauvages et de l'indépendance, car la plus grande partie de ces nations a une liberté illimitée. On en voit un exemple dans les cinq nations iroquoises qui ont eu des missionnaires depuis à peu près l'établissement des Français dans le pays et chez lesquels il y a très peu de néophytes, quoiqu'on y ait révéré des saints. Il y a encore un autre obstacle, c'est que les Anglais du Canada ainsi que les Anglo-américains, emploient l'injustice et la corruption envers les sauvages, ce qui est une mauvaise politique.

Je fais une autre observation, c'est que les Anglais du Canada, et les Anglo-américains actuellement aux Etats-Unis peuvent employer un autre moyen que celui de la religion tenté par les Français pour civiliser les nations sauvages ; c'est celui d'être plus juste, de les attirer près des lieux habités en leur donnant des portions de terre à cultiver en toute propriété, de leur fournir tout leur nécessaire à cet effet ; de négocier avec eux du surplus de leur récolte ainsi que de leurs pelleteries, en introduisant dans chaque village ou bourgade une police tendant à établir peu à peu la civilisation et à les fixer. Il est vrai que depuis l'indépendance des Etats-Unis, leur population s'est bien augmentée de différentes familles Européennes qui ont immigré pour passer chez eux et auxquelles ils ont donné des terres à défricher dans plusieurs endroits et notamment sur les deux rives de l'Ohio où ont été formés des villes et villages, ainsi que deux états nouveaux, savoir le Kentucky, ci-devant district dépendant de la Virginie et qui borde le bord de l'Ohio à l'est, et le Tennessee qui faisait partie de la Caroline du Nord, lequel

prend depuis les montagnes Appalaches ou Alleghanies jusqu'au bord de l'Ohio et s'étend jusqu'à la Georgie sous le nom de gouvernement du sud de l'Ohio ; ces deux parties étaient absolument inhabitées de mon temps et paraissent se bien peupler à présent et, quoique de différentes nations, le besoin de vivre en société et l'intérêt de chacune les rapprochera et leur fera former des liens de famille et par conséquent d'amitié.

Il en sera de même de l'Ouest de l'Ohio dans la partie connue sous le nom de Scioto, où l'on a pareillement donné plusieurs portions de terre et concessions gratuites. Il serait donc également possible d'y établir des sauvages. On prend à tâche au contraire de les écarter en achetant d'eux les terres qu'ils occupent et dont ils sont propriétaires. Cela parait impolitique.

Une autre vérité bien constante, c'est que les Anglais du Canada n'ont encore rien fait pour s'attacher les Canadiens qui conservent le cœur français et qui le manifestent trop ; c'est sans doute pour cette raison que les Anglais ne les aiment pas et c'est peut-être le motif qui leur a fait changer les noms de différents endroits et de plusieurs nations sauvages ; mais les Canadiens toujours zélés partisans des Français et, conséquemment constants dans leurs habitudes, les appellent toujours par les anciens noms français et ils se refusent même à parler la langue anglaise. La conduite des Anglais à cet égard ferait croire qu'ils sont peu jaloux de conserver le Canada.

MŒURS ET USAGES DES NATIONS SAUVAGES

Il a été parlé dans le cours de ce voyage, de la manière d'engager les sauvages à la guerre, de leurs alliances, de leurs préparatifs de guerre, de leurs danses et festins de guerre, de leurs précautions lorsqu'ils y sont déterminés, de leur manière de se battre, de celle de surprendre leurs ennemis, de leur lever la chevelure, de traiter les prisonniers qu'ils font, soit en les adoptant ou les gardant esclaves ou les brûlant ; enfin leurs manières de voyager en hiver et leur goût pour l'eau-de-vie.

Il me reste encore à parler de leur physique, de leur caractère, de leur légereté à la course, de leur manière de vivre, de leurs vêtements, de leurs mariages, des femmes et de leurs accouchements ; de leurs enfants, de leurs habitations et de leurs conseils ; de leurs armes, de leurs jeux, de leurs funérailles, tombeaux et deuils ; de leur manière de distinguer les mois et les lunes ; des quatre langues mères de ces nations et enfin de leurs divinités.

DE LEUR PHYSIQUE

En général les nations sauvages ne conservent point de poil sur le corps ; il n'est pas aisé de rendre raison de ce qu'il conservent sur le derrière de la tête seulement et coupés court une ou deux mèches longues qu'ils tressent et laissent tomber sur les épaules et que tous ont faits noirs. Il n'en reste pas sur le reste du corps qu'ils ont soin d'épiler. Il y en a qui s'arrachent également les cils et sourcils, ainsi que le poil follet sur le corps et qui disparaît au bout de quelques jours sans qu'on en pénètre la cause. On voit

cependant des vieillards qui ont quelques poils au menton. On prétend que cela vient de la quantité de leur sang lequel étant plus pur à cause de la simplicité de leurs aliments, produit moins de superfluité.

Il n'est pas douteux que c'est cette simplicité d'aliments qui rend les sauvages légers à la course ; ce qu'il y a de plus certain encore, c'est que les sauvages trouvent une grande beauté à n'avoir point de poil ailleurs qu'à la tête, peut-être plus par habitude que par beauté. S'il leur en vient ils ont soin de l'arracher aussitôt. Ils sont généralement basanés ; ainsi loin de nous représenter les sauvages comme velus, on devrait pour plus de vérité les montrer nus avec seulement un brahier qui dans le pays se prononce Bragnier.

Beaucoup de nations sauvages ont pour coutume de se faire piquer la peau partout le corps. D'autres se contentent de se peindre la peau et le visage de différentes couleurs, en se frottant d'abord avec de la graisse d'ours, ensuite du noir, du rouge, du bleu, du vert ; c'est pour eux une parure qui leur est ordinaire et souvent lorsqu'ils sont en guerre et cela, disent-ils, pour épouvanter ou intimider l'ennemi ; mais ne pourrait-on pas croire que c'est pour cacher leur peur, car il ne faut pas se persuader qu'ils en soient exempts. Ils ont aussi pour habitude de peindre en noir les prisonniers qu'ils destinent à la mort ainsi qu'eux-mêmes quand ils reviennent de la guerre ayant perdu quelques uns des leurs.

La manière de la piqure est de tracer sur la peau bien tendue la figure ou le dessin que l'on convient de faire. Lorsqu'un homme veut se faire piquer tout le corps, il est étendu sur une planche et celui qui doit faire la piqure

commence à tracer ce qu'il peut piquer dans une séance, ensuite il pique avec de petites aiguilles rangées à côté les unes des autres entre deux petites éclisses plates de bois serrées de manière à ce que les aiguilles ne puissent se déranger et dont le nombre est depuis six jusqu'à douze plus ou moins, avec l'attention que la pointe ne paraisse que deux à trois lignes au plus à l'extérieur ; alors il trempe le bout saillant de ces pointes dans la couleur que l'on juge à propos d'introduire et qui est apprêté soit avec du charbon de bois d'aulne ou de la poudre à canon, de la pierre rouge ou du vermillon, du bleu, du vert, etc, etc, toutes couleurs vives, détrempées dans l'eau ou l'huile après avoir été bien broyées séparément ; les aiguilles ainsi trempées, on pique sur les traits ou dessins en allant et venant avec l'attention de tremper souvent les aiguilles dans la couleur à introduire dans la piqure et comme le sang ne manque pas de sortir de la partie pour ainsi dire coupée par le trait de la piqure, il s'en suit une enflure qui forme une croute qui ne tombe qu'au bout de quelques jours et alors la plaie est guérie et la piqure ou dessin parait net. Ce travail est plus ou moins long suivant ce que la piqure exige de temps. Il est fort curieux de voir un homme piqué de cette manière, surtout lorsqu'il l'est par tout le corps et en différentes couleurs, ainsi que j'en ai vu entr'autres un officier qui parlait plusieurs langues sauvages étant fort considéré parmi eux et qui leur servait souvent d'interprète.

Les sauvages pour la plupart se fendent les oreilles aux extrémités, depuis le haut jusqu'en bas, sans détacher ces extrémités qui tiennent haut et bas aux oreilles ; dans la partie coupée ils roulent du plomb allongé et aplati tout

autour de la partie coupée dans toute sa longueur ; le poids du plomb ne manque pas d'allonger cette chair et lorsqu'elle est guérie, ils suppriment le plomb et y substituent un fil de laiton tourné en rond comme un tire bouchon, ce qui décrit un demi cercle de la grandeur de quelquefois cinq à six pouces d'ouverture, qui à la marche de l'homme joue et fait l'effet d'une pompe foulante et aspirante ; souvent le haut de ce demi cercle se détache de l'oreille par le poids qu'on y introduit et lorsque cela arrive, ils laissent pendre le morceau ce qui fait un mauvais effet ; mais qu'il soit pendant ou non, quand les sauvages vont à la guerre ou à la chasse, ils ont soin de s'attacher les deux oreilles ensemble par derrière la tête afin de n'être pas gênés dans la course, ce n'est que lorsqu'ils font parure qu'ils laissent leurs oreilles libres et au haut desquelles ils introduisent dans le fil de laiton, des plumes de différents oiseaux ou du poil peint de différentes couleurs, ce qui forme un panache des deux côtés de la tête.

Les femmes diffèrent des hommes premièrement, en ce qu'elles sont très jalouses de leurs cheveux qu'elles conservent à pleine tête longs et beaux, avec de la graisse d'ours dont elles ont soin de se frotter souvent la tête pour les épaissir en les garnissant de poudre de bois pourri, ce qui les rend épais de la grosseur du poing, elles les enveloppent ensuite d'une peau d'anguille ou de serpent en forme de queue aplattie du côté du dos et un peu arrondie en dessus et comme leurs cheveux sont très souvent longs, elles les relèvent à moitié dans la queue ce qui la grossit davantage et paraît aussi large du bas que du haut. Secondement parce

qu'elles n'ont pas généralement les oreilles fendues ; mais elle les percent souvent à plusieurs trous pour y attacher leurs bijoux, toutefois quand elles peuvent s'en procurer des hommes, ce qui leur est assez facile lorsqu'elles inspirent ce désir, dont elles ne manquent pas de profiter.

DE LEUR CARACTÈRE

Le caractère de ces peuples est un mélange singulier de simplicité et de fourberie, de grandeur et de bassesse, d'orgueil et de politesse, de douceur et de perfidie, de magnanimité et de lâcheté, d'humanité et de barbarie.

Le sauvage est féroce, il outrage la nature avec fureur ; sensible à une injure reçue il est capable de faire trois cents lieues et plus pour surprendre son ennemi et assouvir sur lui sa vengeance par le sang.

Quant à leurs vices, leurs principaux sont l'abus des femmes et la boisson dont il a été parlé dans le cours de ce voyage.

En général les sauvages ne manquent pas de soumission envers les vieillards, leurs chefs et ceux qui les mènent à la guerre.

Il n'est peut-être pas de peuple au monde qui méprise plus les femmes que les sauvages en général ; traiter un sauvage de femme est le plus sanglant affront qu'on puisse lui faire, cependant ils sont pour la plupart très jaloux de leurs femmes.

DE LEUR LÉGÈRETÉ A LA COURSE

Ils sont généralement légers à la course, ceux qui sont réputés pour avoir les meilleures jambes, sont les Illinois et les Missouris ; on prétend qu'ils lassent les ours, les bœufs et même les chevreuils. Je ne garantis pas le fait comme vrai, mais j'ai vu une lutte de course sur le bord de l'Ohio près le fort Duquesne, où plusieurs coureurs luttèrent ensemble contre des Illinois et Missouris et que ces derniers surpassèrent de beaucoup. On prétend même, si ce n'est pas un conte, avoir vu un Illinois chasser devant lui un chevreuil qu'il avait poursuivi toute la journée et qu'il l'avait conduit avec une baguette jusqu'à son village où il fut pris et tué en arrivant.

DE LEUR MANIÈRE DE VIVRE

Dans chaque famille on vit séparement, la femme fait toujours la cuisine, qui consiste d'abord à faire cuir le maïs ou grain avec de la viande de chasse fraîche ou boucannée, ou bien seul quand il est bien pilé, alors il devient en bouillie c'est ce qu'ils appellent sagamité. Les femmes lessivent ainsi cette graine en la faisant bouillir avec de la cendre dans une chaudière d'eau, d'où elles la retirent, la lavent bien et la font sécher au soleil ; elle est alors plus blanche et plus tendre ayant perdu dans le lavage la peau jaune qui la couvre. Ce sont encore les femmes qui font les terrines ou jatte et cuillières de bois qu'ils nomment micoüens et qui ont la forme et sont même plus grandes que la cuillère à ragoût, excepté que le manche est court et recourbé de manière à s'accrocher où l'on veut, ce manche est fait du même morceau de bois que la cuillère est pris sur le bord du milieu de l'ovale.

Comme les sauvages sont assez sobres pour savoir jeûner, ils ne font qu'un repas par jour de la manière dont il vient d'être expliqué, cependant ils s'indemnisent très souvent soit sur le maïs quand il est en pousse et tendre : c'est-à-dire quand l'épi est en lait et qu'ils mordent à même ; soit sur les fruits sauvages quand ils mûrissent, soit enfin lorsqu'ils vont en chasse, où très souvent ils livrent un morceau de la bête tuée et l'embrochent dans un morceau de bois qu'ils piquent en terre devant le feu préparé avec des perches audessus pour boucanner ou fumer la viande de chasse et quand ce morceau de viande est cuit d'un côté on le retourne et l'on mange le côté roti tandis que l'autre cuit, c'est ce qui se nomme un appola.

DE LEURS VÊTEMENTS

La coutume ancienne et qui existe toujours chez les nations sauvages les plus éloignées, est de se couvrir de la peau des bêtes fauves qu'ils tuent ; ces peaux sont bien grattées et passées avec la cervelle et la graisse de ces animaux où l'on ajoute du bois pourri réduit en poudre, alors cette peau est douce et moëlleuse et ils s'en servent pour se vêtir et se coucher.

Les nations qui fréquentent les Européens et auxquels ils vendent leurs pelleteries, portent volontiers des chemises, des couvertures de laine, des brahiers, des mitasses dont il a ci-devant été parlé, le tout qu'on leur donne en échange de leurs pelleteries, ou dont on leur fait présent lorsqu'ils sont engagés à la guerre ; leur chaussure est de peau de chevreuil ou de daim grattée, passée et boucannée, laquelle par ce moyen

devient souple comme de la peau de mouton quand elle est tannée ; ce sont les femmes qui font ces préparations et les souliers pour les hommes comme pour elles ; ces souliers que les sauvages nomment Mockassins sont plissés sur le bout et cousus par dessus et par derrière avec un bord haut sur les deux côtés, lequel se rabat par dessus le cordon qui noue les souliers dessous les chevilles des pieds ; souvent ce bord rabattu ainsi que le dessus et derrière du soulier sont garnis de ruban, ou de poil de porc épic teint en diverses couleurs dont le rouge est la dominante ; ils y ajoutent quelquefois des grains de rassade et des petits grelots de cuivre ronds ou longs en forme de cornets.

Le brahier est de peau de chevreuil ou de drap que leur procurent les Européens, c'est un quart ou un tiers de drap que les hommes passent entre leurs jambes comme s'il se mettaient à cheval ; ce morceau d'étoffe passe sur un cordon qui s'attache autour du corps sur les hanches, les deux extrémités du brahier se rabattant par devant et derrière le bout du devant plus pendant que l'autre.

Les femmes sont vêtues comme les hommes, excepté l'ornement de la tête ainsi qu'il a été dit plus haut en parlant du physique de l'homme, et qu'au lieu de brahier c'est un jupon de peau ou de drap qui fait le tour de leurs corps et ployé en deux sur une ceinture ou cordon qui tourne autour du corps sur les hanches. Cette jupe qui se nomme machicôté ne tombe pas plus bas que les genoux et est souvent garnie ou ornée par le bas de rubans, de poil de porc épic et de petits grelots, comme les souliers, les mitasses et les brahiers. Les femmes portent encore au cou et au bras des colliers et

bracelets de grains de porcelaine dont il est parlé plus haut dans le cours de ce voyage. A l'égard du surplus elles se colorent la figure de rouge vermillon qu'elles achètent des Européens.

DE LEURS MARIAGES

La pluralité des femmes est établie chez plusieurs nations sauvages ; chez les Algonquins il est assez ordinaire d'épouser toutes les sœurs, usage fondé sur ce qu'on se persuade que les sœurs s'accommodent mieux entr'elles que des étrangères et dans ce cas elles sont toutes sur le même pied. Parmi les vrais Algonquins, il y a des femmes de deux ordres ; celles du second servent les autres ; quelques nations ont des femmes dans tous les endroits où ils doivent séjourner pour la chasse. Chez les Iroquois en général, il règne un plus grand désordre, c'est la pluralité des maris.

Pour ce qui est du dégré de parenté par rapport au mariage, il y a des nations où les hommes sont très scrupuleux, il faut n'être pas parent pour s'épouser ; mais le mari, si la femme meurt la première, doit épouser la sœur ou à son défaut celle que la famille de la défunte lui présente. La femme de son côté est obligée à la même chose à l'égard des frères ou des parents de son mari, si elle le perd sans en avoir d'enfant et qu'elle soit encore dans l'âge d'en avoir. Le mari qui refuse d'épouser la sœur ou la parente de celle dont il est veuf, s'expose à tous les outrages de celle qu'il a rejetée et doit les souffrir en silence ; quand faute de sujet il est permis à une veuve de se pourvoir ailleurs, on doit lui faire des présents en témoignage de sa bonne conduite pendant son premier mariage.

Chez toutes les nations sauvages, il y a certaines familles distinguées qui ne peuvent s'allier qu'entr'elles, il y a des conventions de rester ensemble autant de temps qu'on se trouvera bien et de se séparer lorsqu'on se lassera l'un de l'autre ; il y en a d'autres où le mari qui abandonnerait sa femme sans un motif légitime, doit s'attendre à des avanies de la part de la famille de la femme, et une femme qui quitterait son mari sans y être forcée par sa mauvaise conduite passerait mal son temps.

Chez les Miamis, le mari est en droit de couper le nez de sa femme fugitive. Chez les Iroquois, les Hurons et autres, on peut se quitter de concert ; quelquefois aussi deux amis changent de femme pour être plus heureux.

Ce qui trouble plus communément la paix des ménages c'est la jalousie réciproque, les Iroquois sont jaloux à l'excès ; lorsqu'une femme a découvert que son mari en aime une autre, sa rivale doit prendre garde à elle, d'autant mieux que l'infidèle mari ne peut la défendre en aucune manière sans déshonneur. Il en est de même chez les Loups, les Chaouanons et autres.

C'est ordinairement entre les parents que se traitent les mariages, il faut en excepter ceux qui se font par libertinage ; les parties intéressées ne paraissent pas, on ne conclut pourtant pas sans leur consentement.

Chez quelques nations, les filles ne sont pas pressées de se marier parcequ'il leur est permis de faire autant qu'elle le veulent l'essai du mariage.

C'est toujours au futur à faire les présents de noces, tels que le collier (1), la chaudière et une bûche à brûler ; on fait entendre par le collier que la femme doit porter le fardeau, par la chaudière qu'elle fera la cuisine et par la bûche qu'elle fera la provision non seulement de bois, mais encore qu'elle pourvoira à ce qui est nécessaire au ménage. Quoiqu'il en soit, le nouveau marié a aussi ses charges, telles que la chasse, la pêche et la guerre ; il doit aussi faire une cabane, s'il n'en a point, ainsi qu'une natte pour coucher sa femme, ou bien il doit réparer la cabane qu'ils habitent.

La femme de son côté donne seulement pour présent à son mari, un sac de feuilles rouges odoriférantes qu'elle cueille dans les bois et qu'elle fait bien sécher, c'est pour que le mari fume ; on mêle ordinairement ces feuilles rouges avec du tabac ce qui le rend très doux et il a besoin de l'être, attendu que les sauvages ont presque toujours la pipe à la bouche ; ils appellent ce mélange du pétun ou sumack.

Dans d'autres bourgades le futur se contente d'aller s'asseoir dans la cabane à côté de la fille qu'il désire pour sa femme, si elle le souffre elle reste à sa place, alors il lui jette des petites bûchettes qu'il s'amuse à faire et qui sont un peu plus grosses et longues que des allumettes ; si la femme les reçoit le mariage est fait, l'homme sort aussitôt dans le bois et la femme le suit.

Ce sont les femmes qui cultivent la terre, font les semences et les récoltes lesquelles consistent ordinairement

(1) Il ne faut pas confondre ce collier avec celui de porcelaine dont il a été parlé dans le cours de ce voyage. Celui-ci est l'espèce de courroie dont il est pareillement parlé dans ce voyage en faisant mention de la traine.

en maïs, fêves, citrouilles et melons d'eau ; quelquefois les hommes aident à la récolte qui finit par une fête ou festin qui se prolonge dans la nuit.

Les hommes se font gloire de leur oisiveté excepté pour la chasse, la pêche et la guerre, encore les femmes les soulagent-elles souvent dans ces trois exercices, d'abord pour porter leur chasse, ce qui est très ordinaire et racommoder leurs souliers, ce qui arrrive toujours.

Les femmes accouchent ordinairement seules et sans peine mais toujours hors de leur cabane et dans de petites huttes qu'on leur construit exprès dans le bois quarante ou cinquante jours d'avance, quelquefois dans leurs champs ; s'il arrive ce qui est rare qu'une femme soit dans un travail pénible, on avertit la jeunesse qui tout d'un coup, et lorsque la malade y pense le moins, vient faire auprès d'elle de grands cris qui lui donnent un saisissement qui lui procure sa délivrance.

DE LEURS ENFANTS

Ce sont les mères qui allaitent leurs enfants et quelquefois deux ensemble ; elles les soignent, les portent sur le dos avec une petite planche de vingt cinq à trente pouces de haut recourbée par un bout, comme les traines dont il a été parlé dans ce voyage. On y fait un lit de cotonnier sur lequel l'enfant est couché sur le dos et entouré de même, ensuite il est retenu par une courroie et porté droit la tête sous le bout recourbé de cette planche. Si c'est un garçon la mère a le soin de lui mettre une petite écorce de bois en façon de gouttière pour recevoir l'urine et la conduire dehors ce qui

l'empêche de se mouiller ; quant au reste, l'enfant est changé chaque fois qu'il en a besoin.

Au sortir du berceau l'enfant n'est gêné en aucune manière, on le laisse entièrement à sa liberté rouler sur ses pieds et ses mains, dans le bois, dans la neige et même dans l'eau quand il en a la force et où il apprend à nager comme un poisson, ce qui ne contribue pas peu à rendre ces enfants agiles, souples et robustes. Ils ont ordinairement trois à quatre ans quand leurs mères les abandonnent à eux-mêmes, non pas par dureté ou indifférence, mais parce qu'elles sont persuadées qu'il faut laisser agir la nature sans la gêner.

On met de bonne heure l'arc et la flèche dans les mains des enfants et en très peu de temps, ils tirent très juste. On les fait lutter ensemble et quelquefois ils se tueraient si l'on ne prenait le soin de les séparer, et ceux qui ont du dessous en prennent un si grand dépit, qu'ils n'ont de repos que lorsqu'ils prennent leur revanche, de sorte qu'ils semblent nés avec la passion de la gloire.

La seule éducation des enfants est que leur père et mère leur racontent les belles actions de leurs ancêtres ou de ceux de leur nation ; ils prennent volontiers feu à ces récits et ne soupirent plus qu'à être grands pour imiter ce qu'on leur a fait admirer. On emploie la douceur pour les corriger et jamais les menaces ; si une fille se comporte mal et qu'elle ait une mère sensible à l'honneur, cette mère pleure ; si sa fille lui demande le sujet, alors elle se contente de lui répondre : tu me déshonores, cette réponse est souvent efficace pour celle à qui il reste de la pudeur, ce cas est pourtant rare.

L'acte qui termine la première enfance est la donation de nom ; la cérémonie s'en fait par un festin où il ne parait que des personnes du même sexe de l'enfant que l'on doit nommer, il est sur les genoux de sa mère, on lui donne le nom d'un ancien guerrier mort dans la famille.

En général les enfants sont regardés comme appartenant plus à la mère qu'au père ; étant élevés dans cette idée ils respectent leur père comme le maître de la cabane seulement.

DE LEURS HABITATIONS ET CONSEILS

Les villages n'ont aucune forme régulière, c'est un amas de cabanes de différentes formes et grandeurs, il y en a de la longueur d'un hangard ; toutes sont bâties avec des écorces d'arbres et couvertes de même à l'exception du faîte de la couverture d'environ deux pieds dans toute la longueur pour le passage de la fumée procurée par le feu fait également dans la même longueur. Des deux côtés de chaque cabane sont des lits d'écorces étendues sur des bâtons élevés de terre de sept à huit pouces. Ces cabanes sont quelquefois revêtues en dehors de terre et de broussailles mêlées ensemble et appliquées contre la cabane afin d'empêcher l'air d'y entrer. Les portes sont aussi d'écorce et supendues par le haut comme des stores ou attachées d'un côté avec des liens de bois ce qui forme une porte battante.

En général les sauvages se fortifient mieux qu'ils ne se logent ; on voit des villages palissadés comme des redoutes, on y fait provision d'eau et de pierres. Les pieux et pierres dont elles sont composées ont des créneaux pour soutenir un siège ;

mais quand ils se retranchent de cette sorte il faut qu'ils soient voisins de leurs ennemis et qu'ils craignent d'être surpris.

Chaque village a son chef, qui n'a d'autres droits que d'assembler les jeunes gens lorsqu'il s'agit d'aller en guerre, ou pour répondre à une invitation d'alliance qui est demandée. Il y a de plus, dans chaque village, un jongleur ou devin. Comme les sauvages sont superstitieux ils ont beaucoup de confiance dans leurs jongleurs qu'ils regardent comme leurs oracles.

Il n'y a qu'un jongleur par village et c'est ordinairement un vieillard qui se prépare, quand il remplit le ministère, par les sueurs et les bains ; ils font une petite cabane avec des branches de bois piqués en rond dans la terre dont les bouts sont recourbés et croisés l'un dans l'autre par le haut, ce qui lui donne la forme d'une forte ruche à miel ; ils la recouvrent bien avec des peaux de bêtes fauves ou des couvertures de laine, ensuite ils introduisent dedans une pierre rougie au feu ; le jongleur y entre avec de l'eau qu'il verse sur la pierre, ce qui procure une fumée fort épaisse qui le fait suer et lorsqu'il a bien sué et qu'il se trouve affaibli, il sort et va se jeter à l'eau pour se laver. Il revient ensuite rendre son oracle qui consiste à annoncer aux guerriers qui l'ont consulté, s'ils auront un avantage ou un échec à la guerre, ou s'ils perdront quelqu'un des leurs, feront des chevelures et des prisonniers, ou enfin l'un et l'autre, séparément et définitivement le temps qu'ils doivent rester en route.

Ils n'entreprennent aucune guerre quelconque, n'y ne font aucun traité, sans au préalable avoir tenu conseil entr'eux,

ce conseil décidé si la guerre doit être entreprise et dans ce cas les jeunes gens sont encouragés par les chefs guerriers à lever la hache sur l'ennemi commun qu'ils cherchent à surprendre.

Le Docteur Franklin a observé à l'égard de ces conseils que comme les peuples ignorent l'usage de l'écriture, ce sont les femmes qui retiennent par cœur les discours qui s'y tiennent et qu'elles assistent ainsi que leurs enfants à ces conseils. Je ne suis pas tout à fait de cet avis par la raison qu'à l'exception des Iroquois, que le docteur Franklin a peut être seulement vus en conseil comme les plus voisins de la Virginie et Pensylvanie et que je n'ai pas vus en conseil du village ; mais bien en conseil avec les Français et où les femmes n'assistaient point ; les autres nations dans le nord, à l'ouest et au sud, n'ont point l'habitude d'introduire en aucune manière les femmes dans leurs conseils. Si cela était, cela ne s'accorderait pas avec le mépris qu'ils font des femmes comme il a été dit plus haut. Au surplus je n'en rapporte pas moins son observation.

" Les sauvages, dit-il, ayant de fréquentes occasions de " tenir des conseils publics, se sont accoutumés à maintenir " beaucoup d'ordre et décence dans les assemblées. Les " vieillards sont assis au premier rang, les guerriers au second " et les femmes et les enfants au dernier. L'emploi des femmes " est de remarquer avec soin ce qui se passe dans les conseils " de le graver dans leur mémoire et de l'apprendre par " tradition à leurs enfants, car ces peuples n'ont point " d'écriture. Elles sont les régistres du conseil, elles " conservent le souvenir des traités qui ont été conclus cent

" ans auparavant, et quand nous comparons ce qu'elles
" disent avec nos écrits nous les trouvons toujours exacts."

DE LEURS ARMES

Originairement les sauvages avaient pour seules armes l'arc, la flèche, espèce de javelot armé de pointes d'os travaillées de différentes façons et la massue faite d'un bois très dur de la longueur d'environ deux pieds avec une tête ronde, ayant un côté tranchant. Lorsqu'ils étaient en guerre, ils attaquaient leurs ennemis et leurs retranchements en se cuirassant avec des nattes de jonc ou des petites baguettes de bois vert ployant dont ils s'entouraient le corps pour garantir les coups qu'on leur portait. Les sauvages du fond du nord emploient encore les mêmes armes et ont des boucliers faits avec des peaux de bœufs sauvages ou d'ours qu'ils étendent autour d'un cerceau, et qui les mettent à l'abri de la flèche.

Depuis que la plupart des nations ont connu et fréquenté les Européens, elles se sont familiarisées avec leurs armes à feu ; elles s'en servent de préférence à leurs flèches.

Ce sont les Hollandais qui les premiers leur ont fourni des armes à feu, des petites haches et des couteaux. Ce sont les Iroquois qui les ont reçus les premiers. Les Français imitèrent les Hollandais et les Anglais et en firent autant, ce qui devint une nécessité dont peut être on eût à se repentir ; car il y a beaucoup de ces nations qui ne se servent plus que d'armes à feu ainsi que des petites haches nommées casse-têtes et des couteaux dont ils se servent pour toute espèce

de choses, notamment pour lever la chevelure ; en sorte que la flèche ne sert plus qu'aux enfants pour les former à l'adresse. Quoique les sauvages se servent d'armes à feu ils sont très difficiles sur le choix de ces armes et en essaient plusieurs pour en trouver une bonne surtout quand ils les achètent.

Quand les sauvages vont en guerre ils sont munis de leurs fusils, casse tête et couteaux, ils ont ordinairement trois couteaux, un pendu au col en sautoir, un passé à la ceinture et le troisième le long de la jambe en dehors dans la jarretière. Les Canadiens en font de même, le tout par précaution ou mesure de sureté.

Le jeu du plat est simple, il se joue avec des pois dans un plat ou jatte de bois, en faisant sauter plusieurs pois en l'air sans qu'il en tombe par terre, sans quoi on perd la partie et l'on prend ce dont on est convenu.

Le jeu des osselets ne se joue qu'entre deux personnes ; chacune à six ou huit osselets à six faces inégales dont les deux principales sont peintes l'une en noir et l'autre d'un blanc jaunâtre, on les fait sauter en l'air en frappant la table avec le plat que l'on fait pirouetter auparavant ; si tous les osselets tombant présentent la même couleur celui qui a joué gagne cinq points. La partie se joue en quarante. Celui qui gagne continue de jouer et le perdant cède sa place à un autre joueur.

Le jeu de paille consiste en petits joncs de la grosseur d'un tuyau de froment et longs de deux à trois pouces. On en fait un paquet de deux cent un, que l'on remue bien et laisse

tomber, ensuite on les sépare avec un os pointu en paquets de dix, chacun prend le sien à l'aventure et celui qui a le paquet de onze gagne le point convenu, la partie est en soixante ou quatre-vingts ; on peut jouer plusieurs ; mais on ne peut excéder vingt.

Le jeu de crosse se joue avec une crosse et une balle ; on dresse deux poteaux qui seront bornes, éloignés l'un de l'autre à proportion des joueurs ; par exemple si ils sont soixante ou quatre-vingts, on observe entre les poteaux une distance d'environ une demi-lieue, les joueurs se partagent en deux bandes qui ont chacune leur poteau ; on fait aller la balle jusqu'à ce que la partie adverse, sans que la balle tombe à terre ou qu'elle soit touchée par la main, la renvoie avec la crosse car si elle tombe à terre ou qu'elle soit touchée avec la main on perd la partie. Les sauvages sont si adroits à prendre la balle avec la crosse que les parties durent quelquefois plusieurs jours de suite.

DE LEURS FUNÉRAILLES, TOMBEAUX ET DEUILS

Les sauvages sont très religieux envers les morts. On a vu des mères se tirer du lait de la mamelle et le répandre sur le tombeau de leurs enfants ; cela n'est pas cependant général. Si le feu prend au village où il y a des corps morts c'est la première chose que l'on met en sureté ; les sauvages se dépouillent de ce qu'ils ont de plus précieux pour en parer le défunt. On pare le cadavre de ses plus propres vêtements, on lui peint le visage de différentes couleurs, on lui met ses armes de guerre, de la poudre, des balles, un casse-tête, un couteau et tout ce qu'il possédait, à côté de lui. Il est déposé

ainsi dans le tombeau avec des vivres, un chaudron, du tabac et son calumet, le tout, suivant leur expression, pour faire le grand voyage et la grande chasse dans le pays des âmes ; quand le tout est déposé le corps est couvert de telle manière que la terre ne le touche pas ; il est entouré de peaux ornées de plumes, la terre est élevée en pyramide quelquefois avec un poteau dessus, sur lequel sont marquées ses belles actions, si c'était un guerrier, et l'estime qu'on fait de lui. Il y a des nations chez qui l'usage est de porter tous les matins au mort des provisions à manger, dont les chiens et autres bêtes font leur profit et les sauvages veulent bien se persuader que c'est l'âme du défunt qui est venue prendre sa nourriture.

L'enterrement est suivi des présents qu'ont faits à la famille du défunt, cela s'appelle courir le mort. Ces présents se font au nom du village, quelquefois au nom de la nation, quand c'est un chef distingué ou un grand guerrier ; mais auparavant la famille du défunt fait un festin au nom du mort, ensuite on fait des jeux, des joûtes et des courses auxquels la famille du mort ne participe pas.

Le deuil consiste à avoir les cheveux entièrement coupés, le visage noirci et le corps enveloppé dans une couverture sans parler ni faire aucune visite, à se priver de plaisir pendant environ six lunes. Les hommes ne pleurent jamais parce que suivant les sauvages les larmes ne conviennent point aux hommes ; mais les femmes pleurent leurs maris et leurs enfants pendant longtemps : trois fois le jour, le matin, à midi et au soleil couchant. Les chefs ne gardent le deuil que pendant six lunes.

DE LEUR MANIÈRE DE DISTINGUER LES MOIS ET LES LUNES

Les sauvages divisent l'année en douze lunes, lorsqu'il s'en trouve treize, ils appellent la dernière lune perdue, chacune de ces lunes tire son nom de la température ; par exemple, mars réputé le premier mois de l'année, commence à la nouvelle lune qui suit immédiatement l'équinoxe du printemps, elle est nommée lune des vers parce que ces vermisseaux quittent leur retraite d'hiver. Avril le mois de la lune des semeurs, mai le mois de la lune des fleurs, juin le mois de la lune chaude, juillet le mois de la lune des chevreuils, août le mois de la lune des éturgeons, septembre le mois de la lune du blé, octobre le mois de la lune des voyageurs, novembre le mois de la lune du castor, décembre le mois de la lune de la chasse, janvier le mois de la lune froide et février le mois de la lune de la neige.

Ainsi les noms que ces nations donnent à leurs lunes ou mois, sont pris de la nature même. Cela ne doit pas étonner puisque les effets physiques ont toujours dû être la première chose qui aient frappé les peuples du moment qu'ils ont observé les faits de la nature. Si la division de l'année des sauvages n'est ni bien exacte, ni conforme aux observations astronomiques, il faut avouer cependant que les noms qu'ils ont donnés à chaque partie de cette division sont bien plus sages et plus sensés que ceux adoptées en Europe même.

DES QUATRE LANGUES MÈRES DES NATIONS SAUVAGES

Les langues sciouse, algonquine, huronne et iroquoise sont les quatre langues mères des nations sauvages.

La sciouse est parlé au Nord Ouest du Mississipi, l'algonquine et la huronne se parlent au centre du Canada et partagent encore la majeure partie des nations du nord ; quiconque enter 1 ces deux langues peut se faire comprendre chez plusieurs nations.

L'iroquois qui se parle au midi du Canada s'entend aussi de plusieurs nations du nord.

DE LEURS DIVINITÉS

Chaque nation sauvage et même chaque bourgade a son dieu tutélaire, appelé Okis et Manitou ; ce sont des symboles sous lesquels chacun se représente son esprit familier. Les sauvages portent ces symboles la plupart au cou et s'ils voyagent sur l'eau, ils le déposent sur le devant de leur canot et en dedans comme un préservatif contre les accidents.

Les Okis et Manitoux ne sont que les précurseurs du Grand Esprit, c'est-à-dire Dieu. Les sauvages pour se les rendre propices, leur font des offrandes en jetant dans un lac ou une rivière du petun ou tabac, quelquefois des oiseaux qu'ils ont égorgés.

Les Algonquins et les Hurons donnent le nom de grand lièvre au premier esprit, d'autres nations le nomment Michabou d'autres Attahourans et Matromec.

Les Hurons l'appellent Areskouï. Les Iroquois le nomment Agreskouï, d'autres Nossou, et d'autres Sakeschat. Tous ces noms signifient le souverain maître, le grand esprit de la Divinité, le dieu de la guerre, enfin une nature bienfaisante et plus parfaite que les autres.

Ce *Manuscrit* a été imprimé d'abord dans le *Courrier du Canada* avant d'être mis en volume. Son impression n'a pu, en conséquence, être surveillée avec autant de soin que s'il avait été publié plus à loisir. Il s'y est glissé un certain nombre de fautes typographiques qui auraient pu être évitées sous de meilleures circonstances ; mais il y en a peu d'assez importantes pour que le lecteur intelligent ne puisse y suppléer.

L'EDITEUR.

Table Alphabétique

DES

Matières sauvages dont il est parlé dans ce voyage.

A

ABÉNAQUIS, ils composent plusieurs tribus disséminées qui sont les Canibas, les Souriquois, les Micmaks, les Montagnés, les Malécites et les Amalécites. Toutes ces tribus excepté les Canibas sont les premiers Sauvages qui aient été attachés aux Français. Ils sont originaires de l'Acadie que la plus grande partie a quittée pour venir aux environs de Québec. Ces hommes sont nombreux, braves et guerriers.

ACKANÇAS, habitants du Mississipi sont de beaux hommes.

AGNIERS, l'une des cinq tribus iroquoises au midi du Canada fort attachés de tous les temps aux Anglais. Ce sont eux qui ont le plus persécuté les missionnaires et ont cependant produit des chrétiens et des martyrs.

AJOUÉS, habitent le Mississipi.

ALIBAMONS, de la Louisiane attachés aux Anglais.

AMALÉCITES, tribu des Abénaquis.

AMIKOUÉS, nation du castor au nord du Lac Huron.

ANDOSTES, tribu des Hurons qu'ils ont quittés.

ASNIPOELS, près de la baie d'Hudson dans le Bas Canada.

ATICAMÉGUES, habitants au nord du Canada.

B

BAYGOULAS, de la Louisiane peu nombreux.

BERCIAMITES, de Tadoussac dans le fleuve Saint-Laurent.

BILOXIS, de la Louisiane.

BISSIRINIENS, au nord du Canada.

C

CANIBAS, tribu des Abénaquis.
CENIS, au Mississipi.
CHACTAS, de la Louisiane.
CHATS, tribu des Eriés au Nord.
CHAOUANONS, de l'Ohio.
CHÉRAKIS, au Mississipi, les Anglais les appellent Chiroqués.
CHÉTIMACHAS, de la Louisiane.
CHICACHAS, de la Louisiane.
COLAPISAS, de la Louisiane.
CRISTINAUX, près le lac Supérieur.

E

ERIÉS, au nord du lac Erié, détruits par les Iroquois.
ESKIMAUX, sur les côtes de Labrador.

F

FOLAVOINES, beaux hommes près le Michigan.

G

GOYONGOINS, tribu des Iroquois au sud du lac Erié.

H

HURONS, ils habitent plusieurs endroits du Canada, cette nation portée à la fierté et à l'indépendance est laborieuse et guerrière a toujours été attachée aux Français ; dans la plupart des conseils ils portent les premiers la parole ayant le génie élevé et un langage noble. Ils ont soutenu des guerres cruelles contre les Iroquois qui n'ont pu les vaincre.

I

ILLINOIS, nation nombreuse au nord de la Louisiane, grands coureurs et hardis voleurs ; mais ennemis de leurs voisins par la corruption de leurs mœurs
IROQUETS, nation du cœur du Canada.
IROQUOIS, ce nom est français, le nom propre est Agononciosi qui signifie faiseur de cabanes. Cette nation habite le midi du Canada depuis la hauteur de Montréal jusqu'à l'Ohio, elle est fière, haute et jalouse ce sont les premiers qui ont été armés de fusils.

K

KAPPAS, de la Louisiane.
KICAPOUX près le lac Michigan.

L

LOUPS ou MAHUIGAUS aux bords de l'Ohio.

M

MAHUIGAUS (voir Loups).
MALOMINES (voir Folavoines).
MASCOUTINS ou nation du feu voisins des Malomines et Kicapoux.
MIAMIS ou ONYATANONS près le Michigan.
MICMAKS tribu d'Abénaquis.
MINGOS de la Caroline du Sud.
MISSISSAGUÉS au nord du Canada.
MISSOURIS de la Louisiane.
MISTASSINGUES au nord du Canada.
MONSONIS au nord du Canada.
MONTAGNÉS, tribu des Abénaquis au sud du fleuve Saint-Laurent.

N

NATCHÉS, de la Louisiane cultivent de bon tabac.
NATCHIGAMIS de même.
NATCHITOCHES de même.
NIPPISSINGUES tribu des Algonquins au nord du Canada.
NOQUETS, de la baie d'Hudson.

O

OCTATAS près le Missouri.
OFFONGOULAS de la Louisiane alliés des Yasous et Chicachas.
OMAS au Michigan.
ONÉYOUTES tribu des Iroquois près l'Ohio.
ONONTAGUÉS tribu des Iroquois près l'Ohio.
OSAGES de la Louisiane.
OTCHAGRAS ou PUAUTS au lac Michigan.
OUTAGAMIS ou RENARDS au nord du Canada.
OUTAOUAS fort nombreux au lac Huron.
OUYATANONS tribu des Miamis.
OUMAMIKOUKAS à Tadoussac au bas de Québec.

P

PAUIS du nord les premiers qui ont fait usage du calumet.
PAPINACHOIS près Tadoussac.
PINITOUIS DES ILLINOIS.
PLAT COTÉ DE CHIENS, au nord du Canada.
POUTÉOUATAMIS près le Michigan.
PUANTS (voir Otchagras).
POUX ce sont les mêmes que les Poutéouatamis.

R

RENARD (voir Outagamis).

S

SAKIS près le Michigan.
SAUTEURS entre le lac Huron et le lac Supérieur.
SAVANOIS au fond du nord.
SIOUX nombreux guerriers au Nord-Ouest du Mississipi.
SOURIQUOIS tribu des Abénaquis.

T

TAMAROUAS, tribu des Illinois.
TÊTES PLATES près le Michigan.
TÊTES DE BOULE DES ALGONQUINS.
THEMISCAMINGS de même.
TIONONTATHÉS, tribu des Hurons près du Détroit.
TIOUX près les Natchés.
TONIKAS de la Louisiane.
TOPINGAS tribu des Akanças.
TORIMAS de même.
TSONONTOUINS tribu des Iroquois.

Y

YAZOUS, alliés des Chicachas et des Offongoulas.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES

A

PAGE

ABEILLES, quelques sauvages les appellent mouches anglaises 153
ABÉNAQUIS, nation sauvage qui a eu plusieurs noms 111
ACADIE, sa situation et sa prise 111
ADOPTION, de prisonniers (voir sauvages) .....
ALMANACH, (voir sauvages) .....
AMHERST, général anglais 188
ANABAPTISTES, secte 199
APPALACHES ou ALLÉGHANIES, montagnes qui séparent le Canada de la Nouvelle Angleterre aujourd'hui Etats-Unis 125, 149
ARGENT DU CANADA (voir papier monnaie) .....
AUBRY, capitaine de la Louisiane, son arrivée au fort Duquesne où il bat les Anglais 162, 163
Il est battu et fait prisonnier dans un troisième combat et ce qu'il devint ensuite 170

B

BAIE DE PLAISANCE, beau port de l'île de Terreneuve 22
BAIE D'HUDSON au nord du détroit de Belle Ile 23
BAIE TORONTO au fond du lac Ontario 57
BALEINE, sa pêche 24
BANC DE TERRENEUVE 19
BAPTÊME que font les marins au grand banc 21

PAGE

BASTONNADE (voir sauvages)
BATAILLE, 2 gagnées par les Français sur les Anglais 163
Celle perdue par les Français près Québec 179
BŒUFS SAUVAGES, leur chasse 152
BOIS différents des environs de l'Ohio 150
BOMBARDEMENT, celui de Québec 188
BRADOCK, général anglais, ses projets sur les postes français 126
Il est vaincu et blessé au fort Duquesne 138
BRANCHE DE PORCELAINE (voir collier)
BOURLAMARQUE, genéral français prend Chaouguin où il est blessé 138
Il fait sauter le fort Carillon par la mine 176
Il tente de reprendre Québec, il y est blessé 186
Il est fait prisonnier à la reddition du pays, repasse en France et ce qu'il devint 192
BOUGAINVILLE, se trouve à la reddition du Canada, repasse en France et ce qu'il devint 192

C

CALUMET, pipe sauvage 75
CANADA, projets des Anglais sur ce pays 125, 126
Sa prise 192
CANOTS SAUVAGES, leur construction 50
CASSE TÊTE, petite hache sauvage 64
CASTOR, son industrie et la manière de lui faire la chasse 86
CAP DE RAZ, de Rez et du Nord 23
CAP DES ROSIERS 26
CAP TOURMENTE 28
CAP AU DIAMANT 30
CAPILLAIRE 155
CARACTÈRE (voir sauvages)
CARCAJOU (ennemi de l'orignal) 175
CARILLON, fort français détruit (voir fort)
CARIOLES, TRAINEAUX 93
CATARAKOUI (voir Frontenac)
CENTENAIRE vieil invalide du Régiment de Carignan 34
CHAT ou LOUP CERVIER 82
CHAMPLAIN, premier gouverneur du Canada 30

PAGE

CHEVELURE, manière de la lever et ce qu'on la payait (voir sauvages).....
CHIENS (voir Loup-marin).....
CHIENS SAUVAGES..... 174
CHICHIKOÏ, instrument de musique sauvage..... 74
CHOUAGUIN en Anglais Oswego pris par les Français..... 138
CHUTE DE NIAGARA, sa description..... 57
COLLIERS et branches de porcelaine, leurs usages..... 74
COTE DE BEAUPRÉ et ses villages..... 28
COTE D'ABRAHAM..... 30
COTE DE LABRADOR (voir Labrador).....
CONCUSSIONNAIRES (voir officiers supérieurs).....
CORNWALIS, gouverneur anglais en Acadie..... 44
CRIS DES SAUVAGES, pour annoncer leur retour de la guerre, s'ils ont perdu ou non quelqu'un et ce qu'ils ont fait de prisonniers ou chevelures, ce que les différents cris indiquent..... 114
CROCODILES ou CAIMANS..... 149

D

DAIM, recherché pour sa peau, il est commun..... 82
DANSE SAUVAGE de la découverte..... 77
DÉBARQUEMENT des Anglais près Québec..... 178
DÉBORDEMENT sur l'Ohio particulièrement sur le terrain du fort Duquesne. 157, 158
DE LA JONCQUIÈRE gouverneur général mort..... 43
DELAVAL premier évêque de Québec..... 28
DÉTROIT DE BELLE ISLE..... 23
DÉTROIT le plus beau territoire du Canada..... 69
DEVINS (voir Jongleurs).....
DEVAUDREUIL dernier gouverneur du Canada..... 131
DIESKAU (le baron de) général français, sa défaite..... 127, 128
DIFFÉRENCE des Canadiens de Québec et Montréal..... 48
DIEUX ou divinités (voir sauvages).....
DINDONS, leur origine..... 62
Leur chasse..... 65, 66
DUMPLERS, secte..... 199
DUQUESNE, gouverneur général du Canada..... 43
DUQUESNE (voir fort).....

PAGE

E

EAU DE VIE, liqueur pernicieuse aux sauvages, exemple à ce sujet, ordonnance portant défense de leur en donner et punition d'un Français 144, 147
ECUREUILS 81, 128
ENFANTS SAUVAGES, leur éducation 227
ERABLE à sucre, manière de faire ce sucre 150, 151
ERIÉ LAC (voir Lac) .....
ESPION canadien pendu 193
ESQUIMAUX sauvages des côtes de Labrador, leur manière de vivre et leur pêche 23

F

FESTIN DE GUERRE (voir sauvages) .....
FEU D'ARTIFICE à l'occasion de la naissance du Duc de Bourgogne, petit fils de Louis XV et frère de Louis XVI 41
FLEUVE ST-LAURENT, sa situation, son étendue et sa pêche 24, 25
FORT FRONTENAC, sa situation 55
FORT DE NIAGARA, sa situation 56
Sa prise 126, 139
FORT DE LA PRESQU'ILE, sa construction, la pêche et chasse des environs 63, 66
FORT DU DÉTROIT ci-devant Ponchartrain détruit 69
FORT DE MICHILLIMAKINAC, sa position 70
FORT DUQUESNE, sa construction 99
Son climat et sa température 149
FORT CARILLON, les Français le font sauter par la mine 176, 177
FORT LÉVIS, sa construction et situation 177, 179
Sa prise par les Anglais 187
FRANCKLIN, son observation sur la tenue des conseils sauvages et réfutation de l'auteur à ce sujet 231
FOUINES de trois espèces 80

G

GASPÉ point méridional de l'entrée du fleuve St-Laurent 26
GOLFE ST-LAURENT son étendue et sa pêche 23
GINSEING, simple, son utilité 154
GUERRE, son commencement et sa fin au Canada (voir hostilité) .....

PAGE

H

HACHE (voir casse tête)....
HABITANTS de Québec et Montréal (voir différence)....
HERBE A LA PUCE, son effet.... 154
HERISSON.... 74
HERMINE.... 81
HOSTILITÉS commencées par l'Acadie.... 44
Par le Haut Canada.... 44
En mer et par la prise de l'Acadie.... 111
Et enfin terminée par la prise de Montréal.... 192
HUARS, espèce de Cormoran.... 52, 53

I

IROQUOIS, leurs vrais noms et leurs tribus.... 54
ISLE DE TERRENEUNE, sa situation, son étendue et sa pêche.... 23
ISLES ST-PIERRE ET MIQUELON.... 22
ISLES AUX OISEAUX ET D'ANTICOSTIE.... 23, 26
ISLES AUX COUDRES ET D'ORLÉANS.... 27, 28
ISLE JÉSUS.... 49
ISLE ST-JEAN, sa description et situation.... 112
ISLE ROYAL ou CAP BRETON, sa description et sa prise.... 161
ISLES DE RICHELIEU.... 172
ISLE LÉVIS (voir fort)....
JUMONVILLE, son assassinat.... 101, 104
ISLES AUX SERPENTS SONNETTES (voir serpents sonnettes)....
ISLE PERROT.... 50

J

JONGLEURS, vieillards sauvages dont on tire des augures avantageux ou défavorables.... 134, 230

L

LABRADOR, côte où se rassemblent les pêcheurs.... 24
LAC DES NEIGES ET LAURETTE.... 29
LAC ST-PIERRE audessus de la ville des Trois-Rivières.... 47
LAC DES DEUX MONTAGNES derrière Montréal.... 49, 92

PAGE

LAC ST-FRANÇOIS 52
LAC ONTARIO 55
LAC ERIÉ 58
LAC STE-CLAIRE AU DÉTROIT 69
LAC HURON 70, 72
LAC MICHIGAN 70
LAC SUPÉRIEUR 70
LAC NIPISSINGUE 70, 85
LAC CHAMPLAIN 165, 175
LAC GEORGES ou ST-SACREMENT 165
L'AUTEUR, sa route de Paris à la Rochelle et à l'île de Rez 15
Son départ pour le Canada et tempête qu'il éprouve en mer 17
Son arrivée à Québec, capitale du Canada 29
Il prend le parti des armes sous la protection de trois Dames 40, 37
Il est employé à de l'artifice et manque deux fois de périr 41, 42
Son premier voyage dans le Haut Canada 45
Il descend sous la chûte de Niagara, description qu'il en fait .. 58, 59, 60
Il voyage au Nord, aventure qui lui arrive avec un ours, son retour 91
Comment il revient à Québec au retour d'une noce et son second voyage 94, 95
Il perd son chien à la chasse 77
Son retour du fort Duquesne sur l'Ohio jusqu'à Québec et son troisième voyage où il retourne au fort Duquesne 116
Risque qu'il court étant à la chasse aux écureuils 128, 129
Il est fait garde magasin des marchandises pour les sauvages au fort Duquesne 139
Comment les sauvages le font prisonnier à la chasse 140, 141
Il est nommé garde magasin des vivres indépendamment de sa place de garde magasin des marchandises 149
Autre risque qu'il court en cueillant des noisettes 164
Il repart du fort Duquesne pour retourner à Québec et est pris en route dans les glaces, comment il s'en tire 167
Son projet de mariage 171
Son quatrième voyage pour le midi du Canada 172
Il a la mission de faire sauter deux forts par la mine, il y réussit. 177
Il conduit de l'artillerie à l'île Lévis ou l'on construit un nouveau fort sous le nom de Lévis 178, 179

PAGE

Il perd tout ce qu'il possédait à Québec..... 182
Il est fait secrétaire du commandant du fort Lévis et ensuite prisonnier pour la prise de ce poste et conduit à New-York. 187, 188
Réflexions qu'il fait sur la perte du Canada et sur celle qui lui est personnelle..... ..... 194, 195, 196
Son aventure avec deux shérifs et son emploi à New-York.... 200, 205
Son départ de New-York pour France et tempête qu'il éprouve en mer..... 209
Sa relâche à Portsmouth, son arrivée au Havre et ensuite à Paris au sein de sa famille..... 210, 212
Autre réflexion et observation sur le Canada..... 213, 214, 215
LÉVIS, général français, tentative qu'il fait pour reprendre Québec..... 184
Il est prisonnier à Montréal, repasse en Europe et est fait maréchal de France..... 192
LOUISBOURG, capitale (voir île Royale).....
LOUP ou chien marin, sa pêche..... 25
LOUTRE..... 80

M

MAGASIN à poudre, son explosion..... 128
MANITOU, divinité (voir sauvages).....
MARSOUINS de deux espèces..... 24
MARTHE..... 81
MARTYRS sauvages..... 51, 52
MICHILLIMAKINAC (voir fort).....
MITASSES, bas sauvages..... 79
MŒURS (voir sauvages)..... .....
MONTCALM, général français combat deux fois les Anglais avec succès..... 164
Il est tué en bataille réglée près de Québec..... 181
MONTRÉAL, sa situation, sa température et les villages qui l'environnent.. 47, 48, 49
Sa prise..... 187, 192
MOUCHES A FEU (voir vers luisants)..... .....
MORUE sa pêche..... 20
MOUSTIQUES et MARINGOUINS connus en Europe sous les noms de brûlots et cousins..... 153
MURRAY, général anglais succède à Wolfe près Québec et prend Québec et achève la prise du Canada..... 182, 192
MOUCHES A MIEL ou MOUCHES ANGLAISES nommées ainsi par quelques nations sauvages..... 153

PAGE

N

NATIONS SAUVAGES des environs de Michillimakinac..... 72
Celles des environs de l'Ohio..... 142
NÉCESSITÉ, fort Anglais pris par les Français..... 105, 110
NÈGRE, punition faite à un nègre par son maître..... 207
NIAGARA (voir fort).....
NEW-YORK, description de cette ville et ses environs..... 189, 190

O

OFFICIERS SUPÉRIEURS concussionnaires..... 35, 198
OHIO ou BELLE RIVIÈRE, son climat, sa température, son sol, les bois et simples qui s'y trouvent..... 149, 155
OISEAU MOUCHE..... 153
ONONTHIO, sa signification..... 73
ORIGNAL, sa description et chasse..... 173, 174
OURS, la manière de cette chasse..... 83, 84
ORDONNANCE portant défense de donner de l'eau de vie aux sauvages et punition d'un Français à ce sujet..... 147, 148
OHIO, fort anglais pris et détruit par les Français..... 97

P

PAPIER MONNAIE DU CANADA, le temps de son émission, comment fabriqué et sa durée..... 197, 198
PÊCHE du fleuve St-Laurent..... 24, 25
PÉKAN ou PUTOI, chat sauvage..... 80
PIQUIRE (voir sauvage à leur physique).....
PIROGUES d'une seule pièce..... 96
POINTE LÉVIS..... 29
PRESQU'ILE (voir fort).....
PRAIRIE DE LA MADELEINE..... 51
PRISONNIÈRE ANGLAISE faite par les sauvages, se marie à un Français et son aventure..... 118, 119
PRISONNIERS, deux sont brûlés par les sauvages..... 119, 120
PORC-ÉPIC, sa défense..... 175

PAGE

Q

QUAKERS, secte 199
QUÉBEC, description de la ville et des environs, sa population, le caractère de ses habitants 29, 36
L'armée anglaise se présente, la bombarde et finit par s'en emparer après une bataille où les deux généraux français et anglais sont tués 179, 180, 181
Tentative faite pour la reprendre 182, 185

R

RAPIDES à l'Ouest 53
RAPIDES au Nord 84
RAQUETTES sauvages 76
RATS de bois et rats musqués 80
RENARDS et autres animaux du nord 82
REQUIN 26
RIVIÈRE ST-CHARLES à Québec 30
RIVIÈRE DU CAP-ROUGE au-dessus de Québec 31
RIVIÈRE STE-CROIX ou de JACQUES-CARTIER, idem 36
RIVIÈRE DES PRAIRIES derrière Montréal 49
RIVIÈRE DU DÉTROIT (voir Détroit) .....
RIVIÈRE DU SAGUENAW au nord 70
RIVIÈRE DES FRANÇAIS, idem 85
RIVIÈRE MATHAOUAN 85
RIVIÈRE DES OUTAOUAS dite grande rivière 85
RIVIÈRE D'OHIO (voir Ohio) .....
RIVIÈRE MAL ENGUEULÉ au fort Duquesne 99
RIVIÈRE AUX BŒUFS 97
RIVIÈRE DE NIAGARA à la chûte 57
RIVIÈRE ST-FRANÇOIS 172
RIVIÈRE SOREL 173

S

SAGAMITÉ, bouillie de maïs nourriture sauvage 160
SAUTERELLES et SERPENTS de différentes espèces 153
SAULT MONTMORENCI 29

PAGE

SAULT AU MATELOT 31
ST-VALIER second évêque de Québec 34
SAULT DE LA CHAUDIÈRE 37
SAULT AU RECOLLET 49
SAULT ST-LOUIS 51
SHÉRIFS 200
SCIOTO sur l'Ohio à l'Ouest 149
SECTES différentes 198
SERPENTS SONNETTES guérison de la blessure 67, 68
SILLERY VILLAGE 36
SIMPLES (voir herbe à la puce, genseing capillaire) .....
SAUVAGES, ceux qui habitent le nord 69
Manière générale dont ils lèvent la chevelure, ce qu'elle leur était payée par les Français et Anglais, et la bastonnade des prisonniers qu'ils font 113, 115
Comment ils font alliance et invitent à la guerre 73
Leurs scrupules pour les femmes qu'ils font prisonnières 116
Ils brûlent un sauvage, discours de la victime dans les souffrances. 123
Envers qui les sauvages sont sensibles 123
Leur festin de guerre 133
Les Sauvages des environs de l'Ohio 142
Leur usage à la guerre 159
Ce qu'ils font de leurs prisonniers 160
Leur opinion sur l'orignal et sur l'ours 175
Nombre des nations sauvages connues 195
Leurs mœurs et usages 216
Leur physique 216
Leur caractère et leur légèreté à la course 220, 221
Leur manière de vivre 221
Leurs vêtements 222, 223
Leur mariage 224, 225
De leurs habitations et conseils 229
De leurs armes 232
De leurs jeux 233
De leurs funérailles, tombeaux et deuils 234
De leur manière de distinguer les mois et les lunes 236
De leur quatre langues mères et de leurs dieux ou divinités ... 236, 237

PAGE

T

TABAC, sa culture 155
TADOUSSAC premier établissement des Français 27
TEMPÉRATURE, différence de Québec à Montréal 48
TORONTO (voir Baie) .....
TORONTO, petit entrepot à l'entrée du Lac Erié 57
TORTUE 70
TOURTERELLES, leur abondance 43
TRAINE, en quoi elle consiste 76
TROIS-RIVIÈRES, ville et forges de fer 45, 46
TROUPES arrivées de France avec le Baron de Dieskau 128
Autres troupes avec le Marquis de Montcalm 130

V

VACHE MARINE, sa pêche 25
VAISSEAU, détail et marche 17
VASHINGTON, auteur de l'assassinat de Jumonville, ce qu'il a été et est devenu 102, 108
VAUDREUIL, dernier gouverneur du Canada 131
VERS LUISANTS ou mouches à feu, VERS A SOIE 153
VIEUX SOLDAT DE CARIGNAN (voir centenaire) .....
VIGNES SAUVAGES 154
VILLAGES DE QUÉBEC jusqu'à Montréal au Nord et au Sud du fleuve St-Laurent 45
VISON, chat sauvage 80

W

WOLFE, général anglais tué près Québec 181